

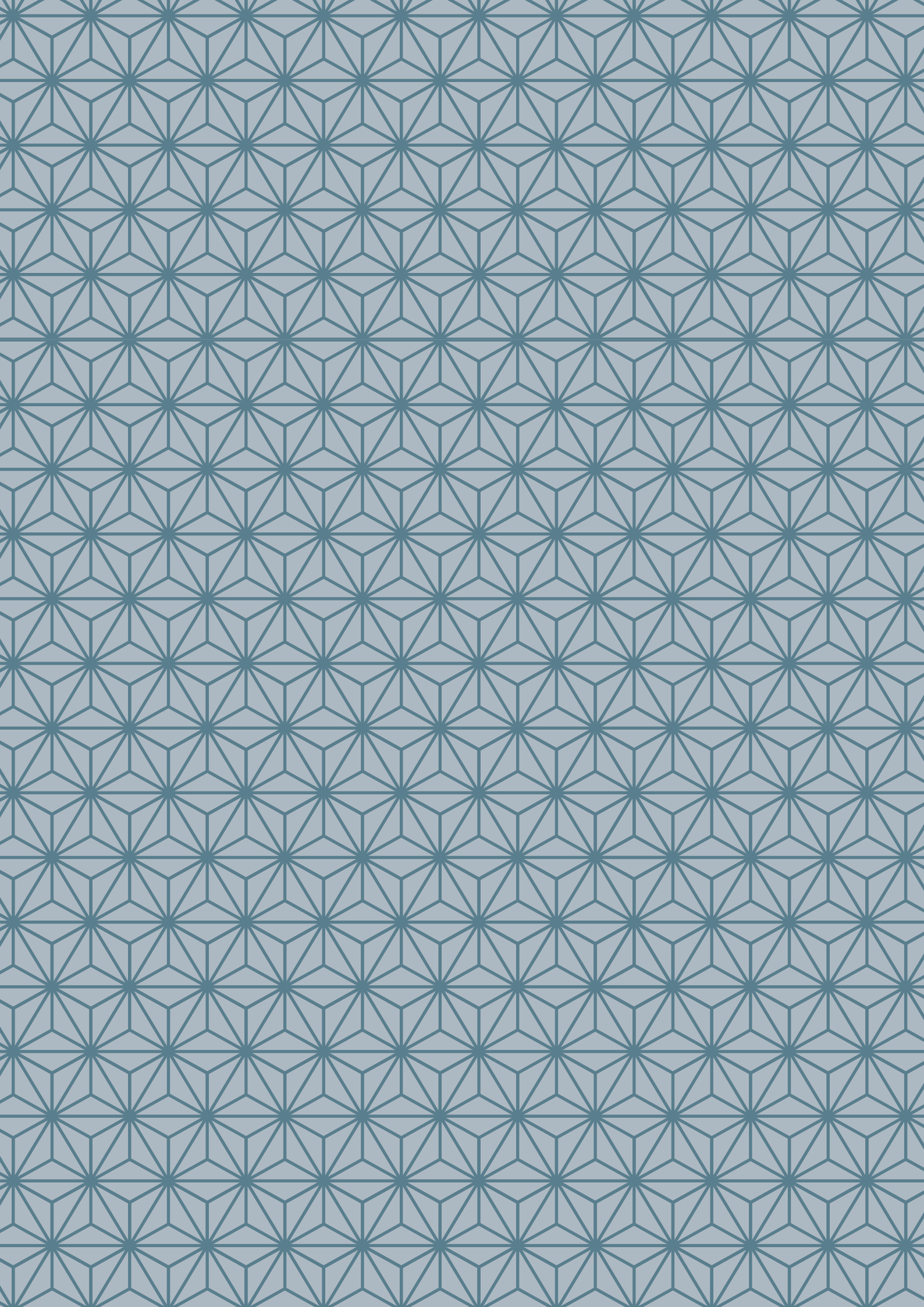


Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine

RAPPORT

Mars 2023

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE



RAPPORT

ENRAYER
LA FABRIQUE
DE LA PAUVRETÉ
EN NOUVELLE-AQUITAINE

à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté
et de leur expertise

MARS 2023

Adopté à l'unanimité
Lors de la séance plénière du 22 mars 2023

« Par décision de son Assemblée plénière en date du 22 mars 2023, dans le cadre de son engagement résolu à œuvrer en faveur d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes, le CESER Nouvelle-Aquitaine a adopté la Charte du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes visant à promouvoir une écriture égalitaire et non-discriminante. L'intégralité des productions internes comme externes du CESER, dont le présent document, s'engagent ainsi à respecter les cinq principes d'écriture égalitaire suivants : ne pas utiliser des expressions sexistes ; accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent ; utiliser les mots et/ou les adjectifs au féminin et au masculin à l'aide de la double flexion et des mots épiciens ; utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération et introduire ses travaux par une déclaration d'intention, affirmant l'engagement de l'Assemblée pour une écriture égalitaire. »

Sommaire

En bref : avancer vers « Néo Societas »	p. 5
Introduction	p. 11
1: Prendre en compte la parole et les expressions collectives des personnes	p. 14
2: S'attaquer au noyau dur des difficultés exprimées	p. 24
2.1 Se loger, une priorité	p. 24
2.2 Travailler : condition d'un égal accès aux droits sociaux et à une vie décente ?	p. 31
2.3 Se déplacer : entre nécessité et contrainte	p. 47
2.4 Recourir à ses droits : un chemin semé d'embûches	p. 50
2.5 Se soigner : le virus des inégalités	p. 56
3: Changer d'angles, ouvrir les horizons	p. 62
Focus 3.1 : la pauvreté, reflet des inégalités de genre et des discriminations	p. 62
Focus 3.2 : une jeunesse en souffrance	p. 69
Focus 3.3 : le travail social dans l'état des injonctions paradoxales	p. 75
Focus 3.4 : quel « revenu décent » ?	p. 80
4: Conclusion pour une ouverture : modifier notre perception et notre regard sur la pauvreté et sur les personnes pauvres	p. 87
Un délicat travail de conciliation entre ambition et méthode	p. 96
Annexe 1	p.101
Annexe 2	p.125

En bref : avancer vers « Néo Societas »

En Nouvelle-Aquitaine, entre 2,2 et 2,3 millions de personnes sont en situation de pauvreté ou vulnérables car exposées au risque de pauvreté (dont 800 000 personnes sous le seuil de pauvreté dite monétaire). Loin d'être un phénomène marginal, la pauvreté affecte **plus du tiers de la population régionale** (36% à 37%) de manière plus ou moins prononcée, plus ou moins durable, plus ou moins supportable pour celles et ceux qui y sont confronté·e·s.

Ce « halo » de la pauvreté témoigne d'une fragilité et d'une insécurité sociales assez largement diffuses. Il englobe un large champ de catégories sociales et une grande diversité de situations : jeunes ou personnes âgées, personnes privées d'emploi ou actifs (saliariés et non-saliariés), familles monoparentales ou personnes isolées, des plus précaires ou exclus aux classes moyennes...

Le constat est à la fois celui d'un **phénomène structurel**, à la crête des inégalités, qui s'est élargi dans le temps du fait des évolutions de la société et du monde du travail, et qui, pour une partie de la population, s'inscrit dans la durée et a tendance à se durcir.

Pour le CESER, l'enjeu social se double aussi d'un **enjeu démocratique**, car c'est aussi parmi ces populations, souvent inaudibles ou invisibilisées et peu écoutées, que la désillusion et le ressentiment alimentent une mise en retrait de l'espace public et de l'exercice de leur citoyenneté.

C'est pourquoi le CESER a construit ses préconisations en s'appuyant d'abord sur l'expression collective de personnes en situation de pauvreté, à partir des difficultés et des besoins les plus saillants ressentis par ces dernières et largement confirmés par divers acteurs associatifs et institutionnels intervenant auprès de ces personnes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER considère que la réponse aux enjeux majeurs de transition écologique, énergétique, économique et technologique, doit absolument éviter d'aggraver les inégalités existantes et la relégation de toute une partie de la société, notamment de celles et ceux déjà les plus fragiles ou précaires.

C'est le sens des principales préconisations avancées ci-après à l'adresse des acteurs publics en région, prolongement de la contribution « *Néo Societas* » du CESER, qui ont vocation à nourrir la réflexion du Conseil régional sur la révision de sa feuille de route « *Néo Terra* », l'objectif consistant à intégrer la dimension sociale dans les politiques régionales et à en évaluer l'impact en matière de lutte contre la pauvreté. Elles intéressent également l'État dans la déclinaison régionale du Pacte des solidarités. L'ensemble de ces préconisations s'attache aussi à un **objectif d'égalité d'accès aux droits entre les femmes et les hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations ou de préjugés**, notamment à l'encontre des personnes en situation de pauvreté.

Reconnaître la parole des personnes en situation de pauvreté et leur ouvrir des espaces d'expression collective

- ❖ Ouvrir la **composition du CESER** à des personnes, associations ou collectifs impliquant des personnes en situation de pauvreté.
- ❖ Associer et prendre en compte l'expression des personnes dans **l'élaboration et la mise en œuvre** des politiques publiques en région :
 - ▶ L'État, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du **Pacte des solidarités** en Nouvelle-Aquitaine.
 - ▶ Le Conseil régional, dans le cadre des **politiques d'intervention** susceptibles de contribuer à la prévention de la pauvreté.
 - ▶ Les **Conseils départementaux** dans le cadre de l'exercice de leurs compétences en matière sociale.
- ❖ Autres préconisations : l'intégration de personnes en situation de pauvreté dans les Conseils de développement, le déploiement à l'échelle locale d'espaces et temps de rencontres entre personnes en situation de pauvreté et acteurs institutionnels.

Créer des places et investir pour garantir l'accès et accompagner vers le logement

- ❖ Accélérer le rythme de **construction de logements sociaux et très sociaux** en Nouvelle-Aquitaine.
 - ▶ Accentuer l'effort de construction en faveur du **logement des jeunes** par un Plan d'investissement pluriannuel plus ambitieux (Conseil régional, CROUS, collectivités, bailleurs sociaux).
 - ▶ Renforcer le **partenariat entre le Conseil régional et Action Logement** dont contribution au fonds de garantie VISALE).
- ❖ Renforcement et accélération par l'État de la **création de places d'hébergement** pour les sans-abris, avec un accompagnement social personnalisé (dont dispositif « Un chez-soi d'abord », meilleure anticipation des opérations d'évacuation de squats...).
- ❖ Autres propositions : application par les collectivités des dispositions de réquisition d'immeubles privés durablement inoccupés, développement des formules d'intermédiation locative dans le parc privé, accompagnement par les collectivités de la formule du commodat.

Créer des synergies pour favoriser l'accès au travail, la sécurisation des parcours et l'émergence d'une économie plus solidaire

- ❖ Initier une expérimentation régionale d'inclusion par le travail et pour l'emploi, visant d'une part à garantir l'accès au travail et à l'emploi et d'autre part à mieux sécuriser les parcours professionnels, par un « *Pilotage expérimental de partenariats pour l'inclusion par le travail et pour l'emploi* », piloté par le Conseil régional et impliquant Pôle Emploi, les Conseils départementaux, l'ensemble des structures d'insertion par l'économique, les branches professionnelles, les syndicats de salariés et les associations d'accompagnement de personnes privées d'emploi, en s'appuyant sur le maillage territorial déjà existant (ERIP, délégués territoriaux « formation-emploi »...).
- ❖ Consolider les **structures d'insertion par l'activité économique** (SIAE, EBE, GEIQ) et promouvoir les **partenariats** entre ces dernières et le reste du monde économique (dont PTCE, Groupements d'employeurs).
- ❖ Favoriser l'inclusion sociale par le déploiement de la **responsabilité sociétale des organisations et par les éco-socio-conditionnalités**.
- ❖ Articuler les **aspirations** des personnes en situation de pauvreté et les **besoins à moyen et long termes** dans une perspective de transformation sociétale : prévention des inégalités socio-environnementales et Néo Terra, anticipation des besoins des filières, accompagnement spécifique de porteurs de projets parmi les personnes en situation de pauvreté.
- ❖ Autres propositions : amélioration de l'accompagnement et du temps d'écoute des personnes privées d'emploi (ex : Pôle Emploi), simplifier et favoriser la synergie des acteurs à l'échelle des territoires en région, améliorer la régularisation par l'État de la situation des travailleurs sans papiers (octroi ou renouvellement de titres de séjour « salariés »).

Étendre les facilités d'accès aux transports publics de voyageurs et stimuler les initiatives de mobilité solidaire dans les territoires

- ❖ Dans le cadre du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, tendre à une **harmonisation des grilles tarifaires** à destination des plus précaires et étudier la **faisabilité d'une gratuité d'accès** aux transports publics, en tirant les enseignements des expériences en cours.
- ❖ Déployer des solutions abordables de **transports solidaires à la demande** dans les territoires ruraux en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- ❖ Développer un système de **financement solidaire de moyen de transport autonome** pour les personnes à faibles revenus et porteuses d'un projet d'activité (ex : par le microcrédit) et étudier à cette fin la possibilité de création d'un **Fonds commun régional** « Mobilité ».
- ❖ Autres propositions : promotion et incitation à la mise en place de Plans de mobilité inter-entreprises.

Réhumaniser l'information sur l'accès aux droits et accentuer l'effort de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique

- ❖ Maintenir et développer un **accueil de proximité basé sur la relation humaine**.
- ❖ Renforcer le soutien au **réseau des Tiers-Lieux** et aux initiatives visant à l'accompagnement numérique et à la lutte contre l'illectronisme.
- ❖ Renouveler la **feuille de route régionale en matière de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme**, en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme (ANLCI).
- ❖ Soutenir le développement de la **filiale de récupération et de reconditionnement** de matériels numériques pour la mise à disposition à des personnes en situation de pauvreté.
- ❖ Mettre en place une **politique d'information basée sur les supports matériels facilement accessibles, compréhensibles**, et conçus avec les personnes (État, Conseils départementaux).
- ❖ Autres propositions : prise en compte de l'expression des personnes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs (ensemble des pouvoirs publics), maintien et développement d'un accompagnement basé sur la relation humaine.

NEO SOCIETAS
NEO SOCIETAS
NEO SOCIETAS

Permettre un égal accès à la santé globale pour tous.tes

- ❖ Améliorer la couverture médicale de proximité dans les territoires en pénurie de médecins (création de nouvelles **maisons et centres de santé pluriprofessionnels**), en intégrant dans ces structures la possibilité de permanences régulières d'accès aux droits en matière de santé.
- ❖ Dans le cadre du **Projet Régional de Santé et du Programme pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis** (PRAPS), renforcer le réseau des **Permanences d'accès aux soins de santé** (dont PASS mobiles) et des **Équipes Mobiles Psychiatrie-Précarité**.
- ❖ Contribuer au déploiement régional d'une expérimentation relative à une « **sécurité sociale alimentaire** », à partir de l'expérience initiée en Gironde.
- ❖ Prévenir les risques de santé pour les plus vulnérables en intégrant la dimension sanitaire dans l'ensemble des politiques publiques (**démarche « One Health »**).
- ❖ Autres propositions : mieux informer les personnes sur leurs droits (Missions Accompagnement Santé des CPAM), renforcer l'information et le travail de prévention en direction des plus vulnérables dont les jeunes (Instance Régionale d'Éducation et de promotion de la Santé pour tous, IREPS), améliorer le dispositif de vigilance et de prise en charge des troubles psychiques et conduites addictives (Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine), promouvoir le pouvoir d'agir et la démocratie sanitaire en santé des personnes en situation de pauvreté (dans le cadre de la révision du PRAPS et dans la composition des Conseils territoriaux de santé).

NEO SOCIETAS
NEO SOCIETAS
NEO SOCIETAS

Considérer les aspirations des jeunes et leur permettre de concevoir et construire leur futur

- ❖ Au-delà de l'assemblée régionale des jeunes, engager un **travail élargi d'écoute, d'expression et de valorisation des projets** portés par les jeunes, en lien avec les réseaux d'éducation populaire et les missions locales.
- ❖ Sur cette base, mettre en place un **véritable dialogue structuré** entre jeunes, acteurs de la société civile et pouvoirs publics.
- ❖ Engagement du Conseil régional dans la démarche de **plaidoyer** avec les Conseils départementaux concernés pour la création d'un **revenu de base pour les jeunes** de 18-25 ans.

NEO SOCIETAS

NEO SOCIETAS

NEO SOCIETAS

Le pouvoir d'agir par et pour l'émancipation du travail social et des personnes accompagnées

- ❖ Structurer des **espaces régionaux d'échanges sur les pratiques entre professionnels** de l'action sociale (partage d'expériences, évolution des pratiques et du travail social, difficultés d'exercice des métiers), avec l'organisation de **rencontres régionales** (dont échanges dans le cadre de coopérations internationales).
- ❖ **Développer la formation continue** dans le travail social par l'actualisation du contrat de filière et dans le contexte de révision du Schéma régional des formations sanitaires et sociales.
- ❖ **Autres préconisations** : mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales pour les associations intervenant dans l'accompagnement et l'aide aux personnes les plus démunies et précaires.

NEO SOCIETAS

NEO SOCIETAS

Introduction

Les unes se prénomment Claire, Christiane, Françoise, Magalie, Murielle, Sandrine et les uns Christian, Damien, François, Hussein, Parsa et Sylvain. Ils et elles vivent dans des quartiers d'agglomérations (Bordeaux, Limoges, La Rochelle, Bayonne) ou dans des villes plus périphériques de territoires ruraux en Nouvelle-Aquitaine (Villeneuve-sur-Lot, Sainte-Foy-la-Grande). Certain·es sont jeunes et ont encore les portes grandes ouvertes de la vie. D'autres sont plus âgé·e·s et ont connu une sinon plusieurs vie(s) professionnelle(s). Certain·es vivent en couple et/ou en famille. Quelques-un·es, de nationalité étrangère, sont arrivé·e·s depuis peu en France, d'autres ont passé une partie de leur vie à l'étranger ou ont traversé divers horizons au gré de leur activité. Leurs expériences et leurs parcours sont très divers et pourtant ils et elles partagent un point commun : la précarité, parfois aigüe, de leurs conditions actuelles d'existence, résultat souvent d'accumulation d'épreuves et d'accidents de vie.

Ce travail du CESER de Nouvelle-Aquitaine sur la pauvreté est le fruit d'une volonté : celle d'abord de recueillir et de donner la parole à toute une frange de la population que l'on n'entend pas, que l'on n'écoute pas ou si peu, sinon indirectement ou par voix interposée. Celle aussi d'ouvrir différemment les yeux sur une réalité, ou plus exactement sur des réalités, trop souvent pour ne pas dire exclusivement saisies sous les prismes abstraits de statistiques et de moyennes qui écrasent dans l'âpreté des chiffres la part d'incalculable, celle du vécu, des souffrances, du regard d'autrui, de l'isolement, de la peur du lendemain ou de l'insécurité, du sentiment de honte ou d'indignité.

« La participation des groupes les plus défavorisés à la formulation des politiques qui les concernent, ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur évaluation, est essentielle si l'on veut que ces politiques tiennent mieux compte des difficultés que ces groupes rencontrent : à défaut, ces politiques continueront de perpétuer les inégalités et de donner la priorité aux intérêts des groupes plus puissants dans la société... En ce sens, la pauvreté est à la fois la cause et la conséquence de l'absence de pouvoir : les personnes en pauvreté ne parviennent pas à participer effectivement à la prise de décision, compte tenu des obstacles qu'elles rencontrent et leur condition demeure inchangée, parce qu'elles sont écartées de la prise de décision. »

Olivier de SCHUTTER, rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits humains

(Citation extraite des Papiers de Recherche de l'Agence Française de Développement n°260 d'octobre 2022, intitulée « L'approche fondée sur les droits humains et la réduction des inégalités multi-dimensionnelles. Une combinaison indissociable à la réalisation de l'Agenda 2030 », p. 58)

Il a aussi été justifié par un constat et par les questions que ce dernier a suscitées. Le constat est celui de la permanence d'un phénomène social qui ne se tarit

pas même s'il reste relativement contenu.

La conjoncture actuelle est un facteur supplémentaire d'inquiétude comme le laissent percevoir les enquêtes les plus récentes qui mettent en évidence une vulnérabilité et une précarité croissantes pour une part de plus en plus importante de la population¹.

Notre pays fait pourtant partie du cercle étroit des plus riches et l'on ne saurait comparer sa situation à celle d'un grand nombre de régions du monde où la pauvreté absolue et les inégalités sont sans commune mesure avec la situation rencontrée ici en Nouvelle-Aquitaine².

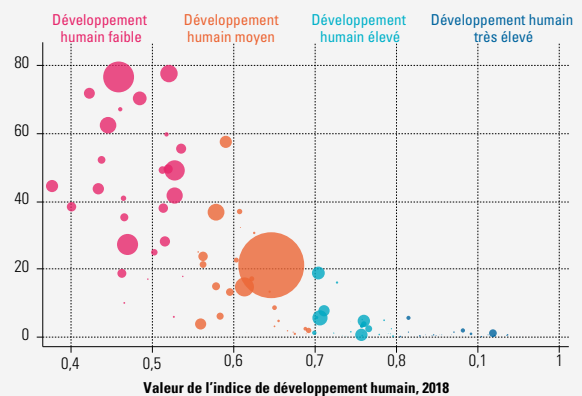
Pour autant, plusieurs formes de pauvreté plus ou moins tenaces se manifestent dans notre région, attestées par diverses sources officielles et associatives, parfois criantes et visibles, parfois plus discrètes mais tout aussi réelles avec les difficultés qu'elles font peser sur celles et ceux qui les subissent et y font face au quotidien. Or, l'un des enseignements de ce travail est que ce phénomène, loin de se cantonner à un ensemble homogène de la population, frappe dans des proportions variables une part relativement large de la société régionale, jeunes ou moins jeunes, familles (dont familles monoparentales tenues très majoritairement par des mères seules avec enfants) et personnes isolées, actifs en emploi ou sans emploi, salariés et non-salariés, retraités, immigrés et non immigrés, habitant.es de quartiers urbains très denses comme celles et ceux vivant dans des territoires ruraux. Une maladie, un divorce ou une séparation, une perte d'emploi, une contrainte financière, une « mauvaise passe » économique peuvent survenir, se cumuler et dégénérer en spirale de difficultés.

1 Cf. Observatoire des vulnérabilités – 3^{ème} édition – Colloque du 16 décembre 2022 – Institut Vulnérabilités Résiliences – CREDOC

2 Cf. graphique page suivante – L'indice de développement humain est un indicateur statistique composite créé par les Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le Développement) qui s'appuie essentiellement sur le Produit Intérieur Brut, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation des jeunes de 17 ans et plus.

Quelque 600 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 USD par jour

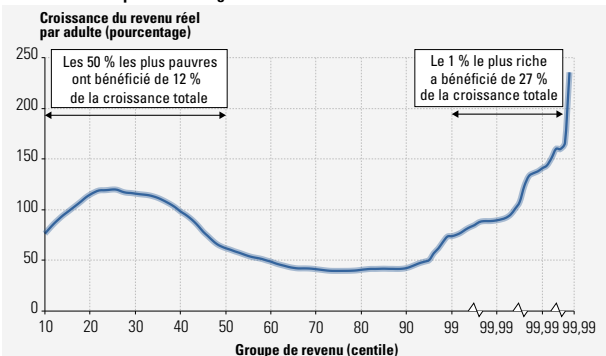
Personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 USD par jour (PPA), 2007-2017 (pourcentage)



Note: les couleurs représentent les seuils de développement humain. Chaque bulle représente un pays et la taille de la bulle est proportionnelle à la population du pays. Source : estimations du Bureau du Rapport sur le développement humain.

Indice de développement humain²

La courbe en éléphant des inégalités et de la croissance dans le monde



Graphiques extraits du rapport sur le développement humain 2019 établi par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), intitulé « Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIème siècle »

Une très large majorité de l'opinion publique en France se dit préoccupée par la pauvreté et pense qu'elle va augmenter³. Ce sujet alimente aussi une peur parmi la population, non seulement celle diffuse vis-à-vis de la pauvreté mais également une crainte qui peut s'exprimer par une attitude méfiante vis-à-vis des personnes en situation de pauvreté, quand elle n'est pas stigmatisante, dégradante ou culpabilisante.

En effet, l'opinion publique est largement façonnée par un discours récurrent vis-à-vis des personnes en situation de pauvreté, lesquelles seraient responsables de leur situation ou trop assistées, ce que confirment certains sondages et enquêtes récents⁴.

C'est bien pourquoi, au-delà d'un fatalisme dicté par les chiffres, un autre objectif de ce travail est de rendre compte de la diversité des situations que recouvre la pauvreté dans notre région, en contribuant autant que possible à modifier le regard sur la pauvreté, non seulement considérée en tant que problème social majeur mais aussi sous l'angle de l'attention due aux personnes qui, malgré leur situation, sont riches d'expériences, de ressources, d'humanité, d'aspirations sinon de projets, dignes d'une vraie reconnaissance et d'une écoute dont elles sont encore souvent privées.

Les budgets publics consacrés en France à la protection et aux aides sociales mobilisent certes des sommes importantes⁵ et permettent d'amortir tant bien que mal la pauvreté⁶. Ils peinent cependant à contenir un phénomène dont les causes structurelles plus profondes alimentent les inégalités, les discriminations et la « fabrication de la pauvreté ».

À défaut de s'attaquer aux causes systémiques, les politiques sociales agissent donc comme un filet de protection à mailles multiples, combinant une multitude de dispositifs plus ou moins spécifiques, d'autorités et d'intervenants publics ou privés. Les principaux absents sont les intéressés eux-mêmes, tenus sauf rares exceptions à l'écart de la définition ou de la mise en œuvre des politiques qui les concernent, sinon comme « ayants droit », « allocataires », « bénéficiaires » ou « publics »... sous réserve bien sûr de répondre aux objectifs assignés et à des critères d'exigence plus ou moins restrictifs.

Pour le CESER Nouvelle-Aquitaine, partant du fait que ce ne sont pas seulement des politiques sociales spécifiques qui peuvent traiter efficacement de la

3 Une édition récente du baromètre de l'opinion des Français réalisée par la DREES révèle que 89 % des Français se disent préoccupés par la pauvreté et que plus la position de revenu effectif ou perçu est élevée plus cette perception décroît. Autant considèrent que la pauvreté (89 %) et les inégalités (82 %) vont augmenter - : « L'opinion des Français sur les inégalités reflète-t-elle leur position sur l'échelle des revenus ? » inégalités et résultats n°1234, DREES, juin 2022.

4 Ainsi, 67 % des Français estiment que les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment (+ 11 points en 10 ans) et 63 % qu'il y aurait trop d'assistantes (« Les fractures françaises », enquête 2022 Sopra/Steria/Ipsos pour Le Monde, le CEVIPOF et la Fondation Jean Jaurès) ; le baromètre de la perception du chômage et de l'emploi (ELABE/UNEDIC) de décembre 2022 indique que 50 % des Français estiment les demandeurs d'emploi responsables de leur situation, derrière les évolutions de la société (59 %) et avant la responsabilité des entreprises (45 %).

5 En 2021, le volume des budgets affectés à la protection et à l'aide sociales équivaut à plus du tiers du PIB en France, soit 874 Mds € (dépenses de santé incluses). Hors santé, cela représente un volume financier de 577 Mds € (dont 40 à 41 Mds € d'aides sociales des Conseils départementaux et 10 à 11 Mds € pour les collectivités du bloc communal). Source : Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale.

6 Pour l'année 2019, la redistribution assurée par les aides et prestations sociales et par les impôts permet de réduire le taux de pauvreté, établi en fonction du niveau de vie des ménages (soit le revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation, c'est-à-dire en fonction du nombre et de l'âge des personnes composant le ménage). Ce taux, calculé par convention au seuil de 60 % du niveau de vie médian (soit 1100 € par mois pour une personne seule) atteignait 14,6 % de la population en 2019, en intégrant dans le revenu disponible le montant des prestations et aides perçues. Sans ces aides, le taux de pauvreté serait de 22,2 % (soit + 7,6 points).

fabrique de la pauvreté, ce travail a également eu pour effet d'interroger à l'échelle régionale la méthode d'élaboration de politiques publiques, non seulement celles relevant de la lutte contre la pauvreté mais aussi, et de manière beaucoup plus générale, la façon dont l'ensemble de ces politiques publiques intègrent ou non la dimension sociale et dans quelle mesure leur processus d'élaboration permet d'associer les principaux intéressés.

Tout en étant conscient des compétences limitées de la Région dans ce domaine, il est néanmoins apparu que nombre de politiques de la collectivité interfèrent avec la question de la pauvreté (jeunesse et éducation, emploi et formation, transports et mobilité, développement des territoires...). C'est pourquoi il s'est avéré utile d'apporter un autre éclairage pour répondre à cet objectif.

L'intention originelle de ce travail collectif a germé en 2018, sur fond de crise sociale dite des «gilets jaunes». Elle n'a pu se concrétiser qu'à l'issue d'un temps préalable de réflexion et de préparation par la commission «*Vie sociale, culture et citoyenneté*» du CESER Nouvelle-Aquitaine, brusquement interrompu par la crise sanitaire de la COVID-19. Celle-ci a conforté l'assemblée socioprofessionnelle dans sa décision de traiter un tel sujet. Le rapport adopté en décembre 2020⁷ apportait en ce sens de nouveaux arguments, qui ont été consolidés et ont contribué au lancement de ce travail en 2021.

« Il s'agit, en construisant de nouveaux regards adossés aux droits fondamentaux, de dépasser les représentations culturelles de la réussite matérielle, et sans doute aussi réenchanter notre perception du monde vivant et du lien social. »

CESER Nouvelle-Aquitaine,

« Néo Societas », juin 2022

Il arrive à son terme au moment où le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'apprête à réviser sa feuille de route «*Néo Terra*» de transition écologique et énergétique, en y intégrant une dimension sociale. Cette dernière devrait s'inspirer d'une première contribution livrée par le CESER en juin 2022 intitulée «*Néo Societas*»⁸, invitant la collectivité à ouvrir de nouvelles lignes d'horizon.

Le travail ci-après a vocation à prolonger et enrichir cette indispensable prise en compte de la dimension sociale pour un développement plus juste et solidaire de la Nouvelle-Aquitaine.

7 « COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain », CESER Nouvelle-Aquitaine, décembre 2020/

8 « Néo Societas : combler les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon – Projeter la Nouvelle-Aquitaine dans une nouvelle ambition de transformation sociale » - Contribution du CESER Nouvelle-Aquitaine – Juin 2022.

1: Prendre en compte la parole et les expressions collectives des personnes

Courant 2022, et grâce à l'implication de diverses structures et associations engagées dans l'accompagnement de personnes en situation de pauvreté, plusieurs groupes de discussion ont été mis en place et ont pu se réunir entre les mois de juin et de novembre.

Dans ce cadre, les personnes participantes étaient invitées à échanger sur leur perception de la société, sur les principales difficultés rencontrées dont celles éventuellement accentuées par la crise COVID, sur leurs relations aux institutions et sur l'accès aux droits, sur leurs liens avec les associations d'entraide ou d'accompagnement, sur leurs projets individuels et collectifs ou plus généralement sur leur vision personnelle de l'avenir.

Ces groupes ont donné lieu à des échanges particulièrement nourris, parfois bien au-delà des attentes des organisateurs et des participants eux-mêmes.

Les pages qui suivent s'efforcent de restituer une synthèse de ces expressions et de ces discussions. Il ne s'agit pas d'une compilation de récits de vie mais d'une synthèse d'un véritable travail collectif sur des questions d'intérêt général, nourri de l'expérience singulière de chaque participant.e.

«Je souhaite que ce type de rencontre de proximité soit le plus récurrent possible, afin de donner la parole à ceux que l'on n'entend pas et de contribuer à éclairer et alimenter la réflexion de ceux qui décident, à tous niveaux d'instances politiques et que je pourrais considérer comme de plus en plus cyniques après les avoir perçus comme complètement déconnectés de notre quotidien.»

«Cet échange a eu le mérite de réunir autour d'une table en toute simplicité une institution régionale et un échantillon des premiers concernés, dans un format propice à la prise de parole, en toute liberté d'expression, afin de recueillir leurs témoignages.»

Il a d'autre part permis à des personnes qui ont très souvent l'impression d'être oubliées par les politiques, bannies si ce n'est fustigées par ces derniers, de se sentir à cette occasion considérées dans leur citoyenneté.»

Sylvain (La Rochelle)

Une vision lucide mais désabusée et inquiète d'une société dans laquelle le pouvoir de consommer marginalise le pouvoir d'agir des plus démunis et les valeurs collectives de solidarité

Pour les participant.es aux divers groupes de discussion, la société actuelle est avant tout perçue comme une société de consommation et de gaspillage dans laquelle les personnes ou citoyen.nes sont considéré.e.s en fonction de leur pouvoir d'achat, autrement dit de leur capacité à consommer. Cela rend d'autant plus difficile la possibilité d'inclusion des personnes en situation de pauvreté, lesquelles ressentent une forme de mépris à leur égard.

« De plus en plus de personnes sont à la rue, y compris des personnes âgées qui ont bossé toute leur vie. »

Christian (Bayonne)

« La solidarité, on l'apprend quand on a vécu à la rue. »

Murielle (Bayonne)

Ils.elles estiment que la société est devenue beaucoup plus individualiste sinon égoïste et sélective voire discriminante. Ce constat est complété par un fort sentiment de déshumanisation et de recul des valeurs collectives. Celles ou ceux qui ont vécu

des situations difficiles gardent cependant l'esprit solidaire, surtout avec les autres personnes qui traversent des difficultés. Plusieurs participant.es ont ainsi déclaré avoir aidé une ou plusieurs personnes à se sortir de situations défavorables.

Ils.elles dénoncent les inégalités qui traversent la société, qu'il s'agisse des revenus ou de la répartition des richesses, de celles entre les femmes et les hommes... Plusieurs participant.es constatent que de plus en plus de personnes vivent à la rue (dont des personnes âgées, de jeunes femmes enceintes qui se cachent par crainte d'être séparées de leur enfant...).

Même si certain.es reconnaissent que la société française reste assez protectrice (ex : en matière de santé), le sentiment d'insécurité vis-à-vis de l'avenir est aussi largement partagé. Le changement climatique, la violence, les inégalités, l'aggravation de la pauvreté et un accès à l'emploi de plus en plus exigeant avec des conditions de travail difficiles suscitent l'inquiétude des participant.es.

Logement (ou hébergement), travail, mobilité, accès aux droits, aux soins et à un revenu décent : les principales difficultés

Les conditions d'accès à un logement ou à un hébergement restent une préoccupation majeure d'une large part des participant.es. En matière d'hébergement, les contraintes et délais d'accès dans certains territoires (ex : agglomérations de Bordeaux ou de Bayonne) peuvent avoir un effet dissuasif : pas de réponse du 115, durée de séjour souvent courte et nécessité de reformuler des demandes.

Certain.es ont tenté un recours Droit à un Hébergement Opposable, avec succès mais sans

places disponibles dans la structure d'hébergement concernée. Pour d'autres, la décision d'accès au Droit à un Logement Opposable s'est fait attendre et seule une manifestation sur la place publique a permis d'accéder à un logement de transition.

Pour certaines personnes en difficulté vivant dans des territoires littoraux et touristiques, cet accès au logement est un vrai casse-tête car les conditions d'accès à un logement social ou simplement abordable y sont particulièrement sélectives. Certain.es se sont tourné.e.s vers des associations qui leur ont

permis de trouver un logement au bout de quelques mois. D'autres vivant dans des territoires ruraux où le marché immobilier est pourtant moins tendu, se heurtent à l'impossibilité de contacter le bailleur social pour obtenir un changement d'appartement rendu nécessaire par suite d'un problème de santé.

Plusieurs participant.es ont rencontré des **difficultés d'accès au travail**, parfois en dépit d'une qualification ou d'une expérience professionnelle. Qu'il s'agisse de participant.es originaires de territoires très urbanisés ou non, cette difficulté est étroitement liée à des **problèmes de mobilité** : pas de moyen de transport personnel, pas toujours de système de transport public notamment dans le cas d'un travail en horaires décalés. La plupart des participant.es ont travaillé (parfois avec de hautes responsabilités) ont connu l'intérim ou un temps partiel (pour les femmes) et ont un passé professionnel déjà bien rempli. Certains témoignent d'une dégradation du monde du travail marquée par un manque de reconnaissance et par des relations ou conditions de travail passablement dépréciées.

Cette question de l'accès au travail a aussi à voir avec celle du **revenu ou des ressources disponibles**. La plupart des personnes ayant participé aux groupes de discussion perçoivent des prestations ou minima sociaux. Elles disposent de faibles ou très faibles revenus (de 500 € à 1400 € par mois). Toutes expriment la nécessité de se priver de certains biens ou services devenus parfois essentiels (exemple : un abonnement internet ou un ordinateur personnel) et être contraint.es à faire des choix. Parmi les personnes, certaines ont connu une situation de surendettement (exemple d'une femme seule avec 2 enfants à charge après un divorce). Tous s'accordent assez spontanément sur le fait qu'un niveau de revenu décent équivaldrait actuellement à 1500 / 1600 € par mois pour une personne seule, afin d'accéder aux biens et services de base sans avoir à se priver, les participant.es soulignant que les besoins peuvent varier selon le lieu de résidence. Une répartition plus juste des aides sociales est aussi attendue. Pour certain.es participant.es, le fait d'avoir un revenu modeste ne devrait pas pénaliser les personnes en limitant leur droit aux aides.

*« On se bat pour survivre,
car on ne vit pas avec des aides sociales. »*

Magalie (Villeneuve-sur-Lot)

Parmi les autres difficultés rencontrées plus ponctuellement, celles relevant de **l'accès aux soins**, jugé parfois trop onéreux pour les personnes à faibles ressources, ou bien devenu simplement inaccessible (difficultés de trouver un généraliste et encore moins un spécialiste, y compris dans certains territoires urbanisés). Certain.es accusent un état de fatigue psychique qui compromet leurs perspectives de réinsertion professionnelle.

Une autre problématique majeure qui est ressortie de ces échanges est celle des **difficultés d'accès aux droits accentuées par la dématérialisation** de l'accès à divers services (ex : Pôle Emploi, CAF, CPAM...). Pour les personnes entendues, cette dématérialisation des démarches a non pas simplifié mais aggravé les difficultés pour les plus pauvres qui n'ont pas toujours les moyens d'acquérir les matériels numériques et/ou de payer les abonnements nécessaires. Les relations notamment avec les institutions sont rendues plus distantes, plus impersonnelles et plus compliquées, alimentant un fort sentiment de dés-humanisation.

*« On ne sait pas toujours à qui s'adresser,
on apprend par la bande. »*

Christian (Sainte-Foy-la-Grande)

Ces difficultés tiennent aussi à un **manque d'information sur les droits**. Cette information s'opère beaucoup par le bouche-à-oreille mais aussi par certains services publics quand ils sont encore accessibles. Cependant, le constat est que ces derniers ont tendance à désertter les territoires, contribuant à un non-recours aux droits.

Le cumul de ces difficultés génère chez certain.es une peur latente de basculer dans la très grande pauvreté.

Des relations très mitigées avec les institutions et les services administratifs

La **dématérialisation** des services publics et des démarches administratives déjà mentionnée pèse de plus en plus fortement sur la qualité de la relation entre personnes en situation de pauvreté et institutions. Ces dernières privilégient de plus en plus les outils numériques dans la relation avec leurs « publics » plutôt que les relations humaines : accueil fermé, demandes à effectuer uniquement par messagerie électronique ou sur des plateformes en ligne... Pour certaines personnes dans l'incapacité de disposer de matériel ou rencontrant des difficultés avec l'usage de ces outils, cette évolution est un facteur de non-recours aux droits.

« Il faut toujours justifier qui l'on est. Cela prend beaucoup de temps. À la longue, ça nous fatigue et l'on n'est pas assez bien informé sur nos droits. »

Damien (Limoges)

Les démarches administratives, nécessaires pour faire valoir ses droits, sont considérées comme **complexes et décourageantes**. Certaines personnes ont parfois renoncé. Toutes et tous ont cette expérience de constitution laborieuse de dossiers, qu'il faut sans cesse recommencer **en se justifiant de manière répétitive** devant chaque service sollicité. Ces formalités sont perçues non seulement comme lourdes mais aussi dégradantes. De plus, les délais de traitement étant parfois longs, certaines pièces justificatives se périment et il faut sans cesse renvoyer des mises à jour.

Le sentiment de devoir prouver constamment que l'on est pauvre entraîne une dévalorisation de l'image de soi et certaines démarches sont perçues comme humiliantes et douloureuses.

Pour des personnes ayant changé de situation ou ayant déménagé, cela s'est traduit par une suspension des droits et les délais de transfert des dossiers peuvent aussi entraîner une perte temporaire de droits, ce qui a aggravé les difficultés des personnes concernées (ex : 3 semaines sans ressources à cause d'un délai de transfert de dossier d'une CAF à une

autre, plusieurs jours à la rue pour une femme d'une soixantaine d'année et malade, perte de droit au RSA et à la CMU pour un homme s'étant mis en couple avec une personne percevant l'Allocation d'Adulte Handicapé...).

Une autre difficulté dans ce registre concerne l'obligation de rembourser des « trop perçus » ou « indus », notamment quand des erreurs sont non pas imputables aux personnes elles-mêmes mais au système de gestion des prestations. Cela crée des tensions et des difficultés accrues pour les personnes. Ce type de fonctionnement est jugé insidieux, déshumanisant et générateur de dysfonctionnements au détriment des plus fragiles.

La **perception de certaines institutions** apparaît parfois assez dégradée : Caisses d'Allocations Familiales, Pôle Emploi... Dans ce dernier cas, malgré toutes les exigences et conditions imposées pour maintenir ses droits, plusieurs participants ont déploré n'avoir jamais eu une seule proposition d'emploi (notamment les plus de 50 ans). L'un d'entre eux s'en est vu finalement refuser alors qu'il était le seul intéressé au prétexte que l'offre était réservée aux allocataires du RSA (ce qui n'était pas son cas). Pour d'autres, les propositions formulées ne correspondaient ni à leur expérience antérieure ni à leur qualification. Nombre d'entre elles ont le plus souvent recours aux agences d'intérim.

« Avec Pôle Emploi, tout se passe bien si l'on n'a rien à demander. »

Sylvain (La Rochelle)

Pour les personnes concernées, le sentiment est que le seul suivi réalisé consiste à sanctionner les personnes et à leur signifier qu'elles n'ont plus droit à telle ou telle prestation ou aide.

Ce qui ressort des échanges, est que les parcours administratifs imposés par les démarches d'accès aux aides participent d'une forme d'assignation des personnes à leur situation de pauvreté.

Une perception partagée mais compréhensive du rôle des assistant.es de service social

Plusieurs participant.es ont parfois exprimé une grande reconnaissance pour l'aide reçue de certains services ou travailleurs sociaux (ex : CCAS), qui leur a permis de se relever, de sortir de leur situation et de mieux être informés sur leurs droits. Pour certain.es, cette aide leur a été précieuse, que ce soit dans la recherche d'un logement, d'un travail ou d'un soutien financier, dans l'accès aux transports ou à une épicerie sociale.

« Depuis que j'ai contacté le CCAS, je suis plus ouverte aux autres alors qu'avant j'avais plus de mal... Je participe à des activités sociales que je ne faisais pas avant. »

Sandrine (Limoges)

Pour d'autres, tout en reconnaissant le travail d'écoute et de suivi réalisé, l'expérience est plus mitigée. Le passage par un service social est une étape obligée et constitue une démarche à laquelle il n'est pas toujours facile de se résigner.

« Pour moi, le plus difficile a été de franchir la porte du CCAS. »

Sylvain (La Rochelle)

Pour d'autres encore, la relation avec les assistants sociaux a été plus compliquée à gérer. Ces travailleurs.ses sont perçus.es comme des personnes qui aident du mieux qu'elles peuvent mais qui n'ont pas réponse à tout et les démarches n'aboutissent pas toujours. De ce fait, ces travailleurs.ses encaissent aussi la colère des personnes en difficulté. Dans cer-

tains cas, les personnes estiment que ces professionnels·les n'assurent pas leur service jusqu'au bout et ne prennent pas assez leurs responsabilités, notamment lorsque la situation ne correspond pas à une « case » déjà prédéfinie par les dispositifs et s'en déchargent auprès de certaines associations. Il est assez fréquent que les personnes soient « baladées » d'un guichet ou d'un service à l'autre (exemple : bien qu'ayant vécu plus de 40 ans dans une grande ville de la région où sa famille et son épouse sont enterrées, un participant s'est vu refuser sa domiciliation par le CCAS de cette ville. Or, sans domiciliation, il est impossible d'accéder à certains droits civils et sociaux).

« Parfois, les assistantes sociales font tampon entre les personnes et l'appareil administratif. »

Damien (Limoges)

C'est pourquoi, plusieurs participant.es aux groupes de discussion soulignent l'intérêt d'enrichir la formation des assistants sociaux, ce qui permettrait une prise en charge plus optimale des personnes (par exemple en organisant des groupes d'échanges entre professionnels et personnes accueillies). Ils.elles estiment aussi que ces professionnels·les du travail social devraient avoir plus de pouvoir décisionnel sur les dossiers qu'ils traitent et pas seulement un rôle de médiateur.

« Ils écoutent... mais leur réponse est toujours pré-formatée. Quand on sort des cases prévues, il n'y a pas de réponse ou on est baladé entre les services. »

Christian (Bayonne)

Le recours aux associations : une aide mais surtout un moyen de revalorisation de soi et de réengagement social au service des autres

Les personnes rencontrées entretiennent des relations plus ou moins régulières avec des associations, souvent liées à l'accompagnement des personnes. Pour celles ou ceux impliqué·e·s, la vie associative est devenue indispensable. Elle leur

permet de rencontrer des personnes et d'échanger idées ou opinions sur divers sujets. Certain.es sont engagé·e·s dans plusieurs associations. D'autres ont recours aux associations et participent aux activités proposées par celles-ci (ex : ateliers sport, cuisine...).

« Il a toujours fallu que je me batte pour quelque chose. Je souhaite m'engager pour les autres et être utile au plus grand nombre. »

Christian (Bayonne)

« C'est une aide pour vivre sa vie et je ne la conçois pas sans cela. C'est crucial pour mon équilibre et pour s'ouvrir vers l'extérieur. »

Françoise et Magalie
(Bordeaux et Villeneuve-sur-Lot)

Pour certains, le recours aux associations venant en aide aux plus démunis (Restos du Cœur, Secours Catholique, Croix Rouge...) n'a pas été une démarche aisée, car perçue comme stigmatisante.

Enfin, la plupart apprécie l'accueil et l'écoute rencontrés dans les associations qui les ont accompagnés mais, malgré leur attachement à certaines valeurs (humanisme, bénévolat...) n'ont guère l'esprit à s'engager car leurs priorités immédiates sont ailleurs (ex : s'affranchir de certaines difficultés et assurer une stabilité de revenu).

« Tout le monde est au courant et le regard porté par les autres ajoute à l'humiliation. »

Damien (Limoges)

À l'inverse, d'autres se sont ardemment impliqués dans certaines structures ou associations (ex : Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées, ATD Quart Monde...). Pour ces personnes, cet engagement correspond à la volonté de se sentir écouté (et pas seulement entendu), de faire bouger les choses et de pouvoir agir (d'où la suggestion émise dans l'un des groupes de discussion d'un Conseil régional du pouvoir d'agir).

L'impression générale qui se dégage est que, selon la nature des associations concernées et de la place qu'elles offrent aux personnes qu'elles accueillent ou accompagnent, l'implication associative est une réponse pour sortir de l'isolement, pour trouver une entraide mutuelle, pour « relever la tête » et pour se faire entendre collectivement, autrement dit pour retrouver dignité et une place dans la vie sociale.

Un besoin de reconnaissance qui passe aussi par une bonne image de soi

Le sentiment d'humiliation est souvent évoqué lors des situations où les personnes en situation de pauvreté ont dû affronter le regard des autres. Néanmoins, pour celles-ci, être reconnues ou faire sa place dans cette société dépend aussi de l'entretien d'une bonne image de soi-même, malgré les difficultés subies.

« Il faut être souverain de soi-même et ne pas tout attendre de là-haut. »

Françoise (Bordeaux)

S'il est question de reconnaissance, qui a le privilège de la reconnaissance d'autrui ? À cette question, les participant.es considèrent important pour chacun.e d'abord de se reconnaître soi-même comme partie prenante de la société même s'il leur est parfois difficile de se sentir reconnu.e dès lors qu'ils.elles ne rentrent pas dans la case qui leur est assignée. Or, ces étiquettes que la société leur attribue à cause des situations vécues sont souvent difficiles à effacer, notamment pour certain.es ayant connu des parcours accidentés ou du fait de leurs origines (ex :

sortants de prison, migrants). Certains ont subi des formes de discrimination sinon de racisme mais ont tendance à relativiser cette situation.

« Il faut apprendre à le supporter et c'est plus facile si l'on sait ce que l'on veut. »

Hussein (Limoges)

Si la reconnaissance passe par un revenu décent, là n'est pas l'essentiel. Ce qui importe pour les personnes concernées, c'est d'avoir une vie « correcte » en étant autonome avec ce dont elles disposent.

Cette reconnaissance et le regard porté sur les personnes en situation de pauvreté se sont aussi exprimés à travers l'usage d'un vocabulaire jugé parfois inapproprié par les personnes : « bénéficiaires » (« on ne fait pas de bénéfice en percevant une aide sociale »), « usager » (« on use quoi ? »), « ayants droit »... Les participant.es leur préfèrent le terme « d'allocataires », même si cet usage impose de faire sans cesse la preuve de sa pauvreté.

Une projection vers l'avenir qui se nourrit de projets personnels porteurs de sens et de solidarité

Nombre des personnes rencontrées lors de ces groupes de discussion ont exprimé la volonté de réaliser des projets personnels variés. Le trait commun est le désir de retrouver une place dans la société, même

si le sentiment général est la difficulté de la transformer. Pour autant, certain·es aspirent à un engagement tourné vers la solidarité et de donner ainsi plus de sens à leur implication sociale ou à leur activité.

À titre d'illustration :

- ▶ Projet de réinsertion de femmes à la rue et/ou sortantes de prison, par réhabilitation d'un lieu désaffecté dans une commune de la Côte basque, pour en faire un lieu d'accueil et restaurant solidaire à partir de produits issus de l'agriculture biologique, qui serait aussi un lieu de formation également en lien avec une exploitation agricole du territoire (Christian, Bayonne).
- ▶ Projet de transformation d'anciens containers en habitats-mobiles permettant de loger des personnes à la rue.
- ▶ Développer une culture de graines germées (Claire, Villeneuve-sur-Lot).
- ▶ Asseoir une activité de rédactrice Web pour développer à terme une agence de communication numérique et une activité de formation au numérique (Magalie, Villeneuve-sur-Lot).
- ▶ Écrire un livre sur sa vie et son vécu (Christiane, Sainte-Foy-la-Grande).
- ▶ Lancer une activité indépendante « au grand air » d'entretien d'espaces verts et/ou de permaculture (Damien, Limoges).
- ▶ Obtenir un diplôme de soudure et parfaire son apprentissage de la langue française (Hussein, Limoges)
- ▶ Trouver un travail dans le domaine industriel pour lequel il a déjà acquis une expérience dans son pays, quitte à changer de région (Parsa, La Rochelle).
- ▶ Passer le permis de conduire et suivre une formation pour développer une activité en pâtisserie (Sandrine, Limoges).

De manière plus collective, certains sujets de préoccupation générale ont été exprimés : l'accès à des services publics, au logement, à la mobilité et à la santé, l'inquiétude suscitée par le changement climatique et par l'avenir du système éducatif (en ce qu'il participe à la reproduction des assignations sociales). La plupart des participant.es aspirent à ce que la société devienne plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de chacun. Ils.elles accordent beaucoup d'importance au respect de la dignité et à l'égalité. Ces échanges mettent en évidence la richesse des expériences et les capacités de dialogue des partici-

pant.es. Leurs expressions soulignent l'acuité avec laquelle ils.elles analysent des questions de portée collective à l'éclairage de leur vécu et, malgré leurs difficultés, leur profond désir d'être partie intégrante d'un collectif et plus largement d'une société dont ils.elles subissent la violence et qu'ils.elles appellent à être plus vivable et solidaire.

« On a envie que nos enfants vivent dans un monde vivable. »

Magalie (Villeneuve-sur-Lot)

Reconnaître la parole des personnes en situation de pauvreté et leur ouvrir des espaces d'expression collective

En dépit des dispositions réglementaires⁹ ou des intentions louables parfois affichées dans les politiques publiques¹⁰, force est de constater la très faible place concédée aux premiers concernés en matière de lutte contre la pauvreté : les personnes en situation de pauvreté. Les quelques expériences initiées, dont celle du Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées, ont été jugées décevantes par les intéressés eux-mêmes en raison d'un sentiment d'être trop peu écoutés et entendus. Les propositions qui suivent incitent à diversifier les espaces d'expression de ces personnes afin d'améliorer leur prise en compte. Le « choc de participation » évoqué dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ne se décrète pas. Encore faut-il créer les conditions propices à la reconnaissance et à l'expression. Cela se travaille au plus près des personnes et exige d'être structuré, animé et accompagné.

1 OUVRIR LA COMPOSITION DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE EN 2024

Les CESER entameront une nouvelle mandature à partir de l'année 2024. Dans le cadre de ce renouvellement, **il est proposé de prévoir 2 sièges à parité de genre à des représentants de structures ou d'associations** d'accompagnement de personnes en situation de pauvreté et dont la gouvernance est principalement assurée par ces dernières (ex : Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées, ATD Quart Monde...).

2 INCITER LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT LOCAUX À INTÉGRER DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ OU À LES FAIRE PARTICIPER À LEURS TRAVAUX

Conseils de développement : des espaces de réflexion, de dialogue et d'échanges de proximité ouverts



La loi prévoit la mise en place de conseils de développement dans les territoires couverts par un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) et pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. En Nouvelle-Aquitaine, il existe à ce jour 13 PETR¹¹ et 23 conseils de développement ont été globalement identifiés par le CESER de Nouvelle-Aquitaine¹².

Il s'agit donc d'inciter ou d'encourager ces structures de démocratie locale à faire une place à l'expression des personnes en situation de pauvreté dans le cadre de leurs activités.

3 ASSOCIER ET PRENDRE EN COMPTE L'EXPRESSION DES PERSONNES DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN RÉGION

Conformément aux recommandations du rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains, le CESER appelle les autorités publiques en région à organiser des espaces et des temps de concertation avec des associations ou structures dans lesquelles les personnes en situation de pauvreté sont impliquées, à l'occasion de l'élaboration de politiques publiques qui les concernent plus ou moins directement.

9 Cf. loi n°2014-366 du 24 mars 2014 et art. 115-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, décret n°2016-1440 du 26 octobre 2016 et art. D215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, créant le Conseil national et les Conseils régionaux des personnes accueillies et accompagnées.

10 Cf. l'un des leviers de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022 était le « choc de participation et la rénovation du travail social », notamment afin de construire des solutions avec les personnes concernées (Stratégie nationale pp.38-39).

11 PETR du Pays de Marennes-Oléron, du Pays de Gâtine, du Pays de Cognac, du Pays du Ruffécois, du Pays Monts et Barrages, de Vézère-Auvézère, de Vallée Dordogne Corrézienne, du Grand Libourmais, du Cœur Entre-Deux-Mers, de Haute Lande, du Pays Landes Nature Côte d'Argent, d'Adour-Chalosse-Tursan, du Pays Adour Landes Océanes.

12 Conseils de développement (CDD) du Grand Angoulême, du Grand Cognac (Ouest Pays de Charente), des agglomérations de Saintes, de Rochefort, CDD de Haute-Saintonge, Royan Atlantique, de Creuse Grand Sud, du Grand Bergeracois, du Grand Périgueux, du Périgord Vert, de Bordeaux Métropole, du Bassin d'Arcachon-nord (COBAN), Adour Landes Océanes, des agglomérations de Mont-de-Marsan, du Val de Garonne, CDD du Pays Basque, de l'agglomération de Niort, CDD du pays Mellois, du Haut Val de Sèvre, du Grand Poitiers, du Civraisien et de l'agglomération de Limoges.

➔ L'État est ici en premier lieu concerné, à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 et révisée courant 2020.

Cette stratégie avait prévu qu'une impulsion soit donnée à la participation des personnes concernées. Cette intention s'est heurtée au contexte imposé par la crise sanitaire et reste, de l'aveu même de la commissaire en charge de l'application de la stratégie nationale en région¹³, un axe à améliorer.

Le CESER encourage donc l'État en région à accentuer son effort en ce sens, que ce soit dans le cadre de l'élaboration du prochain Pacte des solidarités et de sa mise en œuvre en région (appels à projets ou à manifestation d'intérêt, soutien aux projets des associations ou structures impliquant des personnes en situation de pauvreté) ou encore à inciter cette démarche à la faveur des conventions établies avec les collectivités territoriales.

➔ Bien que ne disposant pas de compétences en matière de politique sociale au sens régalien (hormis celles relatives à la formation aux carrières sanitaires et sociales), le Conseil régional déploie diverses politiques susceptibles de contribuer à la prévention de la pauvreté : accès à l'emploi, éducation, orientation et formation, mobilité et transports, logement des jeunes, économie (dont économie sociale et solidaire, insertion par l'activité économique...), accès aux sports et à la culture, politique en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations... De fait, nombre de dispositifs associés à ces politiques régionales participent à cet objectif et concernent des personnes en situation de précarité ou de pauvreté.

C'est pourquoi le CESER invite le Conseil régional à mettre en place des démarches permettant la participation de ces personnes dans les phases d'élaboration et d'évaluation des politiques ou dispositifs concernés.

➔ Les Conseils départementaux, en lien avec l'État, occupent une place déterminante en matière d'action sociale dans les territoires, avec un rôle de chef de file dans ce domaine. Ce rôle recouvre l'organisation du service public d'action sociale et l'ensemble des politiques relevant de la protection de l'enfance (aide sociale à l'enfance), de l'insertion (dont personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active), de l'aide sociale aux personnes âgées, handicapées ou encore en matière de logement et d'hébergement. Leur action en direction des populations et familles les plus défavorisées est donc essentielle.

C'est pourquoi le CESER encourage de la même façon les Conseils départementaux à concevoir ou élargir des démarches de participation de personnes en situation de pauvreté dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques d'action sociale, y compris dans le cadre des actions conventionnées avec l'État au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté¹⁴.

4 DÉPLOYER AU NIVEAU LOCAL DES TEMPS OU ESPACES D'ÉCHANGES ENTRE PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET ACTEURS INSTITUTIONNELS

L'expression des personnes rencontrées lors des groupes de discussion a mis en évidence un fort ressenti de déshumanisation dans la relation aux institutions, notamment celles chargées de la gestion de certaines prestations ou aides. Cette perception résulte pour beaucoup de la lourdeur des procédures imposées aux allocataires potentiels qui alimente chez ces derniers un sentiment d'humiliation et parfois une démotivation et un renoncement aux droits. Elle s'explique simultanément par les évolutions survenues dans l'organisation de divers services publics, dans les modalités d'octroi des aides (avec des contrôles accrus) et dans la dématérialisation croissante des démarches ou contacts. Les difficultés ressenties par les personnes s'en trouvent accentuées, celles-ci étant parfois victimes de maltraitance ou d'une forme de violence institutionnelle qui n'est pas que symbolique.

13 Cf. audition le 16 décembre 2021 de Mme Hélène GRIMAUULT, commissaire en charge de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine.

14 À l'instar d'initiatives déjà engagées dans certains Conseils départementaux de Nouvelle-Aquitaine (ex : Haute-Vienne en matière d'insertion avec participation de personnes au RSA).

Face à cela, quelques associations locales ont pris des initiatives ponctuelles afin de favoriser la (re)connaissance réciproque et d'instaurer des relations d'échange plus directes avec les représentants des services concernés (ex : CAF, Pôle Emploi, CPAM...)¹⁵. Un autre exemple est celui des comités locaux de l'emploi mis en place dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », qui associent acteurs institutionnels, associatifs (réseaux de l'insertion par l'activité économique entre autres) et personnes concernées (privées durablement d'emploi et de ce fait en situation de précarité et souvent d'isolement social).

En réponse à ces constats, le CESER propose que les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale et les antennes territoriales des services sociaux départementaux assurent de manière plus systématique l'organisation de temps et/ou d'espaces d'échanges entre personnes en situation de pauvreté ou de précarité et acteurs institutionnels locaux ou départementaux, autant que possible en lien avec les acteurs associatifs locaux et cela à des horaires correspondant aux contraintes de ces personnes.

15 Cf. expérience des « croisements de savoirs » d'ATD Quart Monde.

2: S'attaquer au noyau dur des difficultés exprimées

2.1 Se loger, une priorité

Le logement est un droit à valeur constitutionnelle¹⁶. Pourtant, l'accès à un logement ou à un hébergement est toujours un problème majeur pour les personnes en situation de pauvreté en Nouvelle-Aquitaine. Sans logement, pas d'adresse et un accès aux droits compromis. La procédure administrative de domiciliation (auprès d'un CCAS ou d'associations agréées) est un obstacle supplémentaire pour les personnes sans domicile fixe.

Nombre de personnes rencontrées et des structures entendues font état de difficultés diverses et croissantes dans ce qui constitue l'accès à un droit fondamental et un levier essentiel de la dignité et de l'autonomie des personnes. Ces difficultés sont par ailleurs largement mentionnées dans les rapports d'activité et enquêtes de plusieurs grands réseaux associatifs¹⁷. Ces difficultés recouvrent plusieurs types de situations :

- ▶ Un nombre toujours important de personnes ou familles vivant à la rue ou dans des abris de fortune dits aussi « lieux de vie informels », c'est-à-dire en squats ou bidonvilles¹⁸.
- ▶ Des problèmes d'accès aux structures d'hébergement ou d'hébergement d'urgence et un manque chronique de places malgré un accroissement récent de ce parc.
- ▶ Des difficultés accrues d'accès à un logement à un coût abordable dans certains territoires (agglomération bordelaise, littoraux basque, girondin et charentais...), avec un accroissement des demandes en attente d'un logement social.

- ▶ Une fragilisation des familles ou personnes à faibles ressources avec la hausse des coûts de l'énergie et la charge des dépenses contraintes (loyer et charges associées), qui font peser une menace sur les conditions de maintien dans le logement et accroissent les risques d'expulsions locatives.
- ▶ Une persistance de situations de suroccupation de logements et de ménages en logements indignes.

En 5 ans (2018-2022), 120 personnes sans domicile mortes dans la rue en Nouvelle-Aquitaine.

(Source : Collectif Morts de la Rue)

La mortalité des personnes « sans domicile » caractérise les territoires parmi les plus urbanisés de Nouvelle-Aquitaine, en particulier l'agglomération bordelaise et certaines communes littorales (ex : La Rochelle, Côte basque). Toutefois, ce phénomène n'épargne pas certaines villes et territoires plus ruraux.

Ces « morts de la rue » sont très majoritairement des adultes de 40 à 60 ans mais on relève aussi des jeunes voire très jeunes adultes (dès 18 ans) et des personnes plutôt âgées vivant à la rue. Les personnes sans domicile sont surtout des personnes seules, parmi lesquelles des femmes exposées aux violences sinon aux viols, mais aussi des couples et familles avec enfants¹⁹.

16 Ainsi que l'ont rappelé dans un communiqué de janvier 2023 les associations et organisations impliquées dans le Collectif des Associations Unies.

17 Par exemple dans le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement ou dans les rapports d'activité de grands réseaux tels que le Secours Catholique Caritas France.

18 Plus de 2000 personnes à la rue avaient été identifiées dans l'agglomération bordelaise lors d'une nuit de la maraude organisée en janvier 2022 par plusieurs associations (dont Maraudes du Cœur, Gratuits-Solidarité-Gironde, Diamant des Cités..., en grève durant plusieurs semaines pour dénoncer les manquements de l'État en matière d'hébergement).

19 Sur la seule commune de Bordeaux, 554 personnes à la rue ont été recensées lors de la 2^{ème} Nuit de la solidarité en janvier 2023 et l'impossibilité de joindre le 115, saturé, a été constatée par huissier entre le 16 et le 20 janvier 2023.

Une partie de cette population sans logement ni solution d'hébergement se retrouve dans des squats ou bidonvilles. En Nouvelle-Aquitaine, c'est en Gironde et plus particulièrement dans l'agglomération bordelaise que ce phénomène est le plus manifeste²⁰. Ce territoire est l'un de ceux qui compte le plus de squats/bidonvilles sur le plan national (près d'une centaine début 2023 pour une population de 1800 personnes au moins, selon les informations saisies dans la plateforme « Résorption des bidonvilles » de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement). Plus marginalement, des squats ont été identifiés dans certaines zones rurales de Gironde (Médoc, Pays foyen...) et, ponctuellement, dans les autres agglomérations (Poitiers, Limoges).

Début janvier 2023, 97 squats ou bidonvilles officiellement recensés en Nouvelle-Aquitaine, où se concentrent au moins 1800 personnes dont une part importante de nationalité étrangère et près d'un quart d'enfants. Entre 2020 et 2022, 261 installations et 372 mesures de fermeture ou d'expulsions enregistrées dans la région.

(Source : DIHAL, plateforme « Résorption bidonvilles »)

Les populations concernées ici sont dans un état de vulnérabilité et de précarité extrême. Nombre d'associations font en particulier état de personnes seules ou familles de nationalité étrangère, en attente de régularisation ou n'ayant pu faire aboutir leur demande de séjour et/ou d'asile. Dans l'agglomération bordelaise, les mesures de fermeture ou d'expulsion de ces lieux informels prises par les autorités depuis ces dernières années non seulement ne permettent pas d'enrayer le phénomène mais surtout ne constituent pas une réponse appropriée aux besoins. Cette situation est source de tensions entre autorités publiques et associations. Plusieurs d'entre elles ont récemment décidé de constituer un collectif « sans-abrisme », animé par la délégation régionale de la Fondation Abbé Pierre.

Fin 2021, 9500 places d'hébergement social et 7385 places en logement accompagné en Nouvelle-Aquitaine. Un taux d'équipement en places d'hébergement qui reste très faible.

(Source : DREES, database « VILAS »)

Elle est étroitement liée à l'insuffisance chronique des capacités d'accueil et disponibilités en structures

d'hébergement en région (avec un très faible taux d'équipement)²¹, malgré l'accroissement constaté de l'offre au cours de ces dernières années. Cette situation a été accentuée courant 2022 avec l'afflux d'une population d'exilés ukrainiens. Face à l'importance des besoins, des associations et collectifs de citoyens se sont mobilisés afin de proposer des hébergements solidaires, non sans que cela soulève diverses difficultés et questions de l'aveu même des associations, dont le fait pour des citoyens d'avoir à suppléer sinon à se substituer par défaut à la puissance publique pour accomplir une mission régaliennne de l'État.

Le droit à un logement décent et indépendant est théoriquement garanti²² à toute personne résidant sur le territoire de façon régulière. Sur cette base, certaines personnes sans logement, menacées d'expulsion sans relogement ou hébergées de manière temporaire, ont la possibilité de faire valoir leurs droits en saisissant les commissions départementales de médiation et d'exercer un recours.

En 2021, plus de 3200 recours enregistrés au titre du Droit Au Logement (ou à l'Hébergement) Opposable en Nouvelle-Aquitaine et 675 personnes relogées.

(Source : Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées)

Cette possibilité, ouverte pour l'accès à un logement ou à un hébergement, reste assez peu utilisée car l'effectivité de l'accès à ce droit reste tributaire de l'offre disponible.

Fin 2021, près de 105000 demandes de logement social en attente (hors mutations), en Nouvelle-Aquitaine avec comme principal motif des logements trop chers, un divorce ou une séparation, un problème de handicap...

(Source : Ministère du Logement et de l'Habitat durable)

Cette situation tient d'abord à la difficulté rencontrée par nombre de familles ou personnes en situation de pauvreté d'accéder à un logement social ou plus généralement à un logement à un coût abordable. Fin 2021, le parc locatif social comptait 315000 logements en Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci se caractérise à la fois par un très faible taux de vacance et par une baisse de la mobilité résidentielle. Or, le nombre de demandes en attente d'un logement social à la même date équivaut au tiers du parc existant (soit 105000 hors demandes de mutation). Plus de 42 % des demandeurs disposent d'un revenu inférieur à 1000 € par mois, soit en deçà du seuil de pauvreté conventionnel.

20 Cf. auditions de plusieurs acteurs associatifs (ex : Habitat & Humanisme, Maison des Familles de Bordeaux, Médecins du Monde, SOLINUM...).

21 Pour la Nouvelle-Aquitaine, 1,6 place d'hébergement pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans en comparaison de 3 places pour 1000 en moyenne nationale. En région, il varie de 0,9 place dans les Landes à 2,2 places dans la Vienne.

22 Cf. loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant un droit au logement opposable (art L.300-1, L.441-2-3 et L.441-2-3-1 du Code de la construction et de l'habitation).

Dans les territoires où le marché de l'immobilier est le plus tendu, en particulier dans l'agglomération bordelaise, sur la Côte basque ou le littoral charentais, les prix d'acquisition mais aussi les niveaux de loyers sont devenus prohibitifs et dissuasifs pour les familles ou ménages les plus modestes. Plusieurs témoignages recueillis dans le cadre de ce travail confirment un phénomène de ségrégation socio-spatiale, c'est-à-dire un déplacement vers des territoires de plus en plus périphériques de personnes ou ménages à faibles revenus en quête d'un logement plus abordable. Ce phénomène est également perceptible entre quartiers dans certaines villes de la région, notamment entre les quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville et les plus aisés. Cela est particulièrement visible à Poitiers, Limoges et dans une moindre mesure à La Rochelle et Bordeaux.²³ Ces choix souvent contraints génèrent aussi d'autres problèmes en termes d'accès à un emploi et de mobilité. Pour celles et ceux à ressources modestes contraints de vivre dans des territoires « tendus », il leur est nécessaire de faire des sacrifices étant donné le poids du poste « logement » dans leurs dépenses.

C'est par exemple le cas d'une large partie de la population étudiante. Pour une part très importante des étudiant.es des universités de Nouvelle-Aquitaine, il est nécessaire de quitter le domicile familial pour réaliser les études et de trouver un logement. Pour plus de la moitié et de manière croissante, il s'agit d'un logement sur le marché libre. Plus d'un quart sont en résidence universitaire ou un foyer ou, bien plus marginalement, louent une chambre chez l'habitant. Or, tous modes confondus, le seul poids du loyer représente souvent près des deux tiers des ressources (un peu moins pour les étudiants palois). Les trois quarts des étudiants de Nouvelle-Aquitaine concernés indiquent avoir rencontré des difficultés pour trouver un logement adapté à leur budget.²⁴ Une part de cette population étudiante est sans logement fixe (notamment parmi les étudiants étrangers) du fait d'un budget trop faible et d'insuffisance de garant. Cette situation est particulièrement marquée pour certains sites universitaires (La Rochelle, Bordeaux...).

Cette situation entretient aussi d'autres phénomènes tels que la suroccupation²⁵. Il est ainsi peu

surprenant que la part des logements sur-occupés soit particulièrement élevée dans certaines communes universitaires (ex : 30,6 % des logements à Talence, 22 % à Poitiers, 21 % à Bordeaux...).

Parmi les ménages propriétaires en Nouvelle-Aquitaine, près de 127 000 (7,2 %) vivent sous le seuil de pauvreté. Parmi les ménages locataires, plus de 244 000 (26,2 %) sont sous le seuil de pauvreté dont plus de 100 000 (37 %) dans le parc social.

(Source : INSEE)

De plus, et compte-tenu de l'évolution constatée des coûts de logement (loyers et charges) notamment dans les territoires où le marché est sous tension, avoir un logement ne protège pas de la pauvreté. Plus du quart des ménages Néo-Aquitains locataires (26 %) sont sous le seuil de pauvreté et ce taux grimpe à 37 % chez les locataires du parc social. Pour certaines familles, le poids des dépenses de logement (loyer ou emprunt et charges) reste difficile à assumer. Or, depuis une trentaine d'années, le poids des dépenses de logement n'a cessé de s'accroître dans le budget des ménages. Elles occupent une part déterminante des dépenses dites « pré-engagées » ou « contraintes » des ménages locataires dont le taux d'effort a doublé en 30 ans²⁶, obligeant à des restrictions sur d'autres postes de dépenses plus ou moins nécessaires à une vie décente (ex : alimentation). Leur progression a été sans commune mesure avec celle du revenu disponible sur la même période²⁷.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 436 000 ménages (15,6 %) en précarité énergétique liée au logement.

(Source : Observatoire national de la précarité énergétique)

Près des trois quarts des dossiers de surendettement (72 %) traités par la Banque de France dans la région concernent des locataires et les dettes de logement (hors immobilier) représentent plus de 41 % des situations de surendettement.²⁸ Selon une étude publiée en 2021 sur les besoins en logements en Gironde, il apparaît que l'accès à un logement dans des conditions dignes et durables est devenu impossible pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté, quelle que soit leur composition. Il est devenu également inaccessible pour une partie des classes moyennes (personnes seules et familles

23 Cf. « En 15 ans, les disparités entre quartiers mesurées selon le revenu se sont accentuées dans la plupart des grandes villes », INSEE Analyses n°79, janvier 2023 ; Ainsi, le rapport inter quintile à Poitiers est proche de 4,4 entre les plus hauts et les plus bas revenus à Poitiers, supérieur à 4 à Limoges, supérieur à 3,1 à La Rochelle et proche de 3 à Bordeaux. (mais avec des revenus moyens nettement supérieurs en ce cas pour les bas revenus).

24 « Quelle est la situation des étudiants face au logement ? Enquête logement étudiants 2021/2022 », Convention de coordination territoriale des Universités de Nouvelle-Aquitaine.

25 Un logement est considéré comme suroccupé lorsqu'il manque au moins une pièce au regard d'une occupation normale en fonction de la taille du ménage.

26 Il est passé de 15 % à 30 % en moyenne dans le parc privé et de 12 % à 24 % dans le parc social. Source : IRES, revue Éclairages n°21, mai 2021.

27 Cf. travaux de l'INSEE, de l'IRES et Comptes du logement.

28 « Le surendettement des ménages, enquête typologique 2021 », Banque de France, 2022.

monoparentales, très majoritairement des femmes avec enfants).

Par ailleurs, une partie de la population de Nouvelle-Aquitaine vit dans un parc vétuste ou dans des logements indignes, dont le recensement reste encore aléatoire. La précarité énergétique des logements concerne plus de 15 % du parc des résidences principales et affecte plus de 436 000 ménages. Dans plusieurs territoires ruraux (en Limousin et Périgord), le quart des ménages est concerné. En 2019, près de 4 000 dossiers de surendettement avec impayés d'énergie ont été enregistrés au niveau régional.

La hausse des prix constatée en 2022 tend à aggraver la situation des personnes aux ressources modestes. L'enquête annuelle de l'Observatoire des vulnérabilités révèle ainsi un quasi-doublement des difficultés de paiement en matière de logement : de 8 % de la population en 2021 à 13 % en 2022 pour un loyer ou un crédit immobilier, de 10 % à 18 % pour les charges liées au logement (eau, gaz, électricité...) mais ces difficultés sont encore plus accusées parmi les personnes en situation de vulnérabilité : plus du quart concernées pour le paiement d'un loyer ou d'un crédit immobilier et plus du tiers pour les charges. La moitié des ménages vulnérables ont réduit la température de leur logement pour limiter leurs dépenses. Ce contexte génère des demandes d'aides accrues.²⁹ Une traduction de ces difficultés se manifeste par des décisions d'expulsions locatives, lesquelles restent à un niveau encore important.

En 2019, 8380 décisions d'expulsions locatives (dont près de 5700 fermes) en Nouvelle-Aquitaine.

(Source : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques)

Face à ces situations, tout un réseau d'associations est mobilisé en région afin de venir en aide aux personnes ou familles concernées, pour la plupart avec délégation d'un service public et des aides de l'État et des Conseils départementaux. Plusieurs sont affiliées à la Fédération des Acteurs de la Solidarité et gèrent des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (2877 places), d'autres associations des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (4240 places), des maisons-relais (1706 places), des résidences sociales (967 places) ou des foyers pour jeunes travailleurs (4712 places). Certaines font de l'intermédiation locative et mettent à disposition en sous-location

des appartements de transition (ex : Restos du Cœur, Habitat et Humanisme...) ou des pensions de familles (ex : Fondation Abbé Pierre). D'autres encore interviennent dans la défense des droits des personnes, aussi bien celles qui occupent un logement (ex : Confédération Nationale du Logement) que pour les sans-abris (ex : Droit au Logement). Toutes constatent un accroissement des besoins et la montée en charge de problématiques sociales de plus en plus aigües, notamment parmi les jeunes étudiants ou demandeurs d'emploi, les étrangers, les personnes en grande difficulté présentant un cumul de problèmes (sanitaires et sociaux). Toutes attestent de difficultés croissantes pour accéder à un logement à un prix abordable, non seulement dans les territoires en tension, où s'exerce aussi une concurrence de la location touristique (avec l'effet Airbnb), mais aussi dans certains territoires plus ruraux où l'offre locative est rare et parfois de piètre qualité.

L'offre en logement social reste largement insuffisante selon ces acteurs et certaines communes n'ont pas rempli leurs obligations de construction de logements sociaux (22 en Nouvelle-Aquitaine dans le dernier bilan triennal 2017-2019, la plupart sur le littoral)³⁰. D'autres encore privilégient les logements sociaux les moins abordables (PLS plutôt que PLUS ou PLAI³¹, ces derniers étant réservés aux plus précaires). Enfin, la loi récente visant « à protéger les logements contre l'occupation illicite »³² durcit les contraintes et les sanctions pour les personnes ou familles occupant des squats (immeubles à usage d'habitation ou économique) et autorise les résiliations automatiques de bail en cas d'impayé sans recours à un juge. La réponse apportée par les politiques publiques n'est manifestement pas à la hauteur, même si des efforts ont été engagés depuis 2017 avec le lancement du plan quinquennal « *Un Logement d'Abord* » qui vise à lutter contre le sans-abrisme. Certaines collectivités de Nouvelle-Aquitaine se sont engagées pour mettre en œuvre ce plan de manière accélérée (Conseil départemental de la Gironde, Bordeaux-Métropole, Communauté Urbaine du Grand Poitiers). Ce dispositif qui intègre un accompagnement des personnes a permis de mobiliser une partie du parc social, de créer des places dans le parc privé par intermédiation locative ou des places en maisons-relais.

29 Observatoire des vulnérabilités – 3^{ème} édition de l'Observatoire – CREDOC, décembre 2022; En Nouvelle-Aquitaine, cette tendance est confirmée par certains Conseils départementaux à travers l'activité des Fonds de Solidarité Logement.

30 La loi « 3DS » du 21 février 2022 a pérennisé et adapté les dispositions relatives aux obligations de constructions de logements sociaux (20 % à 25 % du parc de résidences principales) pour certaines communes, avec un plan triennal de rattrapage différencié.

31 PLS : Prêt Locatif Social à loyer intermédiaire; Prêt Locatif à Usage Social et Prêt Locatif Aidé d'Intégration.

32 Adoptée le 2 décembre 2022.

Près de 700 000 Néo-Aquitains sont logés dans le parc social régional. En 2021, un peu plus de 8 000 logements sociaux ont été financés dont 81 % en PLUS ou PLAI, c'est-à-dire destinés aux ménages les plus modestes.

Dans son «*Livre blanc : relancer le logement social en Nouvelle-Aquitaine*»³³, l'Union régionale HLM confirme l'importance des besoins et le constat d'éviction-rélogement de familles modestes en périphérie des agglomérations et des principaux bassins d'emploi. Elle atteste également des difficultés rencontrées avec une dynamique de construction enrayée depuis 2017, la fragilisation du modèle économique des bailleurs sociaux et l'allongement des délais de réalisation des opérations. Ce constat est d'autant plus préoccupant que l'attractivité démographique de la région se confirme, notamment dans les bassins de vie où le marché immobilier est déjà le plus tendu. Les besoins en logements sociaux ont été estimés à + 11 000 par an dont un peu plus d'un tiers pour l'agglomération bordelaise et sont appelés à se renforcer. L'INSEE a estimé le besoin total entre 37 000 et 40 000 logements par an d'ici à 2030³⁴, dont 20 % pour loger les personnes sans logement propre (sans-abri, en hébergement social, chez un tiers) et les personnes en situation de mal-logement.

En septembre 2022, plus de 476 000 allocataires d'une aide au logement en Nouvelle-Aquitaine dont 54 % à bas revenus.

(Sources : DREES, CAF Nouvelle-Aquitaine)

Néanmoins, et de l'aveu même de la commissaire chargée en région de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la principale difficulté reste de trouver des logements disponibles à un prix accessible face à une demande sociale très supérieure à l'offre³⁵.

Par ailleurs, au cours des dernières années, les révisions successives des conditions d'attribution des aides au logement se sont traduites par une baisse des financements et du nombre de bénéficiaires. La « contemporanéisation » des aides, qui tient compte des revenus « en temps réel », a abouti à une baisse globale du niveau de soutien et à une fragilisation de certains ménages, même si la situation diffère selon les cas du fait d'une sélectivité accrue des aides³⁶. Ces restrictions ont eu pour effet de reporter une partie de la charge sur les aides sociales à l'hébergement, les aides ou tarifs sociaux sur l'énergie et les aides accordées par les Conseils départementaux (Fonds de Solidarité Logement).

Cette situation a conduit certaines communes à décider d'appliquer les dispositions d'encadrement des loyers. C'est le cas de la ville de Bordeaux depuis le 15 juillet 2022. Les élus de la communauté d'agglomération du Pays basque (en particulier pour les 24 communes en « zone tendue ») ont exprimé également leur intention en ce sens, sachant que la crise du logement sur ce territoire est aussi alimentée par le marché des locations saisonnières.

33 « Livre blanc : relancer le logement social en Nouvelle-Aquitaine », URHLM, décembre 2021

34 « 23 000 nouveaux ménages à loger chaque année d'ici à 2030 », INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n°78, septembre 2019

35 Cf. audition de Mme Isabelle GRIMAULT du 16 décembre 2021

36 En 5 ans (2017-2021), le cumul des économies réalisées sur les aides au logement a dépassé 9 milliards €. Source : IRES, revue Éclairages n°21, mai 2021

En priorité : créer des places et investir pour garantir l'accès et accompagner vers le logement

L'accès à un hébergement ou à un logement constitue un levier essentiel pour permettre aux personnes en situation de pauvreté de bénéficier d'autres droits fondamentaux et afin de gagner en autonomie et en dignité.

1 ACCÉLÉRER LE RYTHME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET TRÈS SOCIAUX EN NOUVELLE-AQUITAINE

→ L'importance du stock de demandes en attente en logement social et l'accroissement des besoins dans ce domaine doivent **inciter à plus de volontarisme et à une véritable politique publique d'investissement** dans ce domaine. Il importe que l'État, les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, avec l'appui de la Banque des territoires, investissent plus massivement dans ce domaine, prioritairement mais pas uniquement dans les territoires les plus « tendus ». Pour ces derniers, cet investissement doit privilégier les logements en PLAI ou PLUS, c'est-à-dire les plus accessibles aux personnes ou familles à faibles ressources.

Le CESER en appelle aussi à ce que le Gouvernement et le Parlement prennent des dispositions permettant de favoriser cet indispensable effort d'investissement par des **mesures législatives, budgétaires et fiscales** (ex : taux de TVA), afin de permettre non seulement le développement du parc social mais aussi la réhabilitation (dont réhabilitation thermique) du parc existant. Cet effort est d'autant plus nécessaire dans un contexte de renchérissement des coûts de construction et de l'énergie.

→ Face aux difficultés croissantes d'accès à un logement abordable pour de nombreux jeunes (étudiants ou stagiaires, saisonniers), le CESER invite le Conseil régional et les collectivités territoriales (en partenariat avec les CROUS) à la mise en place d'un **Plan Pluriannuel d'Investissement pour le logement des jeunes** (résidences étudiantes, foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales...) et au-delà des objectifs affichés dans le Contrat de Plan État-Région 2021-2027³⁷.

→ Lorsque cela est possible (dans le parc vacant notamment³⁸), appliquer les dispositions de **réquisition d'immeubles privés durablement inoccupés**, comme cela est prévu par les textes, notamment « ...lorsqu'existent d'importants déséquilibres entre l'offre et la demande de logement au détriment de personnes à revenus modestes et de personnes défavorisées. »³⁹.

→ Dans le cadre des opérations de construction ou de réhabilitation du parc social, le CESER invite les bailleurs sociaux (dont Action Logement et offices publics HLM) à **associer les locataires** (dont associations) à la conception des opérations et à soutenir ces derniers dans la mise en place de projets collectifs impliquant les habitants. D'une manière générale, il serait nécessaire d'accorder aux locataires une plus grande participation à la gestion du patrimoine auquel ils participent de fait et où ils vivent.

→ Dans le cadre de la convention de **partenariat entre le Conseil régional et Action Logement**, intégrer un volet permettant de faciliter le rapprochement des salariés, s'agissant des plus modestes, de leur lieu de travail, en abondant au niveau régional le dispositif « *Mon Job, Mon Logement* ».

37 Pour cette période, un investissement de 508,45 M€ est inscrit dans le volet « enseignement supérieur et recherche » du Contrat de Plan État-Région (dont 13,75 M€ de l'État et 75 M€ du Conseil régional).

38 Fin 2019, on comptait près de 302 000 logements vacants en Nouvelle-Aquitaine, soit une augmentation de + 36,5 % en dix ans.

39 Cf. décret n° 2019-635 du 24 juin 2019 relatif à la réquisition avec attributaire.

2 MOBILISER ET CONVENTIONNER DANS LE PARC LOCATIF PRIVÉ

- ➔ Poursuivre le **développement des formules d'intermédiation locative** (en mandat de gestion et en sous-location), en lien avec les associations de soutien et d'accompagnement de personnes en situation de pauvreté, l'ANAH⁴⁰ et les agences immobilières à vocation sociale. Cette offre, en partie financée par l'État, s'inscrit dans les objectifs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Fin 2019, 4800 logements en intermédiation locative étaient proposés⁴¹. Il serait nécessaire que les collectivités territoriales⁴² s'impliquent dans le co-financement pour inciter davantage de propriétaires à intégrer ce dispositif, qui leur garantit le versement du loyer.
- ➔ Prendre en compte les besoins spécifiques de certaines populations exigeant un accompagnement plus poussé (ex : intermédiation locative spécialisée et intermédiation locative « psy »).
- ➔ Le CESER propose par ailleurs au Conseil régional d'**étudier la faisabilité et les modalités d'une contribution au fonds de garantie VISALE** d'Action Logement, lequel permet d'une part de faciliter l'accès au logement pour des jeunes salariés (moins de 30 ans dont le salaire mensuel est inférieur ou égal à 1500 € ou à toutes personnes concernées par un bail mobilité) et d'autre part d'offrir une garantie aux bailleurs privés. Cette disposition est aussi de nature à favoriser la mixité sociale dans le logement.

3 RENFORCER ET ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE PLACES D'HÉBERGEMENT POUR LES SANS-ABRI, AVEC UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

- ➔ La création de places d'hébergement est de la responsabilité de l'État. Face à l'importance des besoins, en particulier sur l'agglomération bordelaise, **un effort supplémentaire serait nécessaire afin de permettre un accès à une solution d'hébergement adaptée en fonction des populations concernées** (ex : femmes seules avec enfant, étrangers en attente de régularisation, mineurs isolés en attente de prise en charge...). Il importe également que toute solution proposée intègre un **financement pour l'accompagnement social individualisé** (dont accès aux droits, apprentissage du français, santé et suivi psychologique, formation, emploi...).
- ➔ Renforcer le déploiement du dispositif « *Un chez-soi d'abord* » en Nouvelle-Aquitaine, lequel a vocation à contribuer à la lutte contre le sans-abrisme, en particulier à la faveur de la déclinaison régionale du **Pacte des solidarités**.
- ➔ **Anticiper les opérations d'évacuation**, de fermeture ou d'expulsion, en application des dispositions prévues en matière de **résorption des bidonvilles** et de traitement des squats de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) : diagnostic social, définition d'une action de résorption en lien avec les associations de terrain, accompagnement et suivi des familles ou personnes... Cet objectif pourrait donner lieu à une **contractualisation pluriannuelle** avec les collectivités concernées.
- ➔ Accompagner ou inciter à la mise en place de la formule du « **commodat** » dans les situations de squats privés ou publics, en associant les occupants à des projets de réhabilitation / insertion, à l'instar de certaines initiatives en région⁴³.

[Cf. annexe 2, pp. 127 à 130]

40 Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

41 « Étude régionale sur l'intermédiation locative en Nouvelle-Aquitaine », CEREMA-Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, 2020.

42 À l'instar du Grand Guéret ou du Grand Poitiers.

43 Cf. création en 2022 de l'association DEDALE en Gironde, qui travaille également en lien avec des bailleurs sociaux.

2.2 Travailler : condition d'un égal accès aux droits sociaux et à une vie décente ?

Le travail est un droit reconnu pour toute personne à qui il permet d'acquérir un statut, une reconnaissance et une protection sociale. L'accès au travail ou à un emploi constitue non seulement la principale voie pour percevoir un revenu, c'est-à-dire pour accéder à une autonomie économique, mais aussi pour favoriser l'inclusion sociale et rompre l'isolement de personnes en situation de pauvreté. La privation de travail, la difficulté à trouver et/ou à occuper un emploi ou le fait de ne pouvoir vivre décemment de son travail sont générateurs de précarité, de pauvreté et d'exclusion.

« Chacun a le devoir de travailler et d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances. » (art. 5)

« ... Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

(Source : Article 5 et extrait de l'article 11 du Préambule de la Constitution française)

Ce sujet renvoie d'une part aux conditions d'accès des personnes au monde du travail (salarié et non-salarié), d'autre part à ses transformations structurelles et à ses évolutions conjoncturelles liées au système et à l'activité économiques mais aussi à la façon dont le système de protection sociale compense, pour celles et ceux qui en sont privés ou exclus, les difficultés d'accès au travail ou à l'emploi. Cela soulève aussi fondamentalement la question de la répartition de la richesse produite et celle des inégalités.

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail et à la protection contre le chômage. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale... » (art. 23)

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. » (art. 25)

(Source : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

Or, depuis plusieurs décennies (soit le milieu des années 1980), l'apparition d'un chômage de masse a généré le développement d'une « nouvelle pauvreté », celle des exclus du salariat, salariat sur lequel avait été pensé le système français de protection sociale depuis 1945.⁴⁴

En novembre 2022, plus de 455 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en Nouvelle-Aquitaine (catégories A, B, C), dont plus de la moitié de femmes (54 %).

31 000 personnes sans emploi mais non immédiatement disponibles (cat. D)

Un peu plus de la moitié (54 %) des inscrits à Pôle Emploi dans la région sont indemnisés

Près de 45 % au chômage de longue durée (plus d'un an), soit près de 204 000 personnes.

Plus du quart (28,5 %) ont plus de 50 ans.

Les jeunes (moins de 25 ans) représentent 12,5 % des inscrits à Pôle Emploi.

(Sources : DARES, Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine)

La crise économique conjuguée aux transformations du système productif a eu pour conséquence l'affaiblissement voire la disparition de statuts d'emploi et l'exclusion de toute une population de travailleurs du monde du travail. Depuis les années 1990, cette décomposition des statuts professionnels ou fragilisation statutaire dans le monde du travail est l'une des causes de la précarité d'une part croissante des actifs (à temps partiel, en CDD de courte durée, auto-entrepreneurs...). À cela s'ajoutent les effets

44 Cf. auditions de M. Frédéric VIGUIER (Université de New York) et Robert LAFORE (Université de Bordeaux).

d'une mutation des normes sociales (au regard de l'emploi ou de l'éducation) dans une société qui, tout en les relativisant, les impose de manière assez dure. Insuffisamment explicites, intégrées et étayées, ces normes ont contribué à une mise à l'écart ou exclusion d'une partie de la population. Enfin, les attentes et exigences d'autonomie et de responsabilité à l'encontre des personnes se sont accrues, que toutes ne peuvent également assumer ou supporter. Ces exigences sont génératrices d'une vulnérabilité qui se manifeste par exemple à travers des fragilités psychologiques dans le monde du travail et en dehors. Toutes ces évolutions constituent des causes déterminantes des situations de pauvreté que l'on rencontre actuellement dans notre société de façon générale et en Nouvelle-Aquitaine de manière plus spécifique.

En 10 ans (depuis novembre 2012), la population des demandeurs d'emploi en Nouvelle-Aquitaine a progressé de :

+ 10,3 % (catégories A,B,C) dont + 8,6 % chez les hommes et + 11,8 % chez les femmes

+ 27,5 % pour les demandeurs d'emploi de longue durée

+ 49,5 % pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans

Elle a diminué pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (- 18 %)

(Source : DARES)

Tous les acteurs de terrain entendus dans le cadre de ce travail (associations de solidarité et d'insertion par l'activité économique, associations de soutien et d'accompagnement aux chômeurs, syndicats de salariés ou syndicats professionnels) témoignent de ces situations et de leur aggravation : augmentation d'une population de travailleurs précaires (dont femmes à temps partiel en situation monoparentale), ancrage d'une partie de la population dans le chômage de longue durée, développement d'une population de plus en plus éloignée du travail et présentant de multiples freins ou difficultés (santé, isolement social, non qualification, mobilité...), situations particulières des saisonniers et travailleurs migrants, difficultés croissantes parmi la population de non-salariés (agriculteurs en territoires ruraux ou péri-urbains, micro-entrepreneurs, certaines professions artistiques dont celle des artistes-auteurs...). Ce sont autant de réalités sociales et individuelles qui illustrent une part essentielle du phénomène de pauvreté en région, auxquelles se greffent toutes les personnes ou familles actives, en emploi précaire et

faiblement rémunéré, qui peinent à « joindre les deux bouts » et composent un « halo » de la pauvreté.

En Nouvelle-Aquitaine, près de 54 % des ménages percevant des indemnités de chômage sous le seuil de pauvreté. Ce taux dépasse 60 % en Creuse (63,9 %), Haute-Vienne (61,4 %), Deux-Sèvres (60,7 %) et Vienne (60,3 %).

(Source : INSEE, données 2019)

Les personnes sans emploi sont parmi les plus exposées à une situation de pauvreté. En Nouvelle-Aquitaine, plus de la moitié des ménages dont le revenu principal dépend des indemnités de chômage est ainsi en situation de pauvreté au sens monétaire ou économique convenu⁴⁵, mais ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans certains territoires (jusqu'aux deux tiers dans le nord Deux-Sèvres, plus de 60 % dans certaines agglomérations telles que celles de Guéret, Limoges, Châtelleraut, Villeneuve-sur-Lot ou Bergerac et dans d'autres territoires ruraux du Limousin, du Périgord, du Lot-et-Garonne ou de Gironde). Depuis le 1^{er} septembre 2022, la réforme de l'assurance chômage adoptée en 2019 est pleinement applicable et de nouvelles dispositions ont été arrêtées en décembre 2022 dans le cadre des mesures d'urgence relatives au marché du travail, applicables à partir de février 2023 et jusqu'en décembre 2023. De même, tout projet qui consisterait à reculer l'âge de départ à la retraite ou d'augmenter le nombre d'années de cotisation dégraderait fortement les pensions des salariés.es à carrières hachées et/ou des seniors en recherche d'emploi. Ces dispositions tendent à modifier, en les durcissant, les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi (salaire journalier de référence, durée minimale d'affiliation, modulation à la baisse de l'indemnisation selon la conjoncture...). Elles auront pour effet de faire plus rapidement basculer les personnes privées d'emploi vers le RSA et dans tous les cas de diminuer leurs ressources, par ailleurs non plus financées sur les cotisations au travail mais par la fiscalité. Elles sont symptomatiques des processus à l'œuvre de fabrication de la pauvreté.

Les personnes rencontrées ont pu faire état de difficultés à faire valoir leurs droits et de relations parfois compliquées avec Pôle Emploi, notamment et de plus en plus parmi les « seniors » âgé·e·s de plus de 50 ans. Force est de constater que cette catégorie des demandeurs d'emploi est celle qui a le plus progressé en 10 ans. Le découragement succède souvent à la lassitude du fait d'une écoute jugée insuffisante, de non prise en compte de l'expérience ou des par-

45 Soit sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian, soit en Nouvelle-Aquitaine un revenu annuel disponible de 12924 € (1077 € par mois).

cours des personnes, de conditionnalités variables et de plus en plus exigeantes. Cela tient aussi pour partie au fait que les conseiller·ère·s de Pôle Emploi ont chacun.e un nombre important de dossiers à traiter et sont contraint.es de limiter le temps consacré à chaque situation. Ces difficultés expliquent pour partie le non-recours aux droits en matière l'assurance chômage. Ce non-recours a été estimé entre 25 % et 42 % des allocataires potentiels, en particulier parmi les salarié·e·s ayant eu des contrats de travail de courte durée (CDD, Intérim)⁴⁶. Certaines associations (AC! Agir ensemble contre le Chômage, Solidarité Nouvelle face au Chômage ou SNC...)⁴⁷ ont développé des réponses spécifiques afin d'accompagner les demandeurs d'emploi.

Cet accompagnement est précieux par le temps consacré à l'écoute, dans une relation d'échange d'égal à égal et dégagée de tout rapport d'autorité ou de pouvoir. Ces associations constatent une dégradation de la situation avec des personnes présentant des profils de difficultés de plus en plus complexes ou lourdes à gérer et des problèmes psychiques accrus (du manque de confiance en soi aux fragilités psychologiques et situations de « burn out »...). C'est aussi pourquoi certaines s'appuient sur des réseaux de psychologues (cas de SNC). Le travail en partenariat avec Pôle Emploi est parfois recherché même s'il n'est pas toujours simple ou évident (ex : SNC à La Rochelle, Niort, Pau...). L'action de ces associations peut même aller jusqu'à financer des emplois « solidaires » (ex : SNC Niort, au profit de structures de l'économie sociale et solidaire sur une durée de 6 mois à 1 an).

En Nouvelle-Aquitaine, la part des demandeurs d'emploi non indemnisés est de 46 % (211000).

(Source : Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine, 2023)

Pour une partie de la population privée d'emploi, l'inscription dans la durée d'une situation de chômage conduit invariablement à un arrêt d'indemnisation et à une bascule dans l'aide sociale, qui n'est ni toujours évidente ni toujours acquise. Pas toujours évidente car le recours à une assistance sociale est parfois considéré comme une démarche difficile à accepter ou trop complexe et suppose d'être au préalable informé.e de ses droits. Pas acquise car l'accès à ces prestations est de plus en plus soumis à conditions.

En Nouvelle-Aquitaine, 143000 allocataires du RSA et une population couverte de 280000 personnes.

Près de 6 % de la population régionale de 25 à 65 ans (de 3,5 % à 7,5 % selon les départements)

Un revenu individuel moyen de 1043 € par mois, toutes ressources confondues.

(Sources : DARES, CAF de Nouvelle-Aquitaine 2022)

Le **Revenu de Solidarité Active**, initié en 2007 et généralisé à partir de 2009, a succédé au Revenu Minimum d'Insertion. Il s'adresse à des personnes à faibles ressources de 25 à 65 ans mais également aux jeunes de moins de 25 ans parents isolés et/ou justifiant d'une certaine durée d'activité. Son montant varie selon la composition du ménage⁴⁸. Il est géré par les Conseils départementaux et versé par les Caisses d'Allocations Familiales. Plus de la moitié (52 %) des 143000 allocataires du RSA en Nouvelle-Aquitaine le perçoit depuis au moins 3 ans. La presque totalité (93 %) des allocataires du RSA en région vit sous le seuil de pauvreté. Parmi eux, on compte 13,2 % de travailleurs indépendants, part en progression régulière ces dernières années. Pour les Conseils départementaux de Nouvelle-Aquitaine, les dépenses brutes du RSA, directes et associées, ont atteint 989,3 M€ en 2020 (en hausse de + 54 % en dix ans)⁴⁹. Néanmoins, nombre d'allocataires potentiels ne font pas valoir leur droit au RSA, pour lequel le taux de non-recours reste relativement élevé équivalent à plus du tiers (34 % dont 20 % de façon pérenne⁵⁰). En outre, une part des allocataires ayant signé un contrat d'accompagnement tarde à être accompagnés.⁵¹

En Nouvelle-Aquitaine, 20000 allocataires de l'Allocation de Solidarité Spécifique.

(Source : DREES, septembre 2022)

L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est accordée aux personnes ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation de chômage, sous conditions de ressources et d'une durée d'activité d'au moins 5 ans dans les 10 années précédant la fin du contrat de travail. Depuis 2007, le nombre d'allocataires de l'ASS en région a considérablement et constamment dimi-

46 « Quantifier le non-recours à l'assurance chômage », Document d'étude n°263, DARES, octobre 2022.

47 AC! Gironde a accompagné une centaine de personnes en 2021; SNC a accompagné plus de 300 personnes à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine dont une majorité de femmes (61 %) et une soixantaine ont bénéficié d'un appui psychologique. Cf. table-ronde du 21 avril 2022

48 En 2022, le montant du RSA « socle » était de 598,54 € pour une personne seule, de 897,82 € pour une personne avec 1 enfant ou pour un couple sans enfant et de 1077,38 € pour une personne seule avec 2 enfants. Ou un couple avec 2 enfants. Le RSA « majoré » était de 768,50 € pour une personne seule (ex : femme enceinte). Les aides au logement sont déduites de ces montants.

49 Source : DREES, « Les dépenses d'aide sociale départementales, séries longues 1999-2021 »; Au plan national, les dépenses brutes des Conseils départementaux dédiées au RSA ont atteint 12,1 milliards € en 2020.

50 « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la Prime d'activité : méthode et résultats », Cyrine HANNAFI, Rémi LE GALL, Laure OMALEK et Céline MARC, DREES, Dossiers de la DREES n°92, DREES, février 2022. Le montant des aides non-versées de ce fait est estimé par la DREES à 750 M€ par trimestre.

51 Cf. audition Benjamin VIAL, ODENORE, du 16 septembre 2021 et travaux de la DREES.

nué (de 36 000 début 2017 à 20 000 mi-2022).

En Nouvelle-Aquitaine, 40 000 personnes en situation de handicap travaillent dans les entreprises de 20 salariés et plus assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

En parallèle, plus de 48 000 personnes en situation de handicap en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi (cat. A, B, C).

Au total, 118 000 personnes allocataires de l'Allocation Adultes Handicapé (2022), dont 40 % sous le seuil de pauvreté.

(Sources : DREES, 2022 et DREETS Nouvelle-Aquitaine)

Une autre population également concernée est celle des **personnes en situation de handicap**, dont le taux de chômage est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des actifs (soit 15 %). Même si la situation tend à s'améliorer, plus de la moitié de demandeurs d'emploi handicapés sont au chômage de longue durée et une majorité a plus de 50 ans (ouvriers et employés en majorité)⁵². À fin juin 2022, la Nouvelle-Aquitaine est la région qui a enregistré le plus de droits de reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) pour les employeurs de personnes en situation de handicap⁵³. Selon les données fournies par le réseau des CAF de Nouvelle-Aquitaine, 40 % des personnes allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé en région vivent sous le seuil de pauvreté.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 2 millions de salariés dont :

83,5 % en CDI ou titulaires de la fonction publique

82 % à temps plein (74 % chez les salariées femmes) et 18 % à temps partiel (78 % de femmes)

16,5 % des salariés soit en CDD, soit en intérim, soit en emplois aidés, soit en stage ou en apprentissage.

(Source : INSEE, données 2019)

Une partie des personnes en emploi ou en activité connaît aussi des situations de précarité et de pauvreté. Même si plus de 83 % des salariés en emploi occupent actuellement un CDI ou sont titulaires dans la fonction publique, une partie d'entre eux travaillent à temps partiel, souvent contraint, (18 % des salariés). Les postes à temps partiel sont très majoritairement occupés par des femmes. Par ailleurs, une autre partie des salariés occupent un emploi à durée déterminée

ou sont en intérim. Enfin, une part des salariés sont en alternance (stage ou en apprentissage)⁵⁴.

2,426 millions de recrutements réalisés en Nouvelle-Aquitaine en 2022

CDI : 16,8 % et 83,2 % en CDD
(CDD moins d'1 mois : 62,5 %).

(Source : Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine, 2023)

Or, les évolutions du marché du travail ont conduit à une **précarisation croissante de l'emploi**, avec le développement des contrats de courte ou très courte durée. Depuis plusieurs années, la part des contrats à durée déterminée est très largement dominante dans les recrutements. Les contrats précaires nourrissent donc une large majorité des flux d'emploi, même si le CDI reste la norme et la caractéristique dominante du stock des emplois occupés. L'emploi précaire est devenu une condition d'entrée dans la vie active pour les jeunes, en particulier les moins qualifiés. Ce décalage entre norme sociale du CDI et réalité vécue alimente un profond ressenti dans la société. Un autre phénomène plus récent est l'accroissement des démissions d'un CDI observable depuis 2021 au plan national.

Près de 10 % des ménages Néo-Aquitains dont le revenu principal est tiré d'un salaire ou d'un traitement vivent sous le seuil de pauvreté. Divers travaux attestent par ailleurs du fait que le développement des exonérations sociales sur les bas salaires a favorisé un phénomène d'enfermement dans les trappes à bas salaires et un affaissement de ces derniers dans le bas de l'échelle des revenus. Elles ont aussi participé à un déclasserment d'une partie des salariés, par exemple pour les jeunes diplômés, et à une relégation de la population la moins diplômée ou qualifiée dans la file d'attente du chômage⁵⁵. Certaines populations d'actifs sont encore plus exposées à la vulnérabilité et à la précarité dans une situation d'emploi. Il s'agit notamment de certains personnels saisonniers, par exemple ceux dont les conditions de travail ou d'hébergement ont pu être qualifiées d'indignes⁵⁶, et notamment s'agissant de travailleurs étrangers. Certaines situations de travailleurs détachés ont aussi révélé des problématiques spécifiques de manquements aux droits du travail en région⁵⁷. D'autres travailleurs, **sous régime « spécial »**, bien que contribuant à l'activité économique, sont très peu rémunérés et ne disposent ni d'un statut de salarié ni des mêmes droits

52 Cf. également données de l'Observatoire du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés Nouvelle-Aquitaine (PRITH).

53 Soit 1809 droits en cours fin juin 2022 – Source : AGEFIPH « Emploi et chômage des personnes handicapées », 1^{er} semestre 2022.

54 Entre 1982 et 2019, le taux d'emplois précaires est passé de 17,3 % à 52,7 % chez les moins de 25 ans, de 3 % à 11 % chez les 25-49 ans et de 2,3 % à 6,2 % chez les plus de 50 ans (Source : Observatoire des inégalités, édition 2021).

55 Cf. auditions du 3 juin 2021, M. Nicolas DUVOUX (conseil scientifique du CNLE, CRESPPA Université Paris 8) et du 1^{er} septembre 2021, M. Pierre CONCIALDI, IRES

56 Cf. à ce sujet les inspections conduites par les services de la DREETS Nouvelle-Aquitaine qui ont révélé en 2022 plusieurs dizaines de cas d'hébergement indigne dans des exploitations viticoles.

57 Cf. cas en Corrèze d'une entreprise portugaise contrôlée en 2021 (DREETS Nouvelle-Aquitaine). Au total sur l'année 2021, près de 4 000 travailleurs détachés ont été mobilisés dans la région, essentiellement dans la construction (47 %) et l'industrie (26 %).

(travailleurs.ses en prison, personnes relevant des Centres d'Adaptation à la Vie Active, celles travaillant dans certaines communautés...).

En Nouvelle-Aquitaine, 450 000 bénéficiaires de la Prime d'activité (septembre 2022).

82 500 contrats d'apprentissage et 10 000 en contrats de professionnalisation.

5 400 personnes en contrat aidé (PEC).

(Source : DARES, DREETS, 2022)

Au vu de cette situation, les pouvoirs publics ont privilégié depuis plusieurs années l'augmentation de compléments de ressources plutôt qu'un relèvement du salaire minimum, ce qui conduit à substituer au salaire des prestations sociales. Depuis 2016, cela s'est traduit par la mise en place de la **Prime d'activité**, accessible aux travailleur.ses de 18 ans et plus (dont étudiants et stagiaires) percevant un salaire compris entre 0,8 et 1,33 SMIC. Il est aussi accessible aux travailleurs.ses non-salariés (agriculteurs, artisans-commerçants, professions libérales) en deçà d'un chiffre d'affaires variable selon les cas.

Une autre partie de salarié.e.s sont dans des formules **d'emplois aidés**. Les Parcours Emploi Compétences (en Contrat Unique d'Insertion CUI-CAE dans le secteur non marchand et CUI-CIE dans le secteur marchand) concernant des personnes privées d'emploi rencontrant des difficultés d'inclusion professionnelle et sociale (demandeurs d'emploi de longue durée, personnes sous minima sociaux, seniors et travailleurs handicapés). L'État prend en charge une partie du salaire à concurrence de 30 % à 60 % du SMIC pour les CUI-CAE et de 30 % à 47 % pour les CUI-CIE. Plus de 8 000 personnes étaient concernées par ce dispositif début 2022 mais cet effectif a baissé au cours de l'année (moins de 5 400 en novembre 2022).

En Nouvelle-Aquitaine près de 20 % des non salariés vivent sous le seuil de pauvreté

(Source : INSEE)

Une partie des salariés, notamment parmi les jeunes, travaillent dans le cadre de formations en alternance, notamment dans **l'apprentissage** (82 500 contrats en novembre 2022) ou en **contrats de professionnalisation** (10 000 fin 2021). Dans ce cadre, le salaire minimum perçu correspond à un pourcentage du

SMIC variable selon l'âge, l'année de formation ou le niveau de diplôme et peut être majoré sous conditions. Il est exonéré de cotisations salariales en deçà de 79 % du SMIC pour les contrats d'apprentissage.

Une partie des **travailleurs.ses non salarié.e.s** (un cinquième soit 75 000) est également concernée par une situation de précarité et de pauvreté au sens monétaire. Plusieurs associations de solidarité et services sociaux ont fait part de ces situations, en particulier parmi les professionnels agricoles dans les territoires ruraux ou péri-urbains et de difficultés pour ces derniers de recourir à leurs droits sociaux. Les travailleurs indépendants sont globalement les plus touchés par la faiblesse de leurs revenus, en particulier les femmes, les jeunes et les plus âgés. Outre les agriculteur.trices (notamment en zones d'élevage), cela concerne certains professionnels des arts et spectacles, s'agissant notamment des artistes-auteurs et autrices particulièrement fragilisé.e.s par leur statut et les difficultés de reconnaissance de celui-ci⁵⁸, et une partie non négligeable de commerçants et assimilés⁵⁹. Une part de ces travailleurs indépendants exerce en tant qu'auto-entrepreneurs, lesquels représentent actuellement une large majorité des créateurs d'entreprise (64 % en Nouvelle-Aquitaine⁶⁰).

Ainsi, **une partie significative de la population active se trouve confrontée à la précarité sinon à la pauvreté**, autrement dit à l'impossibilité d'accéder à un niveau de vie décent à savoir à un panier de biens et services jugés essentiels. Cette difficulté touche de manière inégale toutes les catégories sociales et toutes les générations et ne peut donc être cantonnée à des formes de marginalité. De fait, il s'agit bien d'un **phénomène social qui tient structurellement aux transformations du système productif et aux modalités de répartition de la richesse ainsi produite entre acteurs de ce système**. Or, un discours de plus en plus fréquent tend à faire porter la responsabilité de leur situation principalement aux personnes concernées, privées d'emploi, en emploi précaire, ou travailleurs indépendants en difficulté... L'opinion semble acquise à l'idée que *« les chômeurs pourraient trouver un travail s'ils le voulaient vraiment »* et que l'on évoluerait vers trop *« d'assistanat »*⁶¹. S'il paraît légitime de se poser la question de l'éloignement des personnes à l'égard de l'emploi, il semble tout aussi cohérent de s'interroger sur l'éloignement du monde du travail à l'égard d'une partie

58 Cf. audition du 2 juin 2022, Mme Katerine LOUINEAU, FRAAP.

59 « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du SMIC et vit sous le seuil de pauvreté », INSEE Première n°1884, janvier 2022

60 Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine.

61 Les deux-tiers des Français estiment que les chômeurs pourraient trouver un travail s'ils le voulaient vraiment, cette opinion étant encore plus marquée parmi les retraités et les ouvriers. Près des deux tiers considéreraient qu'il y aurait trop d'assistanat. Cf. l'enquête d'opinion « Fractures françaises – Vague 10 » - IPSOS/SOPRA STERIA pour Le Monde; la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF, 2022.

de la population, repoussée aux marges de l'emploi car « surnuméraire » ou jugée « inemployable ». Pourquoi renvoyer exclusivement à « l'employabilité » des personnes sans soumettre parallèlement la question de « l'employeurabilité », c'est-à-dire la capacité des employeurs à recruter des personnes privées d'emploi et à adapter leur gestion des personnels et des compétences ?

Les difficultés croissantes d'accès au travail ou à un emploi, qui plus est lorsque la situation de chômage se prolonge, ont amené les pouvoirs publics non pas à des réponses mais à des mesures de compensation et d'accompagnement social vers l'emploi, en conditionnant la plupart du temps l'accès aux droits à la recherche effective d'un emploi. Là où certains pays européens aux systèmes sociaux différents ont choisi de lutter contre la pauvreté dans le cadre des politiques d'emploi (comment protéger les personnes face aux évolutions du marché du travail et de l'économie en les régulant), la réponse en France s'est largement fondée sur des politiques sociales, autrement dit s'efforçant tant bien que mal de compenser les dégâts liés aux évolutions du monde du travail.

L'une des réponses les plus historiques à ces difficultés d'accès à l'emploi s'est appuyée dès les années 1970 sur la constitution d'un **réseau de structures d'insertion par l'activité économique (IAE)**, à l'interface du social et du marché du travail concurrentiel. Il s'agissait alors et il s'agit toujours de lever les freins à l'emploi ou de favoriser un retour vers l'emploi pour des personnes plus ou moins éloignées du monde du travail. Les personnes accueillies dans ces structures bénéficient d'un emploi (le plus souvent à temps partiel, notamment en début de parcours) et d'un accompagnement social (dont la formation).

En Nouvelle-Aquitaine, le réseau de l'insertion par l'activité économique rassemble 454 structures et mobilise près de 29000 salariés (près de 7700 ETP).

60 % des salariés étaient demandeurs d'emploi de longue durée, 31 % au RSA.

(Source : INAE, 2022)

La durée de prise en charge des personnes dans les structures de l'IAE est, au moins théoriquement, au maximum de deux ans. Cet ensemble recouvre diverses catégories de structures selon la nature de

leur activité : production de biens et services (224 ateliers et chantiers d'insertion et 128 entreprises d'insertion en Nouvelle-Aquitaine) ou mise à disposition de personnel (72 associations intermédiaires et 29 entreprises de travail temporaire d'insertion en région). Ces structures ont bénéficié d'une nouvelle impulsion avec la loi « inclusion » du 14 décembre 2020 dans le prolongement du « Pacte ambition IAE » dans le contexte de crise sanitaire, l'objectif national étant d'atteindre 240 000 personnes en parcours d'insertion par an en 2022 (140 000 en 2018). Toutefois, cet objectif ne sera probablement pas atteint compte-tenu du gel des enveloppes dédiées, notamment en direction de l'IAE. Par ailleurs, dans un rapport rendu en décembre 2022, l'IGAS a préconisé la nécessité d'un meilleur ciblage vers les personnes les plus éloignées de l'emploi, d'une simplification de la gestion administrative, d'une valorisation de l'accompagnement social des SIAE, d'une consolidation de l'insertion professionnelle des bénéficiaires, d'une meilleure adéquation de l'offre aux besoins des territoires et d'un renforcement de l'efficacité des financements publics⁶².

Initialement orienté vers les jeunes, le profil des personnes accueillies s'est progressivement diversifié. En Nouvelle-Aquitaine, les structures de l'IAE accueillent très majoritairement des adultes de 25 à 49 ans (les deux-tiers), mais aussi des jeunes de moins de 25 ans (18 %) et des plus de 50 ans (16 %). L'objectif reste l'inclusion professionnelle pour des personnes peu qualifiées. Depuis peu, ces structures sont sollicitées pour répondre à la situation de chômage des seniors (plus de 50 ans), notamment celles et ceux en situation de chômage de longue durée. Depuis la crise sanitaire, le réseau régional de l'IAE enregistre une hausse de l'accueil de jeunes et de seniors, mais également de personnes présentant des difficultés de plus en plus prononcées (ex : santé mentale, problèmes de mobilité) du fait d'un éloignement prolongé du monde du travail. Cela suppose donc un accompagnement de plus en plus adapté et génère des partenariats entre acteurs de l'IAE et de l'accompagnement social (ex : structures de la Fédération des Acteurs de la Solidarité).

Ce travail d'accompagnement passe aussi par une formation également adaptée (en situation de travail, en modules spécifiques), avec d'abord l'objectif de redonner confiance aux personnes, de valoriser leurs compétences tout en leur faisant comprendre

62 Cf. « L'insertion par l'activité économique, état des lieux et perspectives », Farida BELKHIR et Christine BRANCHU, IGAS, décembre 2022 ; la modélisation opérée des impacts régionaux de l'allocation de ressources proposée par l'IGAS pour la Nouvelle-Aquitaine se traduirait par un gain de + 1,8 M€ (soit 102,7 M€ pour 2022 au lieu de 100,9 M€).

que la formation ne signifie pas un retour à la scolarité. Près des deux-tiers des salariés des structures régionales de l'IAE ont trouvé une issue positive à l'issue de leur parcours (dont un quart en CDI ou CDD de plus de 6 mois) et plus d'un tiers (37 %) sont sortis sans solution. Ce rôle de « sas » entre structures de l'IAE et marché de l'emploi reste un exercice difficile, malgré les coopérations établies parfois avec Pôle Emploi, l'un des freins consistant à convaincre les employeurs pour embaucher des personnes en sortie de parcours d'insertion.

Alors que les structures d'IAE sont fortement sollicitées par les pouvoirs publics (État, Conseil régional, Conseils départementaux), avec des objectifs de développement ambitieux, elles sont actuellement confrontées à un double défi : renforcer absolument la formation de leurs salarié·e·s permanent·es (encadrement technique, accompagnement social, direction) et concilier l'impératif économique à l'objectif social avec des personnes cumulant diverses difficultés et un éloignement prolongé de la situation de travail. Cette double injonction amène aussi les structures à des prérequis sur le profil des personnes en entrée de parcours. L'une des réponses apportées consiste dans la diversification des activités des structures, combinant activités orientées vers l'économie marchande et activités ou dispositifs moins rentables, afin d'équilibrer leur modèle économique. Une autre orientation consiste pour le réseau régional de l'IAE (INAE) à travailler sur des filières et/ou métiers d'avenir, en lien avec la feuille de route du Conseil régional « *Néo Terra* » (économie circulaire, réemploi, transition agricole et alimentation...). Il n'en demeure pas moins que l'activité de ces 454 structures réparties en Nouvelle-Aquitaine est génératrice d'une économie présente précieuse pour les territoires concernés⁶³. L'opportunité à venir pour ces dernières ne serait-elle pas de se positionner en tant que structures de transformation économique, sociale sinon sociétale et pas seulement comme acteurs de la réparation des dégâts d'un système qu'elles peuvent elles-mêmes être amenées à subir ?

En Nouvelle-Aquitaine, le réseau des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) regroupe 22 structures, 1009 entreprises et près de 1700 salarié·e·s en parcours d'insertion.

85 % des personnes salariées des GEIQ sont des « publics prioritaires ».

(Source : comité régional des GEIQ Nouvelle-Aquitaine, 2022)

Une réponse partielle à cette difficulté d'articulation entre structures d'insertion et marché de l'emploi est née au début des années 1990 en Dordogne⁶⁴ : celle des **Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification**. Bien que dans la mouvance de l'insertion par l'activité économique, les GEIQ se caractérisent par le rapprochement opéré entre sphère sociale et sphère économique afin de favoriser l'inclusion durable des personnes en combinant de la même façon emploi et formation. Ce qui les distingue est l'implication directe des employeurs dans ce dispositif. Le cœur d'un GEIQ est un collectif d'entreprises ayant des besoins de recrutement et souhaitant s'engager dans l'embauche de personnes éloignées de l'emploi. Les personnes sont prises en charge pour une durée comprise entre 6 mois et 2 ans et sont recrutées essentiellement dans le cadre de contrats en alternance (contrats de professionnalisation très majoritairement, apprentissage). Durant cette période, les personnes sont formées et accompagnées. Ce sont les GEIQ qui emploient les personnes et assurent leur mise en relation avec des employeurs auprès desquels ils.elles sont mis.es à disposition.

En Nouvelle-Aquitaine, les personnes recrutées en 2022 dans ce cadre sont surtout des hommes (76 %). Près de la moitié a moins de 25 ans (47 %) et 41 % entre 26 et 44 ans. Une très large majorité sont des personnes durablement éloignées de l'emploi, sans qualification, sous minima sociaux, en reconversion professionnelle contrainte ou encore sortantes d'un dispositif IAE... Les résultats obtenus sont encourageants (94 % de réussite aux examens professionnels, 75 % de sorties vers l'emploi dont 62 % en emploi durable). Pour les entreprises concernées (41 % de moins de 10 salariés et 75 % de moins de 50 salariés), l'implication dans le GEIQ leur permet de sortir de leur relatif isolement.

Le travail des GEIQ relève donc d'un double accompagnement : accompagnement social de personnes vers l'emploi, qui passe par des partenariats diversifiés, et accompagnement des entreprises dans la gestion de leur capital humain, en s'efforçant de faire bouger les pratiques dans le sens d'une plus grande responsabilité sociétale en lien avec leurs besoins de recrutement. Le développement constaté de cette formule en région⁶⁵ témoigne de son relatif succès, aussi bien auprès des personnes (certains ayant créé leur entreprise et adhéré à un GEIQ) que des entreprises concernées. Pour les personnes, et dans la durée du parcours proposé, le GEIQ offre

63 1 € investi dans l'IAE générerait entre 3,5 € et 3,8 € d'investissement dans les territoires – Cf. audition de M. Jérôme TROQUEREAU, INAE, le 23 juin 2022.

64 Créé à l'initiative d'une structure sociale, l'APARE, à Périgueux.

65 GEIQ Silver Nouvelle-Aquitaine dans le médico-social, GEIQ Sport et animation Nouvelle-Aquitaine...

une garantie y compris en cas de défaillance d'une entreprise adhérente. Pour les entreprises, il répond à la fois à un besoin et participe aussi d'un travail de rassurance en matière de recrutement.

L'ensemble des mises à disposition, soit un peu plus d'un million d'heures travaillées, a généré un volume d'affaires de 16,6 M€ pour les entreprises concernées en 2021.

Sur toute l'année 2022, 444 500 offres d'emploi déposées à Pôle Emploi en Nouvelle-Aquitaine (+23,3 % en 1 an)

47,3 % en CDI

12,7 % en CDD de 6 mois et +

19 % en CDD de 1 à 5 mois

2,7 % en CDD de moins d'1 mois

18,1 % intérim

16,7 % des offres à temps partiel.

(Source : Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine, janvier 2023)

Malgré la baisse du chômage constatée au cours des tout derniers mois et les difficultés de recrutement enregistrées dans divers secteurs d'activité, on assiste parallèlement à une aggravation de la situation de plus en plus de personnes durablement privées d'emploi. Lorsqu'elles sont repérées, certaines d'entre elles ont pu intégrer une structure de l'IAE ou un GEIQ mais il arrive de plus en plus fréquemment qu'une partie de ces personnes « disparaissent des radars » et deviennent invisibles, sorties non seulement du marché du travail mais parfois aussi des dispositifs et droits sociaux.

Repérer et accompagner ces personnes en situation d'exclusion et d'isolement est l'un des objectifs d'une démarche initiée il y a une trentaine d'années par des associations de solidarité (ATD Quart Monde, Emmaüs, Secours Populaire...). Celle-ci consistait à offrir à des personnes en situation de pauvreté mais ayant un désir d'activité une rémunération au moins équivalente aux prestations sociales qu'elles percevaient⁶⁶.

Cela a débouché en 2015 sur le lancement national d'une « expérimentation », officialisée par une loi en février 2016⁶⁷ visant à lutter contre le chômage de longue durée : l'expérimentation **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée**. Dix territoires (de 10 000 à 15 000 habitants) ont été retenus au

plan national dans le cadre de cette première phase d'expérimentation, dont celui de Mauléon (Deux-Sèvres). Les deux principes directeurs sont d'une part de considérer que personne n'est « inemployable » et d'autre part le développement d'activités utiles et complémentaires à celles déjà existantes sur le territoire.

Expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » en Nouvelle-Aquitaine

Phase 1 (2016/2020) :

Territoire de Mauléon (Deux-Sèvres)

1 EBE ESIAM 80 salariés

Phase 2 (depuis 2021) :

32 nouveaux projets de candidature

Fin janvier 2023, outre Mauléon (cf. supra)

4 territoires labellisés

Castillon-la-Bataille (1 EBE, Casti'Lab, 13 salariés)

Châtelleraut (1 EBE, Le Ressort, 26 salariés)

Pau (1 EBE, ECLOZ, 15 salariés)

Poitiers (2 EBE, GESC et Papirole, 36 salariés)

(Sources : association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, Fonds d'expérimentation TZCLD, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine)

Le premier enjeu de cette démarche consiste à identifier ou repérer les personnes durablement sorties de l'emploi et de tout dispositif de prise en charge (par Pôle Emploi ou des structures d'insertion par exemple). Cette identification suppose un amont un consensus entre les différents partenaires composant le comité local pour l'emploi mis en place dans chaque territoire concerné.

Ce comité local doit rassembler aussi bien des acteurs institutionnels (dont Pôle Emploi, CAF, collectivités territoriales, services sociaux), associatifs (structures d'insertion, associations de solidarité...), économiques (entreprises du territoire, syndicats de salariés, chambres consulaires) et des personnes privées d'emploi. L'objectif dans ce cadre est d'aboutir à un consensus sur les objectifs locaux de l'expérimentation dans le respect des principes déjà mentionnés. Le comité local peut par exemple décider de retenir des critères spécifiques sur les caractéristiques des personnes jugées prioritaires.

Le repérage des personnes potentiellement concernées peut prendre beaucoup de temps et nécessite la

⁶⁶ En 2021, le montant total de la couverture du risque emploi-chômage a atteint 60,9 milliards € dont 54,5 milliards € pour le chômage (aide au retour à l'emploi : 34 Mds € ; chômage partiel : 9,5 Mds € ; aides à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle : 6,5 Mds €) – Source : DREES, 2022

⁶⁷ Loi n°2016-231 du 19 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

mobilisation d'acteurs en capacité d'aller au contact direct des personnes ou des familles. Il s'agit dans ce cadre de parvenir à ce que ces personnes expriment leurs désirs d'activité et de mettre ces derniers en adéquation avec des propositions de création d'activité définies d'un commun accord par les partenaires du comité local pour l'emploi. Cette création d'activité se concrétise à travers une « entreprise à but d'emploi » (EBE) sous statut de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci embauche les personnes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) au temps choisi et sur la base du SMIC. Cette rémunération intègre un calcul des « coûts évités » en termes d'aides sociales, soit en 2015 un montant estimé à 18 000 €. C'est l'État, via un fonds géré par une association nationale, qui verse cette partie du salaire à l'EBE, à charge pour celle-ci de compléter la rémunération à hauteur du SMIC à partir des marges dégagées par son activité. Il s'agit donc d'un véritable contrat de confiance envers les personnes salariées dans ce cadre. À Mauléon, la dynamique du comité local a été satisfaisante et l'EBE « ESIAM⁶⁸ » a développé depuis 2017 un ensemble d'activités autour de l'économie circulaire (atelier bois, recyclage menuiseries, recyclage palettes, atelier couture et services aux particuliers). Elle emploie à ce jour 80 salariés. Au terme de cette première expérimentation dans 10 territoires, 900 personnes étaient salariées dans les EBE au plan national (dont 27 % reconnues travailleurs handicapés). Une partie des personnes repérées a pu trouver un emploi dans une entreprise sans même passer par une EBE. D'autres encore ont pu bénéficier des droits sociaux auxquels ils/elles n'avaient pas recours. L'intérêt de cette expérimentation est qu'elle place les personnes les plus directement concernées au centre de la démarche. L'accès à une activité et à un emploi leur permet de retrouver à la fois dignité, lien social et d'accéder à un emploi stable correctement rémunéré. Elle leur donne ainsi la possibilité de contribuer à la création de valeur sur le territoire et leur ouvre aussi un accès plus facile à d'autres droits (ex : logement autonome, mobilité...).

Les évaluations conduites à l'issue de la première phase expérimentale⁶⁹ ont mis en évidence plusieurs points :

- ▶ Un effet très positif sur les personnes ayant intégré la démarche, à la fois en termes économique, professionnel mais aussi social, d'estime de soi et de « bien-être déclaré », tout en leur permettant

de se projeter vers l'avenir.

- ▶ Des problèmes de mise en œuvre de l'expérimentation, notamment en termes de besoins d'accompagnement social et d'encadrement intermédiaire des personnes salariées dans les EBE, ce qui nécessite non seulement une meilleure anticipation lors de la création des EBE mais aussi des ressources supplémentaires.
- ▶ Un bénéfice pour les territoires concernés (y compris ceux ayant alors candidaté sans être retenus lors de cette première phase tels Castillon-la-Bataille en Gironde), ne serait-ce que du point de vue de la dynamique de coopération générée entre acteurs.
- ▶ La difficulté d'asseoir le modèle économique des EBE, appelées à générer 30 % de la masse salariale pour rémunérer les salarié·e·s à hauteur du SMIC en apportant le complément à l'aide de l'État (fonds dédié). Cet objectif s'est révélé difficile à atteindre, la nature des activités développées générant un volume d'affaires limité malgré leur utilité.
- ▶ Un coût net pour les budgets publics contrairement aux objectifs attendus, mais sans connaissance des « externalités » positives à long terme de cette démarche.

Toutefois, et au-delà d'une lecture trop exclusivement centrée sur des résultats économiques à court terme, **la leçon la plus importante et difficilement quantifiable** (non réductible au seul chiffre d'affaires généré par salarié) **est l'amélioration du sentiment de bien-être, de reconnaissance et d'inclusion sociale des personnes** les plus directement visées par cette expérimentation, qui étaient aussi parmi les plus précaires et éloignées de l'emploi.

D'autres points d'attention ont été identifiés qui méritent d'être ici soulignés :

- ▶ L'importance d'une réelle pluralité et implication de tous les acteurs dans les comités locaux pour l'emploi.
- ▶ La disparité des situations territoriales du point de vue de la capacité de mobilisation de ressources ou de partenariats.
- ▶ Les risques de contournement de la démarche, que ce soit dans le choix des personnes bénéficiaires et dans les limites d'implication de celles-ci.
- ▶ L'articulation entre cette démarche d'expérimentation et les structures locales d'insertion par l'ac-

68 Entreprise Solidaire d'Initiative et d'Action des Mauléonais, créée en 2017 sous statut associatif.

69 Evaluation DARES/comité scientifique, évaluation de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et de l'Inspection Générale des Finances ; Cf. audition de M. Olivier BOUBA OLGA, Président du Comité scientifique d'évaluation de l'expérimentation TZCLD le 21 octobre 2021.

tivité économique.

- ▶ La prise en compte d'une offre de formation dans le parcours des personnes.
- ▶ La question du rattachement à une convention collective pour les salarié·e·s des Entreprises à But d'Emploi.
- ▶ La question de la mise à disposition de locaux d'activité pour les EBE en création.
- ▶ La contribution des Conseils départementaux à l'expérimentation.

En décembre 2020, une nouvelle loi⁷⁰ a étendu cette expérimentation (de 10 à 60 territoires au moins), non sans que sa mise en œuvre ne suscite certaines réticences (notamment celle des Conseils départementaux appelés à financer l'expérimentation à hauteur de 15 %, contribution versée au Fonds d'expérimentation). En Nouvelle-Aquitaine, 32 nouveaux territoires (outre Mauléon) ont exprimé la volonté d'intégrer cette expérimentation et 4 d'entre eux étaient labellisés à fin janvier 2023 (Castillon-la-Bataille, Châtelleraut, Pau et Poitiers). Au total, ce sont donc 5 territoires Néo-Aquitains aussi bien ruraux qu'urbains engagés dans cette dynamique, mobilisant 6 EBE et près de 150 emplois, sachant que les objectifs de création d'emplois sont à terme beaucoup plus ambitieux dans les différents territoires intégrant cette démarche.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a accompagné les collectivités candidates par des crédits d'ingénierie (en tenant compte des disparités territoriales), dans la création des EBE et en soutien des activités générées. Il a également conduit une évaluation interne des coûts évités (notamment sur les crédits de la formation professionnelle)⁷¹.

Diverses réserves ont été exprimées à propos de cette expérimentation : articulation insuffisante avec les structures de l'IAE, risque de constituer un nouveau terrain de stigmatisation pour les personnes, effet limité face au problème structurel du chômage de masse... Toutefois, nombre d'acteurs rencontrés (dont associations et syndicats de salariés) dans le cadre de ce travail ont largement souligné **l'intérêt de cette expérimentation** en ce qu'elle permet de sortir des personnes de leur situation d'exclusion sinon de pauvreté, en partant de la réalité de leurs souhaits, de leur expérience et de leurs compétences ou savoir-faire et en les associant étroitement à la

dynamique locale ainsi créée.

Plus largement, l'État a mobilisé plusieurs dispositifs dans le cadre de sa **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**. L'accompagnement des allocataires du RSA a été renforcé⁷² par une mesure de garantie d'activité contractualisée avec les Conseils départementaux. D'autres mesures ont concerné plus spécifiquement les jeunes (cf. volet spécifique), dont la Garantie Jeunes et les Parcours Contractualisés vers l'Emploi et l'Autonomie pour les 16-25 ans⁷³. Certains dispositifs d'État mobilisables dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et dans certains territoires ruraux en revitalisation font aussi appel à l'extension de démarches d'expérimentation. L'appel à projets « **100 % inclusion** » lancé en 2018 dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences encourage à de nouvelles approches territoriales afin de remobiliser, mieux accompagner et valoriser les compétences de jeunes et/ou demandeurs d'emploi peu qualifiés, vulnérables (ex : en situation de handicap) et en difficulté d'insertion.

Enfin, l'État a impulsé la mise en place d'un **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi**, qui vise à coordonner l'action publique (Conseils départementaux, Pôle Emploi, CAF, Cap Emploi, missions locales, associations...) en matière d'accompagnement personnalisé pour favoriser l'accès au travail ou à une activité.

D'abord expérimentée dans 14 départements ou régions (Bretagne), cette démarche a ensuite été étendue. À ce jour, 79 territoires ont contractualisé, dont 8 départements de Nouvelle-Aquitaine⁷⁴. Cette démarche devrait cependant être percutée par le projet de transformation en cours de préfiguration de Pôle Emploi, avec l'ambition de constituer une sorte de guichet unique en matière d'accompagnement vers l'emploi, dénommée France Travail.

Ces initiatives de l'État sont diversement perçues en région, certains acteurs considérant qu'elles traduisent une volonté de reprise en main sur un volet de l'action publique pour lequel des politiques territoriales seraient plus ajustées, en particulier à l'échelle des Régions.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine intervient essentiellement à travers ses compétences en

70 Loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation «territoire zéro chômeur de longue durée».

71 Cf. audition de M. Jacques LE PRIOL, chargé de mission au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le 21 octobre 2021.

72 58300 personnes en accompagnement global en septembre 2021 en Nouvelle-Aquitaine contre 44000 en 2019 et 38800 en 2020 – Cf. audition de Mme Isabelle GRIMAULT, commissaire en charge de la déclinaison de la stratégie nationale en Nouvelle-Aquitaine, le 16 décembre 2021.

73 Plus de 30 000 jeunes concernés fin août 2022.

74 Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne.

matière d'accès à la formation professionnelle qualifiante pour les demandeurs d'emploi et pour les personnes en situation de handicap (en lien avec l'AGEFIPH), par une aide plafonnée à 5000 € par an (pour 2 ans au maximum) et une revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (jusqu'à 884 € par mois). Il propose également d'autres aides spécifiques (ex : tarifications réduites pour l'accès aux transports TER et interurbains) ou orientées vers la jeunesse (cf. focus « jeunesse »). Il mobilise des financements spécifiques en faveur d'initiatives territoriales pour l'emploi et des opérateurs de l'emploi et de l'insertion (dont PLIE, missions locales, structures de l'IAE...).

De leur côté, les Conseils départementaux interviennent également dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. Certains ont développé des initiatives spécifiques, tel que l'Accompagnement Social et Professionnel Individuel Renforcé (ASPIR) mis en place dans les Deux-Sèvres. Ce dispositif comporte un volet social (renforcer l'autonomie et l'estime de soi pour faciliter l'insertion professionnelle) et un volet professionnel (accès à un emploi ou à une formation adaptée). Il a intéressé 517 allocataires du RSA en 2021 (les trois quarts étant sortis du RSA suite à cette mesure). La collectivité prévoit de l'étendre aux jeunes de moins de 25 ans. Par ailleurs cette même collectivité a instauré une Action Emploi Entreprise (AEE) afin de répondre aux besoins de recrutement. Ce dispositif s'adresse aux allocataires du RSA mais également aux demandeurs d'emploi.

Ces éclairages révèlent la **complexité et l'intrication de l'action publique** visant d'une part la réinsertion et l'inclusion sociale et/ou professionnelle des personnes privées d'emploi et d'autre part, dans une moindre mesure, la compensation du phénomène de précarité dans l'emploi. Une étude récente réalisée par Elezia Conseil pour le compte de Régions de France fait le même constat de complexité de la mosaïque institutionnelle en France dans le domaine de l'emploi et de la formation, dont elle souligne les effets pour le citoyen : une concurrence entre dispositifs, une perte de visibilité et de lisibilité pour le bénéficiaire et un manque de réactivité dans la réponse apportée aux intéressé·e·s⁷⁵.

Malgré les tensions existantes sur le marché de l'emploi et l'amélioration récente des chiffres du chômage, force est de constater la persistance des difficultés et obstacles vécus par tout un ensemble de personnes, aussi bien celles privées d'emploi qu'une partie de celles en activité, dont les conditions de travail ou d'emploi ne leur permettent pas d'accéder à un niveau de vie décent. Dans ce contexte, les démarches consistant à favoriser une meilleure articulation de l'intervention des différents acteurs, en y associant les personnes concernées, telles que celles développées dans le cadre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », constituent une avancée même si elle reste encore d'un effet limité.

75 « Vers un service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle ? », Elezia Conseil pour Régions de France, janvier 2023.

Créer des synergies pour favoriser l'accès au travail, la sécurisation des parcours et l'émergence d'une économie plus solidaire

Les questions soulevées par l'exclusion plus ou moins durable d'une partie de la population de la sphère du travail et par la précarisation d'une partie des actifs (salariés et non-salariés) imposeraient des réponses qui dépassent la portée de l'action publique à l'échelle régionale ou infrarégionale. Cela relèverait d'un changement d'approche sur la nature des politiques structurelles à activer, notamment dans l'articulation entre politique économique, politique du travail ou de l'emploi et politique sociale. Or, comme le soulignaient certains des intervenants entendus, l'option retenue en France a consisté à compenser les transformations du monde du travail et leurs effets par l'activation de multiples dispositifs de traitement social sans réellement traiter la question de ces transformations ni tenter de les réguler dans le sens d'une meilleure protection des droits des travailleurs.es. Ainsi, certaines questions sont occultées alors qu'elles restent d'une entière actualité, concernant par exemple la redéfinition de statuts d'activité protecteurs et stabilisateurs pour les personnes, la flexisécurité, le partage du temps de travail et la conciliation des temps de vie. Enfin, l'un des sujets au cœur de ce débat porte sur la revalorisation du salaire minimum, autrement dit du partage de la richesse produite, qui relève à la fois de la décision publique et de la négociation entre organisations syndicales et patronales.

1 AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONSACRANT DU TEMPS À L'ÉCOUTE DES PERSONNES

Trop souvent, la prise en charge des personnes est soumise à une somme de contraintes et d'injonctions (ex : nombre de dossiers traités, remplissage de dispositifs...) relevant d'une logique quasi comptable de performance administrative et de contrôle plutôt que d'une prise en compte des besoins, parcours et aspirations des personnes accompagnées. Les

témoignages recueillis lors des entretiens ont à plusieurs reprises relaté ces situations où des personnes ne rentraient pas dans les « cases » prédéterminées de tel ou tel dispositif et se retrouvaient « baladées » d'un guichet à l'autre sans pour autant trouver de solution.

À l'opposé, l'importance du travail et du temps d'écoute a été soulignée comme un facteur déterminant de mise en confiance et de reconnaissance des personnes, conditions préalables à une démarche de retour vers l'activité ou l'emploi. En ce sens, le travail réalisé dans le cadre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », qui part de l'expression des premier.es intéressé.s, offre un exemple de possibilités.

➔ Autrement dit, le CESER demande aux pouvoirs publics que l'objectif de qualité de l'accompagnement prime sur celui du score du nombre de placements ou d'accompagnements vers tel ou tel dispositif.

2 FAVORISER LES SYNERGIES ET LA COORDINATION DES ACTEURS À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

L'enchevêtrement des compétences, des dispositifs et des interventions, publiques (Pôle Emploi, CAF, collectivités territoriales) et privées (associations, structures d'insertion par l'économique...) témoigne certes d'une large mobilisation de ressources et d'énergies pour répondre à un problème social que nul ne conteste. Cet enchevêtrement génère néanmoins beaucoup de confusion, de superpositions sinon de concurrences et in fine de difficultés vécues au quotidien pour les personnes supposées en être bénéficiaires.

À cet égard, les comités locaux de l'emploi mis en place dans le cadre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », mobilisant institutions publiques (Pôle Emploi, CAF, CCAS, collectivités), représentants d'associations (dont missions locales, structures d'insertion); d'entreprises locales, de syndicats de salariés et personnes éloignées de l'emploi, offrent un cadre propice à la synergie recherchée, pour peu que chacun y prenne et y trouve sa place. La limite est que cette expérimentation ne concerne à ce jour que très peu de territoires.

Or, il existe au niveau territorial diverses structures ou dispositifs dont la mission consiste préci-

sément à organiser entre acteurs institutionnels, associatifs et du monde économique l'accompagnement individualisé et renforcé dans la durée de personnes éloignées de l'emploi : les Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE, 21 en Nouvelle-Aquitaine⁷⁶), les Maisons de l'Emploi (8 en Nouvelle-Aquitaine⁷⁷) et dans une moindre mesure les Comités de Bassin d'Emploi (ex : celui du Seignanx dans le Sud des Landes). Au sein même de Pôle Emploi, des comités de liaison ont été instaurés par une loi de 1998, associant syndicats de salariés, associations (ex : AC! SNC...) et demandeurs d'emploi, conçus pour « permettre l'écoute et la représentation » de ces derniers, améliorer leur information et leur accès aux droits.

➔ Pour le CESER, il serait opportun d'une part de simplifier ou mieux articuler cette organisation, d'autre part d'élargir la composition de certaines de ces instances en veillant aussi à la participation de personnes privées d'emploi et/ou en privilégiant des approches allant vers celles-ci.

➔ Par ailleurs, le CESER invite l'État à préciser les modalités de mise en place de France Travail à l'échelle territoriale, en y associant les collectivités.

3 INITIER UNE EXPÉRIMENTATION RÉGIONALE D'INCLUSION PAR LE TRAVAIL ET POUR L'EMPLOI

Le Conseil régional dispose de compétences importantes en matière d'information à l'orientation, de formation des demandeurs d'emploi et de jeunesse. Une partie de ces compétences a été érodée du fait de lois successives qui ont conduit à une recentralisation de certaines politiques (ex : apprentissage). Toutefois, les Régions conservent un rôle important dans ces domaines, consolidé par leurs prérogatives en matière économique et de soutien aux entreprises, ce qui leur confère une capacité de dialogue privi-

légié avec les employeurs du territoire. De même, le Président du Conseil régional s'est vu confier un rôle spécifique en matière de coordination de l'action publique à l'échelle régionale, à travers la Conférence Territoriale de l'Action Publique qui rassemble les représentants des Conseils départementaux, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de collectivités locales et à laquelle le préfet de région peut également être associé.

➔ Afin de répondre à la nécessaire articulation des politiques publiques visant à favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou privées de travail, le CESER propose au Conseil régional de demander le lancement d'une expérimentation, comme le permet la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, confirmée par une loi organique de 2021⁷⁸ et par les dispositions de la loi « 3DS » du 21 février 2022⁷⁹ en matière de différenciation territoriale (cf. article 12⁸⁰).

L'objectif de cette expérimentation viserait d'une part à garantir l'accès au travail et à l'emploi et d'autre part à sécuriser les parcours professionnels par un « Pilotage Expérimental de Partenariats pour l'Inclusion par le Travail et pour l'Emploi », piloté par la collectivité en mobilisant Pôle Emploi, les Conseils départementaux, les services sociaux locaux (CCAS, CIAS), les partenaires sociaux, les chambres consulaires, les réseaux de l'insertion par l'activité économique et de la solidarité et l'ensemble des structures investies dans l'insertion et l'emploi (Comités de Bassin d'Emploi, PLIE, Maisons de l'Emploi, Missions locales...).

Il s'agirait dans ce cadre de constituer un maillage territorial permettant de mobiliser dans les territoires l'ensemble des acteurs, en s'appuyant sur le réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité⁸¹ (ERIP) et sur les délégué·e·s territoriaux « formation-emploi » du Conseil régional, en veillant à y associer des personnes éloignées du travail et de l'emploi [dans l'esprit des « comités locaux pour

76 Grand Angoulême en Charente, CA de La Rochelle, CA de Rochefort en Charente-Maritime, Sud Périgord en Dordogne, Bordeaux, Hauts-de-Garonne, Espace Technowest, des Graves, des Portes du Sud, des Sources en Gironde, du bassin d'emploi du Seignanx dans les Landes, de l'Agenais en Lot-et-Garonne, Ouest Béarn, Béarn-Adour, Pau-Béarn, Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques, Pays de Gâtine, Niort dans les Deux-Sèvres, Grand Poitiers dans la Vienne et Limoges métropole en Haute-Vienne.

77 Jonzac en Charente-Maritime, Ouest-Creuse-La Souterraine, Aubusson en Creuse, Sud-Périgord Bergerac en Dordogne, Bordeaux en Gironde, Bocage Bressuirais, Parthenay-Gâtine et Pays Thouarsais dans les Deux-Sèvres.

78 Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution.

79 Laquelle confère aux collectivités territoriales.

80 L'article 12 de cette loi permet aux Régions de créer une instance régionale de coordination avec l'action de Pôle Emploi.

81 Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a mis en place un réseau d'espaces d'accueil et d'information sur la formation, l'emploi, la validation des acquis de l'expérience, les métiers, la création-reprise d'entreprise, les « ERIP ». Il en existe à ce jour 42 répartis sur le territoire régional : Angoumois, Barbezieux/Cognac et Confolens-Ruffec en Charente, Haute-Saintonge, Saintonge, Royan-Atlantique, Marennes-Oléron, Rochefort-Océan, Vals de Saintonge et bassin d'emploi de La Rochelle en Charente-Maritime, Brive-agglomération et moyenne et haute Corrèze en Corrèze, Ouest-Creuse et Est-Creuse dans la Creuse, Bergeracois, Dordogne-Nord et Périgord Noir en Dordogne, Bordeaux-Métropole (2), Libournais, Sud-Gironde, Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, Médoc et Haute-Gironde en Gironde, Bassin du Marsan et Sud Landes dans les Landes, Agenais-Albret et Confluent, Pays Villeneuvois et Moyenne Garonne en Lot-et-Garonne, Pays basque, Béarn/Mourenx-Oloron-Orthez et Béarn en Pyrénées-Atlantiques, Niortais-Haut-Val-de-Sèvres, Mellois et Poitou et Parthenay-Gâtine dans les Deux-Sèvres, Bassin d'emploi de Poitiers, Châtelleraudais, Loudunais et Sud-Vienne dans la Vienne, Limoges, Haut-Limousin, Sud-Haute-Vienne et Saint-Junien en Haute-Vienne.

l'emploi de l'expérimentation "territoires zéro chômeur de longue durée".

Cette proposition s'inscrit aussi dans l'esprit des conclusions de l'étude commanditée par Régions de France à Elezia Conseil⁸² de mise en place d'un « *service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle* », avec l'idée à l'échelle régionale d'une gouvernance élargie du comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CREFOP).

4 RÉGULARISER LA SITUATION DES TRAVAILLEURS.SES SANS PAPIER

Nombre de situations de travailleurs.ses étrangers recrutés dans certains secteurs d'activité (construction, hôtellerie-restauration, services à la personne, agriculture, industrie...) sont marquées par une extrême précarité et vulnérabilité, notamment du fait des obstacles toujours plus nombreux pour obtenir un titre de séjour ou son renouvellement. Des mineurs non accompagnés formés en apprentissage et devenus majeurs avec promesse de recrutement en CDI mais menacés par une « OQTF⁸³ », salarié.e.s ou étudiant.es avec un titre de séjour d'un an non renouvelé ou dont le délai de renouvellement traîne en longueur, femme seule avec enfant en emploi dissimulé à laquelle la protection subsidiaire a été refusée... autant de situations humainement insupportables imposées à des personnes dont les parcours ont parfois déjà été douloureux sinon traumatisants.

→ Dans le contexte d'une nouvelle réforme annoncée de la législation sur les étrangers, de la réalité des emplois occupés et de ceux restant à pourvoir mais aussi des efforts déjà consentis pour accueillir et former des personnes en exil, dont des jeunes, le CESER encourage les services de l'État en région à un plus large discernement et à plus d'humanité dans le **traitement des demandes de titres de séjour « salarié »** pour les étrangers qui en font la demande (première demande ou renouvellement).

5 CONSOLIDER LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE ET PROMOUVOIR LES PARTENARIATS ENTRE CES DERNIÈRES ET AVEC LE RESTE DU MONDE ÉCONOMIQUE

Plus de 30 000 personnes éloignées de l'emploi sont accompagnées par 500 structures relevant du champ large de l'insertion par l'économique : ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, entreprises à but d'emploi.

Ces structures, qui relèvent pour une très large part de l'économie sociale et solidaire, non seulement contribuent à la prise en charge de personnes en difficulté d'accès à l'emploi mais également à la dynamique économique des territoires où elles sont implantées.

Bien que bénéficiant déjà de soutiens publics, le CESER appelle l'État et les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseils départementaux), dans leurs champs d'intervention respectifs à porter leurs efforts sur les points suivants :

- L'appui aux structures dans l'évolution de leur **gouvernance**, en favorisant autant que possible l'ouverture à des personnes accompagnées.
- Le recrutement et la consolidation des **fonctions d'encadrement et/ou d'encadrement intermédiaire** (structures d'insertion, EBE).
- Le développement des **compétences** des salarié.e.s des structures (encadrement, accompagnement social) et la mise en place d'une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (dont EBE).
- Le renforcement des **partenariats/coopérations** aux niveaux local et régional entre structures d'insertion, autres acteurs de l'économie sociale et solidaire et acteurs de l'économie locale, par exemple en soutenant la structuration et la création de **Pôles Territoriaux de Coopération Économique** (PTCE) intégrant une forte dimension inclusive par l'emploi (d'autant que l'État a ouvert un appel à manifestation d'intérêt « permanent » pour les PTCE émergents⁸⁴).

82 Cf. note n°73

83 Obligation de Quitter le Territoire Français.

84 Actuellement, il existe 8 PTCE en Nouvelle-Aquitaine : PTCE Vals de Saintonge à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime, PTCE Coop'Actions du Grand Bergeracois, Fabrique POLA, Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) et La MANUCO à Bordeaux, Cap Solidaire à Langon (Gironde), le PTCE Sud-Aquitain à Tarnos (Landes), PTCE Les Ateliers du Rond-Point à Niort dans les Deux-Sèvres.

- ➔ La **promotion** auprès des organisations et syndicats professionnels et des Chambres consulaires de la démarche des **Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification** et l'appui à leur développement.
- ➔ La prise en compte dans la politique régionale en matière d'emploi des possibilités offertes par les **groupements d'employeurs** (hors GEIQ) en matière d'insertion professionnelle de salarié·e·s à temps partiel contraint ou personnes privées d'emploi⁸⁵.

6 FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE PAR LE DÉPLOIEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS ET PAR LES ÉCO-SOCIO-CONDITIONNALITÉS

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté en juin 2022 son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation pour la période 2022-2026. L'une des priorités de ce document-cadre consiste à « *placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement* ». Dans ce cadre les objectifs affichés font écho à des préoccupations essentielles énoncées dans ce chapitre :

- ▶ Faciliter l'orientation, l'insertion (notamment des jeunes) et la formation professionnelle tout au long de la vie, **ce qui passe par une écoute et un accompagnement dans la durée** des personnes privées d'emploi et/ou sans qualification.
 - ▶ Rendre les entreprises néo-aquitaines plus attractives, autrement dit aussi susceptibles **d'offrir un cadre d'emploi et des conditions de travail dignes pour les personnes et permettant à celles-ci de disposer d'un revenu décent**.
 - ▶ Développer la Responsabilité Sociétale des Entreprises, considérant que « *la performance économique ne va pas sans une performance environnementale et sociale* ».
 - ▶ Renforcer l'économie sociale et solidaire.
- ➔ Le CESER appelle le Conseil régional à porter une **attention particulière sur la dimension sociale de cette responsabilité**. Il propose à cet effet que le **soutien apporté par la collectivité aux entreprises** (PME, ETI et grandes entreprises) soit **conditionné à différents engagements** :

- ▶ L'établissement de **partenariats** avec des structures locales (ou régionales) d'insertion (SIAE, GEIQ) afin de **contribuer à l'inclusion** professionnelle de personnes en insertion ou éloignées de l'emploi.
- ▶ L'**implication** dans des comités locaux, Maisons de l'Emploi ou PLIE lorsqu'ils existent sur le territoire concerné.
- ▶ La **limitation** du recours à des contrats de travail de courte ou très courte durée.
- ▶ L'application et/ou le respect de **clauses sociales d'insertion** en cas d'investissements immobiliers.
- ▶ L'obligation de proposer des **solutions décentes d'hébergement** pour les entreprises ayant recours à des saisonniers non autochtones.

➔ Le CESER propose que ces engagements soient intégrés dans la mise en œuvre des **éco-socio-conditionnalités** en cours de définition par le Conseil régional.

7 ARTICULER ASPIRATIONS DES PERSONNES ET BESOINS À MOYEN ET LONG TERMES DANS UNE PERSPECTIVE DE TRANSFORMATION SOCIÉTALE

La plupart des personnes croisées lors des groupes de discussion ont, au-delà de leurs difficultés personnelles, exprimé à la fois leur préoccupation sur certains sujets de société (ex : changement climatique, inégalités...) mais aussi leurs souhaits de pouvoir s'impliquer dans des projets ou des activités porteurs de sens, à savoir utiles du point de vue social et/ou pour la planète.

Ces aspirations rencontrent pour une large part les orientations régionales en termes de transition climatique et écologique, par exemple autour de l'économie circulaire, des circuits courts en agriculture ou d'économie alimentaire de proximité ou bien encore de solutions de mobilité et d'habitat solidaires. Une large partie des acteurs de l'économie sociale et solidaire appelle à cette transformation sociétale et y contribue déjà sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. Or, inégalités environnementales et inégalités sociales sont liées. C'est du moins ce que tendent à démontrer des travaux récents, mettant en évidence la sur-exposition des territoires pauvres et des chômeurs à un environnement dégradé (pollutions de l'air, de l'eau, des sols...)⁸⁶.

85 En Nouvelle-Aquitaine, on recense 741 groupements d'employeurs dont les deux-tiers dans le domaine agricole, qui emploient près de 8200 salariés (6300 en 2017) pour une masse salariale globale de 218 M€ (source : CRGE).

86 « Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ? » Julien FOSSE, Camille SALESSE, Mathilde VIENNOT, Note d'analyse n°112, France Stratégie, 2022.

Il s'agit par conséquent de **concilier à la fois les aspirations ou projets des personnes accompagnées avec les objectifs de transformation de la société** dans une phase de transition(s), sans perdre de vue les besoins immédiats et prévisibles des activités économiques et services en région. Ainsi par exemple, les seuls objectifs assignés en matière de transition climatique nécessiteront des besoins considérables en formation et en main d'œuvre qualifiée dans tout le secteur du bâtiment. Du point de vue social, notamment pour une région où la part des aînés dans la population est importante, les besoins de salariés dans l'action sociale ou médico-sociale ou encore dans la santé (aides-soignant.es, infirmier·ère·s) sont d'ores et déjà importants. Encore importe-t-il dans l'un comme dans l'autre cas que les statuts et conditions de travail soient suffisamment attractifs.

Selon les projections avancées par France Stratégie, les besoins de recrutement cumulés à horizon 2030 pour la Nouvelle-Aquitaine sont estimés à 34 % de l'emploi de 2019 (soit entre 800 000 et 820 000 emplois), en raison d'une plus forte dynamique de création d'emploi mais aussi d'un plus fort taux de départs en retraite. Outre les jeunes débutant leur carrière en région pour occuper les postes libérés ou créés et l'arrivée de nouveaux travailleurs.es résident.es, il sera nécessaire de mobiliser les demandeurs d'emploi, repreneurs d'activités ou encore des actifs migrants pour répondre à ces besoins⁸⁷.

Certains métiers sont particulièrement concernés à la fois par de forts besoins de recrutement d'ici à 2030 et par des déséquilibres potentiels importants : agents d'entretien (49 000 besoins de recrutement dont 43 000 départs et 6 000 créations nettes avec un déséquilibre de 30 %), les aides à domicile (36 000 besoins de recrutements dont 25 000 départs et 11 000 créations nettes à pourvoir, avec un déséquilibre de 44 %), les aides soignants (30 000 besoins de recrutement dont 19 000 départs et 11 000 créations nettes, avec un déséquilibre de 14 %...). D'autres métiers tels que les conducteurs de véhicules, les cadres commerciaux et technico-commerciaux, les ouvriers qualifiés de la manutention ou ceux du bâtiment sont également concernés. Par ailleurs, des besoins également importants sont à prévoir parmi les agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs ou bûcherons, métiers surreprésentés en Nouvelle-Aquitaine (23 000 nets à pourvoir) ou encore pour les maraîchers, jardiniers et viticulteurs (10 000 nets à pourvoir).

- ➔ Le CESER propose au Conseil régional d'intégrer **l'enjeu des inégalités socio-environnementales** dans sa prochaine feuille de route Néo Terra et d'accorder une attention spécifique aux projets émanant des territoires les plus concernés par cette problématique.
- ➔ Il invite la collectivité, en lien avec Pôle Emploi et les partenaires sociaux des filières concernées, à **affiner l'approche des besoins de recrutement à moyen terme puis à adapter son offre de formation** et de qualification en faveur des personnes privées d'emploi, en l'orientant **au service d'une économie de transition et de solidarité**.
- ➔ Le CESER suggère au Conseil régional, en lien avec les Conseils départementaux intéressés et collectivités et réseaux associatifs de faciliter le **repérage de personnes privées d'emploi porteuses d'un projet d'activité** pour l'accompagner dans un processus de création et de financement d'entreprise, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

[Cf. annexe 2, pp. 131 à 139]

87 « Métiers 2030 » - France Stratégie et DARES, 2022.

2.3 Se déplacer : entre nécessité et contrainte

Pour la plupart des acteurs, privés et publics, entendus lors des travaux, les difficultés liées à la mobilité se sont révélées comme un véritable frein et comme une cause d'accentuation de la précarité et de la vulnérabilité des personnes concernées par une situation de pauvreté.

Ce problème est particulièrement prégnant pour celles et ceux résidant dans des territoires ruraux parfois mal desservis par les systèmes de transport public. Il n'épargne pas non plus des personnes habitant des quartiers urbains (par exemple celles travaillant en horaires décalés et éloignées de leur lieu de travail). Cela tient au fait que certaines ne disposent pas ou plus de moyen de transport personnel ou bien que l'utilisation de leur véhicule est devenue problématique (véhicule usager ou en mauvais état, défaut d'assurance...). Enfin, se déplacer avec son véhicule personnel devient de plus en plus coûteux et la hausse actuelle des prix des carburants ne fait qu'alourdir le poids des dépenses contraintes, que ce soit pour se rendre sur son lieu de travail, pour réaliser des démarches administratives ou tout simplement pour des actes de la vie quotidienne.

**Plus de 446 000 ménages en précarité énergétique mobilité en Nouvelle-Aquitaine (soit 15,8 % de l'ensemble des ménages).
Un taux qui varie de 10 % à plus de 23 % selon les territoires (EPCI).**

(Source : Observatoire national de la précarité énergétique)

Pour celles et ceux dont les revenus sont les plus faibles, le nombre de déplacements est plus réduit comparativement au reste de la population et ils s'effectuent dans un rayon plus court (près des deux-tiers à moins de 5 kms). Tous motifs confondus, la part des déplacements réalisés en voiture est également moins importante et les déplacements à pied beaucoup plus fréquents⁸⁸.

Les données disponibles, antérieures à la période inflationniste actuelle, font apparaître que près de 16 % des ménages Néo-Aquitains sont en préca-

rité énergétique du point de vue de la mobilité (en voiture), soit près de 450 000 pour l'ensemble de la région. Ce taux de précarité varie du simple au double selon les territoires. Il est le plus élevé dans les territoires ruraux les plus périphériques et éloignés des principaux centres urbains (en Limousin, Dordogne, Charente...).

Un poids des dépenses de déplacement qui pèse de manière variable selon les territoires et les catégories d'actifs (de 3 % à 9 % des revenus d'activité annuels).

(Source : DITP, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, 2022)

Une étude menée en 2022 par la Direction de l'Information Territoriale et de la Prospective du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine apporte d'autres éléments concernant la précarité énergétique des actifs occupés, dont 83 % utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au travail (soit le tiers de la population totale). En moyenne, un actif néo-aquitain effectue 10 km pour se rendre à son travail, pour un coût annuel de 1194 € (au prix du carburant 2022, soit 4,9 % de ses revenus d'activité) et une distance annuelle de 10316 kms. Cette moyenne masque cependant de grandes disparités entre territoires (EPCI). La part d'utilisation du véhicule pour aller travailler varie de 65 % à 95 %, la distance parcourue dans l'année de 6757 km à 18175 km et le budget consacré annuellement à ces déplacements de 835 € à 1973 € (soit de 3 % à plus de 9 %). Les territoires où ces dépenses sont les plus importantes concernent notamment les actifs du département des Landes (Haute-Lande) ou encore ceux du littoral médocain en Gironde, certains territoires plus limités du Limousin, de Dordogne, du Lot-et-Garonne ou du Béarn. Ceux pour lesquels la part de ces dépenses pèsent le plus résident dans le massif landais et dans certains territoires du Limousin ou du Périgord.

Pour les actifs les plus modestes ou les personnes privées d'emploi, l'éloignement entre domicile et travail est l'une des conséquences du phénomène de relégation territoriale due à l'effet répulsif des coûts de

⁸⁸ Pour les 20 % de la population aux revenus les plus faibles, le nombre de déplacements moyen par personne un jour de semaine est compris entre 2,8 et 2,9 pour une distance moyenne de 5 à 7 kms (61 % à 65 % à moins de 5 kms). En comparaison, le nombre de déplacements pour les deux déciles de plus hauts revenus est compris entre 3,1 et 3,3 par jour de semaine pour une distance moyenne de 9 à 10 kms (50 % à moins de 5 kms). Alors que la voiture est utilisée pour 40 % à 50 % des déplacements et la marche à pied pour 31 % à 42 % chez les plus pauvres, le recours à la voiture est compris entre 62 % à 68 % chez les plus riches et la marche à pied seulement pour 20 % à 22 % des déplacements. Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, enquête mobilité des personnes 2019.

logement dans certains territoires où se concentrent aussi les principaux bassins d'emploi de la région. Cet éloignement oblige soit à des déplacements quotidiens contraints soit, faute de moyens de transport, à des difficultés accrues d'accès à l'emploi (et à la formation) quand ce n'est pas à l'isolement social. À cette contrainte, s'ajoute un autre effet qui tient à l'affaiblissement du maillage territorial de services, en partie compensé par le déploiement récent du réseau de guichets uniques France Services⁸⁹, qui vise à permettre à chaque citoyen d'accéder à différents services publics d'État dans un lieu unique et à moins de 30 minutes du domicile. Certains Conseils départementaux ont aussi développé leur propre réseau de services sur leur territoire (ex : maisons de la solidarité et/ou de l'insertion).

Cet enjeu de la mobilité se traduit aussi en termes d'inégalités socio-environnementales, la moitié de la population aux revenus les plus modestes générant 5 % des émissions de gaz à effet de serre alors que 25 % de ces émissions sont le fait des 10 % les plus riches dans notre pays⁹⁰.

Étendre les facilités d'accès aux transports publics de voyageurs et stimuler les initiatives de mobilité solidaire dans les territoires

Le CESER souligne l'importance et la sensibilité de cette question dans un contexte de « transition climatique », laquelle ne pourra s'opérer sans prise en compte des contraintes ou difficultés auxquelles est soumise une partie de la population la plus vulnérable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État a mis en place des mesures spécifiques pour améliorer l'accès à la mobilité, que ce soit dans

le cadre des conventions établies avec les Conseils départementaux, le soutien au microcrédit et par la création ou le renforcement de plateformes de mobilité (Charente, Charente-Maritime, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres).

Les collectivités territoriales disposent de compétences particulières en matière de transport public de voyageurs, en tant qu'autorités organisatrices de transports (AOT). C'est notamment le cas des intercommunalités (communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles) et des Conseils régionaux. Ces derniers, qui gèrent les trains express régionaux (TER), ont vu leurs compétences s'élargir depuis 2017 avec la gestion des transports interurbains de voyageurs et des transports scolaires.

À ce jour, la plupart des collectivités territoriales concernées ont mis en place des tarifications réduites pour certaines catégories de la population (scolaires, personnes ou ménages à bas revenus, personnes âgées ou atteintes d'un handicap) mais très peu ont instauré la gratuité d'accès. C'est par exemple le cas de Niort, Libourne et Villeneuve-sur-Lot en Nouvelle-Aquitaine⁹¹. Le réseau de tram et bus de la métropole bordelaise (TBM) a instauré une tarification solidaire dont le niveau de prise en charge varie selon les ressources (réduction de 30 %, 50 % ou 100 % selon le niveau de quotient familial⁹² en deçà de 942 € pour les abonnements mensuels et billet de 10 voyages). Des dispositions de même nature ont été prises dans les agglomérations du Grand Poitiers (réseau Vitalis), de Limoges (réseau TCL, avec tarifs sociaux applicables), de La Rochelle (Yégo-Mobi Macs), de Pau (réseau Idélis, tarification solidaire avec réductions pour les demandeurs d'emploi, personnes âgées ou atteintes d'un handicap), d'Angoulême (réseau Mobius avec abonnement solidaire), de Dax (réseau Couralin, tarification sociale de 3 € par mois ou 30 € par an, gratuité les WE et jours fériés), de Brive (Libéo, réduction de 50 % pour personnes au RSA, CMU ou non imposées) ou de Cognac (TransCom, abonnement solidaire pour quotient familial inférieur à 550 €). Sur le territoire Pays basque Adour, une tarification solidaire s'applique aussi selon des conditions de ressources (réductions de 50 % à 75 % pour les jeunes et les foyers dont le quotient familial est inférieur à 620 €).

89 Le réseau France Services a été mis en place avec l'objectif de création d'un guichet par canton. Son déploiement est piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Il mobilise plusieurs services ou administrations publiques : services fiscaux, CAF et MSA, Assurance maladie, assurance retraite, agence nationale des titres sécurisés, Pôle Emploi, La Poste, point justice. On compte à ce jour 322 guichets France Services en Nouvelle-Aquitaine, dont 33 en Charente, 40 en Charente-Maritime, 20 en Corrèze, 19 en Creuse, 37 en Dordogne, 42 en Gironde, 16 dans les Landes, 23 en Lot-et-Garonne, 31 en Pyrénées-Atlantiques, 26 dans les Deux-Sèvres, 23 dans la Vienne et 22 en Haute-Vienne.

90 Source : base de données mondiale sur les inégalités (World Inequality Database), 2022.

91 Cf. observatoire des villes du transport gratuit.

92 Le quotient familial est le revenu fiscal de référence de la personne ou du ménage divisé par le nombre de parts.

Pour sa part, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a mis en place un tarif solidaire sur son réseau TER et de cars régionaux, avec 80 % de réduction appliqué sur le tarif pour diverses catégories de personnes vulnérables : personnes ou familles dont le quotient familial est inférieur à 870 €, personnes allocataires de l'AAH, de l'Aide pour Demandeurs d'Asile (ADA) ou des personnes détenant le statut de réfugié, sous protection temporaire ou d'un titre provisoire de séjour. Des réductions sont également appliquées pour les jeunes (moins de 28 ans, 50 % de réduction).

Il propose aussi un service de transport à la demande pour les territoires peu desservis et une carte intermodale combinant l'accès aux réseaux TER/cars régionaux et de transports publics de plusieurs villes en région.

Depuis 2018, la plupart des collectivités concernées en région se sont regroupées dans un syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (33 membres et une quarantaine de réseaux de transports), en vue « *de coordonner, faciliter et façonner une mobilité durable* ». Dans ce cadre, le CESER entend la durabilité aussi comme une manière de répondre aux besoins de mobilité des populations les plus fragiles ou précaires, notamment dans un contexte de hausse importante des prix des carburants constatée au cours de ces derniers mois. Il importe également de prendre en compte la mise en place progressive d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur une grande partie du territoire de la métropole bordelaise (au plus tard 2025), qui pourrait accentuer les difficultés pour les personnes à faibles ressources dont le véhicule ne présente pas les critères d'émission requis (Crit'Air 1 et 2).

C'est pourquoi il adresse aux parties prenantes de ce syndicat les préconisations suivantes :

- ➔ Si la généralisation du principe de gratuité d'accès aux transports publics de voyageurs paraît difficile à envisager (notamment du fait de répercussions sur l'offre et sur la qualité de service), le CESER appelle les autorités organisatrices en région à une **harmonisation des grilles tarifaires** à destination des plus précaires pour éviter ou limiter les distorsions de traitement et permettre un plus large accès à des tarifs préférentiels.
- ➔ Étudier la faisabilité de **mise en place de la gratuité** d'accès aux transports publics, en tirant les enseignements des expériences en cours et en considérant l'ensemble des avantages/

inconvenients et externalités positives d'une telle mesure.

- ➔ Déployer les **solutions abordables et solidaires de transports à la demande** dans les territoires ruraux les plus mal desservis, éventuellement par délégation de service public en lien avec des initiatives portées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ex : autopartage, transport à la demande).
- ➔ Développer un **système de financement solidaire** permettant l'acquisition (ou le remplacement) d'un **moyen de transport autonome et durable** pour les personnes à faibles revenus portant un projet d'activité mais sans solution de mobilité. Dans ce cadre, renforcer les **possibilités d'accès au microcrédit** (cf. financement mobilité porté par l'ADIE). Ces solutions viendraient compléter les diverses formes d'aides sociales mises en place par Pôle Emploi, le Conseil régional ou certains Conseils départementaux (aide au financement du permis de conduire, garage social ou solidaire, auto-école sociale...). C'est pourquoi le CESER propose à cette fin au Conseil régional la constitution d'un **Fonds commun régional « mobilité »** auquel pourraient contribuer les collectivités territoriales, la Banque des Territoires et certains acteurs privés.
- ➔ Promouvoir et inciter à la mise en place de **Plans de mobilité inter-entreprises** pour celles situées notamment dans les principales zones d'activité des agglomérations en région, en lien avec les organisations d'employeurs et syndicats de salariés. Pour les salarié·e·s, il importe de rappeler que les employeurs sont tenus de prendre en charge 50 % du coût des titres d'abonnement à des transports publics mais aussi, dans le cadre du « forfait mobilité durable » pour les frais générés par l'utilisation d'un moyen de déplacement personnel (vélo ou vélo à assistance électrique), du co-voiturage ou autres services de mobilité partagée.

[Cf. annexe 2, p. 140]

2.4 Recourir à ses droits : un chemin semé d'embûches

Pour nombre de personnes en situation de pauvreté, l'accès aux droits ou le simple fait de les connaître est loin d'être évident. Ainsi que l'ont indiqué plusieurs des participant.es au cours des groupes de discussion, « on apprend par la bande » ou « on n'est pas toujours bien informé ». Certains services restent pratiquement inaccessibles par téléphone (temps d'attente, non-réponse...). Pour certaines personnes concernées, le recours aux droits ou à des prestations sociales impose une démarche difficile à concevoir, car perçue avec honte et comme source d'une possible stigmatisation. Celles et ceux qui franchissent le pas se heurtent à la lourdeur et à la complexité des démarches, quand ce n'est pas à une certaine forme de violence institutionnelle. Enfin, à ces difficultés se greffent de plus en plus un sentiment de déshumanisation et des freins face à la dématérialisation assez généralisée imposée pour faire valoir ses droits ou pour y accéder. Ces divers types de situations sont aussi la cause d'un non-recours aux droits, c'est-à-dire d'un renoncement qui enferme encore davantage les personnes dans la précarité et l'isolement.

Taux de non-recours à l'assurance chômage : 30 % avec un écart de 25 % à 42 % (DARES).

Taux de non-recours au minimum vieillesse : 50 % (pour les personnes seules).

Taux de non-recours au RSA : 34 % (mais 90 % pour le RSA jeunes), dont 20 % de façon pérenne.

Droit à la retraite : à 70 ans, un tiers des assuré.e.s n'ont pas fait valoir tout ou partie de leurs droits.

Santé : 3 % à 4 % de renoncement aux soins mais 8 fois plus de risques de renoncement pour les personnes pauvres en conditions de vie (DREES).

9 % (Prime d'activité) à 18 % (RSA, ASS) des bénéficiaires de minima sociaux sans complémentaire santé (DREES).

(Source : DREES, ODENORE)

De fait, l'importance du non-recours dans l'accès à certaines prestations ou droits sociaux est déjà attestée par de nombreux travaux⁹³. Le non-recours ren-

voie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique de droits et de services à laquelle elle pourrait prétendre. Variable selon la nature des prestations ou des aides sociales, le non-recours constitue une réalité qui n'a rien d'anecdotique, tant du point de vue de l'effectivité des droits des personnes que du point de vue économique⁹⁴.

Le non-recours recouvre en réalité plusieurs types de situations : méconnaissance par défaut d'information, non-demande malgré la connaissance de l'offre sociale, non-réception ou non-aboutissement d'une demande effectuée et le cas de non-proposition de l'offre malgré le fait que la personne puisse en être potentiellement bénéficiaire.

Le non-recours par méconnaissance de l'offre sociale est le cas le plus fréquent. Cela tient au fait que les personnes ne sont pas suffisamment informées des droits auxquels elles peuvent prétendre et des services ou dispositifs auxquels elles pourraient s'adresser. Parfois, cette situation s'explique aussi par une mauvaise compréhension, due à la complexité de certaines offres, ou du fait que des personnes, trop peu sensibilisées, pensent ne pas être concernées (c'est particulièrement fréquent parmi les jeunes).

D'autres personnes ont connaissance d'une offre sociale à laquelle elles auraient droit mais y renoncent et ne la demandent pas. Ce renoncement s'explique soit par réflexe de protection (par peur de la stigmatisation et/ou par honte d'avoir à exposer sa situation et sans cesse à la justifier) soit par découragement, par crainte de ne pas être à la hauteur des exigences requises. Pour certain.es, ce renoncement exprime une forme d'affirmation de leur autonomie, en cherchant à se démarquer des images parfois négatives portées sur les bénéficiaires de minima sociaux (les « cas sociaux », les « assistés », les « clochards »...). Plus marginalement, le renoncement peut correspondre aussi à une affirmation de soi hors de la norme, des institutions et des injonctions sociales, par revendication d'un droit à expérimenter un autre mode de vie (dont celui de vivre « à la rue »). Enfin, la non-demande peut aussi traduire une inadéquation

93 Cf. travaux de la DREES et de l'ODENORE, Observatoire des non-recours aux droits et services, rattaché au laboratoire de sciences sociales de l'Université de Grenoble-Alpes.

94 Pour le RSA, cela représente 3 milliards € non versés et 1 milliard € pour le minimum vieillesse (DREES, 2022).

entre ce que propose l'offre sociale et les attentes des personnes concernées : lenteur des démarches, offre décalée par rapport à l'objet de la demande, sentiment de ne pas être écouté, d'être rabaissé ou incompris et difficulté à nouer un véritable dialogue avec les services sociaux (ex : Pôle Emploi, CAF, CPAM...).

Les cas de non-recours dus à la non-réception d'une offre, autrement dit de ne pas voir sa demande aboutir, renvoient à un problème structurel : manque de moyens budgétaires, manque de places (ex : hébergement ou logement social), délais de traitement. Cela peut aussi être causé par des erreurs lors des démarches ou durant le traitement de la demande ou encore à des abandons du fait de la complexité des démarches à réaliser. Il peut malheureusement aussi s'expliquer par des formes de discriminations de diverses natures.

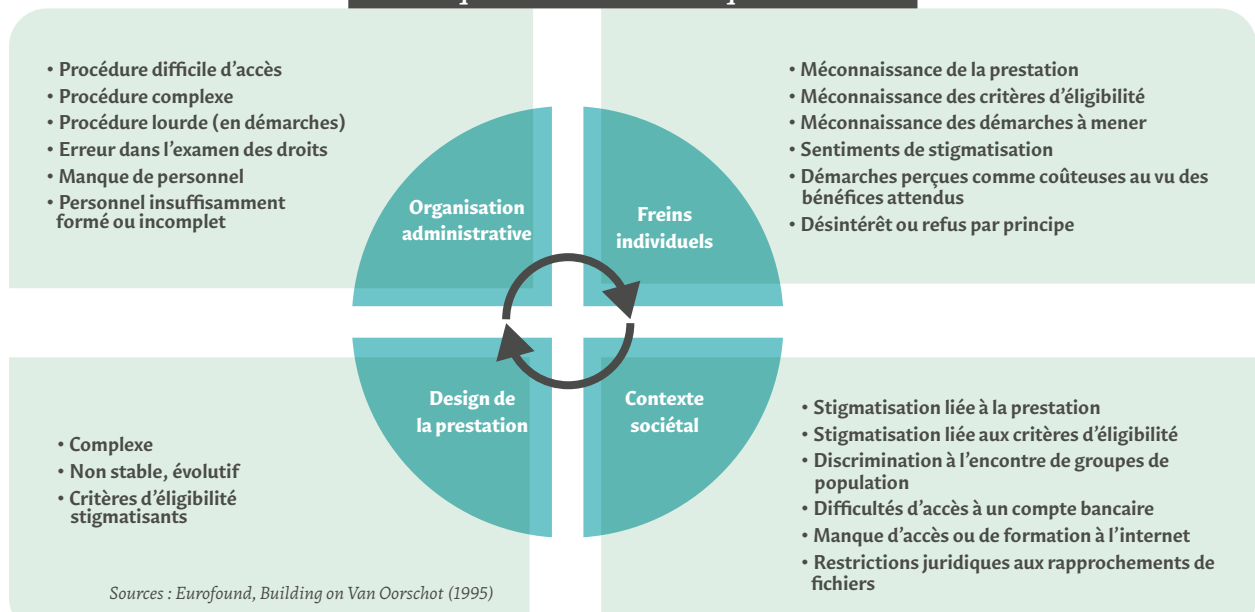
Le non-recours par non-proposition est relativement important et rarement conscientisé chez les professionnels de l'action sociale, lesquels n'ont pas toujours connaissance de toute l'offre sociale ou n'en maîtrisent pas tous les aspects. De ce fait, ils/elles orientent les personnes vers d'autres dispositifs ou interlocuteurs qu'ils connaissent⁹⁵. Une illustration de ce constat est la mise en place par l'association SOLINUM basée à Bordeaux de l'application numérique « Soliguide » qui donne des informations utiles et régulièrement actualisées sur l'offre de services

de solidarité, dont le contenu est souvent dispersé et rarement à jour. Cette application, accessible aux professionnels et aux personnes potentiellement concernées, a révélé qu'en moyenne 70 % des utilisateurs professionnels de cette plateforme orientent les personnes vers des structures ou services locaux qu'ils ne connaissaient pas auparavant⁹⁶.

De manière plus générale, les causes du non-recours touchent donc à différents facteurs qui peuvent être synthétisés dans le schéma ci-dessous⁹⁷.

Dans un avis récent portant sur l'accès aux droits et les non-recours⁹⁸, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) fait le constat que « *trop souvent les politiques visant à éviter le non-recours se fondent sur le postulat d'un défaut émanant du bénéficiaire de droits* ». Elle considère qu'il conviendrait de « *ne pas imputer l'échec des dispositifs à leurs bénéficiaires mais d'accepter la part de responsabilité des dispositifs, des procédures et des institutions elles-mêmes* ». En outre, cette instance estime que la construction de politiques « *pour un "homo economicus" rationnel a déshumanisé le processus qui devrait au contraire renforcer la dignité des titulaires de droits* », dont l'invisibilité est renforcée par la dématérialisation. Elle note que le non-recours et la discrimination dans l'accès aux droits résultent aussi de préjugés, d'idées fausses voire d'une désinformation concernant, par exemple, la

Des risques de non-recours à quatre niveaux



95 Sur cette analyse, cf. audition de M. Benjamin VIAL, PACTE/ODENORE, le 16 septembre 2021.

96 L'application « Soliguide » est actuellement déployée dans 4 départements de Nouvelle-Aquitaine (Gironde, Charente, Dordogne et Haute-Vienne) et a bénéficié d'un financement dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

97 Cf. « Le non-recours aux prestations sociales – Mise en perspective et données disponibles », Les Dossiers de la DREES n°97, DREES, mai 2022.

98 « Avis sur l'accès aux droits et les non-recours », Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), mars 2022.

fraude aux prestations sociales tout en occultant les autres types de fraudes.

Cette désinformation aboutit à une stigmatisation des personnes titulaires de droits sociaux. La CNCDH considère qu'il faudrait «*éviter de faire peser sur les citoyens la responsabilité du non-recours*», estimant que «*les défaillances de conception des dispositifs*» en sont une cause essentielle.

Elle en conclut que l'efficacité des politiques publiques dépend de l'implication des bénéficiaires et citoyens dans leur conception, sous réserve de respecter certains principes⁹⁹, autrement dit «*que les politiques sociales et d'accès aux droits soient pensées sous l'angle de la citoyenneté et de la dignité*» des personnes.

Une autre difficulté aggravante et de plus en plus exprimée en termes d'accès aux droits et à l'offre sociale tient à la **dématérialisation croissante des informations et démarches**. Cette dématérialisation, qui se traduit par la nécessité de disposer d'un matériel adapté et d'une maîtrise des usages ou pratiques numériques, est parfois très négativement ressentie par les personnes. Celles-ci dénoncent une **déshumanisation** des services provoquée par la généralisation du numérique, qui va aussi de pair avec une baisse des effectifs et des difficultés de recrutement parmi les professionnels de l'accompagnement social (où la part de l'accompagnement bénévole est aussi déterminante). Cette tendance s'ajoute aux effets cumulatifs de réorganisation des services publics et d'un management par la performance sur la base d'indicateurs budgétaires.

Cette dématérialisation s'opère aussi et de plus en plus par le traitement automatisé des dossiers via des algorithmes qui peuvent parfois générer des erreurs et des rappels d'indus de prestations (soit celles considérées comme injustement versées), ce qui est vécu avec incompréhension par les personnes concernées car cela accentue leurs difficultés et alimente le non-recours. L'un des cas les plus emblématiques de cette situation est celui des Caisses d'Allocations Familiales, qui ont mis en place depuis 2010 un système de «*datamining*» initialement conçu pour cibler les «*risques d'erreur*» ou les allocataires considérés «*à risque*» (visant le «*paiement à juste droit*»)¹⁰⁰ mais qui a aussi été utilisé ensuite afin d'identifier l'existence de non-recours à l'intégralité de leurs droits parmi les allocataires.

Une enquête menée en 2018 à partir de l'exploitation des données gérées par les CAF a ainsi permis de mettre en évidence que 7 % à 8 % des allocataires ne percevaient pas tous les droits auxquels ils.elles pouvaient prétendre (dont parmi ces derniers 55 % la Prime d'Activité, 27 % l'allocation de solidarité familiale, 11 % l'allocation logement et 10 % le RSA). Un projet prévoit un versement à la source des prestations versées par les CAF mais il ne devrait pas être totalement opérationnel avant plusieurs années. Une première phase devrait néanmoins permettre un calcul des droits au RSA et à la Prime d'activité à partir des fichiers des CAF et du dispositif de ressources mensuelles (ce dernier étant utilisé depuis 2021 par les CAF pour le calcul des aides au logement). Un décret est en attente de publication courant 2023 pour permettre ce versement à la source pour les allocataires CAF et, à partir de 2024/2025 à tous les ménages français.

En dépit de ces évolutions, cette gestion automatisée du versement de diverses prestations (par les CAF mais aussi Pôle Emploi par exemple) alimente à la fois une certaine opacité dans les modes de calcul et accentue le caractère déshumanisé des relations entre certains services publics et les titulaires de droits sociaux. Certains témoignages traduisent ainsi l'incompréhension sinon la colère de personnes qui, malgré le fait d'avoir pu obtenir un rendez-vous, se heurtent à l'incapacité d'obtenir une réponse sur le montant de la prestation attendue, ou encore qui se voient réclamer des «*indus*» et sont soumises à des contrôles répétés alors que leur situation n'a guère évolué.

En janvier 2023, diverses associations ont lancé un appel «*pour remettre l'humain et le droit au cœur de l'action des CAF*», formulant six exigences «*pour une convention d'objectifs et de gestion responsable*»¹⁰¹.

Cette dématérialisation des services est aussi de mise et de plus en plus fréquente pour le traitement des dossiers de demande de séjour pour les étrangers (notamment pour les prises de rendez-vous). Cette pratique imposée sans alternatives par certaines préfectures a été condamnée par des tribunaux et par le Conseil d'État, qui ont enjoint les préfectures concernées à proposer des alternatives «*effectives et crédibles*» à cette dématérialisation, annulant pour l'occasion un décret de 2021 :

99 Ces principes, énoncés par les Nations Unies sous l'acronyme PANEL, concernent la participation, la responsabilité, la non-discrimination, l'autonomisation (empowerment) et le respect des normes internationales.

100 Le taux de fraudes aux allocations versées par les CAS est minime, soit 3,5 %. Cf. audition de M. Alain COUDERT, coordination CAF de Nouvelle-Aquitaine, le 15 décembre 2022.

101 Cet appel a été lancé par le collectif «*Changer de cap*», le Secours Catholique, la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart Monde, l'APICED et la Ligue des Droits de l'Homme.

«Le Conseil d'État juge que, de façon générale, l'obligation d'avoir recours à un téléservice pour l'accomplissement de démarches administratives auprès de l'État peut être instaurée par le Gouvernement. Cette obligation ne relève pas du domaine réservé à la loi, et aucun droit ou principe constitutionnel ne s'y oppose. Toutefois, le Conseil d'État précise qu'une telle obligation ne peut être imposée que si l'accès normal des usagers au service public et l'exercice effectif de leurs droits sont garantis. Pour cela, l'administration doit tenir compte de la nature de la démarche qui est dématérialisée, et de son degré de complexité, des caractéristiques de l'outil numérique proposé, ainsi que de celles du public concerné – notamment des difficultés d'accès ou d'utilisation des services en ligne.»¹⁰²

De fait, cette dématérialisation soulève un sérieux problème pour les personnes illettrées, ou ne possédant pas de matériel numérique (ordinateur ou smartphone), pour des raisons de coût (matériels, abonnements) ou qui n'ont pas les compétences de base pour en maîtriser l'usage. Or, la mise en œuvre du plan d'action publique 2022 prévoit la dématérialisation totale de 250 démarches clés pour les citoyen.nes. Tous les ans, 80 % des réclamations adressées au Défenseur des Droits concernent des difficultés de relation avec des services publics. Les problèmes d'accès aux droits générés par la dématérialisation pour les usagers avaient déjà été pointés par le Défenseur des Droits dans un rapport rendu public en 2019¹⁰³.

«Comme en 2019, certaines populations spécifiques restent structurellement pénalisées par le développement de l'administration numérique. C'est le cas des personnes en situation de handicap, pour qui l'accessibilité de trop nombreux sites publics se fait encore attendre. Le même constat prévaut pour les personnes détenues, alors qu'elles sont, comme toutes et tous, confrontées à la nécessité de réaliser des démarches administratives, pour les personnes en situation de précarité, pour les personnes âgées ou pour les majeurs protégés.»

(Source : Défenseur des Droits, 2022)

Le nouveau rapport daté de 2022 révèle que «la qualité des sites et des procédures dématérialisés... souffre toujours de lacunes considérables»¹⁰⁴. Il met aussi en évidence le fait que cette dématérialisation reporte sur l'usager la responsabilité du bon fonctionnement

des dispositifs, en enjoignant celui-ci d'être équipé, de savoir utiliser l'outil, de comprendre un langage administratif parfois abscons, de ne pas faire d'erreur au risque d'être sanctionné par un refus d'accès aux droits. Ce qui est qualifié comme un «insidieux glissement» génère pour les personnes à la fois des coûts (équipement, abonnement) et des obstacles supplémentaires, pour certains insurmontables.

En 2019, plus des deux-tiers des Français ont utilisé Internet pour contacter un service public ou faire des démarches en ligne mais plus du tiers se déclarent inquiets à l'idée de réaliser des démarches administratives en ligne. Or, la fracture numérique est aussi une réalité qui pèse encore plus lourdement sur les populations les plus précaires ou vulnérables et sur les plus pauvres. Comme le souligne une étude récente de l'INSEE Nouvelle-Aquitaine, «ne pas savoir utiliser les outils numériques ou ne pas avoir accès à Internet représente un réel handicap pouvant accroître la vulnérabilité sociale de populations potentiellement déjà fragiles»¹⁰⁵.

Dans certains territoires de Nouvelle-Aquitaine, le taux d'illectronisme dépasse le quart de la population de plus de 15 ans (en Limousin, Dordogne, Charente, Lot-et-Garonne, nord Deux-Sèvres...).

16 % des Néo-Aquitains de 15 ans et plus (soit 850000) n'ont pas utilisé Internet dans l'année et 17 % ne possèdent pas les compétences numériques de base.

14 % des Néo-Aquitains n'ont pas d'accès à Internet.

Le taux d'illectronisme est particulièrement élevé parmi la population la plus âgée (75 ans et plus), soit au moins les deux-tiers.

93 % des Néo-Aquitains en situation d'illectronisme n'utilisent pas Internet et 7 % en font usage sans maîtriser les compétences de base.

Les territoires où la population est la plus âgée, ruraux et aux revenus plus faibles sont les plus touchés par l'illectronisme.

(Source : INSEE Nouvelle-Aquitaine)

Face à cet ensemble de problèmes, les autorités publiques ont apporté diverses réponses. Le déploiement par l'État du réseau France Services, qui rassemble 322 guichets uniques en Nouvelle-Aquitaine,

102 Cf. décision du Conseil d'État du 3 juin 2022, par suite des recours intentés par plusieurs associations de défense des droits.

103 «Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics», Défenseur des Droits, 2019; cette étude révélait par exemple que seuls 5 % des sites publics étaient accessibles aux personnes atteintes de handicap.

104 Rapport «Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on?» Défenseur des Droits, 2022.

105 «Un Néo-aquitain sur six n'utilise pas les outils numériques», INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n°129, janvier 2023.

répond pour partie à une demande de contact et d'accompagnement aux droits s'agissant de services d'État (ex : Pôle Emploi, CAF et MSA, Assurance maladie et retraite, justice et droits...). Il ne couvre cependant pas toute l'offre sociale relevant de collectivités territoriales (Conseils départementaux, communes et/ou leurs groupements). Plusieurs Conseils départementaux ont développé un maillage de services sur leur territoire (maisons du département, maisons départementales de la solidarité et de l'insertion...).

Les appels à projet lancés en région dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté attestent de la prise en compte de ces difficultés. De nombreuses opérations ou projets portés par des associations et par des services publics locaux (CCAS) visent à améliorer l'accès aux droits des personnes et l'inclusion numérique. En Nouvelle-Aquitaine, l'objectif fixé dans le cadre de cette stratégie nationale en matière d'accès aux droits par le numérique visait le recrutement de 420 conseillers numériques et le déploiement d'un service en ligne « Aidants Connect ».

De son côté, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a accompagné et soutenu depuis plusieurs années la création sur le territoire régional de « tiers-lieux », espaces de travail mutualisés autour du numérique et d'autres activités faisant lien social. Aujourd'hui, le territoire régional est couvert par 330 tiers-lieux, ce qui en fait le réseau le plus important au plan national. Cette couverture et la vocation de ces espaces de travail peuvent constituer un des éléments de réponse à la fracture numérique et à la lutte contre illettrisme qui affectent une partie de la population parmi la plus vulnérable en région.

En 2020, le Conseil régional a lancé un appel à projet destiné à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme visant les actifs (en emploi ou sans emploi), peu ou pas qualifiés, atteints d'un handicap ou habitant des territoires défavorisés (quartiers prioritaires de la Politique de la ville, zones de revitalisation rurale...)

Il a également soutenu certaines initiatives exemplaires en matière d'inclusion numérique, telle que la société coopérative d'intérêt collectif #APTIC en Gironde, laquelle offre un pass-numérique permettant un accès partiellement ou totalement gratuit à un service de médiation numérique. Plusieurs collectivités territoriales en région ont suivi cette initiative.

Diverses associations de soutien aux plus précaires tentent de développer un accès à l'accompagnement en allant à la rencontre des personnes les plus isolées et parfois éloignées de l'accès à certains services publics devenus inaccessibles. Ainsi, l'association InfoDroits, très implantée en Nouvelle-Aquitaine travaille avec plus de 150 structures (associations, collectivités, réseau France Services...) et propose des permanences fixes, itinérantes, téléphoniques et numériques, afin d'accompagner les personnes dans leurs démarches d'accès aux droits. D'autres encore interviennent de manière plus ponctuelle sur les territoires et s'efforcent de développer des formules itinérantes¹⁰⁶. Emmaüs Connect, association membre du mouvement Emmaüs, propose également un accompagnement aux services numériques à des personnes précaires. Implantée à Bordeaux avec plusieurs relais en région¹⁰⁷, cette structure a développé ici plusieurs initiatives dont une en réponse à la dématérialisation des demandes d'asile.

[Cf. annexe 2, p. 141]

106 Exemple de la Maison des Familles de Bordeaux avec un projet de « Maison des Familles mobile » afin de toucher des familles dans des territoires plus périphériques (Médoc, blayais) ; Cf. audition du 27 octobre 2022.

107 Cette structure a accompagné localement 3000 personnes depuis sa création – Emmaüs Connect a aussi déployé une formule « Hors les Murs » en lien avec son réseau de bénévoles en direction des territoires non couverts par les points d'accueil de l'association.

Ré-humaniser l'information sur l'accès aux droits et accentuer l'effort de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique

Les difficultés d'accès aux droits et à divers services publics rencontrées par les personnes en situation de pauvreté recouvrent de multiples facteurs : organisation générale de certains services publics (dont moyens humains mobilisés, recours croissant à la dématérialisation des démarches et du traitement des dossiers), complexité et évolution des politiques sociales et des dispositifs, problème de disponibilité, d'accessibilité et de lisibilité de l'information, problème d'accès aux outils numériques et de leur usage, obstacles liés aux risques de stigmatisation... Comme le souligne la CNCDH, l'efficacité des politiques publiques et la lutte contre le non-recours aux droits sociaux pourraient être améliorées par une implication des personnes les plus directement concernées à la conception de ces politiques.

- C'est pourquoi le CESER réitère sa préconisation de **prise en compte de l'expression des personnes et l'association de celles-ci dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques** dont elles sont supposées être les bénéficiaires.
- Il est également nécessaire de **maintenir et de développer un accueil de proximité basé sur la relation humaine** aux personnes. Le CESER rappelle en ce sens les décisions du Conseil d'État en la matière et appelle les autorités publiques à mobiliser les ressources nécessaires permettant d'assurer l'accessibilité à un accueil de proximité. C'est aussi pourquoi le CESER est attaché à l'affirmation d'un droit à l'accompagnement tel que prévu dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

→ Il invite également les services publics concernés à la **mise en place d'une politique d'information** basée sur des supports matériels facilement accessibles (ex : affiches, dépliants), rédigés en termes clairs ou compréhensibles, en s'inspirant des méthodes du « *legal design* ». Cette méthode s'appuie sur la prise en compte des besoins des utilisateurs et la co-construction d'outils d'information adaptés à leurs besoins.

→ Par ailleurs, le CESER souligne les besoins d'une **formation continue** des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement social, en particulier celles et ceux placé·e·s en contact direct des personnes potentiellement titulaires de droits sociaux. Cette formation devrait permettre d'assurer une connaissance élargie et actualisée des dispositifs et acteurs mobilisés en matière d'action sociale en direction des plus précaires, notamment dans la volonté de favoriser un accompagnement global des personnes.

→ Il propose au **Conseil régional** de renforcer son soutien au réseau des tiers-lieux et aux initiatives visant à **l'accompagnement numérique** des personnes et à **la lutte contre l'illectronisme**, et en renouvelant sa **feuille de route** en matière de lutte contre l'illectronisme et l'illectronisme en partenariat avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illectronisme. Il l'invite plus largement à soutenir le développement de **filiales de récupération et de reconditionnement** d'ordinateurs, tablettes et smartphones dans le champ de l'ESS afin de les mettre à disposition aux citoyens et citoyennes en situations de pauvreté.

2.5 Se soigner : le virus des inégalités

La crise sanitaire provoquée par la COVID-19 entre 2020 et 2022 a révélé les inégalités d'exposition et de morbidité au virus dans la population et aggravé les difficultés d'un système de santé déjà soumis à de fortes contraintes. Le CESER Nouvelle-Aquitaine avait d'ailleurs alerté dans ce contexte sur l'exacerbation des inégalités sociales générées par cette crise¹⁰⁸ et sur les carences de la politique sanitaire¹⁰⁹. Les travaux menés par la DREES¹¹⁰ ont mis en évidence la surexposition de certaines professions du soin (notamment parmi les personnels soignants, majoritairement féminins), celle des actifs pour lesquels le télétravail n'était pas possible ou plus difficile en raison des conditions de vie, celle des personnes vivant en logements suroccupés ou dans des structures collectives et le risque de développer une forme grave de la maladie, en particulier chez les employé·e·s et ouvrier·ère·s ou parmi les personnes à bas revenus. Cette crise a eu aussi des effets notables sur la santé mentale et accentué d'autres inégalités au détriment des plus précaires (perte de revenu, sécurité physique, continuité de l'accompagnement social, conditions de logement et isolement social, accès au numérique et à l'éducation...). Durant cette crise, les populations les plus fragiles ont subi une double voire une triple peine du fait des conséquences sanitaires et sociales de la pandémie. Les femmes ont été particulièrement affectées (souvent en « première ligne » dans les métiers du sanitaire et du social, charge domestique accrue, violences conjugales...), de même que les populations vivant dans des quartiers défavorisés ou encore les personnes âgées en EHPAD, celles atteintes d'un handicap ou d'une perte d'autonomie, les personnes sans domicile et les migrants avec des difficultés accrues d'accès aux soins¹¹¹.

5 à 9 ans d'écart d'espérance de vie à 35 ans entre les plus modestes et les plus riches selon le genre.

(Source : INSEE, Sécurité Sociale)

Cette crise est survenue alors même que les inégalités en matière de santé étaient déjà manifestes. Ainsi, l'écart d'espérance de vie à 35 ans est de 9 ans pour les hommes et de 5 ans pour les femmes entre le quart de la population aux plus bas revenus et le quart de la population aux plus hauts revenus. Il atteint plus de 6 ans entre les cadres et les ouvriers chez les hommes et plus de 3 ans chez les femmes. Cet écart est encore plus marqué pour les inactifs non retraités. À 45 ans, le risque de décès dans l'année est 2 fois (femmes) à 2,5 fois (hommes) plus élevé chez un ouvrier que chez un cadre¹¹².

L'exposition aux maladies chroniques est également beaucoup plus élevée dans la population aux revenus les plus modestes¹¹³. Ces constats s'expliquent à la fois par les conditions de vie et de travail, par les différences de comportements en matière de prévention et par les disparités d'accès aux soins.

À ce sujet, la dégradation des conditions d'accès à l'offre de soins est préoccupante, due à la démographie médicale, à la déprise d'une partie de l'offre dans certains territoires (ruraux et quartiers « sensibles »), ou encore à l'engorgement de certains services hospitaliers soumis à de fortes tensions. En Nouvelle-Aquitaine, la densité en médecins généralistes est ainsi particulièrement faible dans certains départements ruraux (Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Charente, Corrèze et Creuse) avec, pour certains d'entre eux, une part élevée de médecins âgés (Creuse, Lot-et-Garonne, Corrèze, Dordogne et Charente). La part de la population en zone « sous-dense » en médecins généralistes atteint 21 % en Lot-et-Garonne, 20 % dans la Creuse et 17 % dans les Deux-Sèvres¹¹⁴. Les travaux démontrent également une tendance assez généralisée à la baisse de la densité médicale depuis ces dix dernières années. Or, la faible densité médicale est un facteur important de renoncement aux soins, en particulier chez les plus pauvres et plus encore pour ceux en situation de handicap et/ou socialement isolés¹¹⁵. Cette difficulté

108 Cf. « Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain », CESER Nouvelle-Aquitaine, décembre 2020.

109 Cf. expression du CESER Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Ségur de la santé, juin 2020.

110 Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du ministère de la Santé et des affaires sociales.

111 « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 : état des lieux et perspectives », Dossiers de la DREES n°62, juillet 2020.

112 Sources : INSEE, Sécurité Sociale, sur la période 2009-2013.

113 Les 10 % les plus modestes ont 2,8 fois plus de diabète, 2,2 fois plus de maladies du foie ou du pancréas, 2 fois plus de maladies psychiatriques que les 10 % les plus riches – Source : DREES, Études et résultats n°1245, octobre 2022.

114 Source : Observatoire accès territorial aux soins, Mutualité Française, Focus Nouvelle-Aquitaine, octobre 2020.

115 Cf. « Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres », DREES, Études et Résultats n°1200, juillet 2021.

d'accès tenant au défaut de couverture territoriale de l'offre est aggravée par une dimension financière liée aux dépassements d'honoraires parfois pratiqués, notamment parmi les médecins spécialistes¹¹⁶, qui se conjugue avec l'augmentation des tarifs des assurances complémentaires.

En Nouvelle-Aquitaine, davantage de maladies chroniques, de tabagisme et de souffrance mentale parmi les populations les plus vulnérables (chômeurs, jeunes, femmes...).

(Source : Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine, 2022)

La dernière édition (2021) de l'état de santé ressenti des habitants de Nouvelle-Aquitaine réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé fait ressortir une plus forte prévalence de maladies chroniques, de limitations dans la vie courante, du tabagisme (notamment parmi les personnes sans emploi, retraités) et d'une souffrance psychologique (plus d'un tiers des femmes et des personnes isolées, 43 % des personnes sans emploi mais aussi plus du quart des jeunes). C'est aussi parmi ces populations que l'on enregistre les taux les plus élevés d'intentions suicidaires ou de tentatives de suicide. Le niveau de vie a aussi une influence sur la qualité de l'alimentation et les contraintes budgétaires sont l'un des principaux facteurs influençant la composition du panier alimentaire. De manière générale, 14 % des Néo-Aquitains jugent leur santé mauvaise ou médiocre et cette proportion est encore plus élevée parmi les personnes privées d'emploi et les personnes vivant seules (21 %) ou encore parmi les inactifs et étudiants (20 %, hors retraités). C'est aussi parmi ces mêmes sous-populations que la qualité de vie ressentie est la moins bonne¹¹⁷.

Ces constats sont en partie confirmés par une enquête de la DREES, qui indique que 6,5 % de la population régionale (soit plus de 400 000 personnes) se considéreraient dans un état de santé jugé mauvais ou très mauvais et que 28 % à 29 % souffriraient d'une maladie chronique (22 % selon les données de l'Agence Régionale de Santé). En 2021, près de 14 % des Néo-Aquitains (soit plus de 850 000 personnes) déclareraient une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction d'activité du fait de leur état de santé et près de 2 % (plus de 120 000) d'importantes

difficultés psychologiques ou psychiques¹¹⁸.

Diverses études ou travaux mettent par ailleurs en évidence un risque plus important d'exposition des populations les plus précaires à des facteurs environnementaux, du fait de leurs milieux et conditions de vie et/ou des métiers exercés dans le cas de personnes actives en emploi¹¹⁹.

Près de 533 000 bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) en Nouvelle-Aquitaine (8,8 % de la population).

Une proportion plus importante en Haute-Vienne (11,1 %), dans la Vienne (10,7 %) et en Lot-et-Garonne (10,5 %).

Non recours à la CSS : 44 % (23 % en intégrant les personnes couvertes par une complémentaire d'entreprise).

(Sources : DREETS Nouvelle-Aquitaine, DREES, 2022)

Le renoncement aux soins pour raisons financières concernerait en moyenne 5 % de la population française pour un médecin généraliste et 17 % pour des soins dentaires. Ce taux grimpe respectivement à 32 % et 42 % pour les personnes sans complémentaire de santé et à 16 % et 28 % pour les titulaires de minima sociaux. En Nouvelle-Aquitaine, plus de 432 000 personnes bénéficiaient de la Complémentaire Maladie Universelle (CMU-C,) fin 2019, remplacée depuis par la Complémentaire Santé Solidaire ou CSS). Mais le taux de non-recours à cette complémentaire reste relativement élevé (44 % en moyenne, 31 % pour la CSS gratuite et 67 % pour la CSS avec participation)¹²⁰.

L'un des phénomènes les plus marquants, qui s'est accentué depuis la crise sanitaire de la COVID-19, tient à la dégradation de la santé mentale ou psychique des populations les plus précaires. La plupart des associations entendues dans le cadre de ce travail ont témoigné de l'effet de cumul de difficultés économiques et sociales qui impactent l'état de santé mentale des personnes : cela est particulièrement le cas parmi les jeunes, les personnes durablement éloignées de l'emploi, les personnes vivant à la rue ou en habitat informel (squat, bidonvilles). Parmi ces dernières, le cas des personnes exilées, qui ont souvent vécu la violence de parcours migratoires

116 Cf. à ce propos « Fracture sanitaire : des constats dramatiques imposant des réformes d'ampleur », UFC Que Choisir, novembre 2022 ; Cette étude évalue à 3,5 milliards € le montant des dépassements d'honoraires en 2021.

117 « État de santé ressenti des habitants de Nouvelle-Aquitaine ; Enquête Zoom Santé 2021 ; Résultats de l'enquête menée auprès d'adultes, évolution depuis 2018 », Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine, avril 2022

118 Source : enquête DREES, enquête vie quotidienne et santé

119 Cf. Note d'analyse n°112 de France Stratégie : « Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ? », Julien FOSSE, Camille SALESSE, Mathilde VIENNOT, France Stratégie, septembre 2022

120 La situation s'est sensiblement améliorée courant 2022 comme en atteste une étude récente du CNLE sur la CSS

traumatisants, est singulièrement préoccupant. Leur état de souffrance existentielle est aggravé par les nombreux obstacles qu'ils rencontrent dans leurs démarches (refus de régularisation, impossibilité d'accéder à un logement ou à un travail...) ¹²¹. Cette dégradation de la santé psychique des personnes en situation de pauvreté rend le travail des bénévoles engagés dans ces associations plus complexe. En 2019, la vingtaine d'Équipes Mobiles Psychiatrie-Précarité (EMPP) mises en place par l'Agence Régionale de Santé avait une file active de plus de 6500 personnes suivies.

La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise aussi par le poids démographique de plus en plus important des populations âgées. Or, les problèmes de santé s'accroissent avec l'âge et la part de personnes âgées (plus de 65 ans) s'estimant en mauvaise ou très mauvaise santé dans la région est deux fois plus importante que pour l'ensemble de la population. Plus du quart d'entre elles considèrent être sévèrement limitées ou être fortement restreintes dans leurs activités du fait de leur état de santé, cette limite étant plus accusée chez les femmes (29 %). Pour les personnes âgées isolées vivant à domicile dans les territoires ruraux, ces difficultés accentuent les risques d'isolement social et d'accès à la santé. Or, la part de la population âgée continue de s'accroître, notamment dans les départements déjà vieillissants et en recul démographique (en Limousin, Charente, Lot-et-Garonne...).

Ces territoires sont aussi ceux où la pauvreté monétaire est déjà la plus marquée, y compris parmi les personnes âgées ou très âgées (au-delà de 75 ans).

En 2021, plus de 30 millions de repas distribués par le réseau des Banques Alimentaires pour 230000 bénéficiaires directs en Nouvelle-Aquitaine.

(Source : réseau des Banques Alimentaires)

Enfin, la qualité de l'alimentation constitue l'un des déterminants de santé. Or, une partie de la population en situation de pauvreté est contrainte à des arbitrages difficiles dans ce domaine entre autres en raison du poids des dépenses contraintes. De fait, c'est parmi les populations les plus précaires ou aux revenus modestes que l'on enregistre la plus forte proportion de personnes en situation de surpoids ou d'obésité ¹²², du fait d'une alimentation

trop déséquilibrée ou de mauvaise qualité. En 2021, le réseau des Banques Alimentaires a fourni en Nouvelle-Aquitaine plus de 30 millions de repas à 230 000 bénéficiaires directs.

La réponse aux problèmes de santé rencontrés par les personnes les plus précaires relève essentiellement de l'action de l'État dans le cadre de la politique de santé publique. Le Projet Régional de Santé 2018-2028 piloté par l'Agence Régionale de Santé intègre un Programme spécifique pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS), établi pour la période 2018-2023. Celui-ci comporte 6 objectifs et 13 priorités d'action. L'application de ce programme a bien évidemment été impacté par la crise sanitaire de la COVID-19. Le bilan réalisé en 2022 met en évidence les avancées obtenues pour divers axes de la politique régionale de santé. Il souligne aussi des marges de progrès et des difficultés récurrentes de l'offre de soins en région. Ainsi, il apparaît que 7 % de la population régionale vit dans un territoire dont la densité médicale en médecins généralistes est inférieure de 30 % à la moyenne nationale. En 5 ans, la situation s'est même globalement détériorée, en particulier dans certains départements (Dordogne, Landes mais aussi Gironde) ou n'a guère progressé (Charente-Maritime, Creuse, Vienne et Haute-Vienne). Le bilan du PRAPS fait état des actions menées afin de renforcer le pouvoir d'agir des personnes, notamment en direction de certaines populations vulnérables, le développement de divers dispositifs d'accès aux soins et aux droits (Permanences d'accès aux soins de santé, équipes mobiles psychiatrie-précarité, lits halte soins santé, appartements de coordination thérapeutique...) et diverses actions concernant des territoires fragiles (quartiers prioritaires, zones de revitalisation rurale...) ou vers certaines populations (personnes au chômage ou en insertion) ¹²³.

Plusieurs collectivités territoriales, dont le Conseil régional, se mobilisent afin de développer un réseau de maisons de santé pluriprofessionnelles ou pluridisciplinaires et d'attirer des professionnels de santé dans des territoires désertifiés. L'Agence Régionale de Santé et le Conseil régional se sont également mobilisés pour déployer une offre de services dématérialisée (« e-santé » ou télémédecine). Néanmoins, ce type de solution reste difficilement accessible aux personnes dépourvues d'un accès, d'un matériel et

121 Cf. notamment témoignages des associations Médecins du Monde et habitat et Humanisme le 5 mai 2022, des associations de solidarité (ATD Quart Monde, Restos du Cœur, société Saint-Vincent-de-Paul) du 7 avril 2022 et de Solidarité Nouvelle face au Chômage le 21 avril 2022.

122 Au niveau régional, plus de la moitié de la population adulte est en surcharge pondérale et 21 % obèse mais ces taux sont plus élevés parmi la population des ouvriers, les chômeurs.

123 « Bilan 2018-2022 : principales réalisations », Projet Régional de Santé de Nouvelle-Aquitaine, Agence Régionale de Santé, 2022.

des compétences d'usage (cf. volet 5 « Recourir à ses droits ») et ne peut totalement répondre aux problèmes d'accès aux soins. Il faut souligner dans ce contexte le travail réalisé sur le terrain (dont bidonvilles, squats...) pour la santé des plus précaires par des associations telles que Médecins du Monde.

Permettre un égal accès à la santé globale pour tous.tes

L'état de santé représente à la fois une conséquence de la situation de pauvreté des personnes concernées et, plus ou moins directement, l'une de ses causes (ex : handicap, maladie chronique). Permettre un meilleur accès aux soins de santé constitue donc l'un des moyens de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le CESER rappelle que la santé est, selon la définition portée par l'Organisation Mondiale de la Santé, « un état de complet bien être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». En ce sens, **les problèmes de santé que rencontrent les personnes en situation de pauvreté peuvent être abordés en termes de pathologies sociales au sens où ils sont largement induits, et pour le moins aggravés, par leurs conditions d'existence à la fois matérielle, sociale et psychologique.**

Il importe toutefois de souligner que l'amélioration de l'accès à d'autres droits sociaux (logement, travail, vie sociale, séjour...) reste également déterminante du point de vue de la prévention de problèmes de santé (ex : prévention de troubles psychiques).

La réponse aux inégalités d'accès aux soins de santé relève pour une large part de choix nationaux. À ce sujet, quelques évolutions sont attendues faisant suite aux annonces du Président de la République lors de ses vœux aux professionnels de santé début 2023¹²⁴ et/ou dans le cadre des travaux législatifs¹²⁵.

Cela étant, la révision en cours du Projet Régional de Santé, et plus particulièrement du Programme régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis, tout comme les évolutions courant 2023 de la politique du Conseil régional (feuille de route

santé, schéma régional des formations sanitaires et sociales, déclinaison de l'approche « One Health »...) offrent au CESER l'opportunité d'insister sur plusieurs points.

1 AMÉLIORER LA COUVERTURE MÉDICALE DE PROXIMITÉ DANS LES TERRITOIRES EN PÉNURIE DE MÉDECINS

Malgré les efforts déjà engagés par les pouvoirs publics, plusieurs territoires en région sont confrontés à la réduction sinon à la disparition de services de santé de proximité, qu'il s'agisse de services hospitaliers ou de médecine de ville (médecins généralistes et spécialistes).

Quelles que soient les évolutions à attendre et encore incertaines sur les conditions d'installation des médecins, il importe donc de poursuivre l'objectif de maintien d'un maillage territorial de l'offre de soins accessibles tant en termes de proximité (temps d'accès) que du point de vue financier.

- ➔ Poursuivre l'objectif de **création de nouvelles maisons et centres de santé pluriprofessionnel(le)s** (251 MSP en Nouvelle-Aquitaine et 28 CSP) en veillant à la continuité de service de soins primaires (ARS, Conseil régional, collectivités), tels que définis par l'Organisation Mondiale de la Santé. Dans ce cadre, le CESER appelle autant que possible au développement préférentiel de centres de santé publics (dans lesquels les médecins sont salariés).
- ➔ Renforcer le réseau des **Permanences d'Accès aux Soins de Santé** (PASS : 52 à ce jour), des PASS mobiles et des **Équipes Mobiles Psychiatrie-Précarité** (EMPP : une vingtaine actuellement) et le nombre de places en **structures adaptées à la continuité de soins** des personnes en situation de précarité en permettant à celles-ci d'être actrices de leur accompagnement (Lits Halte Soins Santé : près de 170 places fin 2021, Appartements de Coordination Thérapeutiques : 270 places fin 2021).
- ➔ Poursuivre la mise en place de **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé** (CPTS : 51 en juin 2022).

124 Discours du 6 janvier 2023 : organisation du temps de travail à l'hôpital, revalorisation des salaires, sortie de la tarification à l'acte, augmentation du nombre de places et organisation des études en soins infirmiers, recrutement d'assistants médicaux...

125 Cf. proposition de loi n°4533 pour la fin de la liberté d'installation des médecins et un accès de proximité au système de santé.

2 AMÉLIORER L'ACCÈS AU DROIT À LA SANTÉ ET LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS

Nombre de personnes en situation de pauvreté rencontrent des difficultés en termes d'accès à leurs droits en matière de santé, que ce soit faute d'information, en raison de contraintes de mobilité ou de leur isolement ou encore pour des raisons économiques. L'importance du taux de non-recours à la Complémentaire Santé Solidaire atteste de cette réalité. Par ailleurs, certaines situations en région témoignent de problèmes spécifiques à certaines catégories de population, notamment parmi les jeunes femmes (ex : la hausse significative de nouveaux sous X placés dans les services d'aide sociale à l'enfance dans certains départements qui interroge sur l'accès aux méthodes contraceptives et/ou à l'avortement).

- Le CESER appelle l'Assurance Maladie (Caisses Primaires d'Assurance Maladie), en lien avec les structures d'accompagnement social, à **mieux informer les personnes** sur leurs droits en matière de santé et à les accompagner dans l'accès à la Complémentaire Santé Solidaire, en s'appuyant notamment sur les Missions Accompagnement Santé.
- Dans ce même registre, le CESER suggère d'ouvrir la possibilité de **permanences régulières d'accès aux droits de santé** dans les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, en lien avec des associations locales et le réseau de délégué·e·s du Défenseur des Droits.
- Renforcer l'**information, la sensibilisation et le travail de prévention** en direction des personnes vulnérables, notamment vers les jeunes et étudiants, sur les questions de santé et des droits en santé, en lien avec l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS), ses antennes départementales et le réseau associatif (dont CIDFF, Planning Familial...), en veillant à associer les personnes concernées (ex : déploiement du projet « *Voyage des ToiMoiNous* » en direction des jeunes de l'IREPS). Le CESER appelle également en ce sens à la nécessaire prise en compte des services de **médecine préventive** (du travail, scolaire), acteurs majeurs de prévention et d'éducation à la santé, actuellement en déshérence sinon condamnés faute de moyens.

3 AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE VIGILANCE ET LA PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIQUES ET CONDUITES ADDICTIVES

Nombre de témoignages confirment l'aggravation de l'état mental ou psychique de personnes en situation de pauvreté, notamment celles les plus isolées socialement, éloignées durablement de l'emploi ou du travail et cumulant diverses difficultés.

Ce constat appelle pour le CESER des mesures adaptées qui relèvent du registre sanitaire mais pas exclusivement. En effet, une partie des difficultés rencontrées pourraient être atténuées sinon levées moyennant une meilleure écoute et reconnaissance des personnes dans les relations établies avec les services de médiation ou d'accompagnement social.

- Extension du **dispositif VIGILAN'S** par l'ARS et généraliser l'information sur le numéro national de prévention du suicide (3114).
- Le CESER invite les collectivités locales, en lien avec l'ARS, à la mise en place de **projets territoriaux et de contrats locaux de santé mentale**.
- Renforcer le réseau des **Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité (EMPP)** et soutenir le développement de la **pair-aidance**.

4 PROMOUVOIR LE POUVOIR D'AGIR ET LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

L'implication des personnes dans l'accompagnement aux soins et la valorisation de leur expérience en tant que patient ou usager de l'offre de soin constituent un facteur d'amélioration de la prise en charge globale, de lutte contre le non-recours et de la prévention en santé. Pour le CESER, comme cela a été souligné précédemment, cette implication, par la prise en compte de la parole des personnes en situation de pauvreté, est aussi un facteur de leur reconnaissance qui participe à un état global de santé (au sens de l'OMS).

- C'est pourquoi le CESER préconise d'**associer des patients ou structures impliquant des personnes en situation de pauvreté** (ex : Conseil régional des personnes accueillies ou accompagnées), au-delà d'une pratique purement formelle, dans l'élaboration du nouveau PRAPS, des Contrats Locaux de Santé ou de

Santé Mentale, en insistant sur la nécessité de consacrer du temps à cet exercice.

- ➔ Il propose également que des personnes en situation de pauvreté ou associations les impliquant dans leur activité et dans leur gouvernance soient systématiquement invitées à participer aux **Conseils Territoriaux de Santé** et d'étendre la mise en place des « espaces des usagers » dans les établissements.
- ➔ Soutenir le développement de démarches ou projets permettant de **renforcer le pouvoir d'agir et les compétences psychosociales** des personnes dans l'acte de soin.

5 PRÉVENIR LES RISQUES DE SANTÉ POUR LES PLUS VULNÉRABLES EN INTÉGRANT LA DIMENSION SANITAIRE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Toutes les analyses convergent pour souligner le poids des inégalités de santé au détriment des personnes les plus précaires. **Si le traitement ou la réparation des problèmes de santé dépend de la réponse apportée dans le cadre des politiques publiques de santé, leur prévention dépasse le champ strictement sectoriel de la santé et repose plus largement sur les incidences sanitaires des choix de développement économique et social opérés en région :** qualité de l'environnement et du logement, qualité de l'alimentation, conditions de travail, facilités d'accès à des activités physiques et/ou de lien social, à des temps de loisirs ou aux vacances...

- ➔ C'est pourquoi, et conformément aux recommandations formulées par l'approche « *Une Seule Santé* » (« *One Health* ») et celle portée par « Alliance Santé Planétaire », le CESER invite les pouvoirs publics en région à prendre en compte la portée ou l'incidence sanitaire des politiques sectorielles qu'ils définissent et mettent en œuvre dans leurs champs de compétence respectifs.
- ➔ S'agissant du Conseil régional, le CESER demande que cette approche soit déclinée dans la prochaine feuille de route « *Néo Terra* », avec une attention particulière vis-à-vis des populations le plus vulnérables (dont jeunes, femmes notamment celles en situation monoparentale,

personnes privées d'emploi, celles atteintes d'un handicap...).

6 EXPÉRIMENTER UNE « SÉCURITÉ SOCIALE ALIMENTAIRE »

Considérant que le droit à l'alimentation est reconnu comme un droit fondamental et les inégalités persistantes au regard de ce droit¹²⁶, le CESER a proposé dans un rapport « *Pour un nouveau pacte social, réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine* » la création d'une « sécurité sociale alimentaire »¹²⁷. Le concept de « sécurité sociale alimentaire » n'a rien de révolutionnaire. Une alimentation suffisante en quantité et en qualité est le tout premier besoin, le plus vital, et c'est un facteur essentiel de santé. Assurer la pleine satisfaction de ce besoin fondamental pour tous est une responsabilité régalienne prioritaire.

En Nouvelle-Aquitaine, cette idée a suscité l'intérêt de certaines collectivités, notamment le Conseil départemental de la Gironde et la ville de Bordeaux, en lien avec un collectif (Acclimat'Action). Les habitants de plusieurs territoires (Bordeaux, Bègles, Sainte-Foy-la-Grande, Sud-Gironde) ont été conviés à la création de dispositifs locaux qui pourraient déboucher sur des « caisses locales d'alimentation » en 2024.

- ➔ Le CESER propose que le **Conseil régional s'associe** à cette expérimentation afin d'évaluer les possibilités et les conditions d'une éventuelle extension, en y impliquant, outre les organisations professionnelles agricoles, les associations citoyennes qui se mobilisent sur cette thématique de l'alimentation de qualité pour tous.

Dans l'esprit de la feuille de route « *Néo Terra* », la mise en place d'une telle démarche, outre qu'elle permet d'assurer l'accès à une alimentation de qualité pour tous, peut participer à la défense et au maintien des terres agricoles, à leur réorientation agroécologique, à la création d'emplois de qualité et à l'insertion par le travail, à l'installation de nouveaux paysans et au développement de la production et d'une transformation alimentaires durables.

[Cf. annexe 2, p. 142]

126 15 % de la mortalité due à l'alimentation, 29 % des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire en surpoids (17 % pour la population totale), 3,5 millions d'adultes en France en insécurité alimentaire (12 % de la population adulte... mais 43 % pour les personnes en errance) – Source : étude ESTEBAN 21014-2016.

127 Rapport du CESER de Nouvelle-Aquitaine rendu public en mars 2021.

3: Changer d'angles, ouvrir les horizons

Focus 3.1 : la pauvreté, reflet des inégalités de genre et des discriminations

Depuis plusieurs décennies, les associations qui sur le terrain sont en lien direct avec les personnes en situation de pauvreté signalent le lien étroit entre pauvreté et discriminations. Le Défenseur des droits constate que, **bien que le principe d'égal accès aux services et aux droits soit déjà pris en compte par le droit commun, le public visé par la grande précarité fait face à une grande difficulté à faire valoir ses droits**¹²⁸.

« Pendant mes entretiens, on m'a dit : "Quelle est votre origine? (...) ok on vous rappellera". "Sinon vous comptez faire le Ramadan?". "Vous portez le voile?" » (Femme, 31 ans, en recherche d'emploi)¹²⁹.

« Je suis une personne au RSA, explique aussi Tony Jacques, de Reims. Mon domicile est un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Cela me pose problème pour avoir des réponses à des offres d'emploi. Je ne reçois pas les courriers pour les déclarations semestrielles, pas non plus les offres de Pôle Emploi, et même pas toujours les lettres d'ATD Quart Monde. J'ai fait une formation sur tous les métiers de la restauration rapide. J'attendais une réponse, j'ai rien reçu. C'est une discrimination de ne pas avoir de logement à moi et de ne pas avoir d'adresse »¹³⁰.

Dans son livre blanc « Discrimination et pauvreté » (2013), ATD Quart Monde montre, exemples à l'appui, que des personnes en situation de grande pauvreté souffrent de discriminations en raison même de leur précarité. « Notre modèle de solidarité enferme les pauvres dans l'assistanat », « les pauvres ne veulent pas travailler », « On peut gagner plus

avec le RSA qu'avec le SMIC »... L'association montre comment des stéréotypes et préjugés sur les pauvres portent atteinte à leur dignité et dressent des barrières les empêchant d'accéder à leurs droits. Dès les années 1990, plusieurs rapports soulignent la difficulté d'accès aux soins rencontrée par les personnes pauvres et ce malgré la mise en place des politiques ciblées¹³¹.

Selon le Fonds CMU, un quart des médecins refusent des patients bénéficiaires de la CMU, surtout dans les grandes villes. Ce taux est plus élevé chez les dentistes (32 %), les ophtalmologues (31 %), généralistes et gynécologues de secteur 2 à honoraires libres : respectivement 33 % et 40 %¹³².

Selon la CNCDH, les personnes migrantes dans le Calais qui se voient notifier des expulsions de leur lieu de vie sur de motifs juridiques ou selon des procédures erronées, ne peuvent pas exercer de recours en raison de leur situation d'extrême précarité¹³³.

Pour le CESER, la lutte contre la pauvreté ne peut pas faire l'économie d'une réflexion plus globale sur les inégalités qui traversent notre société. La politique de lutte contre la pauvreté de ces dernières décennies a privilégié une approche individualisée, ciblée et éthiquement réductionniste du social, au détriment d'une conception émancipatrice, axée sur le respect de la dignité humaine et le principe d'égalité. La lutte contre la pauvreté doit s'articuler avec l'ensemble des politiques sociales dans une ambition égalitaire afin d'éradiquer la pauvreté en traitant les causes et non pas unique-

128 Avis du Défenseur des droits n°16-14 du 30 mai 2016.

129 Défenseur des droits, 2020, Discriminations et origines : l'urgence d'agir.

130 <https://www.atd-quartmonde.org/discrimination-cause-de-precarite-enfin-reconnue-loi/> (consulté en février 2023).

131 À titre d'exemple : Frottié, Brigitte La réforme française de la Couverture maladie universelle, entre risques sociaux et assurance maladie, Lien social et politique-RIAC, 2006, p. 33-44.

132 https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/fichier-utilisateur/fichiers/References_etudes_n%C2%B02_VF.pdf (consulté en février 2023).

133 CNCDH, 2021, Avis sur la situation de personnes exilées à Calais en Sainte-Synthe.

ment les conséquences. Pour cela, intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations apparaît comme une nécessité. De même que, pour agir en faveur de l'égalité réelle des droits, il y a urgence à promouvoir l'égalité sociale dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, à la culture, à la santé et aux services publics.

Une jurisprudence déjà existante aux niveaux international et européen

Le constat du lien entre pauvreté, précarité et discriminations ne concerne pas uniquement la France. Plusieurs pays interdisent explicitement cette discrimination, avec des résultats significatifs : la Belgique (depuis 2007), l'Afrique du Sud (2000), la Bolivie (2010) et l'Équateur (2014). Aux niveaux international et européen, il existe une jurisprudence qui appréhende les droits des personnes en situation de précarité sociale sous l'angle des discriminations. Ces textes définissent les obligations des États, posent les bases d'un cadre juridique distinct de lutte contre la pauvreté fondée, notamment, sur les garanties contre les atteintes à la dignité. Il s'agit :

- ❖ du Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels du 16 décembre 1966 (art.2) et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 (article 26) ; ces deux instruments de l'ONU visent l'origine nationale ou sociale, les conditions de fortune ou de naissance ;
- ❖ de la Charte sociale européenne (art. 30) prévoit le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette disposition se fonde sur les décisions rendues par le Comité européen des droits sociaux, lesquelles définissent les obligations de l'État en matière de protection de la dignité et des garanties aux plus pauvres.

D'autres textes européens imposent aux États de ne pas adopter de politiques discriminatoires en rela-

tion avec la condition de fortune ou de pauvreté :

- ❖ La Convention européenne de sauvegarde des droits humains (art. 14) impose aux États de respecter le principe de non-discrimination eu égard aux droits garantis par la Convention sur les critères de condition sociale, de fortune et de naissance.
- ❖ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (art. 21) impose également aux institutions européennes de mettre en place des politiques et d'adopter des textes qui ne comportent aucune discrimination fondée sur les origines ethniques ou sociales (...), la fortune, la naissance.
- ❖ Le socle européen des droits sociaux (2017) qui repose sur une vingtaine de principes visant l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables et une protection sociale adéquate et viable. L'objectif d'une Europe plus sociale a été réaffirmé par la déclaration de Porto en 2021.

Dans son avis sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques 2023, le Parlement européen a appelé, entre autres, au renforcement du lien entre emploi de qualité, égalité entre les femmes et les hommes, croissance durable et objectifs sociaux et climatiques¹³⁴.

I Et en France ?

En 2016, le critère de discrimination fondée sur « la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur » s'est ajouté à la liste de critères pris en compte par la loi, inscrit dans deux textes : dans le Code pénal et dans le Code du travail, ce qui implique que cette discrimination peut être sanctionnée.

Le Défenseur de droits rappelle le besoin de garantir une protection réelle et précise que l'action juridique ne peut pas se substituer à l'action de nature politique ou sociale¹³⁵. La Commission Nationale Consultative Des Droits de l'Homme (CNCDH) rappelle quant à elle l'inutilité de créer des droits sans mise en œuvre effective et recommande de « repenser la construction des politiques publiques, notamment en luttant contre les préjugés et les discriminations qui favorisent le non-recours en évaluant aussi bien les dispositifs que l'accès aux droits lui-même et en

134 Parlement Européen, Commission du développement régional, 27 janvier 2023.

135 Avis du Défenseur des droits n°16-14 du 30 mai 2016.

impliquant les bénéficiaires des droits»¹³⁶. Ainsi, les deux institutions plaident pour **une conciliation des politiques de lutte contre les discriminations et de lutte contre la pauvreté afin de garantir une protection réelle**.

Quand la lutte contre la pauvreté génère des discriminations

Les dispositifs de lutte contre la pauvreté peuvent, paradoxalement, créer des conditions de discrimination sur la base de la vulnérabilité économique et autres critères sociaux.

Ainsi, la dématérialisation modifie en profondeur le rapport des usagers à l'État et aux services publics, et peut exacerber les inégalités entre les publics. Alors que 17 % de la population française est confrontée à la fracture numérique - s'agissant pour la plupart des personnes âgées, moins diplômées et vivant dans des ménages aux revenus modestes -, la dématérialisation rend difficiles les démarches d'accès à l'information (une charge désormais transférée aux usagers)¹³⁷.

Cette situation ne s'améliore pas puisque selon l'édition 2023 du Baromètre numérique, la part des usagers rencontrant des difficultés pour effectuer des démarches administratives en ligne est en augmentation¹³⁸. Le Défenseur des droits alerte dans son rapport 2022 «*Dématérialisation des services publics*» sur l'obstacle numérique pour l'accès des plus précaires aux droits sociaux.

Le recours généralisé à la numérisation peut être source de traitements différenciés dans d'autres domaines que l'accès à l'information. Ainsi, en 2022 la CNAF a été mise en cause pour son recours au «*datamining*» dans ses efforts de lutte contre la fraude. Le «*datamining*» est une technique numérique de statistiques prédictives généralisée au sein de la CNAF à partir de 2010.

Elle croise différentes données dans différentes administrations afin d'identifier les risques d'erreurs ou de fraude dans un dossier d'allocataire. Mais l'algorithme ne fait pas que détecter des risques d'erreurs ou de fraude, sur la base des caractéristiques du profil type de la personne qui fraude, il attribue à chaque bénéficiaire un « score de risque » (plus le score se rapproche de 1, plus le risque de subir un contrôle est élevé). Or, l'algorithme ciblerait plus particulièrement les personnes précaires. C'est ainsi que ces personnes se trouvent surreprésentées parmi les personnes contrôlées «*parce que leur statut est associé à des facteurs de risque qui sont en fait des facteurs de précarité*»¹³⁹.

Discriminations et non-recours

Le non-recours met en évidence le besoin de mieux prendre en compte des discriminations afin de penser les politiques de lutte contre la pauvreté, capables de garantir efficacement l'accès aux droits de toutes et tous. À titre d'exemple ; un rapport de la Cour de comptes paru en 2022, rappelle que le Revenu de Solidarité Active (RSA) dont le nombre d'allocataires a franchi la barre de 2 millions¹⁴⁰, bénéficie insuffisamment aux personnes auxquelles il est destiné. Seulement sept personnes visées sur dix bénéficient de l'allocation et quatre personnes visées sur dix bénéficient de l'accompagnement¹⁴¹.

Alors que la pauvreté ne touche pas les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les personnes résidant en zone rurale de la même manière (voir encadré ci-dessous), le non-recours non plus ne frappe pas la population bénéficiaire de façon homogène. La CNCDH souligne que les discriminations peuvent être à l'origine de non-recours, de même que les préjugés sur certains et certaines citoyennes peuvent les alimenter en créant des obstacles supplémentaires au respect des droits¹⁴².

136 CNCDH, 2022, Avis n° A-2022-4 sur l'accès aux droits et le non-recours.

137 Voir INSEE., 2019, Fracture numérique : l'illectronisme touche 17 % de la population selon l'INSEE et Deville, Clara., 2019, « Les chemins du droit. Dématérialisation du RSA et distance à l'État des classes populaires rurales », thèse défendue à l'Université de Picardie récompensée par le prix du Défenseur des Droits et le prix de recherche de CARITAS.

138 54 % des répondants au baromètre du numérique 2022 déclarent avoir au moins parfois des difficultés à effectuer des démarches administratives en ligne, soit une hausse de 16 points par rapport à 2020.

139 Collombat, Benoît., 9 décembre 2022, Quand des algorithmes notent les allocataires de la Caf, in Quand des algorithmes notent les allocataires de la Caf (radiofrance.fr) <https://www.radiofrance.fr/franceinter/quand-des-algorithmes-notent-les-allocataires-de-la-caf-2569619> (consulté en février 2023).

140 Alternatives économiques, 3 février 2021. In <https://www.alternatives-economiques.fr/paradoxalement-lutte-contre-non-recours-complice-laccs-rsa/00095422> (consulté en février 2023).

141 Cour des comptes, 2022 le revenu de solidarité active », Rapport public thématique. Évaluation de politique publique, janvier. In Rapport thématique Le revenu de solidarité active (RSA) (ccomptes.fr) (consulté en février 2022).

142 CNCDH, 2022, Avis n° A-2022-4 sur l'accès aux droits et le non-recours.

La pauvreté discrimine

- 54 % des allocataires du RSA sont des femmes.
- Un tiers des bénéficiaires du RSA sont des parents isolés (dont 97 % des femmes).
- Un bénéficiaire sur cinq réside en zone rurale

(Source : DREES, 2021, Minima sociaux et prestations sociales).

Les causes du non-recours le plus souvent citées sont le manque d'information, la complexité des conditions d'accès et la stigmatisation sociale¹⁴³, mais les enquêtes auprès des bénéficiaires ont permis, en donnant la parole aux bénéficiaires du dispositif «territoires zéro non-recours», d'obtenir des éclairages quant aux difficultés rencontrées. Ainsi, parmi les difficultés quotidiennes déclarées par les bénéficiaires 26 % de répondants signalent la santé et/ou le handicap, 23 % le découragement et le manque de confiance en soi, 17 % des empêchements liés à la garde des enfants et 14 % le transport.

Ces témoignages pointent l'impact du cumul des discriminations, directes et/ou indirectes auxquelles sont confrontées les personnes en situation de pauvreté.

La CNCDH rappelle que si de nombreux travaux permettent d'objectiver les non-recours dans le domaine précis des prestations sociales, tous les droits sont remis en cause : le droit au logement, à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle. De plus, les obstacles concernent aussi bien les procédures administratives permettant d'accéder aux droits que les procédures contentieuses permettant de faire valoir ses droits devant la justice.

Pauvreté et cumul de discriminations

La pauvreté ne se réduit pas à la mesure de manques, elle se constate aussi dans des dynamiques. Naître pauvre, c'est être marqué de multiples discriminations qui enferment le destin de ceux qui ont cette malchance : violence, exploitation, exclusion, difficulté d'accès aux services publics de qualité. Ces discriminations directes et/ou indirectes se cumulent, aggravant souvent une situation de pauvreté et de précarité. Ci-dessous quelques exemples :

Genre, handicap

Depuis l'instauration d'une obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 1987 et bien que d'importants progrès en la matière aient été réalisés, de nombreuses personnes en situation de handicap, et notamment des femmes, rencontrent encore des obstacles et souffrent de discriminations dans leur accès à l'emploi et dans leur carrière. Le genre comme la situation de handicap, ont des conséquences sur le parcours scolaire et donc sur l'insertion professionnelle des candidates à l'emploi. Les modalités de scolarisation ainsi que l'existence de stéréotypes freinent leur accès à l'emploi. Malgré les évolutions récentes, le niveau général de qualification des personnes handicapées demeure faible et constitue un obstacle important à leur accès à l'emploi et leur évolution de carrière. Les statistiques révèlent que les femmes en situation de handicap sont plus éloignées de l'emploi que leurs homologues masculins¹⁴⁴.

Âge, origine, genre, lieu de résidence

Le résultat de quatre testings menés par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) sous l'égide du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, révèle l'étendue des discriminations touchant les jeunes des quartiers prioritaires dans leur vie quotidienne. Ainsi, les élèves scolarisés en REP font face à de nombreux refus des entreprises. Résultat, les apprentis sont issus de milieux plus favorisés, plus fréquemment de sexe masculin et d'origine française que les lycéens en section professionnelle, qui pour 30 % auraient préféré l'apprentissage. Les filles ont plus de difficultés que les autres à entrer en apprentissage en raison de la représentation stéréotypée des métiers. Ces obstacles dans la

143 CNCDH, 2022, Avis n° A-2022-4 sur l'accès aux droits et le non-recours.

144 Défenseur des droits, 2016, L'emploi des femmes en situation de handicap, Analyse exploratoire sur les discriminations multiples.

recherche d'un contrat les contraignent à renoncer à leur orientation première.

L'âge renforce les discriminations liées au genre, origines ethniques supposées ou lieu de résidence. Ainsi, les jeunes issus de l'immigration encourent des risques discriminatoires significatifs dans l'accès au parc locatif privé, tout comme les candidats provenant d'un quartier prioritaire de la ville mais dans une proportion moindre. Les candidats supposés d'origine maghrébine de 20 ans ont près de deux fois moins de chances d'accéder sans désavantage à la visite de logements que les candidats sans origine migratoire du même âge (78 % des cas contre 44 %) ¹⁴⁵. Parmi les facteurs qui compliquent l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 30 ans qui comptent pour un tiers des bénéficiaires du RSA, le département de Gironde a identifié les diverses discriminations fondées sur l'âge, le genre, l'origine et les différences culturelles ¹⁴⁶.

Vulnérabilité économique, genre

Les femmes constituent la majorité de personnes en situation de précarité économique. Leurs problématiques de santé et leur accès aux soins sont marqués par les inégalités sociales de santé et les spécificités liées au genre. Depuis 15 ans, les maladies professionnelles, les accidents de travail et de trajet sont en forte augmentation. Les femmes sont plus exposées que les hommes aux troubles psychologiques et ces troubles sont renforcés pour celles confrontées à une situation de précarité, à un moindre suivi gynécologique, à la mortalité prématurée et les maladies cérébro-cardiovasculaires sont en moyenne 3 fois supérieures chez les ouvrières à celles des cadres et professions intermédiaires ¹⁴⁷.

Les femmes jeunes en situation de précarité ont plus de chances de se trouver en situation de mal-logement. En dehors des couples hétérosexuels, les femmes célibataires, qui bénéficient de moins bonnes conditions d'emploi et de revenus, sont moins bien logées, qu'il s'agisse de jeunes femmes qui décohabitent de chez leurs parents, de mères célibataires, de femmes ayant à affronter une rupture conjugale ou la perte d'un conjoint ¹⁴⁸.

Un quart des personnes SDF a un CDD, 40 % un CDI et 40 % ne bénéficient pas de prestations sociales,

notamment à cause des inscriptions nécessitant une adresse fixe sur le territoire. 38 % des SDF sont des femmes. Elles font face à des risques supplémentaires par rapport aux hommes alors que leurs besoins spécifiques sont peu ou pas pris en compte par les aides qui leur sont dédiées : viols, grossesses non désirées, peu d'accès aux soins et médicaments gynécologiques, manque de produits d'hygiène reproductive, violences sexistes... ¹⁴⁹.

Origine, handicap, lieu de résidence, genre

Des enfants à qui on a refusé l'inscription à l'école sont exclus du droit d'accès à la cantine scolaire, c'est le cas notamment des enfants arrivés récemment en France (par exemple, mineurs non accompagnés) mais aussi des enfants y résidant depuis longtemps (bidonvilles, squats). L'absence d'adaptation des espaces a été également signalée à l'origine de la discrimination des enfants en situation de handicap. Par ailleurs, les enfants ayant un de leurs deux parents ne travaillant pas - le plus souvent la mère - sont dans certaines communes considérés non prioritaires dans l'accès à la cantine. Des mères à la recherche d'activité peuvent ainsi se retrouver davantage assignées à devoir prendre en charge leurs enfants lors de la pause méridienne pénalisant leur insertion professionnelle et rendant difficile la recherche d'emploi ou de formation ¹⁵⁰.

Orientation sexuelle et vulnérabilité économique

Alors que les discriminations dans l'accès à l'emploi rémunéré et l'impact négatif des discriminations sur la carrière des personnes LGBT+ ont été largement dénoncés, une étude de l'INSEE met en évidence un écart de salaire selon l'orientation sexuelle allant jusqu'à -6,5 % par rapport aux personnes hétérosexuelles (INSEE, 2014). La stigmatisation sociale sur la base de l'orientation sexuelle est citée comme une des causes du non-recours ¹⁵¹. Une personne LGBT+ sur deux continue à invisibiliser son orientation sexuelle dans le monde du travail. Le troisième baromètre IFOP / L'Autre Cercle fait même apparaître une remontée des agressions et des discriminations en entreprise ¹⁵².

145 <https://www.lagazettedescommunes.com/548560/les-jeunes-issus-de-limmigration-et-des-quartiers-prioritaires-sont-fortement-discrimines/>

146 Cour des comptes et chambres régionales des comptes., 2021, évaluation du revenu de solidarité active (RSA). <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2022-01/20220113-RSA-CT-Gironde-annexes.pdf> (consulté en février 2023).

147 HCE, 2017, La santé et l'accès aux soins : Une urgence pour les femmes en situation de précarité.

148 Fondation Abbé-Pierre., 2023, l'état du mal-logement en France. Le genre du mal-logement.

149 KREATUR, Arte, 2023, Être une femme dans la rue : entre invisibilité et vulnérabilité.

150 Ires, 2019, l'accès à la cantine scolaire pour les enfants des familles défavorisées. Un état de lieu des enjeux et des obstacles. Janvier.

151 Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT* 2020-2030.

152 Alternatives Économiques, 2022, Homophobie dans le monde du travail : zéro progrès, <https://www.alternatives-economiques.fr/homophobie-monde-travail-zero-progres/00103739> consulté en février 2023.

Les inégalités entre les femmes et les hommes, rouage de la mécanique de production de la pauvreté

Le rapport du Parlement européen sur la pauvreté des femmes en Europe illustre clairement le lien entre pauvreté, discriminations et inégalités entre les femmes et les hommes : partout en Europe, les femmes, en particulier celles qui subissent un cumul de discriminations, sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et le risque d'exclusion sociale par rapport aux hommes¹⁵³.

Avoir une activité rémunérée n'est plus un garde-fou contre la pauvreté, puisque la part des femmes en activité professionnelle et pauvres est passée de 5,6 % en 2006 à 7,3 % en 2017 et les discriminations tenaces dont les travailleuses font l'objet les condamnent, elles aussi, à une vie de précarité. Elles le payent de leur santé : entre 2000 et 2015, les maladies professionnelles reconnues ont connu une hausse de 155 % chez les femmes, contre 80 % chez les hommes, soit près du double¹⁵⁴.

Les femmes sont victimes des normes sociales, des comportements et de croyances qui dévaluent leur statut et compétences, servant de justification aux violences et à la discrimination à leur encontre et influencent fortement les emplois qu'elles peuvent et ne peuvent pas occuper (OXFAM, 2017).

Avoir un diplôme ne garantit pas non plus d'y échapper. Les femmes sont moins bien payées, plus souvent à temps partiel, plus souvent au chômage et moins présentes dans les catégories socio-professionnelles les plus valorisées, **tout cela alors qu'elles ont des meilleurs résultats scolaires et sont plus diplômées que les hommes**¹⁵⁵.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont en tant que telles, productrices de pauvreté. C'est ce qui indique la forte corrélation entre la pauvreté

des femmes et la pauvreté des enfants (un enfant sur quatre dans l'Union européenne est menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale).

En effet, comme le montre l'INSEE, **les enfants en famille monoparentale avec leur père (moins nombreuses) sont en France moins souvent pauvres que ceux résidant avec leur mère (82 % du total des familles monoparentales) puisque 22 % des enfants en famille monoparentale avec leur père sont pauvres contre 45 % pour les enfants en famille monoparentale avec leur mère**¹⁵⁶. Le CESER insiste sur le fait que les inégalités entre les femmes et les hommes - tout comme les discriminations - se trouvent parmi les causes structurelles de la pauvreté.

Le rapport du Parlement européen rappelle que la pauvreté des femmes est le résultat des discriminations qu'elles subissent tout au long de leur vie; que les stéréotypes sexistes continuent d'exercer une influence dans l'éducation, sur le lieu de travail et dans la société, ainsi que sur l'accès au pouvoir et au processus décisionnel; que les emplois exercés majoritairement par les femmes sont systématiquement sous-valorisés et que les femmes perçoivent des salaires inférieurs aux hommes; que la pauvreté augmente le risque de violence à l'encontre des femmes; que les femmes exposées au risque de pauvreté sont plus vulnérables et que la violence accroît le risque d'exclusion sociale...

Il est important de rappeler que les femmes font face à des violences physiques, sexuelles, psychologiques, au harcèlement, économique... Alors que l'année 2021 réitère le caractère massif, systémique et quotidien des violences sexistes et sexuelles, toutes ces formes de violence se conjuguent pour rendre les femmes encore plus vulnérables à la pauvreté et aux discriminations¹⁵⁷.

153 Parlement européen, 2022, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0194_FR.pdf (A9-0194/2022).

154 OXFAM, 2017, Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne.

155 CORIF, 2017, Les coûts des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes en relation avec leurs diplômes. Un enjeu à 300 milliards d'euros par an ?, DIRECCTE. In https://www.corif.fr/wp-content/uploads/2018/02/le_cout_des_inegalites_version_internet-2.pdf consulté en février 2023.

156 INSEE, 2021, Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses. In <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681#titre-bloc-18> consulté en février 2023.

157 HCE, 2022, Rapport annuel sur l'état du sexisme en France, Rapport n°2022-03-07-STER-53, publié le 7 mars.

Pistes pour avancer vers une égalité effective de traitement et d'accès aux droits

- **REPENSER** la façon dont sont construites toutes les politiques publiques pour mettre fin aux ruptures de citoyenneté, sur la base du **principe d'égalité et d'une culture de droits favorable à l'émancipation de toutes et de tous**. Mettre fin à la logique discriminante qu'impute l'échec des politiques de lutte contre la pauvreté à leurs bénéficiaires et identifier plutôt les défaillances de conception des dispositifs, des procédures et des institutions chargées de la mise en œuvre de l'accès aux droits afin de les penser et les construire autrement.
- **METTRE FIN** aux idées fausses et aux préjugés qui favorisent le non-recours et les discriminations dans l'accès aux droits et à la stigmatisation des bénéficiaires des droits auxquels il est reproché un soi-disant assistanat.
- **INTÉGRER** l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations aux efforts de lutte contre le non-recours et **automatiser la notification d'éligibilité au RSA**, comme le recommande la Cour des comptes, mais aussi aux autres droits mis en cause par le non-recours, à savoir le droit au logement, la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle... Réaliser des recherches sur le lien entre cumul des discriminations et pauvreté, construire des dispositifs spécifiques adaptés pour y faire face.
- **ÉLABORER** des politiques s'attaquant aux racines de la pauvreté et aux inégalités de genre, en encadrant les temps partiels afin de compenser leurs impacts négatifs, en fixant une obligation de transparence aux entreprises en matière d'égalité salariale, en développant des budgets sensibles au genre...
- **ÉVALUER** les politiques publiques de lutte contre la pauvreté, et l'ensemble de politiques publiques en général, de sorte qu'elles visent aussi bien les dispositifs de mise en œuvre que l'accès réel aux droits qui en découle, notamment en tenant compte du caractère systémique des discriminations et des effets du cumul de discriminations.
- **ASSOCIER** les femmes et hommes en situation de pauvreté à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de lutte contre les discriminations articulées aux politiques de lutte contre la pauvreté.
- **SOUTENIR** les associations qui luttent sur le terrain, en première ligne, contre la pauvreté et les discriminations, en leur octroyant les ressources suffisantes et à la mesure de l'importance de la tâche qu'elles accomplissent.

Focus 3.2 : une jeunesse en souffrance

Les divers témoignages recueillis dans le cadre de ce travail ont mis en alerte sur la dégradation de la situation d'une partie de la jeunesse. Plusieurs associations de solidarité ont constaté, non seulement au plus fort de la crise sanitaire mais encore aujourd'hui, une hausse de demandes d'aide (alimentaire ou matérielle) de la part de jeunes en situation de précarité : difficultés d'accès à un logement à un prix abordable, d'accès à l'emploi ou à la formation, précarité en emploi, état d'isolement et d'anxiété...

Près de 20 % des enfants Néo-Aquitains (233 000) vivent sous le seuil de pauvreté.

418 000 enfants vivent dans des territoires peu denses et à faible niveau de vie.

244 000 enfants vivent dans des territoires urbains inégaux et/ou à faible niveau de vie.

240 000 enfants vivent dans une famille monoparentale.

123 000 enfants vivent dans une famille dont aucun des parents (seuls ou en couple) n'est actif occupé ou en emploi.

Près de 20 000 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en Nouvelle-Aquitaine.

(Source : INSEE, DREES, 2021)

Dès le plus jeune âge, un cinquième des enfants Néo-Aquitains vit dans une famille sous le seuil de pauvreté. Pour un tiers des enfants, le faible niveau de vie familial se conjugue avec l'éloignement des services. Une autre partie, soit un cinquième, vit dans des territoires urbains bien desservis mais inégaux et à faible niveau de vie.¹⁵⁸ Une proportion identique vit dans une famille monoparentale (dont 82 % des cas avec la mère), certains départements affichant des taux un peu plus élevés (23 % en Charente, Haute-Vienne, Dordogne). Même si la majorité des familles monoparentales n'est pas en situation de pauvreté, cette situation constitue un facteur de vulnérabilité avéré. Environ 11 % des enfants de Nouvelle-Aquitaine sont dans une famille dont aucun des parents n'est actif occupé ou en emploi. Ce taux atteint ou dépasse 30 % pour celles et ceux en familles monoparentales. Il convient également d'appeler l'attention sur la problématique spécifique des gardes alternées, qui induit des contraintes parti-

culières pour les ménages pauvres. Certains Conseils départementaux de Nouvelle-Aquitaine relèvent par ailleurs un accroissement de problèmes psychiques parmi les enfants confiés en déplorant le manque de personnels qualifiés en pédopsychiatrie.

Certaines familles en situation de précarité (mais pas seulement) rencontrent des difficultés d'exercice de leur parentalité qui peuvent aussi se traduire par l'impossibilité d'assurer des conditions de vie décentes pour leurs enfants. Cela peut, dans certains cas, contribuer à la protection des enfants par les services d'aide sociale à l'enfance gérés par les Conseils départementaux. En Nouvelle-Aquitaine, près de 20 000 enfants étaient pris en charge en 2020. Le taux de mesure d'aide sociale à l'enfance dans la population des moins de 20 ans varie d'un département à l'autre (de 2,3 % dans la Vienne à 4,5 % dans la Creuse). Plus de 7 500 enfants étaient en 2020 placés dans des familles d'accueil.

Si des problèmes particuliers ont pu être constatés dans les modalités de prise en charge des enfants placés dans certains établissements en région, la principale difficulté tient surtout aux conditions de sortie des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Plus de 326 000 jeunes Néo-Aquitains de plus de 18 ans vivent encore dans leur famille dont près de 39 % dans une famille monoparentale.

Plus de 171 000 jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET), soit 18 % des 16-30 ans en Nouvelle-Aquitaine.

Plus de 23 % des jeunes ménages (réfèrent de moins de 30 ans) sous le seuil de pauvreté.

Fin 2022, plus de 59 000 jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B, C)

Plus de 39 % d'étudiant.es boursiers dans l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine (année 2021-2022).

25 000 à 26 000 étudiant.es bénéficiaires du repas à 1 € en Nouvelle-Aquitaine (sept. oct. 2022).

Revenu mensuel moyen d'un étudiant en Nouvelle-Aquitaine : 682 €.

(Sources : INSEE et DREES, 2021, SIES et OVE 2022)

158 « Qualité de vie des enfants en Nouvelle-Aquitaine, reflet des inégalités territoriales », INSEE Analyses n°94, INSEE Nouvelle-Aquitaine, novembre 2020.

Dans ce contexte, diverses mesures ont été mises en œuvre dans le cadre de l'application en région de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin d'améliorer les conditions de vie de la petite enfance et l'exercice de la parentalité. Cela s'est notamment traduit par la création de 800 places en crèches (dont crèches à vocation d'insertion professionnelle en Haute-Vienne, dans les Landes, les Deux-Sèvres et en Gironde), la création de centres sociaux et espaces de vie sociale (Lot-et-Garonne, Haute-Vienne, Gironde), notamment dans certains quartiers prioritaires, le développement de l'offre de petits déjeuners en classes maternelles et classes de cours préparatoires (16740 enfants concernés en Nouvelle-Aquitaine), une incitation aux communes pour la mise en place de repas de cantine à 1 € (818 collectivités engagées en décembre 2021), ou encore aide au départ en vacances de familles modestes. Des conventions ont été établies entre l'État et 8 Conseils départementaux pour améliorer l'accueil des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance.

L'arrivée à l'âge adulte ne garantit pas, loin s'en faut, une autonomie d'existence ni parfois même de subsistance. Le taux de pauvreté monétaire des ménages de moins de 30 ans est le plus élevé parmi les classes d'âge (23 % en Nouvelle-Aquitaine) et il a doublé en 40 ans¹⁵⁹. Une part significative des jeunes de 16-30 ans (18 %) ne sont ni en emploi, ni en formation ou en études, ce qui compromet l'entrée dans la vie d'adulte, leur accès à l'autonomie et tantôt les expose, tantôt les enferme dans la pauvreté. Des plateformes de soutien et d'appui aux élèves qui ont décroché, car dans l'impossibilité de répondre aux normes d'un système éducatif lui-même en difficulté, ont été déployées sur le territoire régional (46) afin de repérer les « invisibles », notamment afin d'assurer l'objectif de scolarité obligatoire de 3 à 18 ans pour tous les jeunes.

Parmi celles et ceux ayant pu poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur, les difficultés et la précarité caractérisent pour une part leurs conditions de vie et d'étude. Sur les 225700 étudiants de l'enseignement supérieur enregistrés en Nouvelle-Aquitaine (année 2021-2022), 39,2 % sont boursiers (soit 88000) sous conditions de ressources (jusqu'à 44,5 % dans l'académie de Limoges). Ce taux est

encore plus élevé parmi les étudiantes. Plus de la moitié des étudiants en sections de technicien supérieur (STS) et en AES¹⁶⁰ perçoivent une bourse, cela tenant au fait que c'est dans ces sections que la part des origines sociales d'ouvriers et d'inactifs est la plus importante¹⁶¹.

Jusqu'à 12000 jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes début 2022 en Nouvelle-Aquitaine.

Entre 8000 et 9000 jeunes en Contrat d'Engagement Jeune depuis mars 2022.

En 2021, 97210 jeunes accompagnés par les 43 Missions locales de Nouvelle-Aquitaine (605 points d'accueil).

80 % des jeunes accueillis par les Missions locales ni en étude, ni en formation ni en emploi (NEET).

(Sources : INSEE et DREES, 2021, SIES et OVE 2022)

Jusqu'à 40000 jeunes en PACEA (stock) en Nouvelle-Aquitaine.

En moyenne, 69 % des moins de 25 ans en emploi avec de bas salaires.

(Sources : DARES, ARML, INSEE)

Plus des trois quarts des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur publics de Nouvelle-Aquitaine vivent hors de leur foyer familial et louent un appartement sur le marché libre ou, pour celles et ceux qui le peuvent, en résidence universitaire. En moyenne, le taux d'effort dû aux dépenses de logement représente près des deux-tiers de leur budget. Cela a pour effet de contraindre une grande partie des étudiant.es (environ 40 %¹⁶²) à travailler pour subvenir à leurs besoins, le plus souvent occasionnels (jobs d'été, petits boulots) ou à temps partiel (garde d'enfants, vendeur.se ou caissier.ère dans la distribution, serveur ou réceptionniste en hôtellerie-restauration, soutien scolaire...)¹⁶³. Dans la majorité des cas, l'activité exercée n'a aucun lien avec les études et près de la moitié (48 %) des étudiant.es concerné.e-s indiquent que cette activité a un effet négatif sur leurs études. Une autre conséquence, attestée par plusieurs représentants d'associations de solidarité, est un recours accru à la distribution de colis de l'aide alimentaire (cf. à Bordeaux ou Talence en Gironde¹⁶⁴) ou à l'aide

159 Sources : INSEE, CREDOC.

160 Administration Économique et Sociale.

161 Cf. « Les boursiers sur critères sociaux en 2021-2022 », Note flash du SIES n°23, septembre 2022.

162 L'enquête régionale sur les conditions de vie des étudiants en Nouvelle-Aquitaine réalisée par les Communautés Universitaires Léonard de Vinci et d'Aquitaine en 2018 indiquaient 33 % d'étudiant.es ayant une activité rémunérée (hors doctorants).

163 Cf. « Conditions de vie des étudiants 2020 : activité rémunérée », Observatoire National de la Vie Étudiante, 2020.

164 Cf. article de Sud-Ouest Gironde daté du 9 février 2023 « Distribution alimentaire aux étudiants : je ne vois pas comment je ferais sans ».

au repas à 1 euro. À la rentrée 2022 (septembre et octobre), 25 000 à 26 000 étudiants ont bénéficié de cette aide en Nouvelle-Aquitaine.

Pour celles et ceux n'ayant pu poursuivre leurs études et souhaitant s'insérer dans la vie active, le parcours peut également s'avérer difficile sinon incertain. Ainsi, près de 60 000 jeunes de moins de 25 ans sont inscrits en tant que demandeurs d'emploi à Pôle Emploi fin 2022. Lorsqu'ils sont en activité, les jeunes, et plus encore les jeunes femmes, perçoivent de bas salaires¹⁶⁵.

Pour les jeunes en situation de précarité et en difficulté d'insertion, les pouvoirs publics ont mis en place divers dispositifs, en particulier avec l'impulsion donnée en 2020 par le Plan « 1 Jeune 1 Solution ». Parmi ceux-ci, la Garantie Jeunes, généralisée en 2017 et mise en œuvre jusqu'en 2022, visait à favoriser l'insertion dans l'emploi des jeunes grâce à un accompagnement intensif et collectif, en lien avec le réseau des missions locales. Dans ce cadre, chaque jeune était amené à percevoir une allocation forfaitaire de 497,5 € et un accompagnement d'une durée comprise entre 9 et 12 mois (avec possibilité d'extension à 18 mois). En Nouvelle-Aquitaine, ce dispositif est progressivement monté en charge, notamment tout au long de l'année 2021, jusqu'à concerner près de 12 000 jeunes (en février 2022). Ce dispositif a été remplacé en mars 2022 par le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ). Il s'adresse aux jeunes de 16-25 ans (29 ans si reconnaissance de travailleur handicapé), ni en étude ni en formation. Il s'inscrit dans la continuité de la Garantie Jeunes (accompagnement intensif, insertion dans l'emploi) et mobilise Pôle Emploi et les Missions locales. La mission d'accompagnement de ces dernières s'appuie également sur un autre dispositif, le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA).

Ce dispositif a concerné jusqu'à plus de 40 000 jeunes en Nouvelle-Aquitaine (automne 2021) mais affichent une baisse constante depuis début 2022 (26 500 en octobre), peut-être du fait de l'amélioration du marché de l'emploi.

En Nouvelle-Aquitaine, le réseau des **Missions locales** a accueilli en 2021 plus de 97 000 jeunes dont près de 40 000 en premier accueil. Une large majorité de ces derniers (80 %) étaient en demande d'em-

ploi (la plupart n'étant pas inscrits à Pôle Emploi). Courant 2021, les missions locales ont accompagné près de 69 000 jeunes dans le cadre d'un PACEA et 12 500 dans le cadre de la Garantie Jeunes. Plus de 36 600 jeunes ont accédé à un emploi (près de 68 000 contrats signés), pour les trois-quarts en CDD ou en intérim mais 41 % en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois)¹⁶⁶.

Globalement, moins d'un jeune sur deux (42 %) est en emploi avec une exposition plus marquée aux fluctuations de la conjoncture économique, notamment au moment de leur arrivée sur le marché du travail. Ils ont été parmi les plus affectés par les conséquences de la crise sanitaire¹⁶⁷. En situation de travail, les jeunes sont plus souvent en précarité d'emploi car davantage concernés par un contrat de courte durée ou à temps partiel. En Nouvelle-Aquitaine, leur insertion professionnelle est relativement fragile car ils sont plus exposés aux contrats courts (26 %) et sont contraints d'accepter des emplois « déclassés », autrement dit en deçà de leur niveau de qualification. Le temps partiel concernait plus du quart des jeunes travailleurs (26 % des 16-24 ans) en 2021 (12 % pour l'ensemble des salariés), même si une baisse est globalement constatée depuis 2017. Le temps partiel est aussi plus répandu chez les femmes et les employé·e·s (près du tiers pour cette catégorie de salarié·e·s). Par ailleurs, les jeunes Néo-Aquitains en emploi ont assez peu accès à des emplois d'encadrement (6 %), aussi en partie du fait que le tissu économique régional offre moins d'emplois pour les plus diplômés. Cette fragilité d'insertion est plus marquée dans certains départements (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Lot-et-Garonne), qui se caractérisent par une part élevée de jeunes inoccupés et de non-diplômés¹⁶⁸.

En réponse à ces situations, le Conseil régional s'est également mobilisé dans le cadre de son rôle pilote en matière de politique en direction de la jeunesse. Ses dispositifs couvrent plusieurs champs de compétences :

- ❖ **L'éducation** : gratuité des manuels scolaires, chèque livre (de 20 €), aide au premier équipement professionnel (apprentis), service gratuit d'aide aux devoirs, 6 « micro-lycées » destinés aux jeunes ayant interrompu leur cursus scolaire¹⁶⁹, lutte contre le décrochage scolaire, prévention

165 Source : INSEE Première n°1923, septembre 2022 ; Un bas salaire se situe aux deux tiers du salaire médian soit 1310 € par mois.

166 Les Missions locales en Nouvelle-Aquitaine – Chiffres clés 2021 », Association Régionale des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine, 2022.

167 « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail a-t-elle évolué en 2020 », DARES Analyses n°50, septembre 2021.

168 « Une insertion professionnelle plus fragile qu'ailleurs pour les jeunes », INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n°121, juillet 2022.

169 1 micro-lycée dans la Creuse, 2 en Gironde, 1 en Lot-et-Garonne, 1 dans les Deux-Sèvres et 1 en Haute-Vienne.

et lutte contre le harcèlement scolaire, aides à la mobilité internationale (dont Erasmus).

- ❖ La politique jeunesse : l'aide au passage du permis de conduire, la prise en charge des brevets d'animation¹⁷⁰.
- ❖ La formation professionnelle et l'emploi : fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi pour les sortants de formation, Fonds social formation (pour apprentis, demandeurs d'emploi, jeunes actifs, étudiants en carrières sanitaires et sociales), SAS Jeunes d'orientation vers l'emploi, bourses d'études aux étudiants en formations sanitaires ou sociales, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (dont prime exceptionnelle de 1000 € pour 1000 chercheurs d'emploi en 2023), accompagnement des missions locales et des PLIE (dont dispositif d'amorce de parcours)¹⁷¹.
- ❖ Les transports : tarifications préférentielles pour les abonnements aux réseaux de transport public de voyageurs (TER, bus de transports scolaires et interurbains).
- ❖ Logement : dispositif de logement chez l'habitant « Un Deux Toit », avance du premier loyer, programme d'investissement dans le logement pour étudiants.
- ❖ Solidarité : soutien au réseau d'aide alimentaire pour les 15/30 ans.
- ❖ Santé : dispositif de prévention et de promotion de la santé à destination des jeunes (Preva'NA).

Dans le cadre de leurs compétences en matière de protection de l'enfance, certains Conseils départementaux ont choisi de développer une politique plus volontariste en matière de protection et d'accompagnement des « jeunes majeurs » (entre 18 et 21 ans), dans le prolongement de la loi de février 2022¹⁷² et du décret du 5 août 2022. Ce dernier prévoit un accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs et des mineurs émancipés ayant été confiés à l'aide sociale à l'enfance¹⁷³.

Certains Conseils départementaux ont également mis en place des dispositifs spécifiques : accompagnement de mineurs non accompagnés (ex : Haute-Vienne), fonds d'aide aux jeunes¹⁷⁴, accompagnement social et professionnel renforcé pour les jeunes (ex :

Deux-Sèvres) ou accompagnement personnalisé pour les jeunes (ex : Gironde avec « Cap'J Crise »)... en attendant l'expérimentation d'un revenu de base appelé par plusieurs Conseils départementaux (dont la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et la Haute-Vienne¹⁷⁵).

Cet ensemble de politiques et d'initiatives publiques en direction des jeunes atteste de la réalité des difficultés que rencontre une partie de la jeunesse afin d'accéder à une vie décente ou à une forme d'autonomie, subissant des trajectoires encore très souvent dictées par leurs origines sociales et/ou par un cadre normatif dont ils.elles ont du mal à maîtriser sinon accepter les codes et les contraintes. Ainsi en est-il par exemple de leur relation plus distante au travail, notamment dès lors que celui-ci est dépourvu de sens ou d'éthique et n'offre plus guère de garantie de progrès social. Si la valeur travail subsiste parmi les jeunes, elle n'est plus aussi centrale que pour leurs aînés. Pour les jeunes en difficulté, l'accès à l'emploi constitue toujours une priorité et peut être considéré comme source de fierté mais cette vision du travail s'entend aussi dans l'idée d'un meilleur équilibre avec d'autres aspirations et sources d'épanouissement¹⁷⁶.

Du point de vue des politiques publiques, le caractère partagé des compétences exercées en matière de jeunesse par l'État, les Régions, Départements et par le bloc communal souffre cependant d'un défaut de coordination, en dépit du rôle de « chef de file » confié aux Régions par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de 2017¹⁷⁷. Celle-ci prévoit la mise en place d'un processus annuel de dialogue structuré avec les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics, portant sur l'établissement d'orientations stratégiques, sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les collectivités territoriales et l'État.

170 BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ; BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur ; BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

171 15000 bénéficiaires de ce dispositif en 2021.

172 Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

173 Cf. à ce sujet « Les dispositifs de prévention des sorties sèches de l'ASE en Nouvelle-Aquitaine », CREAI, novembre 2022.

174 Les Fonds d'Aide aux Jeunes ont été à l'origine mis en place par l'État avant d'être transférés aux Conseils départementaux.

175 Parmi les Départements signataires d'un appel en décembre 2020 en faveur du revenu de base.

176 Cf. travaux de l'INJEP et diverses enquêtes menées à ce sujet. À venir, rapport de prospective de la Section Veille et prospective du CESER Nouvelle-Aquitaine sur les jeunes.

177 Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017.

Considérer les aspirations des jeunes et leur permettre de concevoir et construire leur futur

Une très large partie de la jeunesse est prise dans un sentiment d'anxiété qui traverse notre société, partagée entre optimisme et pessimisme mais avec une tendance à la dégradation quant à la perception de l'avenir au cours des années récentes, notamment chez les jeunes femmes et parmi les moins favorisés. Les enjeux prioritaires qu'ils expriment majoritairement portent sur la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, le relèvement des salaires ou du pouvoir d'achat ou encore la lutte contre la précarité, dans ces deux derniers domaines plus particulièrement parmi les classes sociales populaires¹⁷⁸.

Au-delà des sondages ou des perceptions, la question soulevée est bien celle de la place accordée aux jeunes dans la société et de la capacité qui leur est laissée d'imaginer le monde qui vient autrement que par la quête hypothétique de « devenir milliardaire » et sans détourner l'attention vis-à-vis de ceux parmi eux laissés pour compte dans une société en manque d'inspiration, qui a instauré le pouvoir financier comme principe-maître (ou mètre) de reconnaissance ou de réussite sociale et le règne du calcul comme moyen de régulation. Quel est le prix de la souffrance de la jeunesse ? Peut-on mettre en algorithme ce qui ne se calcule pas dans le besoin d'affiliation¹⁷⁹ et de reconnaissance sociale, de liberté, de confiance, du désir de vivre, de ce qui émerveille ou crée du sens dans l'esprit de ces nouvelles générations ?

Pour celles-ci, l'héritage des défis à relever est à la mesure de nouvelles et nécessaires ambitions : celui de la lutte contre les inégalités et les injustices, celui du changement climatique et de la protection de la biodiversité, celui de la démocratie menacée par les tentations d'autoritarisme et polluée par la désinformation à l'ère des réseaux sociaux, celui de la maîtrise de développements technologiques toujours plus rapides et intrusifs, celui de la paix enfin dans

un monde d'incertitudes, à la fois de plus en plus interdépendant mais où les visions s'opposent...

Les jeunes aujourd'hui les plus en difficulté ne sont pas nécessairement ceux qui ont le moins à dire sur un monde à réinventer ou réenchâter, ni les plus démunis pour affronter les obstacles de la vie. Encore faut-il les écouter et autant que possible les accompagner dans la formalisation de leurs attentes en projets.

→ Le Conseil régional apporte son soutien à diverses initiatives portées par les jeunes dans ou hors du cadre scolaire (Conseils de vie lycéenne, Maisons des lycéens, soutien aux projets portés par des jeunes...) et a récemment décidé de la mise en place d'une assemblée régionale des jeunes. Le CESER souscrit à l'intention d'associer des jeunes à la conception des politiques régionales les concernant. Il invite la collectivité à un **travail élargi d'écoute, d'expression et de valorisation** des projets portés par les jeunes de Nouvelle-Aquitaine, en y impliquant les réseaux d'éducation populaire et les missions locales.

→ Ce travail serait de nature à alimenter un véritable **dialogue structuré annuel** entre jeunes, acteurs de la société civile et pouvoirs publics, tel que prévu par la loi « égalité-citoyenneté » de 2017, sous l'égide du Conseil régional en tant que « chef de file » des politiques en direction de la jeunesse.

→ Enfin, nombre d'acteurs ont souligné l'inégalité sinon l'injustice qui affecte toute une partie de la jeunesse dès lors que celle-ci ne contribue pas à l'acte productif ou reste en dehors du marché du travail conventionnel, notamment de celles et ceux encore en étude. La précarité d'une large partie de la population étudiante, conjuguée aux difficultés d'accès à l'emploi, est une réalité incontestable. C'est pourquoi plusieurs interlocuteurs ont considéré l'opportunité soit d'une ouverture plus large du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans, soit la mise en place d'un « revenu de base ». **Le CESER appelle le Conseil régional à se joindre à la démarche initiée par plusieurs Conseils départementaux et à exercer son influence auprès de l'État pour expérimenter un revenu de base accessible aux jeunes sous conditions de ressources.** Pour le

178 Cf. « Baromètre Jeunesse 2022 : regard sur la génération 18-30 ans Vague 1 » IFOP de décembre 2021.

179 En référence aux travaux du sociologue Robert CASTEL.

CESER, ce type de disposition, déjà en vigueur dans d'autres pays, doit être considéré comme un investissement et répond à un objectif d'égalité des droits.

[Cf. annexes 2, pp. 143 à 150]

Focus 3.3 : le travail social dans l'étau des injonctions paradoxales

Les personnes entendues lors des entretiens ont diversement exprimé leur perception de la relation établie avec les personnels d'accompagnement social, tantôt critiques, tantôt reconnaissantes voire élogieuses sur l'appui dont elles ont pu bénéficier. Ces expressions traduisent aussi une conscience assez claire du rôle de leurs interlocuteurs.trices et de ses limites : en première ligne d'une demande sociale face à laquelle ces derniers.ères n'ont pas toujours réponse et par ailleurs parties prenantes d'une logique administrative qui tend à détourner le travail social vers un rôle de gestion de dispositifs soumis à évaluation mais parfois déconnectés des besoins réels.

Près de 100 000 professionnel.les dans les métiers et professions sociales en Nouvelle-Aquitaine, dont :

Plus de 59 000 assistant.es familiaux, d'accompagnement éducatif et social à domicile ou en intervention sociale familiale (CAP à Bac+3)

Plus de 10 000 éducateurs.trices spécialisé.e.s (Bac+3)

Près de 6 000 assistant.es de service social (Bac +3)

Près de 3 400 cadres de l'intervention socio-éducative (Bac + 3)

2 900 moniteurs-éducateurs (Bac)

Plus de 2 100 conseiller.ère.s en économie sociale et familiale (Bac+3)

Près de 2 000 éducateurs.trices techniques spécialisé.e.s (Bac+3)

Plus de 1 600 éducateurs.trices jeune enfant (Bac+3)

Au moins 3 500 animateurs.trices socio-culturel.les dans le champ social (CAP à Bac+3)

(Source : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2019-2023 Nouvelle-Aquitaine, Cap Métiers)

Cet ensemble de professionnels est fortement féminisé, assez peu rémunéré avec une forte proportion de temps partiel (majoritairement de temps partiel subi). Ils.elles sont employé.e.s par des ménages, des associations, des collectivités (Conseils départe-

mentaux, communes ou intercommunalités) et par des entreprises du secteur marchand (services à la personne).

Ces métiers sont soumis à de fortes tensions, tant du point de vue de leur attractivité et des conditions de renouvellement des actifs que du point de vue des conditions d'exercice. La plupart de ces professionnels.les ont une conscience aigüe de leur mission « réparatrice » d'accompagnement qui « passe par l'écoute, l'information sur les droits et les dispositifs d'aide, par la construction commune d'un plan de travail » avec les personnes. Or, cela exige du temps. Temps qui de plus en plus est accaparé par des tâches de gestion, d'évaluation et de contrôle avec une pression normative de plus en plus exigeante, laquelle génère de la souffrance au travail et une perte de sens. La tendance croissante à la dématérialisation des démarches ajoute à ce malaise car il détourne de plus en plus de personnes de leurs possibilités d'accès aux droits et impacte significativement les conditions d'exercice et le sens du travail social dans sa dimension humaine d'accompagnement.

Pour reprendre les termes d'un témoignage écrit, « les travailleurs sociaux sont ces vigies que la société ne veut pas entendre »¹⁸⁰, sentiment d'invisibilité confirmé plus largement par certaines enquêtes¹⁸¹. Ces professionnel.les se retrouvent ainsi pris dans un étau entre le souci d'établir une relation aidante avec les personnes accueillies et les attentes infligées par les logiques gestionnaires attenantes à la conception des politiques sociales actuelles, qui détermine la commande institutionnelle et pèse sur les organisations de travail. Cette situation est doublement maltraitante : pour les personnes accueillies qui peuvent s'exprimer par de l'incompréhension, de l'abandon et/ou de la colère voire de la violence à l'encontre des travailleurs sociaux et, par effet de « dissonance cognitive », pour nombre de professionnels qui préfèrent pour certains s'échapper du secteur d'activités.

À ceci, il faut ajouter les effets d'une gestion discutée des ressources humaines par certaines administrations ou services publics, qui tend à faire assumer

180 Cf. « Il était une fois le travail social », Revue Esprit n°490, octobre 2022

181 Cf. « Les travailleurs sociaux, urgentistes de terrain », Consommation et Modes de Vie n°322, CREDOC, avril 2022

par des personnels d'accueil pas toujours qualifiés un travail préalable d'orientation ou de prise en charge. Ces salarié·e·s doivent être formé·e·s, doivent disposer des outils adaptés et du temps suffisant pour exercer leur mission et permettre un accompagnement de qualité.

Les métiers d'accueil, d'information ou d'orientation sont des métiers sensibles, complexes, qui nécessitent compétences et qualifications, mais aussi des conditions d'exercice encadrées pour le confort aussi bien des personnels que des personnes accompagnées.

Plus de 2800 associations dans l'hébergement social et l'action sociale sans hébergement en Nouvelle-Aquitaine.

Près de 73000 emplois salariés dans ces associations et plus de 87000 pour l'ensemble du champ social (dont professionnels de l'action sociale).

Près de 11000 personnels de l'action sociale dans les Conseils départementaux de Nouvelle-Aquitaine.

(Source : Recherches et Solidarités / INJEP, Repères et chiffres clés 2022)

La précarisation du travail social est un autre aspect de ces métiers de « premier de cordée » dont l'utilité sociale a été mise au premier plan aux moments les plus durs de la crise sanitaire : disqualification, faibles rémunérations (c'est dans ce secteur des services que la part des bas salaires est la plus élevée¹⁸²), relative précarité des emplois... Les revalorisations opérées dans le prolongement du Ségur de la santé¹⁸³ et de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social n'ont rien résolu en termes d'inégalités, de reconnaissance et d'attractivité de ces métiers, comme en témoigne l'appel lancé en septembre 2022 par les grandes fédérations associatives du champ social¹⁸⁴. Cet appel prolonge les constats dressés par une étude du CREDOC publiée en avril 2022, concluant à la nécessité d'une reconnaissance de la valeur de cet engagement du travail social pour la cohésion sociale¹⁷⁷.

Le malaise perceptible parmi ces professionnel·les s'alimente aussi d'une confusion dans ce que l'on tend à désigner par « travail social », d'abord avec

l'émergence dans ce domaine d'acteurs porteurs d'une logique néolibérale de l'action sociale, à savoir celle d'un marché de l'action sociale autant rémunérateur qu'il est subventionné.

Cette tendance s'accompagne de mouvements d'acquisition et de concentration, sous couvert d'une démarche décomplexée d'« entrepreneuriat social »¹⁸⁵ ou « d'investissement à impact social », qui aboutissent à une dénaturation de l'économie sociale et solidaire et au contournement de l'intérêt général¹⁸⁶.

Si le travail social mobilise nombre de professionnels, on ne peut ignorer l'importance du travail accompli par beaucoup de bénévoles mobilisés dans les associations de solidarité, à vocation sociale et de défense des droits des personnes. Leur travail d'écoute et d'accompagnement est également une aide précieuse pour les personnes en situation de pauvreté, même s'il obéit à des logiques différentes de celui accompli par les professionnel·les. Moins professionnel sans doute, moins contraint par la logique gestionnaire, plus militant mais surtout, dans le contexte décrit, précieux et complémentaire. Mais là encore, parmi ces acteurs associatifs, ceux dont l'action repose essentiellement sur le bénévolat et dont le rôle d'intérêt général est souligné sont aussi soumis à une forme de précarisation. Leur activité est de plus en plus soumise à la course aux appels à projets et à une bureaucratisation qui enserme plus qu'elle ne libère leur capacité d'initiative sans pour autant que les moyens pourtant nécessaires à leur activité vis-à-vis des plus démunis ne leur soient concédés (ex : un local).

Dans l'ensemble, les besoins à pourvoir dans les métiers du travail social sont pourtant appelés à se renforcer, compte tenu de la pyramide des âges dans les professions concernées et de l'importance de la demande sociale, dont celle des aînés qui composeront une part croissante de la population dans notre région. Toutefois, la réponse à ces besoins se heurte à un manque d'attractivité et de reconnaissance que peuvent d'ores et déjà mesurer certaines structures sociales, publiques ou privées, confrontées à des difficultés de recrutement. Ainsi, 71 % des recrutements dans le champ sanitaire et social sont jugés difficiles par les employeurs de ce secteur¹⁷⁷.

182 Cf. « Percevoir un bas salaire dans le secteur privé : seule une petite majorité s'en est sortie quatre ans plus tard », INSEE Première n°1923, septembre 2022.

183 Cf. décrets des 28 et 29 avril 2022.

184 Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP), NEXEM, Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes privés non Lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) pour les principaux.

185 Cf. à ce propos l'exemple du groupe SOS : 22000 salariés, présents dans 33 pays et dans 25 structures en Nouvelle-Aquitaine avec un budget supérieur à 1,1 milliard d'euros, alimenté par au moins 75 % de fonds publics.

186 Cf. « Marchandisation et financiarisation des associations : décryptage d'un processus », rapport de l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations sous la coordination du Collectif des Associations Citoyennes, 2023.

Malgré ce contexte et les inquiétudes exprimées parmi les professionnels du travail social sur les évolutions de leur métier¹⁸⁷, certains militent pour l'affirmation d'une éthique en travail social¹⁸⁸ et d'autres observateurs soulignent des perspectives d'un nouveau moment du travail social qui pourrait prendre corps par l'affirmation d'une fonction du soin qui amène à repenser « *la dimension restauratrice, réparatrice et utopique du soin comme une alternative à la production* »¹⁸⁹. Cette approche du soin vise à « *structurer le lien social afin que tout être humain puisse être considéré comme tel et non comme inférieur ou invisible* » ou « *d'ouvrir la voie à la possibilité de vies non humiliées* ». L'approche en termes de « soin », adossée à l'injonction du « lien social », constitue un déplacement sémantique qui dans le contexte présent, au lieu de clarifier la mission du travail social pourrait bien à l'inverse ajouter à la confusion sur leurs enjeux et sur leur nature.

Une autre dimension du travail social mise en exergue et essentielle touche à sa fonction démocratique. Comme le souligne le sociologue Stéphane RULLAC, professeur à la Haute École en Travail Social, « *la dimension participative et collaborative plaide pour une co-construction de tous les savoirs parties prenantes du travail social : les savoirs scientifiques, professionnels et d'expertise d'usage* ». De son côté, Nicolas DUVOUX, président du comité scientifique du Conseil National des politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'exclusion sociale révèle l'émergence de nouvelles formes de relations dans le travail social collectif ou communautaire, à l'instar de ce qui se passe au Québec.

À l'image des enseignants, les travailleurs sociaux peuvent favoriser la reproduction de l'ordre établi et/ou favoriser sa remise en question mais ils ont aussi l'espace de la rencontre avec les personnes et, par leur posture, leur inscription dans le contexte des rapports sociaux en présence, ils peuvent contribuer à des démarches d'émancipation, s'inspirant notamment des principes d'éducation populaire.

Sous réserve d'une reconnaissance effective qui reste à conquérir, les métiers du travail social sont donc aussi porteurs d'un changement social, par une forme d'approche collective de la relation qui permette une lecture et une appropriation des rapports sociaux dans lesquels chacun.e s'inscrit nécessairement et peut ou non s'y reconnaître et s'impliquer.

Le pouvoir d'agir par et pour l'émancipation du travail social et des personnes accompagnées

Si le travail d'écoute des personnes en situation de précarité ou de pauvreté est au cœur même du métier des professionnels de l'action sociale, il apparaît d'évidence que l'état d'inquiétude et le malaise que ces derniers disent ressentir méritent tout autant une écoute particulière, dans un moment où les incertitudes qui traversent la société se répercutent sur le sens et la nature des métiers concernés ici.

Une partie essentielle des réponses relève à la fois de l'État (lois, diplômes, statuts), des Conseils départementaux (en tant qu'employeurs), des employeurs et représentants du personnel du secteur privé (conventions collectives, grilles salariales). Pour répondre en nombre et en qualité aux différents besoins d'accompagnement en travail social, il conviendrait simultanément :

- ▶ De procéder d'urgence à la revalorisation significative de l'ensemble des métiers du secteur,
- ▶ De revoir les conditions d'exercice de ces métiers (organisation et conditions de travail) notamment pour les métiers dits de l'aide à la personne,
- ▶ D'étayer les qualifications par la formation initiale et continue,
- ▶ De remettre en perspective les modes d'intervention et les finalités de l'action,
- ▶ D'assurer un encadrement technique de proximité par des pairs formés à cette fin.

Pour sa part, le Conseil régional apporte une contribution significative du fait des compétences exercées en matière de formations sanitaires et sociales. Dans ce domaine, le Conseil régional mobilise près de 100 M€ par an pour l'investissement et le fonctionnement des instituts de formation aux carrières sanitaires et sociales (en partie compensés par l'État, y compris dans le cadre du Plan de relance consécutif à la crise COVID-19) et 12,6 M€ pour les bourses

187 Cf. par exemple les appels de la commission de mobilisation du travail social en lutte.

188 Telle que celles portées par le Collectif pour une éthique en travail social (respect de la dignité et de la valeur de chaque personne, non-discrimination et égalité, confidentialité et respect de la vie privée, responsabilité et transparence, éthique professionnelle, bien commun).

189 Cf. Guillaume LE BLANC et Fabienne BRUGERE dans « Il était une fois le travail social », Revue Esprit, n°490, octobre 2022.

accordées aux étudiants dans ces formations.¹⁹⁰ Par ailleurs, il dispose aussi d'une compétence clé en matière d'orientation et d'information sur les métiers, à travers son outil Cap Métiers.

Dans ce contexte, le CESER formule les propositions suivantes :

1 STRUCTURER DES ESPACES RÉGIONAUX D'ÉCHANGES SUR LES PRATIQUES ENTRE PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE

L'objectif vise ici à proposer des **temps partagés d'échanges et de parole entre pairs** impliqués dans l'accompagnement des personnes précaires, aussi bien de celles et ceux œuvrant dans le secteur public (institutions, collectivités) que privé (associations de l'action sociale et médico-sociale, solidarité notamment) et en y associant des personnes accueillies ou accompagnées.

- ➔ Ces échanges seraient aussi l'occasion d'aborder **l'évolution des pratiques** (dont démarches collectives et participatives) en réponse aux besoins sociaux mais également les **difficultés** rencontrées dans les différents corps de métiers concernés.
- ➔ Ils pourraient également donner lieu à la tenue de **rencontres régionales**, associant des représentants des employeurs, des structures de formation et d'autres organismes (ex : Cap Métiers), visant à faire émerger et remonter des attentes ou propositions d'action sur les conditions d'exercice de ces métiers.
- ➔ Cette démarche mériterait d'être élargie dans le cadre de **coopérations internationales** par des transferts d'expérience avec d'autres professionnels de l'action sociale européens ou étrangers (ex : Québec) ou avec **d'autres branches d'activité** intervenant dans le champ social (ex : animation socioculturelle).

2 ENCOURAGER AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE DANS LE TRAVAIL SOCIAL

Face aux interrogations générées par les évolutions du travail social et de la demande sociale mais aussi en réponse à la nécessité d'offrir des perspectives de carrière aux professionnel.les du secteur, le CESER considère l'opportunité d'un renforcement de l'action de formation continue, qui relève d'une compétence clé du Conseil régional, comme cela a été engagé dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

- ➔ À la faveur de la révision courant 2023 du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales et de la stratégie régionale pour la formation continue arrivés à terme fin 2022, **le CESER invite le Conseil régional à actualiser et réviser le contrat de filière** pour les métiers de la santé, du social et du médico-social, en lien avec les organisations professionnelles concernées, les syndicats de salariés, UNIFAF et le CNFPT¹⁹¹. L'objectif viserait à répondre aux attentes en matière de formation continue des professionnel.les de l'action sociale dans le cadre de la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation, aux besoins de recrutement actuels et futurs et à améliorer l'attractivité de ces métiers. Le contenu de ces formations devrait permettre de valoriser la matière issue des temps partagés d'échanges entre pairs c'est-à-dire à partir de l'expérience pratique et croisée des professionnels et personnes accompagnées.

190 Cf. budget primitif 2023 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

191 UNIFAF : opérateur de compétences (OPCO) et fonds d'assurance formation pour les métiers du sanitaire, du social et du médico-social; CNFPT : Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale.

3 FACILITER L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP SOCIAL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

L'importance du travail accompli par tout un ensemble de bénévoles et d'associations de terrain auprès de personnes en situation de précarité ou de pauvreté n'est plus à démontrer. Ces associations se heurtent souvent aux difficultés de trouver des locaux adaptés à leur activité, dont le coût de location grève leur budget de façon importante, au détriment d'autres besoins ou initiatives.

➔ C'est pourquoi le CESER incite les collectivités locales à un effort particulier afin de **mobiliser et mettre à disposition de ces associations des lieux appropriés** dans des conditions abordables sinon à titre gracieux.

[Cf. annexe 2, p. 151]

Focus 3.4 : Quel « revenu décent » ?

Parler de pauvreté au sens monétaire renvoie le plus souvent à la question du revenu nécessaire pour vivre de manière décente, c'est-à-dire pour accéder à un panier de biens et de services jugés indispensables dans la vie courante.

En France, les 10 % les plus riches détiennent près du tiers (32,4 %) du revenu et la moitié de la population aux plus bas revenus moins du quart (22,6 %).

En termes de capital ou de patrimoine, les 10 % les plus riches détiennent plus de la moitié du capital (58,8 %) et les 1 % les plus aisés plus du quart (25,8 %).

(Source : World Inequality Database - année 2020)

Cette question est indissociable des inégalités de revenu et de richesse au sein de la population et de leur évolution face à celle du coût de la vie.

Or, depuis maintenant plusieurs années (2008/2016), les ménages appartenant aux classes des 50 % les plus pauvres ont vu leurs revenus baisser, cette baisse étant en partie mais non intégralement compensée par l'effet redistributif des aides sociales. À l'opposé, le revenu des 30 % les plus riches a progressé sur la même période. Depuis 2016, les indicateurs d'inégalités se sont dégradés¹⁹². Cela se traduit pour les plus modestes par des privations matérielles et sociales plus fréquentes et importantes. Ainsi, en 2021, plus du tiers des 20 % des Français à bas revenus ont cumulé au moins 5 difficultés (un quart pour paiement des charges de logement, privation, près de la moitié se privant de partir en vacances, les deux-tiers pour incapacité à faire face à une dépense imprévue...)¹⁹³, notamment parmi les familles monoparentales et les personnes privées d'emploi.

En Nouvelle-Aquitaine, le ratio entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres (S80/S20) est de 3,8. Autrement dit, les 20 % les plus riches ont un revenu disponible en moyenne 3,8 fois plus élevé que les 20 % les plus pauvres. Ce ratio est particulièrement élevé sur l'Île de Ré (5), l'agglomération bordelaise (4,6), l'agglomération de Pau (4,4) mais aussi dans certains territoires plus ruraux (Saint-Émilionnais, Pays de

Duras, Pays Foyen, ces deux derniers territoires étant ceux où le revenu moyen des 10 % les plus pauvres et le plus faible en région¹⁹⁴...).

En Nouvelle-Aquitaine :

Revenu disponible annuel moyen des 10 % les plus riches : 36 620 €

(soit 3 052 € par mois)

Revenu disponible annuel moyen des 10 % les plus pauvres : 12 010 € (soit 1 000 € par mois)

Ratio interdéciles : 3

Ratio S80/S20 : 3,8

Revenu médian : 21 540 €

Revenu au seuil de pauvreté : 12 924 € (1 077 € par mois).

(Source : INSEE - année 2019)

Or, début 2023 et en glissement annuel, le coût de la vie a très sensiblement augmenté depuis un an avec les répercussions sur les prix de la guerre en Ukraine (énergie, matières premières et alimentaires), atteignant selon l'indice de l'INSEE + 6 % en janvier 2023.

Les revenus des ménages n'ont pas progressé au même rythme, malgré les mesures prises par le Gouvernement (chèque « énergie », indemnité de 100 € pour les personnes percevant moins de 2 000 € nets mensuels, bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, remises à la pompe...).

Globalement, la seule hausse des coûts de l'énergie a généré, malgré les mesures de soutien, 21,3 milliards € de perte nette dans le budget de l'ensemble des ménages entre janvier 2021 et juin 2022 (soit - 1,3 %), ce qui équivaut à une baisse moyenne du budget par ménage de 720 € sur la période et de 480 € par « unité de consommation ». Si cette baisse a affecté l'ensemble des ménages, elle a touché encore plus durement ceux à faibles revenus (-1,5 % pour les 10 % de revenus les plus faibles). Cet effet est aggravé pour les ménages pauvres vivant dans les territoires ruraux et les petites villes, sans doute du fait des dépenses induites par les contraintes de transport et/ou par une moindre performance éner-

192 Ratio (100-S80/S20), ratio interdécile D9D1, indice de Gini - Sources : intervention de MM. Pierre CONCIALDI (IRES) et Nicolas DUVOUX (CRESPPA - LabTop, CNLE) sur la base de données INSEE les 3 juin et 1^{er} septembre 2021.

193 « Privations matérielles et sociales depuis 2013 », INSEE Résultats enquête SRCV.

194 Soit un revenu disponible annuel moyen de 9 950 € (soit 829 € par mois).

gétique de leur logement¹⁹⁵. Le poids des dépenses de logement et de transport sont déterminants dans la capacité d'arbitrage de leur budget par les ménages et varient selon les territoires de vie, la composition des ménages et en fonction des choix opérés sous contrainte budgétaire¹⁹⁶.

L'une des conséquences de cette évolution est que les inégalités de revenu arbitrable, qui mesure l'écart entre le revenu disponible et les dépenses pré-engagées, sont deux fois plus fortes que les inégalités de niveau de vie. Le ratio entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres sur la base du revenu disponible (2017) était de 3,26. Il atteignait alors 6,2 sur la base du revenu arbitrable. Il est fort à craindre que ce ratio ne se soit guère réduit depuis 2017, étant donné le constat déjà opéré d'une dégradation plus marquée du niveau de vie des plus pauvres par rapport à la population la plus aisée, mais aussi compte tenu de la hausse des prix de l'énergie qui constitue pour nombre de ménages pauvres une dépense de plus en plus contrainte même si elle ne relève pas d'une dépense pré-engagée. Ainsi, le poids de ces dépenses pèse non seulement sur le « reste à vivre », une fois déduites les dépenses pré-engagées, et plus largement sur le « reste à dépenser », qui intègre les dépenses contraintes ou inévitables telles que les dépenses de transport ou de santé.

Plusieurs travaux attestent de cette évolution tels que le démontre par exemple une étude de France Stratégie révélant que ces dépenses pré-engagées représentaient en moyenne près du tiers du budget des ménages mais 37 % pour les ménages modestes non pauvres (soit un revenu disponible de 1526 € par mois maximum) et 41 % pour les ménages pauvres.¹⁹⁷ Ce taux est encore plus élevé pour les locataires dans le parc privé, notamment ceux vivant dans les grandes agglomérations, pour les familles monoparentales ou les personnes seules.

Cette même étude soulignait le décrochage opéré au cours des années 2000 entre le pouvoir d'achat perçu et le pouvoir d'achat mesuré. Ce constat recoupe l'analyse portée par l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES) dans le cadre de ce travail, mettant en évidence le décrochage sur cette

même période entre l'évolution du coût de la vie selon l'INSEE et les budgets-types calculés par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)¹⁹⁸.

Elle est confirmée par les travaux récents de France Stratégie qui révèle les écarts de « reste à dépenser » qui varient du simple au triple selon le type de ménage (de 1 à 3 entre les familles monoparentales et les couples de retraités propriétaires [non accédants], selon le territoire et la distance à la zone d'emploi¹⁹⁹.

Les effets de cette hausse affectent l'ensemble de la population, personnes sans emploi, salariées ou non salariées. Pour ces dernières, les difficultés peuvent conduire à des arrêts d'activité (exemple parmi les boulangers). Elles interviennent après une période déjà compliquée due aux conséquences de la crise sanitaire.

Sur l'année 2020, même en tenant compte des allègements de cotisations (mais hors aides exceptionnelles), les revenus d'activité des actifs non-salariés ont diminué (-5,8 %) et plus fortement encore pour les micro-entrepreneurs (-7,2 %). Le revenu mensuel moyen de ces derniers en 2020, qui représentent 43 % des effectifs non-salariés sur le plan national, était alors de... 550 € (pour un revenu mensuel médian de 280 €)²⁰⁰.

Dans l'ensemble, les revenus d'activité de l'ensemble des actifs non salariés ont reculé en 2020 de -8,9 % (sur la base du revenu moyen) et de -20,9 % (sur la base du revenu médian). Certains secteurs professionnels ont été très durement touchés (taxis et VTC, arts et spectacles, hôtellerie-restauration, services à la personne dont coiffeurs...). Pour 7,6 % de ces actifs, les revenus ont été nuls ou déficitaires. Pour les actifs non-salariés de l'agriculture, le recul du revenu mensuel moyen a été de -4,2 % (-5,5 % en prenant en compte les déficits), mais beaucoup plus marqué dans certaines filières de production (viticulture notamment), sachant aussi que la part des revenus nuls ou déficitaires peut être particulièrement importante dans certains secteurs de production [(exemples : élevage ovins-caprins, arboriculture...)]²⁰¹.

195 Cf. « Entre janvier 2021 et juin 2022, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une perte de pouvoir d'achat, malgré la mise en œuvre de mesures exceptionnelles », INSEE Analyses n°78, décembre 2022

196 Cf. « Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? », Boris LE HIR, Pierre-Henri BONO, La Note d'Analyse n°117, février 2023

197 Cf. « Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 », Pierre-Yves CUSSET, Ana Gabriella PARDA-ARANGUREN, Alain TRANNOY, La Note d'Analyse n°102, France Stratégie, août 2021

198 Cf. audition de M. Pierre CONCIALDI, IRES, du 1^{er} septembre 2021.

199 Cf. « Reste à dépenses et territoires », Pierre-Yves CUSSET, Ana Gabriella PARDA-ARANGUREN, Alain TRANNOY, La Note d'Analyse n°118, France Stratégie, février 2023

200 Ce constat doit être relativisé par le fait que 28 % des micro-entrepreneurs ont aussi une salariée.

201 Cf. « En 2020, les revenus d'activité des non-salariés chutent », INSEE Première n°1926, octobre 2022

En 2022, plus de 12000 personnes en situation de surendettement en Nouvelle-Aquitaine, pour un montant global de 431,5 M€.

60 % des personnes surendettées vivent sous le seuil de pauvreté.

Les familles monoparentales et, dans une moindre mesure, les personnes seules (femmes et hommes) surreprésentées (respectivement 20 % et 28,5 %).

Une plus forte proportion de personnes sans emploi (23,5 %) et de retraités (20 %) dans la population surendettée en Nouvelle-Aquitaine.

(Source : Banque de France)

De fait, le contexte actuel pèse sur le niveau de vie des ménages, notamment ceux aux plus bas revenus, au point d'aggraver leurs difficultés financières, autrement dit de détériorer leur capacité à faire face aux dépenses les plus essentielles et au risque pour certains d'entrer dans une spirale de surendettement.

En 2022, 12100 personnes (débiteurs et codébiteurs) sont en situation de **surendettement** en Nouvelle-Aquitaine. Cette population a eu tendance à baisser depuis 2019 mais cet indicateur méritera d'être surveillé dans les prochains mois compte tenu du contexte économique. Il semble que cette situation résulte pour une part significative de divorces ou séparations, compte-tenu de la part d'hommes ou femmes seuls et de familles monoparentales concernés (près de la moitié des dossiers en cumul). La pauvreté monétaire (et l'appauvrissement) sont des déterminants clés de cette situation de surendettement, 60 % des dossiers déposés en Nouvelle-Aquitaine auprès la Banque de France étant le fait de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Le surendettement concerne aussi relativement plus des personnes privées d'emploi et de retraités dans notre région²⁰².

Pour autant, le nombre de dossiers de surendettement déposé à la Banque de France ne constitue que la partie émergée et visible des problèmes financiers rencontrés par les populations en situation de pauvreté. Plusieurs associations entendues dans le cadre de ce travail ont fait état des problèmes d'endettement, soulignant une évolution dans le profil des situations rencontrées. Il y a une dizaine d'années, une majorité des personnes se trouvaient suren-

dettées du fait d'un recours important à des crédits renouvelables.

Aujourd'hui, la majorité des personnes concernées sont surendettées à la suite d'accidents de la vie et se trouvent confrontées à un poids devenu insurmontable de charges fixes ou de dépenses contraintes (logement mais aussi transport). Ces mêmes témoignages évoquent les situations d'endettement problématiques rencontrées dans certains territoires ruraux : femmes retraitées à faibles pensions en difficulté à la suite du décès de leur conjoint, personnes en situation d'illettrisme mais aussi jeunes ou étudiants. Ces associations soulignent l'importance de l'accompagnement des personnes ou familles, qui peut être individuel ou collectif, afin d'établir un diagnostic de la situation, d'apporter un conseil et d'engager une médiation si nécessaire jusqu'au dépôt d'un dossier de surendettement, sachant que certaines personnes hésitent à franchir le pas d'un tel accompagnement sur leur situation individuelle, souvent par honte d'avoir à exposer leurs difficultés financières²⁰³.

La plupart de ces associations sont labellisées comme « **Points Conseil Budget** » (PCB), dispositif soutenu par l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ces « PCB » sont des espaces de conseils confidentiels, gratuits et personnalisés de gestion budgétaire qui s'adressent aux personnes rencontrant des difficultés financières. Il en existe une cinquantaine en région.

Il faut aussi signaler la mise en place par la Banque de France d'une « Cellule Alerte Inclusion », accessible aux associations, CCAS et PCB pour prévenir les situations de fragilité financière ou en cas d'absence de plafonnement des frais bancaires. Les acteurs bancaires ont mis en place des offres spécifiques destinées aux « clients fragiles » (dont le droit au compte qui est obligatoire) et signé une Charte d'Inclusion Bancaire et de Prévention du Surendettement. La dégradation de la situation financière des ménages est confirmée par les résultats récents de l'Observatoire des crédits aux ménages de la Fédération bancaire française. Près de la moitié des ménages (47 %) considèrent que leur situation financière s'est dégradée en 2022 et les intentions de recours au crédit ont atteint leur plus bas niveau depuis la fin des années 1980²⁰⁴. L'Observatoire de l'Inclusion Bancaire indique dans son dernier rapport que 4 %

202 Cf. « Le surendettement des ménages – Enquête typologique 2022 », Données régionales et départementales, Banque de France.

203 Cf. auditions de l'association Crésus Gironde le 19 mai 2022 et de l'UDAF Gironde le 27 octobre 2022.

204 Cf. 35^{ème} rapport annuel de l'Observatoire des crédits aux ménages, Fédération bancaire française, janvier 2023.

des clients sont en fragilité financière, avec une progression constatée entre 2020 et 2021 (+ 8 %) ²⁰⁵.

6500 personnes bénéficiaires d'un microcrédit de l'ADIE en cours en Nouvelle-Aquitaine pour un montant d'encours de 12 M€.

1480 microcrédits professionnels et 1000 microcrédits « mobilité » accordés par l'ADIE en 2021.

57 % des bénéficiaires au RSA.

(Source : ADIE Nouvelle-Aquitaine)

En l'occurrence, une autre difficulté pour les personnes pauvres et en difficulté financière est celle de l'accès au crédit bancaire. Pour celles ou ceux portant un projet d'activité, cette difficulté d'accès au crédit constitue un réel obstacle. Depuis 1989, date de sa création, l'Association pour le Développement de l'Initiative Économique (ADIE) propose un accès au microcrédit, s'inspirant en cela de l'expérience de la Grameen Bank créée par Muhammad YUNUS en 1976 en Inde. Aujourd'hui, le réseau ADIE compte 62 points d'entrée sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, mobilise 180 bénévoles et une quarantaine de salariés.

L'ADIE propose le financement d'activités par le microcrédit ²⁰⁶ et l'accompagnement des personnes. Deux formules principales de microcrédit sont proposées : le microcrédit professionnel (jusqu'à 12000 €, 4500 € en moyenne) et le microcrédit « mobilité » (pour l'acquisition d'un moyen de transport ou le passage de permis). Une formule complémentaire de micro-assurance peut également être apportée.

En 2021, l'ADIE a reçu plus de 8000 personnes et accordé 1480 microcrédits professionnels (+ 15 % en un an) et un millier de microcrédits « mobilité ». La montée en puissance de ce type de besoin pour la mobilité est attestée par les représentants régionaux de l'ADIE. Celle-ci a assuré en 2021 l'accompagnement de 1100 personnes. À ce jour, 6500 personnes ont un prêt ADIE en cours en Nouvelle-Aquitaine (pour un encours de 12 M€). Les principaux domaines d'activité créée dans ce cadre concernent les services aux ménages et les transports. L'offre ADIE s'est renforcée dans le cadre de partenariats : réseau « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine », Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

(avec mise en place d'une plateforme de financement participatif « J'adopte-Un-Projet »).

Plus de la moitié des bénéficiaires d'un microcrédit de l'ADIE dans la région (57 %) sont allocataires du RSA (40 % sur le plan national). Le taux de pérennité des entreprises ainsi créées est de 70 % sur 2 ans et de 60 % sur 3 ans, plus faible que celui constaté à l'échelle nationale.

Le revenu d'activité moyen des personnes accompagnées par l'ADIE reste faible, compris entre 600 € et 700 € par mois en moyenne, certains bénéficiaires étant par ailleurs salarié·e·s à temps partiel. Selon une évaluation conduite par un cabinet conseil, 1 € investi dans le microcrédit génère 2,57 € d'impact social et de retour sur investissement au bout de deux ans.

Les priorités actuelles de l'ADIE en région portent sur l'enjeu d'une transition écologique plus inclusive, sur le développement de la formation des entrepreneurs, sur la constitution des fonds propres ou semi-fonds propres des micro-entreprises avec l'apport de capital solidaire. Ces initiatives d'accompagnement des personnes en situation de pauvreté confrontées à des difficultés financières et/ou d'accès au crédit soulignent une partie de la réalité de cette problématique de conciliation entre faiblesse des ressources, gestion d'un budget de plus en plus contraint et/ou concrétisation d'un projet d'activité. Comme cela a déjà été mentionné, la part des dépenses contraintes ou « pré-engagées » ²⁰⁷ pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages (charges de logement, assurances, abonnements de téléphonie et internet, frais financiers...).

L'accès à un panier de biens et services de base est ainsi soumis à des arbitrages de plus en plus complexes et une part croissante des ménages a des difficultés à « joindre les deux bouts ». Dès lors, dans les conditions de vie de notre société, quel serait le budget minimal et indispensable pour permettre à une personne ou à un ménage de vivre décemment sans avoir à se priver de biens ou services minima ? Les personnes rencontrées lors des entretiens ont exprimé des avis assez convergents sur ce point. Pour les plus précaires, si un revenu de l'ordre de 800 € permet d'assurer un minimum de survie, la plupart se rejoignent spontanément pour estimer

205 Cf. rapport annuel 2021 de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire.

206 L'ADIE est à ce titre habilitée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, comme les autres établissements de crédits, et soumise à son contrôle, avec des obligations associées (fonds propres, capacités de remboursement).

207 Les dépenses pré-engagées ne sont pas exactement des dépenses contraintes mais correspondent à celles faisant l'objet d'un prélèvement automatique ou quasi-automatique.

qu'idéalement un revenu de 1400 € à 1500 € permettrait d'assurer une vie décente.

Les travaux conduits depuis 2015 par l'ex-Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale²⁰⁸ sur les budgets de référence et depuis les années 1950 par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) sur les budgets types apportent à cet égard des éléments plus objectifs et étayés.

Budgets de référence, budgets types : une approche solide du « revenu décent ».

1500 € à 1700 € en moyenne par mois et par unité de consommation.

Une pauvreté budgétaire qui touche plus du tiers des ménages (35 % à 37 %).

(Sources : CNLE, UNAF)

L'élaboration des budgets de référence de l'ONPES repose sur une méthode originale de travail qui mobilise des groupes de citoyens afin de déterminer les besoins les plus essentiels et la composition de paniers de biens et services qui leur correspondent, en distinguant ces derniers selon les membres d'un ménage (adultes, enfants). Cette approche combine l'expertise de chercheurs et les savoirs d'expérience des participants aux groupes de travail. Les budgets minimaux sont ensuite établis par les experts sur la base des paniers de biens et de services à minima ainsi définis.

En 2019, ces travaux ont permis d'établir que le budget de référence mensuel moyen pour une personne seule était compris entre 1500 € et 1600 €, entre 2100 € et 2200 € pour un couple sans enfants et entre 3500 € et 3600 € pour un couple avec deux enfants.

L'actualisation publiée en 2022 indique que ces budgets de référence correspondent à 85 % du niveau de vie médian, soit au-dessus du seuil de pauvreté conventionnel (60 % du niveau de vie médian). Plus des deux-tiers de ce budget de référence correspondent à des dépenses contraintes (les trois-quarts avec les dépenses alimentaires). Ils varient entre 1450 € (en ville moyenne) et 1560 € (en milieu rural) par unité de consommation selon le territoire de vie et permettent de surmonter les dépenses les

moins compressibles. Ces budgets de référence varient aussi selon la composition familiale et le fait d'être ou non propriétaire (non-accédant) ou locataire de son logement. En territoire rural, il oscille ainsi entre 1360 € pour une personne seule retraitée et propriétaire à 3 820 € pour un couple propriétaire avec 2 adolescents. Selon les enseignements de ce travail, l'écart entre le taux de pauvreté monétaire et le taux de pauvreté budgétaire ainsi calculé varie du simple au double pour les territoires ruraux. Ce travail révèle ainsi que 35 % à 37 % des ménages ont des revenus insuffisants pour atteindre le budget de référence et cela concerne plus des trois-quarts des familles monoparentales (villes moyennes et territoires ruraux), près de la moitié des personnes seules (femmes retraitées en zones rurales, hommes seuls en villes moyennes), qui sont aussi les plus exposées à la pauvreté²⁰⁹.

L'analyse à partir des budgets types de l'UNAF repose quant à elle sur une méthode différente qui repose sur une estimation à partir de paniers de biens et de services normés, c'est-à-dire sur des recommandations scientifiques (ex : alimentation, donc hors tabac), des dispositions réglementaires (ex : surface minimale d'un logement) ou sur des préconisations de l'association (ex : départ en vacances durant 3 semaines).

Les budgets types sont calculés pour différents profils familiaux (8²¹⁰) et pour chaque mois de l'année, en tenant compte de l'évolution périodique du coût de la vie tel que défini par l'INSEE. En 2021, ce budget type mensuel moyen oscille entre 1500 € et 1700 € (par unité de consommation) selon la configuration familiale. La hausse récente du coût de la vie depuis début 2022 a conduit l'UNAF à évaluer son impact sur les budgets types et le niveau de vie décent. Selon les estimations, celui-ci varie de + 150 € par mois pour une famille monoparentale avec 1 seul adolescent à + 280 € par mois pour un couple avec deux adolescents et deux enfants. Cela revient à considérer que le budget type actuel pour atteindre niveau de vie décent est plus proche de 1700 € que de 1500 €²¹¹.

208 ONPES, devenu le conseil scientifique du Conseil National des politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion.

209 Cf. « Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en métropole du Grand Paris : nouvelles pistes pour l'inclusion sociale », rapport 2022, CNLE, sous la direction de Michèle LELIEVRE et audition de M. Pierre CONCIALDI (IRES) du 1^{er} septembre 2021.

210 Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans, couple avec 2 enfants de plus de 14 ans, femme seule avec 2 enfants de moins de 14 ans, couple avec 2 enfants de moins de 14 ans et 2 enfants de 14 ans ou plus, couple avec 1 enfant de 14 ans ou plus, couple avec 2 enfants de 14 ans ou plus et 1 enfant de moins de 14 ans, couple avec 1 enfant de moins de 14 ans et 1 enfant de plus de 14 ans, femme avec 1 enfant de 14 ans ou plus.

211 Cf. audition de M. Yvon SERIEYX (UNAF), le 15 décembre 2022.

Ces travaux démontrent que la seule prise en compte des revenus revient à sous-estimer les difficultés rencontrées par nombre de ménages ou familles. En cela, l'approche en termes de pauvreté budgétaire aboutit à un éclairage beaucoup plus proche de la réalité vécue ou ressentie et permet de préciser le budget minimal susceptible de correspondre à un « revenu décent ». Ce constat milite pour une approche plus large et plus complète de ce que l'on entend par « pauvreté » considérée sous l'angle monétaire.

Ces travaux permettent aussi d'alimenter la réflexion sur la revendication portée par certains de « revenu universel » ou de « revenu de base », ou encore de « revenu contributif »²¹² ou de « salaire à vie »²¹³.

Lors des réunions conduites dans le cadre de ce travail, cette question est revenue à plusieurs reprises, avancée comme une réponse possible aux situations de pauvreté par différents interlocuteurs ou composantes du CESER (associations de solidarité, certains syndicats de salariés, acteurs de l'économie sociale et solidaire...), sans être cependant totalement tranchée ni approfondie. Un tel sujet appellerait sans doute une réflexion beaucoup plus poussée et supposerait une décision qui implique l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs institutionnels, au-delà même du seul cadre d'action à l'échelle régionale.

Une autre dimension soulevée par cette question porte sur les inégalités de répartition de la richesse ou de la valeur ajoutée produite. Or, au cours des dernières décennies, on a assisté à une déformation progressive du partage de la valeur ajoutée au détriment du travail (part des traitements, salaires et cotisations sociales) dans la plupart des pays, notamment entre 1980 et 2000²¹⁴.

[Cf. annexes 2, pp. 152 à 157]

212 Cf. travaux du philosophe aujourd'hui disparu Bernard STIEGLER et du collectif *Internation*.

213 Concept développé notamment par l'économiste et sociologue Bernard FRIOT.

214 De 68 % à 60 % entre 1980 et 2015 en Europe pour la part des rémunérations du travail et de 54 % à 47 % pour les salaires. En France, cela s'est traduit par une baisse de la part du travail de 3 points par décennie sur cette période. Parallèlement, la part des profits dans la valeur ajoutée a progressé de + 19 points et la part des dividendes est passée de moins de 5 % à plus de 16 %. Source : « Le partage de la valeur ajoutée : un problème capital », Sophie PITON et Antoine VATAN, dans « L'économie mondiale 2019 », CEPII, Éditions La Découverte, collection Repères.

4: Conclusion pour
une ouverture :
modifier notre
perception et notre
regard sur la pauvreté
et sur les personnes
pauvres

L'ensemble des éclairages qui précèdent met en évidence le caractère polymorphe, les multiples facettes que la pauvreté recouvre, et la diversité des situations qu'elle englobe. Et selon la manière dont on l'aborde, selon le prisme que l'on privilégie, la réalité de ce phénomène prend une toute autre dimension, tant du point de vue de son étendue que de la variété des situations, c'est-à-dire des personnes et des vies que la pauvreté affecte.

L'approche actuelle des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté s'attache à en retenir les aspects mesurables, quantifiables, évaluables, jusqu'à la démesure, c'est-à-dire jusqu'au point de perdre de vue et d'invisibiliser encore davantage celles et ceux qui en incarnent les réalités vécues, qui sont souvent des souffrances.

La pauvreté dans ses multiples formes actuelles n'a guère plus grand-chose à voir avec la société des indigents du 19^{ème} siècle, à l'époque certes de l'émergence de l'assistance publique²¹⁵ et des œuvres charitables mais surtout de solidarités essentiellement familiales. La réponse institutionnelle au traitement de l'indigence fut posée dès la fin du 18^{ème} siècle dans le « rapport du comité d'extinction de la mendicité » en 1790. Mais à l'époque, rien n'est véritablement pensé pour toute la société alors émergente du salariat. Ce n'est qu'en 1945, après le second conflit mondial, que tout le système de protection sociale sera repensé et adapté, avec la création notamment de la Sécurité Sociale, au profit des travailleurs salariés et de leur famille mais avec maintien d'un système d'assistance pour les personnes âgées, les personnes invalides ou plus tard « handicapées » et pour les enfants sans protection familiale. L'idée centrale de cette époque, jusqu'au début des années 1970, était que la pauvreté pouvait être combattue par le plein emploi, le développement des statuts d'emploi et du droit du travail. Pour ceux exclus de la société industrielle et du système de protection sociale, insuffisamment aidés par quelques prestations sociales, il restait les associations caritatives dont certaines (ATD Quart Monde avec le Père Joseph WRESINSKI, Emmaüs avec l'abbé PIERRE...) ont durablement marqué de leur empreinte l'histoire de la lutte contre la pauvreté.

Cette approche a été ébranlée dès la fin des années 1970. L'installation d'un chômage de masse et de longue durée est allée de pair avec une fragilisation du financement de la protection sociale et a

généralisé précarité et exclusion. Parallèlement, dans un contexte de décentralisation, l'intervention de l'État (largement déléguée aux associations) s'est concentrée sur certaines catégories de publics et principalement sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Depuis le milieu des années 1980, l'accroissement d'un chômage de masse et d'une « nouvelle pauvreté » a contribué dans un premier temps à instaurer la question de la pauvreté comme problème public, avec l'apparition de populations « interstitielles », ne relevant pas du système de protection sociale car hors emploi, et pas davantage du système d'aide sociale car ni assez âgées, ni assez handicapées. C'est dans ce contexte que le filet des aides sociales s'est élargi tout en se spécialisant au gré des dispositifs. Ce faisant, la pauvreté comme problème public s'est autonomisée de la question des inégalités dont elle est pourtant le produit ou la pointe extrême.

Dans un second temps, en particulier depuis le début des années 2000, l'approche publique de la pauvreté est marquée par une montée en puissance de préjugés, d'exigences et de contreparties quand ce n'est pas d'une suspicion et d'une stigmatisation de plus en plus fortes à l'encontre des personnes pauvres, notamment dès lors qu'elles bénéficient d'aides sociales.

Cette évolution s'accompagne aussi d'un affaiblissement des mouvements associatifs qui avaient auparavant réussi à se faire entendre mais qui sont aujourd'hui plus marginalisés. Elle marque un tournant caractérisé par la fin de l'État social de droit et l'affirmation d'un État néolibéral qui fait porter la responsabilité première de leur situation aux personnes pauvres.²¹⁶ Une révolution culturelle s'impose pour changer de regard sur les signes extérieurs de richesse ou de pauvreté. Car dans un monde fini qui nous confronte à la limitation des ressources, c'est bien la surconsommation qui devrait être interrogée. L'accaparement des uns a bien pour corollaire la pauvreté des autres. Les pauvres sont doublement victimes de l'explosion des inégalités sociales : d'une part, ils n'ont pas accès aux ressources et d'autre part ils auront à supporter les conséquences d'excès dont ils ne sont pas les auteurs. En tout cas, affirmer son droit de vivre décemment au prix d'un plus juste partage des ressources est non seulement légitime mais pourrait structurer un renouveau démocratique et citoyen.

215 Par une série de lois adoptées entre 1889 et 1913 : sur la protection de l'enfance en 1889, sur les vieillards et invalides nécessiteux en 1898, sur la création d'asiles en 1905, sur les familles nombreuses nécessiteuses en 1913...

216 Cf. auditions de MM. Frédéric VIGUIER (sociologue à l'Université de New-York) le 18 mai 2021 et Robert LAFORE (Sciences Po Bordeaux) le 1^{er} juillet 2021.

Entre misère et galère : le « halo » de la pauvreté

La diversité des personnes et la complexité des situations de pauvreté rencontrées soulignent les limites d'une approche trop simpliste et normée de ce phénomène social. Les témoignages recueillis dans le cadre de ce travail, qu'il s'agisse des personnes les plus directement concernées, des associations ou des experts, ont insisté sur la nécessité de combiner plusieurs grilles d'analyse afin de saisir la question de la pauvreté dans toutes ses dimensions et toutes ses réalités.

L'approche monétaire ou financière de la pauvreté est désormais la plus conventionnelle. Elle repose en France sur un seuil statistique calculé à partir du niveau de vie « médian »²¹⁷. Ce dernier correspond au revenu disponible d'un ménage par unité de consommation²¹⁸. Le seuil de pauvreté le plus couramment retenu, notamment dans les publications officielles, est fixé à 60 % du niveau de vie médian. D'autres travaux, tels que ceux de l'Observatoire des inégalités, s'appuient sur un seuil à 50 % du revenu médian. Sur cette base, le seuil de pauvreté actuel à 60 % correspond au niveau national à un revenu moyen mensuel inférieur à 1100 € par mois (2019). En Nouvelle-Aquitaine, le niveau de vie médian est légèrement inférieur à celui défini sur le plan national et le seuil de pauvreté à 60 % se situait en 2019 à 1077 € par mois et à un peu moins de 900 € par mois pour le seuil à 50 %.

Près de 800 000 personnes sous le seuil de pauvreté à 60 % en Nouvelle-Aquitaine (2019).

440 000 personnes en deçà du seuil de pauvreté à 50 % (soit moins de 900 € par mois).

200 000 personnes sous le seuil de pauvreté à 40 % (soit 718 € par mois).

(Source : INSEE)

Sur cette base, 13,4 % des ménages Néo-Aquitains vivaient en 2019 (dernière année de référence) sous le seuil de pauvreté à 60 % et 7,5 % des ménages sous le seuil de pauvreté à 50 %. Cela signifie que plus de 780 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté

à 60 % et, parmi cette population, plus de la moitié (56 %, soit près de 440 000 personnes) sous le seuil à 50 %.

Un autre seuil peu exploité donne le taux de pauvreté à 40 % du niveau de vie médian (soit 718 € par mois). Et encore, ces chiffres n'intègrent que les seuls ménages fiscaux effectivement recensés et pas toutes les populations en situation de pauvreté (dont celles vivant en institutions²¹⁹ ou personnes à la rue).

L'analyse territoriale effectuée à l'échelle des intercommunalités révèle que la pauvreté, saisie sous cet angle, affecte de manière encore plus marquée, certains territoires en région. Ainsi, le Pays Foyen en Gironde, le Pays de Duras en Lot-et-Garonne et plusieurs EPCI du Limousin (Creuse notamment) et du Périgord affichent les taux de pauvreté supérieurs à 20 % (au taux de 60 %). Cette situation de pauvreté monétaire est encore plus saisissante à l'échelle de certains quartiers, s'agissant des quartiers prioritaires de la politique de la ville, où ce taux est deux à trois fois plus élevé (50 % à 60 % de la population sous le seuil de pauvreté à 60 %) : Agen/Montanou et Rodrigues-Barleté, Limoges/Val de l'Aurence, Portes Ferrées et La Bastide, Pau/Ousse des Bois, Niort/Clou Bouchet, Soyaux/Champ de Manœuvre, Angoulême/Basseau-Grande Garenne... Le taux moyen de pauvreté dans l'ensemble des quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine est de 44 % (comparable à celui constaté pour les quartiers prioritaires de France métropolitaine) et s'est accentué depuis 2013²²⁰. Ce constat illustre particulièrement les effets de ségrégation sociale et spatiale déjà décrits dans certains territoires en région.

Le « HALO » DE LA PAUVRETÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

Entre 2,2 et 2,3 millions de Néo-Aquitains ont un niveau de vie inférieur à un « niveau de vie décent ».

(1570 €/mois pour une personne seule - base : budget de référence).

(Source : INSEE Nouvelle-Aquitaine)
(Estimation : CESER Nouvelle-Aquitaine)

Cette approche en termes monétaires ne reflète cependant pas toute la réalité vécue par les ménages ou personnes aux revenus modestes qui, bien que disposant d'un niveau de vie supérieur au seuil

217 Médian signifie que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

218 L'unité de consommation exprime le niveau de vie moyen d'une personne composant le ménage, chaque personne étant affectée d'un coefficient : 1 pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour chaque personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 pour chaque personne de moins de 14 ans.

219 Prisons, foyers, maisons de retraite...

220 Cf. « Observation des 81 quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine », Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, septembre 2022.

conventionnel de pauvreté, éprouvent des difficultés objectives à boucler leur fin de mois ou à « joindre les deux bouts ».

Les travaux précédemment évoqués sur la base des budgets de référence du CNLE ou des budgets types de l'UNAF permettent de donner une vision plus réaliste de la façon dont la pauvreté peut être effectivement ressentie par toute une partie de la population en région. Sur cette base, une estimation a pu être réalisée par les services régionaux de l'INSEE dans le cadre de ce travail, sur la base des revenus de 2018 et sur celle des budgets de référence qui délimitent un « niveau de vie décent » en considérant différents profils familiaux.

Selon cette estimation, plus de 1 million de ménages Néo-Aquitains vivent avec un revenu en deçà du budget de référence considéré comme « décent », soit une population comprise entre 2,2 et 2,3 millions de personnes, c'est-à-dire un peu plus du tiers de la population régionale (36 % à 37 %).

Une approche plus fine pour certains types de ménages a pu être réalisée, également à partir des budgets de référence disponibles. Ainsi, il apparaît que 200 000 familles monoparentales auraient un niveau de vie inférieur au budget de référence correspondant, soit **80 % des familles monoparentales** de Nouvelle-Aquitaine. De même, près de 238 000 personnes âgées de 65 ans et plus seraient dans cette situation, soit plus de la moitié (54 %) de la population totale de cette tranche d'âge vivant seule.

Au plan national, 40 % de la population se déclare « pauvre » (20 %) ou exprime la crainte de le devenir (20 %).

(Source : Baromètre DREES)

Cette estimation recoupe les constats établis par divers travaux sociologiques, lesquels soulignent l'écart croissant depuis 10 à 15 ans entre les situations de pauvreté telles que saisies et pensées par les pouvoirs publics à partir des seuils de pauvreté monétaire et les situations vécues subjectivement par les personnes. Cette **approche de la pauvreté ressentie** a été développée en particulier au sein de la Direction des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère en charge des solidarités et de la santé. Celle-ci édite un « baromètre » réalisé à

partir d'une enquête d'opinion auprès des Français sur leur perception du système de protection sociale. Dans ce cadre, des questions portent sur leur sentiment ou non de se sentir pauvre et/ou sur le risque de le devenir. L'enquête conduite sur l'année 2020 révèle que 20 % des Français se sentent pauvres et qu'une proportion aussi importante exprime une crainte de le devenir. Autrement dit, **40 %** des personnes interrogées. Même si elle ne recouvre pas exactement la même population que celle saisie en termes de pauvreté monétaire, cette approche de la pauvreté ressentie éclaire sous un autre angle la réalité de ce phénomène social. Toutefois, et sans surprise, ce sont les personnes privées d'emploi, les allocataires de minima sociaux, les familles monoparentales mais aussi les hommes isolés, les salariés les plus modestes (48 % des employé·e·s ; 60 % des ouvrier·ère·s), les retraité·e·s à faibles ressources, les petits travailleurs indépendants qui sont les plus concernés par cette pauvreté ressentie. Les jeunes (18-29 ans) sont aussi relativement plus nombreux dans ce cas (26 % se sentant pauvres et 21 % exprimant un risque de le devenir)²²¹.

Ce constat est le signe d'une vulnérabilité ou d'une insécurité sociale assez largement diffuse dans la population.

L'enquête Conditions de vie et aspirations des Français conduite par le CREDOC²²² est plus nuancée (11 % des Français se déclarant pauvres et 25 % « plutôt pauvres ») mais le constat va dans le même sens. Cette enquête indique par ailleurs que 19 % de la population n'arrive pas ou difficilement à faire face à ses dépenses et 41 % déclarent être financièrement « juste et qu'il faut faire attention ». Il n'est guère étonnant dans cette situation qu'entre la moitié et plus des deux-tiers des personnes interrogées, selon les enquêtes, estiment être confrontées à des difficultés qui échappent aux pouvoirs publics²²³. Si un quart des Français a vu sa situation financière se dégrader depuis la crise sanitaire, ils sont plus de la moitié dans ce cas parmi les « nouveaux vulnérables » qui étaient déjà fragiles financièrement avant cette crise. Cela les a obligés à renoncer à certaines dépenses voire à des soins et provoqué des difficultés de paiements de certaines dépenses pré-engagées.

Le CREDOC fait partie des co-fondateurs de l'Institut des Vulnérabilités et Résiliences créé fin 2021. Cette approche en termes de « vulnérabilité » s'appuie sur

221 Cf. audition de M. Nicolas DUVOUX, président du Comité scientifique du Conseil National des politiques de de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale, le 3 juin 2021

222 Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie.

223 « Améliorer la connaissance et le suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale », rapport pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, Solan BERHUET, Patricia CROUTTE et Radmila DATSENKO, CREDOC Pôle Évaluation et Société, novembre 2021.

un cadre conceptuel basé sur 6 dimensions²²⁴. Les travaux de l'Observatoire des vulnérabilités indiquent qu'en 2021 près du tiers (31 %) de la population se sentait en situation de vulnérabilité (mais 44 % chez les personnes à bas revenus, 43 % parmi les 25-39 ans, 42 % parmi les chômeurs) et ce sentiment s'est accentué depuis la crise sanitaire COVID-19. Entre 2019 et 2021, le constat est que ce sont les femmes et les jeunes adultes, essentiellement parmi celles et ceux actifs et à bas revenus (dont classes moyennes « inférieures »²²⁵), qui ont le plus nourri l'accroissement de ce sentiment de vulnérabilité. Cette enquête s'est également attachée à analyser plusieurs situations de fragilité (logement, emploi, relégation territoriale, santé, pauvreté, isolement) et mis en évidence que la part de la population cumulant plusieurs fragilités (les trois-quarts) avait augmenté durant cette période, et plus particulièrement du fait de la hausse combinée du sentiment d'isolement et de pauvreté²²⁶. Ces travaux révèlent par ailleurs que les personnes vulnérables semblent avoir intégré le fait que la solidarité inter-individuelle apparaît comme la plus efficace pour protéger les personnes vulnérables devant l'action de l'État ou celle des associations.

L'intérêt de cette approche est qu'elle corrobore, en les enrichissant, les résultats du baromètre de la DREES. Ces travaux sur la pauvreté et sur la vulnérabilité ressenties complètent utilement les analyses plus classiques réalisées sur la pauvreté monétaire, celle abordée sous l'angle administratif (personnes bénéficiaires de minima sociaux, soit 11 % à 12 % de la population) ou encore celle de la pauvreté « en conditions de vie », qui prend en compte diverses privations matérielles et sociales²²⁷, portée par l'INSEE (11,7 % de la population en 2019). Cette pauvreté en conditions de vie affecte notablement les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes seules, notamment parmi les personnes privées d'emploi et les peu diplômées. La dernière édition de ce travail met en exergue une hausse des restrictions de consommation.

Une analyse multicritères réalisée par l'INSEE Nouvelle-Aquitaine en 2018²²⁸ avait permis de caractériser chaque département au regard d'une situation moyenne pondérée, pour chaque critère, à

l'échelle régionale. Elle avait révélé :

- ❖ En Charente, une surreprésentation des situations d'illettrisme, d'expulsions locatives et de non-recours à la CMU-C.
- ❖ En Charente-Maritime, une surreprésentation des situations de chômage.
- ❖ En Corrèze, une surreprésentation des situations d'expulsions locatives et d'externat dans les établissements d'enseignement.
- ❖ En Creuse, une surreprésentation de la pauvreté monétaire, des dettes d'énergie, du non-recours à la CMU-C, de travailleurs pauvres, de chômage, de l'illettrisme et de jeunes ni en emploi, ni en formation ni en études.
- ❖ En Dordogne, des taux supérieurs sur l'ensemble des critères retenus, en particulier la part de non-recours à la CMU-C, de travailleurs pauvres, de jeunes ni en emploi ni en formation ni en études, le taux d'illettrisme, le taux mais aussi l'intensité de la pauvreté.
- ❖ En Gironde, une intensité de la pauvreté relativement plus élevée, une surreprésentation des expulsions locatives, du non-recours à la CMU-C et un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale.
- ❖ Dans les Landes, une surreprésentation des expulsions locatives, des non-recours à la CMU-C et des jeunes ni en emploi, ni en formation ni en études.
- ❖ En Lot-et-Garonne, des taux élevés de pauvreté et de travailleurs pauvres, de jeunes ni en emploi ni en formation ni en études, d'illettrisme et de dettes d'énergie.
- ❖ Dans les Pyrénées-Atlantiques, aucun des indicateurs retenus au-delà des scores régionaux, très inférieurs sur les critères de l'illettrisme et sur le taux de pauvreté, dans la moyenne régionale pour l'intensité de la pauvreté et les dettes d'énergie.
- ❖ Dans les Deux-Sèvres, une forte surreprésentation des situations d'illettrisme et des dettes d'énergie.
- ❖ Dans la Vienne, une surreprésentation des situations d'illettrisme.
- ❖ En Haute-Vienne, un taux de pauvreté et une intensité de la pauvreté plus élevés, une surreprésentation des non-recours à la CMU-C²²⁹

224 La vulnérabilité est propre à la conditions humaine (« il n'y a pas d'un côté des publics fragiles et des populations autonomes mais l'homme capable est le même que celui dont la puissance d'agir est empêchée »), elle implique une relation de pair à pair (ce qui suppose de reconnaître la dignité d'autrui et la capacité de chacun à avoir prise sur son existence), elle tient compte des interactions (liens sociaux qui peuvent être soutenant ou vulnérabilisants), elle est dynamique (au sens où la vulnérabilité est réversible) mais aussi globale (cumul des difficultés, liens entre vulnérabilités) et se veut opérationnelle (source : Institut des Vulnérabilités et des Résiliences / CREDOC, 2021)

225 Observatoire des inégalités, 3^{ème} édition de l'Observatoire, colloque du 16 décembre 2022, Institut des vulnérabilités/CREDOC.

226 L'isolement étant qualifié par le fait de ne pas voir régulièrement des membres de sa famille, de ne pas recevoir des amis ou des proches et le fait d'être au RSA et/ou d'avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 %.

227 Cf. « La part de personnes pauvres en conditions de vie est stable », INSEE Résultats, mai 2021.

228 Cf. audition de Mme Élodie BAUDET, cheffe de la division relations extérieures et diffusion de l'INSEE Nouvelle-Aquitaine, le 20 décembre 2018 ; Les critères pris en compte concernent le taux de pauvreté, l'intensité de la pauvreté, les dettes pour énergie, les expulsions locatives, la part d'élèves externes dans l'enseignement secondaire, le taux de non-recours à la CMU-C, la part des travailleurs pauvres, le taux de chômage, la part de jeunes « NEET », et le taux d'illettrisme de jeunes.

229 Cf. par ailleurs annexes de ce rapport.

Ce qui se dégage de cet ensemble d'éléments est bien l'existence d'un « halo de pauvreté », qui recouvre à la fois un sentiment d'insécurité sociale, une vision assez pessimiste de l'avenir ou à se projeter, l'incapacité à satisfaire des besoins essentiels ou à accéder à des biens et services à minima compte-tenu notamment du poids des dépenses dites pré-engagées ou plus largement contraintes. Ce « halo » englobe des populations très diverses, des personnes vivant dans la plus grande précarité aux ménages à revenus modestes, des personnes privées d'emploi à diverses catégories de non-salariés en passant par des salarié·e·s en emploi précaire, des jeunes aux retraité·e·s à faibles niveaux de ressources, des personnes issues de familles pauvres aux personnes relativement aisées qui basculent dans la pauvreté à la suite d'accidents de la vie (perte d'emploi, maladie, handicap...). Autrement dit, un large échantillon de la société qui traverse un vaste champ de catégories sociales.

Cet ensemble de situations trouvent une partie de leur explication dans plusieurs facteurs²³⁰ :

- ❖ Les situations de proximité et/ou d'intermittence dans l'assistance des ménages aux revenus modestes.
- ❖ Les mutations du marché du travail et des statuts d'emploi.
- ❖ L'évolution des structures familiales depuis une quarantaine d'années.
- ❖ La trajectoire sociale des personnes, avec le sentiment ou non de déclassement professionnel et/ou générationnel selon la position sociale occupée.

Un autre enseignement des travaux sociologiques est précisément que ce constat n'est pas figé dans le temps. Il est dynamique et varie schématiquement selon trois configurations ou types de parcours :

- ❖ Les parcours de sortie de la pauvreté, marqués le plus souvent par un retour à l'emploi (stable, à temps complet et avec un salaire au moins équivalent au SMIC), par la constitution d'un couple (avec deux actifs en emploi), par la solidarité familiale (ce qui suppose des relations de qualité et soutenues) et le recours à des aides sociales.
- ❖ Dans l'hypothèse où les conditions précédentes

ne sont pas réunies, c'est un parcours de pauvreté transitoire avec des allers-retours entre pauvreté et non-pauvreté, qui se caractérisent par des freins à l'emploi (non-qualification, discriminations, mobilité...), des emplois souvent instables et dégradés ou précaires (temps partiel, CDD de courte durée) et un tissu familial fragile.

- ❖ L'installation dans une pauvreté durable, qui caractérise certains types de situations (maladie, monoparentalité, retrait du marché du travail, isolement social).

Des études longitudinales ont ainsi montré que sur une période de 4 années (2014/2017), seulement 20 % des personnes en situation de pauvreté en étaient sorties, 40 % le sont restées par alternance ou de manière récurrente et 40 % de manière durable²³¹.

Le caractère multidimensionnel de la pauvreté est donc bien établi et diversement cerné par la statistique ou par les enquêtes. Pour autant, s'en tenir à ces seuls indicateurs et à la manie quasi obsessionnelle des temps présents de vouloir tout calculer ne saurait prétendre rendre compte de la part incalculable du phénomène de la pauvreté.

230 Cf. audition de Mme Claire AUZURET, sociologue à l'Université de Nantes, le 1^{er} septembre 2021.

231 Cf. « Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale » ; Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE / DREES, Nicolas DUVOUX, Michèle LELIEVRE, DREES-CNLE, octobre 2021.

Au-delà des moyennes et des seuils : le sentiment d'isolement, d'insécurité et la peur de l'avenir

Nombre d'interlocuteurs entendus ont souligné l'isolement qui caractérise une large partie de la population en situation de pauvreté, notamment parmi les plus précaires, les plus exclus. Il ne s'agit pas tant ici de l'isolement géographique, même si ce dernier y contribue, mais de l'isolement social sinon affectif qui mine l'existence.

Il a ainsi été fait référence à la pauvreté qui frappe durement les familles monoparentales, très majoritairement assumées par des femmes, et des personnes seules, s'agissant ici majoritairement des hommes. On peut déduire de cette double réalité qu'elle trouve l'une de ses causes dans les séparations de couples qui participent de ces « accidents de la vie » et qui précipitent les uns.unes et les autres dans une spirale de difficultés. La perte d'un emploi et les problèmes que cela peut engendrer (dépression, addictions...) peut en être l'une des causes premières. Pour les personnes âgées, le décès du conjoint peut aussi être générateur des mêmes difficultés et entretenir ou aggraver une situation ou un sentiment d'isolement.

L'isolement relationnel ou social (famille, amis, voisins, collègues de travail...) constitue l'une des dimensions de la pauvreté que certains travaux ont tenté de cerner. Parmi les plus récents, on peut encore citer ceux du CREDOC.

Ces travaux révèlent que plus d'un Français sur cinq (22 %) n'a ainsi pas vu un membre de sa famille (ou belle-famille) au cours de l'année écoulée ou moins d'une fois par mois et que cette proportion est la plus élevée parmi les personnes à bas revenus (un tiers), celles vivant seules (28 %) ou parmi les chômeurs (26 %). La proportion est comparable s'agissant des voisins et cette situation concerne davantage les jeunes (34 % des moins de 25 ans), les personnes à bas revenus et les jeunes hommes de moins de 40 ans (30 %), les célibataires et les chômeurs (29 % et 28 %). L'isolement relationnel vis-à-vis des amis est moindre (13 %) mais là encore avec des proportions

plus fortes parmi les non-diplômés (25 %), les personnes au foyer ou âgées (dont retraités), les inactifs et les personnes à bas revenus. Une analyse plus générale de ce travail fait référence à une approche de la Fondation de France laquelle met en évidence que 10 % de la population serait dans un isolement relationnel quasi absolu et 13,6 % dans une situation de fragilité relationnelle (mono-réseau). Parmi ces derniers, on retrouve les chômeurs (21 %), les non-diplômés et les personnes âgées de 70 ans et plus.

L'isolement ressenti va de pair avec un sentiment de solitude qui progresse également dans la société, notamment parmi les familles monoparentales, les jeunes, certaines catégories de travailleurs indépendants (petits agriculteurs, artisans...)²³².

Cumulé aux autres difficultés, l'isolement alimente un fort sentiment d'insécurité et une peur de l'avenir qui traversent les témoignages divers recueillis dans le cadre de ce travail, aussi bien parmi les personnes entendues lors des entretiens collectifs, que chez les associations et experts entendus lors des travaux. Cela explique aussi la crainte que suscite le risque de basculer dans la pauvreté ou de déclassement.

Invisibilité, inaudibilité et manque de reconnaissance : le terreau des ressentiments et le risque démocratique

Il y a comme un paradoxe. Face à ces situations de pauvreté, les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de démultiplier au cours des dernières décennies des dispositifs plus ou moins ciblés mais aussi, dans la phase la plus récente, avec une tendance à resserrer les conditions d'éligibilité et à multiplier les contrôles. Sans ces dispositifs de protection et d'assistance, la situation serait encore plus préoccupante et ils ont néanmoins permis de limiter une « casse sociale » qui reste néanmoins une réalité. L'un des constats de ce travail est que ces dispositifs et services deviennent de plus en plus difficilement accessibles voire pour certains inaccessibles, ce qui non seulement génère du non-recours à des droits

parfois fondamentaux, aggrave des inégalités et alimente une forme de maltraitance et un ressentiment profond dans toute une partie de la population. En outre, ce système de protection n'a pas répondu à tous les enjeux en termes d'intégration sociale, de sécurisation et de projection sur le temps long pour les personnes concernées.

L'une des limites est que les réponses apportées n'ont que très exceptionnellement pris en compte la parole et les besoins de celles et ceux à qui elles se destinaient. Certaines tentatives ont généré chez les intéressé·e·s de la déception quant à la qualité des relations établies avec les pouvoirs publics (ex : les Conseils régionaux des personnes accueillies et accompagnées).

D'autres, plus récentes, paraissent encourageantes de ce point de vue mais restent encore à confirmer (ex : expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) car les discours publics (politiques et médiatiques) portés par ailleurs tendent à entretenir une image stigmatisante des personnes en situation de pauvreté.

Force est de constater que leur parole reste largement inaudible dans le débat public, ce qui entretient leur invisibilité et tend à cantonner le phénomène dans un registre de marginalité.

Or, la conclusion de ce rapport démontre que, loin d'être marginale, la pauvreté comprise dans ses multiples dimensions est un phénomène qui touche 35 % à 40 % de la population plus ou moins sévèrement en Nouvelle-Aquitaine.

La crise des Gilets jaunes en 2018 a été l'un des symptômes de cette réalité silencieuse et socialement composite d'une population modeste sans nécessairement être « pauvre » au sens monétaire et pas nécessairement la plus précaire ou exclue. Elle a aussi révélé la capacité de personnes qui n'avaient pas l'habitude ou les codes de l'action collective à faire émerger une parole, des revendications, du plaidoyer, qui ont débouché sur une consultation et un « grand débat », donc sur une forme de réponse publique dont tous les enseignements n'ont pas été tirés.

L'autre enjeu est donc un enjeu profondément démocratique. Or, l'un des effets de la pauvreté et

de la précarité est qu'il alimente le retrait de l'espace public et la non-inscription sur les listes électorales ou la non-participation aux élections, c'est-à-dire une abstention dont on constate depuis plusieurs années, d'un scrutin à l'autre, la progression régulière. Celle-ci est devenue le second « parti » de France : près du quart des inscrits au second tour de l'élection présidentielle de 2022 en Nouvelle-Aquitaine, plus de la moitié des inscrits lors des dernières élections législatives et plus de 59 % des inscrits se sont abstenus lors des dernières élections régionales de 2021 dans la région. La plupart des enquêtes conduites à la faveur des élections ont mis en évidence que les personnes issues des catégories sociales les plus modestes et les jeunes sont celles dont le taux d'inscription sur les listes électorales est le plus bas et, quand elles sont inscrites, dont le taux d'abstention est le plus élevé.

Cela ne signifie pas un désintérêt pour la chose publique ou que les personnes n'aient rien à dire sur des questions de portée politique ou sur la société. Les entretiens conduits dans le cadre de ce travail en attestent, tout comme d'autres travaux menés sur les « inaudibles »²³³. Les difficultés rencontrées, l'incertitude du lendemain, la procédure électorale et la mal-inscription sur les listes constituent des obstacles à la participation des personnes précaires aux élections. L'un des principaux freins cependant est un sentiment de désillusion et une perte de confiance (voire une défiance) envers la classe politique et l'action publique, alimentée par le fait de se sentir peu ou pas écoutés, peu ou pas reconnus, peu ou pas représentés dans les sphères de pouvoir, et que leurs préoccupations ne sont pas ou peu prises en considération.

En 2022, les principales préoccupations des Français concernaient le pouvoir d'achat, l'environnement et l'avenir du système social (dont la santé). Mais moins d'un tiers de l'opinion faisait confiance au Gouvernement pour répondre aux enjeux relatifs aux inégalités sociales, au pouvoir d'achat, à l'environnement ou au système de santé²³⁴.

Ces constats soulignent donc un enjeu de portée éminemment démocratique. Si les personnes en situation de pauvreté sont « invisibles » ou « inaudibles », c'est aussi et surtout parce que leur parole n'est la plupart du temps ni reconnue

233 Cf. « Les « inaudibles » : comportements et attitudes politiques des précaires », Céline BRACONNIER, Antoine JARDIN, Léa MORABITO, Manon REGUER-PETIT, Réseau Canopé « Idées économiques et sociales », Cairn Info, 2015/4 n°182 pp. 51 à 61.

234 Cf. « Fractures françaises 2022 », 10^{ème} édition, enquête Sopra - Steria/IPSOS/Sciences Po CEVIPOF/Fondation Jean Jaurès/Le Monde ; « Enquête électorale française (ENEF 2022) », Vague 12 (juin 2022), IPSOS/CEVIPOF/Fondation Jean Jaurès/Le Monde.

ni écoutée dans le débat public. L'injonction à un « aller vers » affichée dans nombre de cadres d'action publique ne doit pas se limiter à la simple recherche d'efficacité ou de résultat dans la mise en œuvre de dispositifs mais devrait s'efforcer de considérer plus attentivement l'expression collective des personnes les plus directement concernées.

Un travail de reconnaissance de la dignité et de la capacité des personnes en situation de pauvreté à enrichir le débat public et les politiques publiques

Pour le CESER, il importe donc que les pouvoirs publics en région s'attèlent, dans la conception et la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté, à associer les personnes, à faciliter leur expression collective, à prendre en compte leurs besoins et leurs aspirations. C'est le premier message et la principale ligne directrice qui ont guidé ce travail et introduit ce rapport. Il s'inscrit dans la suite logique d'un autre rapport remis en 2020, peu avant le déclenchement de la crise sanitaire, qui portait sur les droits culturels comme exigence éthique et ambition démocratique²³⁵.

Après la crise des Gilets jaunes et la crise sanitaire de la COVID-19, qui ont mis à jour les fractures sociales traversant notre société, les analyses qui précèdent montrent que le contexte actuel fragilise encore davantage celles et ceux qui étaient déjà parmi les plus vulnérables, les plus précaires mais aussi toute une partie de la population modeste en difficulté. Cela ne fait qu'accroître l'urgence et la nécessité d'une transformation de la réponse apportée en termes d'action publique, à un moment où les exigences de « transition » se font de plus en plus pressantes.

En cela, ce travail se veut aussi comme une contribution de l'assemblée socioprofessionnelle régionale à l'évolution des politiques publiques, telle que

la feuille de route « Néo Terra » portée par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le « Pacte des solidarités » par l'État ou encore le futur Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) des plus démunis porté par l'Agence régionale de santé. Il prolonge en cela d'autres contributions du CESER relatives à « Néo Societas », au Ségur de la santé et son expression sur l'analyse des effets de la crise COVID.

Ce travail est enfin dédié à toutes les personnes citées en tout début de ce rapport, qui nous ont confié leur parole, et à toutes celles et ceux, anonymes, envers lesquels le CESER espère avoir fait œuvre utile.

L'intitulé de ce travail, « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine », souligne à la fois une ambition et ses limites dans les contours d'une action de portée régionale. Or, ce travail met en évidence le caractère structurel d'un phénomène social qui tient, pour l'essentiel, d'un effet de système et de modèle de développement lequel contribue à entretenir les inégalités dont la pauvreté n'est qu'une partie émergée, parfois tend à les aggraver quand il ne les génère pas. L'objectif d'éradication de la pauvreté peut dès lors sembler utopique ou inatteignable. Ce système repose sur un modèle de société occultant la question des besoins fondamentaux pour tous, négligeant la définition de biens communs protégés par l'intervention publique, réduisant le citoyen à une fonction de consommateur. Il est désormais plus ou moins acquis que ce modèle est profondément prédateur et inégalitaire, par la double surexploitation des ressources naturelles et du travail humain. Le constat est plus ou moins partagé et l'urgence d'agir pour « transformer le monde de demain », qui s'est affirmée durant la crise COVID, se heurte aujourd'hui comme hier aux mêmes résistances. Pourtant, ce même modèle de société s'est largement fondé depuis le milieu du 20^{ème} siècle sur un socle international de principes et droits fondamentaux, dont on mesure actuellement le difficile cheminement et les atteintes permanentes dont ils sont l'objet. Ils n'en offrent pas moins une forme de boussole et d'horizon pour une société désorientée par l'ampleur des défis qui lui font face. L'éradication de la pauvreté, comprise de manière élargie et pas uniquement sous le seul angle monétaire ou matériel, est l'un de ces défis. Cela relève fondamentalement d'un choix politique.

[Cf. annexe 2 pp. 158 à 163]

235 « Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique et ambition démocratique en Nouvelle-Aquitaine », CESER de Nouvelle-Aquitaine, mars 2020.

Un délicat travail de conciliation entre ambition et méthode

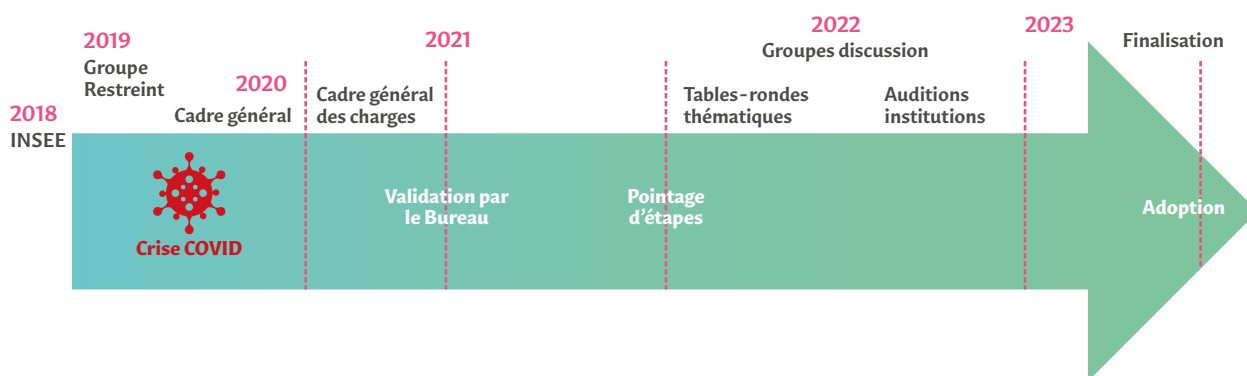
Différentes phases de travail...

La décision d'engagement de ce travail d'auto-saisine a été prise par le Bureau du CESER de Nouvelle-Aquitaine le 4 mai 2021. Cette décision avait été précédée d'un travail exploratoire par un groupe restreint issu de la commission « *Vie sociale, culture et citoyenneté* », entamé dès décembre 2018 et qui s'est poursuivi courant 2019. Cette même commission a ensuite consacré plusieurs réunions de travail afin de déterminer le cadre, les attendus ou objectifs et la méthode de conduite de ce travail.

À partir des premiers éléments d'analyse disponibles, un cycle d'auditions d'experts s'est déroulé entre mai et octobre 2021. C'est à l'issue de cette phase que la commission a présenté un point d'étape

de son travail en séance plénière le 6 décembre 2021. Un second cycle de travail entre janvier 2022 et octobre 2022 a consisté dans l'organisation de tables rondes thématiques associant diverses associations et organisations impliquées dans l'accompagnement de personnes en situation de pauvreté. Cette phase a été accompagnée de la mise en place de groupes de discussion entre juin et novembre 2022 afin de recueillir la parole collective de ces personnes. Cela a conduit à faire appel à une étudiante-stagiaire de sociologie et à mobiliser divers réseaux associatifs et/ou structures d'accompagnement.

Ces différentes phases de travail ont été complétées d'auditions ponctuelles d'autorités publiques en charge de la pauvreté (fin 2021 et dernier trimestre 2022). Enfin, la commission s'est mobilisée entre janvier et février 2023 pour finaliser le rapport en assemblée plénière du CESER le 22 mars 2023.



Une méthode qu'il a fallu adapter aux ambitions de recueil d'une parole collective des personnes

Dès la phase de définition du travail, la volonté exprimée était non pas de rééditer un rapport classique sur le thème de la pauvreté, domaine déjà très largement couvert en rapports officiels et de recherche de toute nature. L'intention était de le mettre à profit pour recueillir une parole collective des personnes les plus directement concernées car vivant l'expérience de la pauvreté. Cette intention soulevait un problème méthodologique épineux pour plusieurs raisons : tout d'abord, ce n'était pas une méthode de travail jusqu'alors pratiquée par le CESER. Ensuite, et de ce fait, sa mise en œuvre exigeait un cadre et un accompagnement plus experts. Enfin, cela supposait donc des moyens et éventuellement un financement spécifique loin d'être a priori garantis.

La réponse à cette intention a donc généré une mobilisation particulière d'un groupe de travail interne à la commission « *Vie sociale, culture et citoyenneté* » du CESER, lequel a bénéficié des conseils d'universitaires de l'Université de Bordeaux²³⁶. Courant 2021, un cadre méthodologique a été arrêté par la commission puis soumis à différents experts ou universitaires²³⁷ et ajusté. Sur cette base, une proposition de partenariat a été adressée en septembre et octobre 2021 à plusieurs laboratoires et instituts de formation en travail social en région. Celui-ci n'a pu se concrétiser à la fois faute d'assurance sur un éventuel financement mais du fait de la difficulté à trouver des étudiant.es suffisamment intéressé.e.s et aguerri.es pour le type d'exercice attendu. Par défaut, la solution finalement retenue début 2022 a consisté à proposer une offre de stage de 4 mois à certains des laboratoires identifiés. Une étudiante en sociologie a ainsi été recrutée par la collectivité pour une durée de 4 mois entre juin et octobre 2022 pour participer avec un chargé de mission (et ponctuellement un conseiller du CESER) à l'animation de ces groupes de discussion.

Ces derniers étaient composés de 3 à 5 personnes au maximum. L'intérêt de ces entretiens n'était pas de compiler des récits de vie individuels mais bien d'amener les personnes à s'exprimer sur des questions susceptibles de traduire diverses formes de difficultés, afin de mieux prendre en compte la façon dont elles les ont ressenties, les ressources qu'elles ont pu mobiliser, leur perception des dispositifs publics, la façon dont elles ont pu être accompagnées, leur implication éventuelle dans des projets, leurs initiatives et la façon dont elles pouvaient (ou non) se projeter vers l'avenir. Une grille d'entretien avait été élaborée en lien avec les universitaires qui a servi de trame à la discussion. La dynamique de ces groupes a été particulièrement positive et les personnes globalement très impliquées. Initialement calés sur une durée de 2 heures à 2 heures 30, les discussions ont amené le plus souvent à mobiliser une durée plus importante, témoignant en cela du besoin de prise de parole ou d'expression de personnes à qui il est peu fréquent de demander leur avis.

Au terme de chaque groupe de discussion, une synthèse des principaux échanges était effectuée avec les participants. Un compte-rendu leur a ensuite été soumis pour validation et ajustement éventuel. Plusieurs structures et associations ont accepté de se livrer à cet exercice d'identification et de mobilisation de personnes qu'elles reçoivent afin de participer à ces groupes de discussion²³⁸.

Un tel exercice n'est pas exempt de biais mais l'objectif du CESER à travers ces groupes n'était pas de réaliser une enquête exhaustive à vocation scientifique ou sociologique sur la pauvreté en région qui était, pour des raisons de temps et de moyens mobilisables, hors de portée de ce travail. Il s'agissait surtout de donner dans ce cadre aux personnes volontaires l'accès à une parole et de contribuer à la construction d'un travail de portée collective.

Clairement, cet exercice a certes porté ses fruits mais il aurait nécessité davantage de temps et de moyens pour répondre plus pleinement et complètement à l'ambition affichée.

236 Notamment de Mme Johanna DAGORN du Laboratoire LACES (Laboratoire Cultures, Éducation et Sociétés EA 7437).

237 Mme Claire AUZURET, docteure en sociologie au Centre nantais de Sociologie de l'Université de Nantes et auteure de travaux sur la pauvreté, M. Christian PAPINOT, co-directeur du Groupe de Recherches Sociologiques sur les Sociétés Contemporaines (GRESO), commun aux Universités de Limoges et de Poitiers puis le Centre Émile Durkheim de l'Université de Bordeaux.

238 Le Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées rattaché à la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Nouvelle-Aquitaine qui rassemble notamment les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, l'association ATD Quart Monde, le CCAS de Limoges, l'association Habitat et Humanisme de Charente-Maritime...

Concilier l'objectif de mobilisation de réseaux associatifs et contraintes d'organisation du travail

Pour la commission «*Vie sociale, culture et citoyenneté*», il importait de mobiliser particulièrement les réseaux associatifs d'accueil et d'accompagnement en région des personnes en situation de pauvreté. Cette mobilisation était doublement nécessaire, à la fois pour partager les éléments d'analyse de ces situations et leur évolution récente et pour favoriser la constitution des groupes de discussion.

Près d'une trentaine de réseaux actifs en Nouvelle-Aquitaine ont ainsi été identifiés et sollicités. Plusieurs d'entre eux ont apporté leur contribution à ce travail, que ce soit en participant à des tables-rondes ou en contribuant à la mise en place de groupes de discussion. Les contraintes d'organisation du travail et de gestion du planning n'ont pas permis de bénéficier d'un balayage aussi large que souhaité au démarrage de ce travail.

Il a toutefois été possible de bénéficier de la participation et de l'implication de plusieurs de ces réseaux, dont certains représentés au CESER Nouvelle-Aquitaine²³⁹. À défaut, les rapports d'activité de certaines associations ou fédérations ont également été exploités. Diverses organisations syndicales ont également apporté leurs éclairages dans le cadre de ce travail.

Mobiliser différemment les données publiques disponibles

Un autre aspect de ce travail a donné lieu à une exploitation particulière des données publiques mises à disposition par l'INSEE en région. La commission avait ainsi pu bénéficier d'une première approche de cette problématique de la pauvreté (monétaire et en conditions de vie) dès la fin 2018²⁴⁰. Au démarrage du travail, des contacts ont été établis avec les services régionaux de l'INSEE²⁴¹ afin d'étudier les possibilités de mise à disposition et d'exploitation de certaines données issues essentiellement des fichiers fiscaux²⁴² et de certaines données sociales de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère de la santé et de la prévention et de celui en charge des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Dans ce cadre, il a été possible de bénéficier des données les plus actualisées possibles pour des traitements à l'échelle des intercommunalités de Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, fin 2021, les services de l'INSEE ont opéré des traitements complémentaires de données issues des fichiers fiscaux afin d'estimer le nombre de ménages et/ou de personnes pauvres non plus au regard du seul seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) mais des budgets types de l'Union Nationale des Associations Familiales et budgets de référence ou «*décents*» du comité scientifique du Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE)²⁴³.

L'intérêt de cette approche était de prendre en compte, au-delà des effets de seuil du taux de pauvreté conventionnel, les difficultés réelles et privations de toute une partie de la population dont le niveau de vie excède celui du taux de pauvreté et qui restent le plus souvent dans l'angle mort des approches convenues de la pauvreté.

239 ADIE, ATD Quart Monde, Confédération Nationale du Logement, Confédération Syndicale des Familles, Crésus, Croix Rouge, Emmaüs (SOS Familles), Délégation régionale des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, Droit au Logement, Habitat et Humanisme, INAE (réseau régional pour l'insertion par l'activité économique), Médecins du Monde, Restos du Cœur, société Saint-Vincent-de-Paul, Solinum, Union Régionale des Associations Familiales... mais aussi la CFTD, la CGT, le Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et autrices, Force Ouvrière, Sud-Solidaires.

240 Audition le 20 décembre 2018 de Mme Élodie BAUDET, cheffe de la division relations extérieures et diffusion de l'INSEE Nouvelle-Aquitaine.

241 MM. Patrick HERNANDEZ et Quentin LAFFETER, service «*études et diffusion*» de l'INSEE Nouvelle-Aquitaine.

242 Source : FILOSOFI.

243 Cf. à ce propos le tout dernier rapport sur «*Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole Grand Paris : nouvelles pistes pour l'inclusion sociale*», CNLE, décembre 2022; Cf. également auditions de MM. Pierre CONCIALDI (Institut de Recherches Économiques et Sociales) le 1^{er} septembre 2021 et Yvon SERIEYX (UNAF) le 15 décembre 2022.

Par ailleurs, la commission a également pu bénéficier d'un traitement spécifique de certaines données relatives aux prestations sociales, grâce à une mobilisation de la coordination régionale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF)²⁴⁴. Cet éclairage a notamment permis de cerner une partie de la population considérée en situation de pauvreté du point de vue administratif (à savoir du fait de percevoir certaines aides ou prestations), s'agissant notamment des allocataires du Revenu de Solidarité Active.

244 Audition de M. Alain COUDERT, responsable du département « études et statistiques » de la CAF de Gironde, le 15 décembre 2022

ANNEXE 1

ENRAYER LA FABRIQUE DE LA PAUVRETÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté
et de leur expertise

MARS 2023

Interventions, index des sigles,
remerciements et liste des personnes entendues,
composition de la commission
et réunions de travail

Sommaire

Annexe 1

Interventions des conseiller.ère.s	p. 103
Index des sigles	p. 115
Remerciements et liste des personnes entendues	p. 118
Composition de la commission	p. 121
Réunions de travail de la commission	p. 122

Intervention de Mme Emmanuelle FOURNEYRON

(Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine)

Un travail remarquable. Voilà les mots qui me sont venus il y a quelques semaines, lorsque j'ai pris connaissance du contenu de ce rapport sur la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine.

Je le dis d'autant plus que début 2020, lorsqu'a germé l'idée de cette auto-saisine, j'étais interrogative. Non pas sur l'importance du sujet, mais sur ce que nous, CESER, pourrions dire de plus, de nouveau, de différent de tout ce qui a déjà été dit, écrit sur la pauvreté.

Or, ce que vous nous livrez aujourd'hui me semble être quelque chose, comme je le disais, de tout à fait remarquable.

Il y a des messages forts que je retiens :

- ❖ D'abord, ce chiffre vertigineux du « halo de pauvreté », c'est-à-dire les personnes en situation de privation régulière : 2,2 à 2,3 millions de personnes, soit un tiers de la population de Nouvelle-Aquitaine... Ce chiffre ne peut laisser personne indifférent.
- ❖ Une pauvreté durable, ancrée, dont les personnes n'arrivent pas à se sortir et qui les met en marge de la société, dans leur accès aux droits fondamentaux - logement, emploi, mobilité, protection sociale, santé - et dans l'exercice d'une citoyenneté active qui est pourtant l'essence de notre vie démocratique.
- ❖ Mais aussi une pauvreté sur laquelle vous nous appelez à changer de regard. Loin des discours convenus misérabilistes ou sur « l'assistanat », vous avez donné la parole aux personnes elles-mêmes, pour nous livrer des récits de vie, durs bien sûr, mais également emplis de projets de vie, de projets pour la société et d'envie de participer.

Merci donc d'avoir, par cette approche particulière, mis en pratique notre volonté exprimée dans notre plan d'action de mandature de nous ouvrir différemment vers l'extérieur dans nos propres façons de faire, de donner la parole aux sans-voix, de donner de la visibilité aux invisibles.

Enfin, je salue aussi le groupe des référentes et référents « égalité et lutte contre les discriminations », qui a participé à ce travail en livrant une contribution qui montre bien l'articulation, l'imbrication néfaste entre pauvreté et discriminations.

Merci donc à tous les membres de la commission « Vie sociale, culture, citoyenneté » pour ce travail remarquable, qui constitue à mes yeux un véritable appel à l'action.

Intervention de M. Louis BORDONNEAU

(Comité Régional des Banques)

Tout d'abord, en tant que membre du 1^{er} collège des activités non salariées (ce qui me permet de souligner la pertinence du travail de Stéphane MONCHAMBERT), je veux affirmer devant vous la très grande qualité du contenu de cette auto-saisine.

Elle est très documentée et très précise. Elle a permis à des personnes en situation de grande pauvreté de s'exprimer et toutes les auditions ont permis de prendre la mesure d'une situation très préoccupante dans notre région.

Oui, trouver des solutions pour réduire la pauvreté est un devoir qui doit nous animer les un-es et les autres et plus particulièrement au sein du CESER qui a de tradition une forte préoccupation humaniste. J'affirme ce point, même si je peux être en désaccord avec certaines des propositions contenues dans ce rapport.

De mon point de vue, un très large vote favorable au contenu de ce travail mettra en lumière notre institution d'une part et permettra également la mise en œuvre de plans d'actions désormais indispensables face à une situation qui n'est pas acceptable.

Je ne doute pas un seul instant que le 1^{er} collège de notre assemblée adoptera cette auto-saisine.

Je tiens enfin à remercier pour leur travail notre chargé de mission, Jean-Claude GUICHENEY, son assistante Khadija BADDI et la stagiaire Tiaré DOS SANTOS.

Intervention de Mme Claude BILLEROT (CGT-FO)

Madame la présidente, mes chers collègues

Merci pour la présentation de cette auto-saisine « Enrayer la fabrique de la pauvreté » qui nous présente un travail remarquable, essentiel et qui marquera sans doute notre assemblée.

Nous voulons commencer cette intervention par la citation célèbre de Victor Hugo « Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée ».

Nous souhaitons revenir sur l'évolution des inégalités et en particulier sur les inégalités de revenu et la répartition des richesses. Le rapport montre bien que l'augmentation de la pauvreté dans notre pays est à mettre en regard de l'évolution et la concentration des richesses. En résumé « les riches ne cessent de s'enrichir pendant que les pauvres de plus en plus nombreux ne cessent de s'appauvrir »

Depuis maintenant des décennies les politiques protectrices du plus grand nombre n'ont cessé d'être remises en cause ou affaiblies. Ces orientations participent grandement de la paupérisation de la population.

C'est le cas pour les services publics dont Martine Aubry avec d'autres déclaraient en son temps « le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Affaibli, démantelé, appauvri, voire détruit, c'est notamment le cas pour l'école, les hôpitaux, les services sociaux, les transports, le logement....

C'est le cas pour les dispositifs des salariés au travail : loi El Khomri, loi travail...

C'est le cas pour les dispositifs de protection sociale qui participent structurellement de la lutte contre la pauvreté :

- réforme des allocations chômage

- réforme remettant en cause la sécurité sociale, que cela soit au niveau de l'assurance maladie (déremboursements, maîtrise comptable, désertification médicale, offres de soins, accès aux soins) ou de l'assurance vieillesse où les différentes contre-réformes depuis 1991 ont abouti à une baisse de 20 % en moyenne des pensions et retraites.

Aujourd'hui la réforme des retraites voulue par le président Macron va participer de l'appauvrissement de la population et jeter dans la précarité et la pauvreté notamment les salariés entre 60 et 64 ans.

C'est aussi contre la paupérisation de tous que nous appelons à participer demain 23 mars 2023 à la journée intersyndicale de grève et de manifestations pour le retrait de cette réforme.

Nous voterons ce rapport utile.

Intervention de M. Didier GOURAUD (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Un mot pour commencer afin de féliciter les auteurs de ce rapport qui ont su retranscrire le phénomène de la pauvreté qui touche la France mais aussi et surtout là sur le coup la Nouvelle-Aquitaine, nous dire que parfois celle-ci touche des catégories qu'on n'aurait pas immédiatement identifiées, je voulais parler des petits patrons et particulièrement ceux qui souvent ont choisi l'auto-entrepreneuriat (la micro entreprise).

Fort de ce constat, depuis deux ans, la chambre de métiers de la Dordogne, en partenariat avec le Département a développé une action en faveur des TPE dont les dirigeants sont au RSA, car c'est dans le département et sans compter les agriculteurs, près de 1100 personnes qui y sont inscrits à ce jour.

En 2021 c'est 55 que nous avons suivis et accompagnés avec une sortie pour 31 % d'entre eux et, en 2022, 55 suivis pour un résultat de 35 % de sortie du RSA.

Je voulais témoigner, en ces temps bien compliqués et bien difficiles, que rien n'est jamais perdu et finir par une note positive sur un sujet qui forcément lui ne l'est pas.

Intervention de Mme Muriel DUROURE (CFDT)

Madame la présidente, chers collègues,

La CFDT salue le travail effectué par la commission pour :

- ❖ d'abord, entendre des usagers des services sociaux et des associations ainsi que des bénévoles, qui vivent quotidiennement dans la pauvreté ,
- ❖ recueillir la parole des femmes et des hommes qui se confrontent quotidiennement à la pauvreté et tentent d'apaiser les urgences, avec des moyens dérisoires au regard de l'ampleur des difficultés et inadaptés aux formes actuelles de la pauvreté ,
- ❖ proposer des interventions sociales mieux adaptées à l'état actuel du pays tout en prenant en compte la répartition des compétences et l'organisation des services au public tels que nous les connaissons.

Il en ressort un diagnostic dense et inspirant et des propositions parfois « techniques » (visant à améliorer l'existant), parfois innovantes, toujours imprégnées d'un pragmatisme qui devrait faciliter leur intégration dans la réflexion des acteurs sur l'évolution des politiques d'action sociale.

Ce rapport marque une étape importante.

Nul ne sera ici surpris si la CFDT propose que, dès le début du prochain mandat, notre Assemblée poursuive cette réflexion en gravissant une nouvelle marche.

Nous sommes en effet nombreux à observer les limites de nos approches traditionnelles du traitement de la pauvreté.

Bien qu'il soit illusoire d'espérer « éradiquer la misère » comme le voulait Victor Hugo, alors que l'on observe qu'elle est structurelle dans notre modèle économique et social,

Bien que les politiques de compensation et d'assistance resteront longtemps indispensables pour assurer un minimum de dignité aux plus pauvres d'entre nous,

Bien que l'action sociale contemporaine s'appuie de mieux en mieux sur le pouvoir d'agir de chacun et de chacune,

Nous pensons qu'il est devenu urgent de repenser le traitement de la pauvreté en s'appuyant AUSSI sur une approche sociétale et non plus seulement sociale :

- ▶ En intégrant AUSSI une vision « développement durable », si on regarde l'aspect environnemental. Rappelons aussi que le 1^{er} des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies est : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ! Et le texte à propos de cet objectif est très engageant pour les États et les Régions. Il mobilise aussi le monde de la recherche (dans et hors l'entreprise) et le secteur financier.
- ▶ En intégrant les interactions entre l'environnement, l'économie et le social : nous savons par exemple que les plus exposé·e·s d'entre-nous aux pollutions et aux effets du dérèglement climatique sont aussi les plus pauvres, ici comme à l'échelle planétaire ; très prosaïquement, ce sont elles et eux qui, actuellement, subissent le plus durement la hausse du coût de l'énergie.
- ▶ En mobilisant des ressorts AUSSI au-delà de la solidarité : ceux de la fraternité, incarnés par le monde associatif dans sa diversité, mais également par de nombreuses entreprises et pas seulement celles du champ de l'ESS.
- ▶ En soutenant des initiatives dans lesquelles des individus ou groupes sociaux occupent un espace visible, utile et reconnu dans la société, indépendamment du « travail » et du revenu associé à celui-ci.

Dans le Pacte du pouvoir de vivre, plusieurs propositions confortent particulièrement ce rapport :

- ▶ « Lutter contre les contrats courts et le temps partiel subi en favorisant le développement de dispositifs de type “groupement d'employeurs” » dans une dynamique de consolidation des emplois et de lissage de l'activité. Le temps partiel contraint touche essentiellement les emplois occupés par des femmes.

- ▶ « Créer une garantie universelle des loyers pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement et mettre fin aux expulsions locatives. » Elle permettrait de rassurer les propriétaires bailleurs face aux risques d'impayés et constituerait un antidote efficace pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement locatif des ménages précaires et modestes. Ne limitons pas la réflexion à la problématique de l'accès à un logement mais intégrons le risque de perte de son logement pour les plus fragiles. Et dès maintenant, proposons, à la Région d'investir le dispositif Visale comme garantie des loyers impayés.

Et si nous envisagions ensemble que le « pouvoir d'agir » prenne pleinement sens s'il mène au « pouvoir de vivre » ?

En conclusion, rappelons notre souhait : que la prochaine Assemblée prenne appui sur ce rapport riche et dense pour projeter sa réflexion vers la construction d'un lien social, voire d'un pacte social, encore plus inclusif.

Nous voterons le rapport !

Intervention de **Mme Line GILLON** (CGT)

À l'heure de parler de pauvreté ici en NA, il reste utile d'avoir en tête la réalité d'un monde que l'on a pris l'habitude de séparer entre pays riches et pays pauvres.

Car ce n'est qu'à cette échelle qu'il sera satisfaisant d'éradiquer la pauvreté !

Et pour toutes et tous, du tiers ou du quart Monde, les temps à venir font craindre le pire !

PAUVRETÉ... pauvreté grandissante... donc, ici, en France et en Nouvelle-Aquitaine.

Le rapport la caractérise dans sa complexité et son ampleur, de façon précise et documentée : pauvreté ordinaire des budgets toujours déficitaires, y compris de personnes en situation d'emploi, au côté de la « grande pauvreté » celle des gens de la rue dont le nombre progresse et la composition se diversifie...

On fait le procès d'assistanat à certaines populations qui se prélasseraient dans la pauvreté... ce procès doit se tourner vers les politiques menées, notamment les politiques de l'emploi, les politiques sociales... !

N'est-il pas troublant que les politiques sociales de prévention et de lutte contre la pauvreté se succèdent et s'entrechoquent depuis 40 ans et que le phénomène ne fasse néanmoins que croître !

Depuis les années 1980, leur réorientation massive, se traduit par la casse de l'esprit et de l'œuvre de la sécurité sociale pour tous. À l'ambition de protection sociale universelle se substitue une bienfaisance publique orchestrée via le dogme de la réduction des coûts, et le principe de « discrimination positive ».

La pauvreté structurelle est l'expression d'une inacceptable inégalité au sein d'une société dite riche, elle détériore le « vivre ensemble », interroge les fondements du contrat social !

CRISE STRUCTURELLE... oui

La CGT souhaite ici le nommer, précisément : il s'agit d'un enjeu d'affrontement entre le capital et le travail dès la répartition de la valeur ajoutée.

La part de la valeur ajoutée consacrée aux salaires n'a cessé de baisser depuis la fin des années 70, au profit de la part du capital.

En sus de cette répartition initiale à redéfinir, une nouvelle politique fiscale doit s'imposer, au service du plus grand nombre. Elle s'exprimera par le renforcement des services publics de proximité.

Ce ne sont donc que des mesures de nature structurelle, en rupture avec les logiques actuelles qui pourront permettre d'éradiquer la fabrique de la pauvreté, en s'attaquant à ses causes. Les propositions détaillées de la CGT sont jointes à la contribution que cette déclaration évoque.

Le rapport a ses limites, néanmoins c'est un énième rapport qui mérite d'être, et il faut saluer le titanesque travail de qualité

mené par le chargé de mission et la longue implication inégale mais persévérante des membres de la commission.

Ce rapport prendra d'autant plus de sens si notre Assemblée s'en saisit pour aller à la rencontre des acteurs de « la société civile », pour prolonger et élargir le dialogue avec les personnes concernées, acteurs et citoyens de Nouvelle-Aquitaine, tenter de contribuer à faire bouger les représentations pour une appropriation collective de cette question sociale centrale.

Dans ces termes, notre vote est favorable.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT POUR ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ

Le plan pauvreté de la CGT a pour objectif de favoriser l'accès aux droits fondamentaux inscrits dans la constitution pour toute la population :

1. DROIT À UN SALAIRE DÉCENT, CAR UN TIERS DE LA POPULATION PAUVRE EST SALARIÉE
2. DROIT À UN TRAVAIL DÉCENT DIGNE ET RECONNU
 - ▶ Un nouveau statut du travail
 - ▶ Une sécurité sociale professionnelle
 - ▶ L'insertion comme thème de négociation collective
 - ▶ Les situations particulières (handicap, sans papiers, migrants)
3. DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT
4. DROIT À UN REVENU DE REMPLACEMENT DÉCENT POUR TOUTES ET TOUS
 - ▶ Privés d'emploi
 - ▶ Jeunesse
5. DROIT À UNE ÉDUCATION ET UNE FORMATION PERMANENTE ÉMANCIPATRICES
6. DROIT À UNE PROTECTION SOCIALE GARANTIE PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE
 - ▶ Droit à la retraite à 60 ans à taux plein
7. DROIT AU LOGEMENT POUR TOUTES ET TOUS
8. DROIT À L'ÉNERGIE
9. DROIT À LA CULTURE ET AU SPORT
10. DROIT AUX TRANSPORTS
11. INCLUSION BANCAIRE ET LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT.

Intervention de Mme Claire LAVAL

(Confédération Paysanne)

Ce rapport porte l'expression des personnes touchées par la pauvreté et met en exergue leur inquiétude face aux dégâts environnementaux en cours et à leur vulnérabilité. La mise en place d'un système de Sécurité Sociale de l'alimentation sécurisant l'accès de tous à une alimentation de qualité est, dans ce contexte, d'autant plus un enjeu central de santé publique.

La question alimentaire est aussi une voie d'appropriation concrète des enjeux environnementaux. Intégrer plus activement les personnes en situation de pauvreté dans la réflexion sur ces thématiques est une façon de les conforter dans leur rôle et dans leur dignité de citoyens agissant pour le bien commun. Ce pourrait être un levier essentiel pour changer le regard de la société sur les personnes pauvres, face aux excès de consommation, valorisés par le système économique, et pourtant responsables des bouleversements socio-environnementaux dont ils risquent être les premières victimes.

Encourager le sentiment de légitimité à défendre son droit à une vie bonne s'appuie sur le rétablissement d'une image de soi positive de citoyennes et citoyens, loin du regard disqualifiant (la pression normative), qu'impose trop souvent notre société. Oui, il s'agit bien de faire société ensemble.

Intervention de Mme Corinne MOTHES

(Fédération Hospitalière de France)

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Bravo aux collègues de la commission 5 pour la qualité de votre travail, votre rapport riche, passionnant et interrogant ainsi que la présentation synthétique que vous nous en avez livrée avec beaucoup de talent.

Siégeant au CESER au titre de la FHF NA, mon intervention sera centrée sur la thématique de l'égalité d'accès à la santé.

Vous proposez dans votre rapport des orientations relevant de la politique régionale de santé portée par l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. Il en est ainsi des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et des Équipes Mobiles Précarité Psychiatrie (EMPP), dispositifs portés par les hôpitaux publics, dans une politique d'hôpital hors les murs, et de « aller-vers » les publics les plus éloignés des soins que sont les personnes en situation de précarité. Ces dispositifs doivent en effet être confortés par l'abondement des financements des missions d'intérêt général, au regard du nombre de bénéficiaires, et ils doivent aussi être complétés par notamment des équipes mobiles de santé bucco-dentaires.

Dans ses missions de santé publique, l'hôpital anime aussi des actions de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique, toujours dans une logique de « aller-vers » ces publics les plus éloignés du soin, missions qui doivent aussi avoir les financements conformes à leurs ambitions affichées. Je rappelle aussi que souvent, trop souvent, le seul accès aux soins des personnes en situation de précarité, reste les services d'accueil d'urgences et les services hospitaliers.

Mais pour assurer ces missions de service public hospitalier au bénéfice des personnes en situation de pauvreté, il convient de disposer de professionnels de santé, compétents, formés et en nombre, notamment paramédicaux. Et les formations sanitaires sont dans le champ de compétences du Conseil régional.

Aussi la Fédération Hospitalière de France Nouvelle-Aquitaine insiste sur le fait que pour répondre à la priorité 1 de la feuille de route santé du Conseil régional « Favoriser l'accès aux soins et aux soignants sur tous les territoires », deux impératifs se dégagent : l'augmentation des quotas des formations sanitaires et l'accompagnement à l'augmentation capacitaire des instituts de formation. Il est en effet indispensable et primordial d'insister sur les besoins en formation.

Au-delà de la proposition de création de nouveaux sites de formations sanitaires et sociales de proximité, il convient de répondre aux besoins en professionnels de santé des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Les hôpitaux, EHPAD, établissements publics sociaux rencontrent depuis plusieurs années des difficultés majeures de ressources humaines. Ces difficultés se sont fortement aggravées, ces dernières années, avec la période épidémique et les attentes des nouvelles générations.

La crise que connaissent les hôpitaux est essentiellement une crise des ressources humaines qui empêche les établissements de reprendre et de développer leur activité, et in fine d'assurer l'ensemble de leurs missions de service public hospitalier.

Les besoins en infirmiers généraux, spécialisés (infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc...), AS et autres professions paramédicales sont très importants. Les établissements publics ont engagé des plans d'attractivité et de fidélisation des professionnels mais ce n'est pas suffisant

Pour y répondre, il conviendrait que la Région augmente, dans les meilleurs délais, le volume de personnes formées dans les instituts/écoles (quotas de personnes à former) et, en conséquence, finance l'adaptation du capacitaire des structures au niveau immobilier et logistique (financement de travaux d'agrandissement, des équipements des locaux des écoles et instituts).

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de **M. Flavien THOMAS**

(Fédération Syndicale Unitaire)

Madame la présidente, cher.es collègues,

Le rapport le décrit très bien, en complément de mécanismes permettant une meilleure répartition des richesses, l'accès aux biens communs et à des droits universels renforcés dans leur définition et leur articulation, est un des leviers les plus forts pour contrer les inégalités, réduire les discriminations envers les populations les plus défavorisées et réduire les pauvretés et leurs conséquences. Encore faut-il que cet accès soit réel. Les politiques publiques devraient avoir comme premier objectif l'effectivité de cet accès. Les Services publics, leurs agents formés et missionnés avec des structures adaptées et des moyens suffisants devraient être l'outil essentiel de leur mise en œuvre et de leur promotion. Partout, ils sont pourtant aujourd'hui fragilisés.

Parmi ces droits, il y a le droit à l'alimentation. Pour la FSU ce droit est bien plus ambitieux que de pouvoir se nourrir, mais se définit, pour faire court, comme le droit pour toutes et tous d'accéder à l'alimentation de son choix. Est-ce que ce droit est seulement mis en application dans notre pays ? Est-ce qu'aujourd'hui les structures, de plus en plus sollicitées et qui devaient répondre de manière provisoire à une aide alimentaire d'urgence, sont en capacité de le permettre ? On peut répondre que malgré leurs efforts et malgré leur rôle rendu indispensable, elles ne sont structurellement pas faites pour cela. C'est pourquoi de nouvelles façons de mettre en œuvre le droit à l'alimentation doivent être envisagées, la sécurité sociale de l'alimentation telle qu'elle est définie et discutée dans de nombreux territoires actuellement le permettrait.

Un autre levier devrait être l'éducation et la formation pour toutes et tous pour permettre notamment aux plus jeunes de ne pas se laisser enfermer dans la pauvreté. Il me faudrait bien plus que trois minutes pour expliquer là encore que notre système éducatif ne se donne pas les moyens de rompre la reproduction sociale et comment il peut être considéré par certain-es comme l'instrument d'une « héritocratie » plus que d'une méritocratie.

Aujourd'hui, le système éducatif accueille 3 millions de jeunes dont les familles sont en situation de pauvreté et 1,6 million en grande pauvreté. La publication récente de l'indice de position sociale des établissements privés montre que c'est bien le système public qui reçoit ces élèves et qu'il y a bien une rupture sociale entre le privé et le public. Pourtant la France est un des pays qui finance le plus l'enseignement privé. La Région devrait s'interroger sur sa propre politique à cet égard. C'est une situation bien difficile à renverser quand un.e français.e sur deux, et d'après ces chiffres, parmi les plus aisé-e-s, est passé par cet enseignement privé.

Autre exemple où l'État est déficient et notamment à cause d'un désengagement progressif au niveau budgétaire avec une baisse des budgets dédiés à l'éducation par rapport au PIB. Actuellement, alors que l'on baisse partout le nombre d'heures disciplinaires aussi pour permettre ces baisses budgétaires, plus de 50 % des élèves disent avoir des difficultés à faire leur devoir. L'État affiche une aide au devoir qui lui coûte 32 millions d'euros, ce que l'on peut avoir envie de saluer, mais dans le même temps, il accorde 300 millions d'euros de défiscalisation pour l'aide au devoir à la maison par des structures

privées destinées aux plus riches. La Région sur ce sujet compense comme elle peut dans le secondaire avec une aide au devoir disponible pour toutes et tous, mais principalement à distance.

Dernier exemple, alors que les réformes veulent mettre en place de moins en moins d'éducation dans les formations initiales, en renvoyant de plus en plus la formation dans les entreprises à coup de milliards, c'est dans les lycées professionnels que se concentrent les populations d'élèves en situation de pauvreté pour ceux qui arrivent à ce niveau de formation. Pourtant, à partir du secondaire, l'État et la Région dépenseront bien plus d'argent dans l'éducation et la formation de ceux et celles qui passeront par un bac général qu'un CAP ou un BAC professionnel initial scolaire. Une prime donnée, à ceux et celles dont les études longues permettront une meilleure intégration sociale et professionnelle, mais qui restent trop peu accessibles à ceux et celles qui cumulent les difficultés scolaires et sociales et à qui le système impose une orientation et une insertion professionnelles précoces.

Il est urgent que la politique publique donne au service public d'éducation, en collaboration avec les équipes éducatives, de véritables moyens organisationnels et budgétaires pour bien mieux répondre à ces défis.

Intervention de **M. Bernard DÈCHE** (INAE)

Cela a déjà été fait mais je voudrais souligner la qualité du travail réalisé par la commission « Vie sociale, culture et citoyenneté ». J'ai été amené à participer à ce travail.

Ce dernier met en évidence l'importance des questions liées au logement, à la santé ou encore à la mobilité. À ce sujet, le rapport fait référence aux difficultés et aux besoins des personnes, ce qui est essentiel, mais il importe de mentionner aussi le rôle des opérateurs dans ce domaine de la mobilité. Ces derniers, qui participent au réseau de l'insertion par l'activité économique, ne sont pas spécialement mis en avant dans ce rapport, ce qui est regrettable dans la mesure où ce sont eux qui mettent en place les moyens de cette mobilité avec l'aide des pouvoirs publics.

En Nouvelle-Aquitaine, plus d'une dizaine d'associations appartiennent au réseau AGILESS, réseau national des loueurs sociaux de véhicules (voitures, vélos). Sans ces opérateurs, certaines personnes isolées n'auraient guère les moyens de se déplacer.

Je tenais donc à faire ce rappel et à appeler votre attention à ce propos et sur l'intérêt d'un soutien à ces structures associatives.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Isabelle LOULMET

(Poitou-Charentes Nature)

Je salue le travail remarquable de la commission 5 sur la « fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine » et les pistes de solutions pour l'enrayer. La question de l'égalité, de l'expression publique, de l'accès au logement, au travail, à la mobilité, à la prévention et au soin, à la culture, reste centrale pour avancer vers une société plus juste et en meilleure santé démocratique.

Le sous-titre en exergue du rapport "en bref, avancer vers « Néo Sociétas » me semble devoir être complété de façon explicite par « et vers Néo Terra ». Parce qu'on ne peut pas dissocier le changement social attendu des enjeux environnementaux. Le CESER Nouvelle-Aquitaine a souligné à plusieurs reprises, dans ses avis et rapports, la nécessité de relier les questions sociales et environnementales pour comprendre leurs imbrications, leurs impacts croisés, et progresser vers des solutions globales efficaces.

Je cite l'article du journal Le Monde du 7 mars 2023, titré « les quartiers populaires entre sobriété choisie et subie » : « Les populations défavorisées sont en première ligne face au réchauffement climatique, en raison d'habitats mal isolés et du manque d'espaces verts. ». Les expositions aux pollutions diverses, liées à l'emplacement des logements, à la mauvaise qualité des matériaux, à l'espace restreint, dégradé, artificialisé, au bruit, se cumulent, soulignant combien « les nuisances environnementales sont très inégalement réparties entre classes sociales et territoires alors que la contribution à la crise écologique est elle aussi inégale. »

La qualité de nos conditions et de notre lieu de vie sont des questions écologiques essentielles qui influent sur notre perception du monde et notre intégration dans la société.

Cynthia FLEURY et Antoine FENOGLIO, dans leur Tract (Gallimard) « Ce qui ne peut être volé », rappellent comment « un paysage urbain, rural, maritime, sauvage, constitue une ressource élémentaire dont nous avons besoin pour vivre dignement », et combien le sonore - et le silence - sont « un des facteurs clés contribuant au bien-être comme constitutif de la santé ».

Certaines ressources matérielles sont aussi des ressources existentielles, et c'est bien ce que la crise écologique met à mal, en frappant encore plus durement certaines personnes et certaines catégories sociales, certaines parties du territoire. Un environnement dégradé perturbe notre santé physique et psychique, notre rapport à soi et aux autres, notre vision du monde et de la société.

Il est vital de mettre dans les questionnements sur la pauvreté les ambitions liées à l'environnement. Travailler à éradiquer la fabrique de la pauvreté, c'est aussi agir sur les impacts environnementaux.

La pauvreté, c'est aussi avoir moins d'espace, moins d'air pur, moins de silence, moins de nature, moins d'horizon, dans tous les sens du terme.

Merci.

Intervention de Mme Véronique MOMENTEAU

(Union Syndicale Sud-Solidaires)

C'est avec plaisir que nous saluons cette auto-saisine qui saisit avec force et rigueur le constat accablant de la situation de pauvreté en Nouvelle-Aquitaine.

Ce n'est pas un document de plus, une nouvelle étude ou un rapport qui finira dans le fond d'un tiroir. Ce n'est pas non plus une suite de réflexions de spécialistes de la pauvreté, de « professionnels de la profession », de commentateurs qui de studio de radio en plateaux télé nous disent que « oui, c'est la faute à pas de chance », de docteurs es sociologie qui du haut de leur chair nous révèlent qu'il y a des pauvres !

Non, ce sont ces sans-dent qui dans une gare, ne sont rien. Qui n'ont pas traversé la bonne rue pour trouver du travail, probablement parce qu'ils ou elles sont illétré-e-s. Se satisfaisant de l'assistantat alors qu'on dépense un pognon de dingue pour les minima sociaux.

Voilà le mot qui frappe, qui vous stigmatise toute votre vie, qui marque au fer rouge votre chaire jusqu'à vos derniers jours : « vous devez vous suffire des minima ! » Car il est normal, dans cette société d'inégalité et d'abondance, de se satisfaire de minima !

Non, ce sont les pauvres elles-mêmes qui ont eu la parole libre et nous ont dépeint leur quotidien, leur angoisse mais aussi

leurs espoirs, leurs projets, leurs revendications.

Écouter les pauvres, observer la précarité, c'est aussi analyser le contexte dans lequel elles.ils vivent.

Le système capitaliste, comme à son habitude, s'adapte, profite et provoque des crises économiques et sociales. Cette période aggravée par la crise sanitaire engendrée par le COVID n'est pas exemptée de cette recherche de toujours plus de profits aux dépens de la population. Les fermetures et délocalisations se multiplient. Les services publics sont supprimés au nom de la sacro-sainte concurrence libre et non faussée. Ces mutations accentuent les inégalités territoriales et relèguent de plus en plus loin les populations fragiles des centres de décision. Les destructions d'emplois sont massives et la pauvreté explose. Le gouvernement répond à la crise économique par des mesures pour protéger les entreprises, pas pour soutenir la partie de la population la plus touchée. Depuis son arrivée au pouvoir et dans la suite de ses prédécesseurs, Macron et son gouvernement se sont attelés à un détricotage en règle du droit du travail, des retraites et des droits sociaux en général.

Tout est fait pour valoriser l'individu au détriment du collectif.

C'est bien de la répartition des richesses dont il est question.

Nous voterons en faveur de cette auto-saisine.

Intervention de **M. Philippe DESPUJOLS** (UNSA)

Madame la Présidente,
Chers et chères collègues,

Si l'égalité des droits, principe politique cardinal de notre République, nourrit abondamment discours et écrits, on se bouscule nettement moins pour se soucier de l'effectivité de sa mise en œuvre.

C'est qu'en matière sociale, les priorités sont relatives et l'évocation du « réalisme » vient trop souvent justifier, au mieux des accommodements, au pire des renoncements.

La vérité est que, derrière le prétexte du « réalisme », se cache un substrat idéologique : celui selon lequel si certaines situations sont inégalitaires, c'est qu'au fond, celles et ceux qui les subissent en portent la responsabilité. Les pauvres coupables de leur pauvreté, les chômeurs de leur absence de travail, les précaires de leur précarité : ce schéma de culpabilisation, le projet de rapport le rejette au profit d'une démarche dont l'objectif est d'enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine et c'est une première raison pour laquelle l'UNSA le soutient.

Dans ce contexte, il n'est pas indifférent que la société civile organisée que nous représentons propose à travers le rapport une vision de la réalité de ce que vivent les personnes en situation de pauvreté.

L'UNSA salue la volonté de la commission d'impliquer les personnes en situation de pauvreté car elle est pour nous fondamentale. Les travaux de la commission menés ces derniers mois en ont été la parfaite illustration puisque vous avez rencontré de nombreuses personnes concernées par cette situation de pauvreté et leur parole a largement nourri vos réflexions. Ces personnes demandent à s'impliquer dans la vie sociale, elles ont des choses à dire, il faut donc les entendre.

L'UNSA tient à souligner et ce n'est pas la moindre qualité de ce rapport, combien il est important que le texte soit irrigué par l'idée de faire participer les personnes en situation de pauvreté à la co-construction des mesures les concernant. Cette co-construction est indispensable à la prise en compte réelle de leur expérience, de leurs besoins et de leurs aspirations. Pour cela, comme le préconise le rapport, il est important de dégager pour les professionnels du travail social le temps nécessaire en rompant avec une logique gestionnaire.

Pour le reste, l'UNSA se reconnaît dans l'orientation générale des différentes préconisations.

Oui, plutôt que de les réduire, il faut garantir des conditions de ressources et de vie décentes, à travers un revenu minimum social garanti à l'accès simplifié, comme doit l'être aussi celui aux différentes prestations.

Oui, l'axe principal doit bien être celui de la reconnaissance et de la considération des personnes, en pensant comme essentiels le logement mais aussi la santé, l'accès au travail et à l'emploi, à la culture et aux loisirs, à l'éducation.

Oui, enfin, l'accompagnement et la reconnaissance des acteurs de la solidarité, de ses professionnels et de ses bénévoles sont des clés, comme la question des moyens qui nécessiterait une loi de programmation pour planifier les recettes et les dépenses de l'État et des collectivités et assurer la pérennité des actions.

L'UNSA votera le rapport.

Intervention de M. Jean-Louis HAURIE

(Union Régionale des Associations Familiales)

Madame la Présidente, cher·ère·s collègues,

Comme tous les intervenants qui m'ont précédé, je tiens à souligner la qualité de ce rapport, tant par les analyses qu'il opère que par les propositions qu'il formule mais aussi et surtout par les valeurs qu'il porte et qui ont animé sa réalisation : éthique, humanisme, regard bienveillant sur les plus exclus d'entre nous. Je voudrais ainsi témoigner de l'écoute particulièrement bienveillante de ses membres à l'égard des associations auditionnées et notamment celles que j'ai pu accompagner.

Merci donc à la commission et à toute l'équipe qui ont animé le travail et la réalisation de ce rapport.

Le regard posé par la commission nous conduit à insister particulièrement sur la dignité et le pouvoir d'agir qu'il importe de redonner aux plus exclus. Je souligne en ce sens la qualité de la méthodologie que cette commission a employée. Le fait de représenter le corps social ne doit pas faire oublier, surtout actuellement, la nécessité d'un contact direct avec la population et en particulier avec les plus fragiles. Merci pour ce rapport qui, de ce point de vue, est exemplaire.

Merci encore pour sa qualité formelle, qui lui donne beaucoup de lisibilité, ce qui devrait permettre de lui donner le plus d'audience possible. Ce rapport peut avoir le mérite de faire revenir la pauvreté dans l'agenda politique et médiatique. Il faut donc, Madame la Présidente, nous interroger collectivement sur la façon d'atteindre la plus grande audience et, pourquoi pas, en le présentant en séance plénière du Conseil régional, en organisant des conférences de presse, bref, selon toutes les modalités qui lui permettront de lui donner l'audience qu'il mérite. Cela me semble absolument nécessaire compte tenu de la qualité de ce travail et de la nécessité remettre la question de la pauvreté et de l'exclusion au cœur des préoccupations des décideurs.

Intervention de M. Élie PÉDRON

(URIOPSS)

Ayant participé aux travaux de la commission 5 où les échanges ont été en permanence respectueux et enrichissants, je joins mes remerciements à tous mes collègues et fonctionnaires pour leur mobilisation et implication constantes.

Ce travail instructif ne doit pas rester sans réponse sur les préconisations proposées, donner une large diffusion à prendre en compte sur la situation actuelle de la pauvreté dans notre région.

En effet, comme l'énonçait Albert Camus : « L'honneur est la dernière richesse du pauvre ».

C'est pourquoi nous devons tous conserver à l'esprit cette citation que je terminerai mon propos par une autre citation de l'Abbé Pierre qui illustre bien nos travaux car la responsabilité de chacun implique deux actes :

« Vouloir savoir et oser dire ».

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Ahmed SERRAJ

(Personnalité qualifiée)

Tout d'abord, je tiens à remercier la commission 5 d'avoir intégré au cœur du rapport « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle Aquitaine » la contribution du groupe EGAETDIS : la pauvreté, reflet des inégalités et des discriminations. La condition sociale ou la particulière vulnérabilité économique a été intégrée dans la loi comme le 21 critère de discrimination le 24 juin 2016. La question de la condition sociale en matière d'égalité de traitement est un sujet récent dans notre pratique et culture juridique.

Je voudrais changer d'angle pour aborder les enjeux politiques liés à la question de la pauvreté et prendre un repère historique de l'autre côté de l'Atlantique en s'appuyant sur les engagements portés par Martin Luther King.

En effet, Martin Luther King a fortement contribué à mettre fin à toute forme d'apartheid et de ségrégation raciale par le vote au Congrès des EU et la promulgation du président Lyndon B. Johnson du Civil Right Acte le 2 juillet 1964. Mais Martin Luther King se rend compte très rapidement que la victoire autour des droits civils, à elle seule, ne suffit pas pour combattre les situations de pauvreté auxquelles sont confrontés les noirs américains : bidonvilles, discrimination à la santé, à l'éducation et au travail. Martin Luther King porte alors un programme chiffré pour faire la guerre à la pauvreté. Il va le présenter au congrès américain et organiser des marches auxquelles vont participer des afro-américains, des latino-américains, des hispaniques, des indiens d'Amérique, dans les quartiers résidentiels.

À partir de ce moment-là, le Président américain va missionner John Edgar Hoover directeur du FBI pour organiser une campagne de délégitimation du projet de Martin Luther King qu'il avait jusqu'alors soutenu. Martin Luther King prend conscience que l'adoption du Civil Right Acte est une condition nécessaire pour l'égalité des droits des noirs américains qui n'engage aucun coût budgétaire alors que le combat pour éradiquer la pauvreté a un réel coût que le gouvernement refuse radicalement de prendre en compte. C'est dans ce contexte que l'assassinat de Martin Luther King a lieu le 4 avril 1968.

On peut retenir à travers l'histoire politique de nos démocraties que les enjeux de la lutte contre la pauvreté sont de puissants enjeux de rapports de classe et de finance.

Index des sigles

A

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AC!	Agir ensemble contre le Chômage
ADA	Aide pour Demandeurs d'Asile
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Économique
AEE	Action Emploi Entreprise
AGEFIPH	Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANLCI	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
AOT	Autorités Organisatrices de Transports
APARE	Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion
APICED	Association pour la Promotion Individuelle et Collective, et pour l'Égalité des Droits
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASPIR	Accompagnement Social et Professionnel Individuel Renforcé
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ATD	Agir Tous pour la Dignité Quart Monde

C

CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Conseil de Développement
CDD	Contrat à Durée Déterminé
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEJ	Contrat d'Engagement jeunes
CEVIPOF	Centre d'Études de la Vie Politique Française
CIDFF	Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIE	Contrat Initiative Emploi
CMU	Complémentaire Maladie Universelle
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNCDH	Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNLE	Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale
COBAN	Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
COVID	Corona Virus Disease
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPRDFOP	Contrat de Plan des Formations et de l'Orientation Professionnelles
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CRISPPA	Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris
CRGE	Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSS	Complémentaire Santé Solidaire
CUI	Contrat Unique d'Insertion

D

DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DREETS	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRESS	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

E

EBE	Entreprise à But d'Emploi
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMPP	Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERIP	Espace Régional d'Information de Proximité
ESIAM	Entreprise Solidaire d'Initiatives et d'Actions Mauléonaise
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire

F

FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FRAAP	Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

G

GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
-------------	--

H

HLM	Habitation à Loyer Modéré
------------	---------------------------

I

IAE	Insertion par l'Activité Économique
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
INAE	Insertion par l'Activité Économique (réseau régional Nouvelle-Aquitaine)
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études économiques
IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé
IRES	Institut de Recherches Économiques et Sociales

L

LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuelles et Trans
-------------	--

M

MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maisons et centres de Santé Pluriprofessionnel(le)s

N

NEET	Jeune ni en emploi, ni en études, ni en formation
-------------	---

O

ODENORE	Observatoire des Non-Recours aux Droits et aux Services
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français

P

PACEA	Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PACTE	Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises
PASS	Permanences d'Accès aux Soins de Santé
PCB	Point Conseil Budget
PEC	Parcours Emploi Compétences
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PIB	Produit Intérieur Brut
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLIE	Plan Local pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi
PLS	Prêt Locatif Social
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAPS	Programme pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis
PRITH	Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés
PTCE	Pôle Territorial de Coopération économique

R

RIM	Réseau des Indépendants de la Musique
RLH	Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap
RSA	Revenu de Solidarité Active

S

SDF	Sans-Domicile Fixe
SIAE	Structures de l'Insertion par l'Activité économique
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SNC	Solidarités Nouvelles face au Chômage
SPIE	Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
STS	Sections de Technicien Supérieur

T

TBM	Tram et Bus de la Métropole bordelaise
TER	Train Express Régional
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TZCLD	Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

U

UFC	Union Fédérale des Consommateurs
UNEDIC	Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
UNIFAF	Opérateur de Compétences du secteur de la santé / social
URHLM	Union Régionale des organismes HLM

Z

ZFE	Zone à Faibles Émissions
------------	--------------------------

Remerciements

Ce travail est d'abord dédié à **Claire, Christiane, Françoise, Magalie, Sandrine, Christian, Damien, François, Hussein, Parsa et Sylvain** qui ont accepté de participer à des groupes de discussion et ainsi contribué au recueil d'une parole collective.

Plus largement, le CESER dédie ce travail à l'ensemble des personnes affectées par la pauvreté et/ou par des difficultés qui compromettent leur accès à une vie décente et à des droits considérés comme fondamentaux.

Le CESER remercie par ailleurs l'ensemble des représentant.es de structures, services, associations, institutions, collectivités et de l'État qui ont répondu à la sollicitation de la commission « *Vie sociale, culture et citoyenneté* » dans le cadre de ce travail et qui ont ainsi permis d'enrichir les échanges et d'apporter des informations utiles à la réalisation de ce rapport. Ces remerciements s'adressent également aux personnes qui ont contribué au travail de collecte de la parole de personnes en situation de pauvreté.

Personnes entendues et/ou auditionnées

Mme Caroline ACKERET	Déléguée régionale adjointe des Restos du Cœur de Nouvelle-Aquitaine
Mme Claire AUZURET	Docteure en sociologie, ingénieure de recherche au Centre Nantais de Sociologie
Mme Sophie BARATIN	Médecin du Monde Aquitaine
M. Hervé BAROT	Directeur de l'insertion et de l'habitat du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Mme Anne BATSALE	Présidente, SOS Familles Emmaüs à Bayonne
Mme Élodie BAUDET	Cheffe du service « relations extérieures et diffusion », INSEE Nouvelle-Aquitaine
M. Thierry BEAUCHAMP	Président de la conférence Sainte Geneviève de la société Saint-Vincent-de-Paul à Bordeaux et Vice-Président de la Conférence départementale Saint-Vincent-de-Paul de Gironde
Mme Mokhtaria BENKADDAR	Représentante de la Confédération Nationale du Logement Charente-Maritime
Mme Elisabeth BERGERON DE PLINVAL	Représentante du groupe SNC de La Rochelle
Mme Anne-Marie BODIN	Confédération Syndicale des Familles Deux-Sèvres
M. Olivier BOUBA OLGA	Chef du service « étude prospective » au sein de la direction de l'intelligence territoriale et de la prospective (DITP) du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Président du comité scientifique d'évaluation de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »
M. Gérard BRASQUET	Représentant du groupe Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) Bordeaux
M. Jean-Pierre BULTEZ	CESER Hauts-de-France
Mme. Dominique CAGNIN	Animatrice de l'équipe d'animation régionale, alliée et militante du mouvement ATD Quart-Monde
Mme Valentine CHEVALIER	Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées
M. Pierre CONCIALDI	Chercheur à l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES), spécialisé sur les thèmes de la pauvreté, des inégalités et des politiques sociales. Rédacteur en chef de la revue de l'IRES
M. Alain COUDERT	Directeur du département Études et Statistiques de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde.
Mme Johanna DAGORN	Chercheure associée au Laboratoire Culture-Éducation-Société (LACES) de l'Université de Bordeaux
Mme Anne-Marie DE MARCO	Directrice adjointe à la solidarité et à la prévention du Conseil départemental de la Dordogne
Mme Marie-Béatrice DEBLACHE	Animatrice de l'équipe d'animation régionale du mouvement ATD Quart-Monde

M. Yves DELMAS	Représentant du groupe SNC de Pau
M. Bernard DESGRÉ	Représentant de l'Union Régionale CGT
M. Nicolas DUVOUX	Professeur de sociologie à l'Université de Paris 8 (Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris – CRESPPA) et Président du comité scientifique du Conseil National des politiques de prévention et de Lutte contre les Exclusions (CNLE)
M. Jean-Marc EWALD	Directeur régional de l'ADIE
M. Aurélien FADERNE	Chargé de mission auprès du cabinet du Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
Mme Isabelle GRIMAUULT	Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès de la Préfecture de région pour la mise en place de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine
Mme Karine GROLEAU	CCAS de Bergerac
Mme Anne-Marie GUILLEMBET	Maison des Familles de Bordeaux
M. Jean-Louis HAURIE	Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales de Gironde
M. Gérard HAYS	Croix-Rouge Charente-Maritime
M. Patrick HERNANDEZ	Chef du service « études et diffusion », INSEE Nouvelle-Aquitaine
Mme Lise KAISER	Responsable régionale de l'association SOLINUM pour la Nouvelle-Aquitaine
M. Quentin LAFFETER	Chef du service « études et diffusion » adjoint, INSEE Nouvelle-Aquitaine
M. Robert LAFORE	Professeur de sciences politiques à Sciences Po Bordeaux, chercheur au Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale rattaché à l'Université de Bordeaux, spécialiste des politiques sociales et de droit social
M. Emmanuel LANGLOIS	Maitre de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux
Mme Angélique LARCHER	Co-secrétaire de l'union régionale du syndicat Sud-Solidaires
Mme Aurélie LECOINTRE	Responsable du pôle « action sociale », CCAS Limoges
M. Jacques LE PRIOL	Chargé de mission auprès du Pôle « Développement économique et environnemental » du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Mme Maryse LOGNON-DEMOLLIÈRE	Représentante du syndicat CGT-FO
M. Baptiste LOT	Union Régionale des Associations Familiales de Nouvelle-Aquitaine
Mme Katerine LOUINEAU	Représentante du Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et artistes-autrices (CAAP) et de la Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens (FRAAP)
M. Bruno MARTIN	Représentant Habitat et Humanisme Gironde
M. Marc MELOTTI	Président de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Dordogne
Mme Joëlle MOREAU	Représentante AC! Gironde
M. Fidèle N'KOUMBOU	Représentant de la Confédération Nationale du Logement (CNL) de Charente-Maritime
Mme Rosa OULD AMEZIANE	CNL Gironde, AREVE
M. Christian PAPINOT	Directeur du Groupe de Recherches Sociologiques sur les Sociétés Contemporaines (GRESO)
Mme Nicole PEUCH	Militante du mouvement ATD Quart-Monde
M. Benoit PIERRE	Réseau ASTRE des professionnels des arts plastiques
Mme Monique PLAZZI	Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne, en charge de l'accompagnement à la perte d'autonomie et au handicap
M. Nicolas POCHELU	Délégué du comité régional des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) de Nouvelle-Aquitaine

M. Olivier POIRAUD	Vice-Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, en charge de l'insertion sociale et professionnelle
M. François QUINTREAU	Représentant du groupe SNC de Niort et est administrateur de SNC au niveau national
M. Jean-Luc RAULET	CIAS Sarlat Périgord Noir
Mme Diane ROUSSILLON	Responsable bénévole en charge de l'accueil des personnes à la société Saint-Vincent-de-Paul à Bordeaux
Mme Aline SAPINA	Union Départementale des Associations Familiales de Gironde
Mme Isabelle SARLABOUS	Bénévole, SOS Familles Emmaüs à Bayonne
Mme Karine SCHOUMAKER	Maison des Familles de Bordeaux
M. Yvon SERIEYX	Chargé de mission Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
M. Gilbert SEVEZ	Comité Départemental des Associations Familiales Laïques de Gironde
M. Éric SUZAN	Sous-Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde
M. Jérôme TROQUEREAU	Délégué régional d'INAE, pour cette table-ronde consacrée à l'insertion par l'activité économique
Mme Muriel TURBET-DELOF	Représentante d'Habitat et Humanisme Deux Charentes - Deux Sèvres
Mme Sylvie TUYERAS	Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne, en charge de l'insertion et du logement
Mme Fabienne VASSEL	Comité Départemental des Associations Familiales Laïques de Gironde
M. Jean-Michel VERMANDE	Médecin-psychiatre, Médecins du Monde Aquitaine
M. Benjamin VIAL	Chercheur auprès de l'Unité Mixte de Recherche (UMR 5194) rattaché au laboratoire PACTE associant l'Université de Grenoble Alpes et Sciences Po Grenoble, qui gère l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE)
M. Frédéric VIGUIER	Sociologue, Professeur à l'Université de New York
Mme Gulsen YILDIRIM	Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne, en charge de l'enfance, de la famille et de la démocratie sanitaire

Composition de la commission « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU : Union Régionale CGT-FO Nouvelle-Aquitaine Rapporteur : Éric ROUX Réseau des Indépendants de la Musique Secrétaire : Dominique NIORTHE : Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP)			
Collège 1 : représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariés	Collège 2 : représentants des organisations syndicales de salariés	Collège 3 : représentants des organismes participant à la vie collective	Collège 4 : personnalités qualifiées désignées par le préfet de Région
BARAUD Jean-Christophe BNIC - Bureau National Interprofessionnel du Cognac	BEZIAT Gilles CGT-FO	ALLARD Annick** URAF	SERRAJ Ahmed
BELGY Benoit* U2P	BORDENAVE Fabienne UNSA	BENYACHOU Wiame Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)	
BORDONNEAU Louis Comité régional des banques	DELANIS Didier** CFDT	Jean-Jacques CASTERET* Institut Occitan	
COHEN Jean-Luc** Ports et aéroports	DESGRÉ Bernard* CGT	CHASSERIAUD Christian FAS	
GRIMAUD Francis* Ports et aéroports	DUROURE Muriel* CFDT	EPRON Jean-Jacques Foyers Ruraux : ADMR	
LALET Thierry* U2P	FOURMY Jean-Bernard* CFDT	ETCHEGOIN ELISSAGARAY Pantxo** ICB/IO	
LIMOUSIN Jean-Pierre CPME	GILLON Line CGT	KARBIA Taoufik ALIFS	
MAZURIER Mireille* Comités régionaux de la Conchyliculture	LE ROCH Mathieu** CGT	MAESTRO Rafaël Cinémas de Proximité de Nouvelle-Aquitaine	
MONCHAMBERT Stéphane** U2P	LOGNON-DEMOLLIERE Maryse, CGT-FO	MAUGET Christine* Planning Familial	
MORANDEAU Philippe** Comités régionaux de la Conchyliculture	MICHEL Monique** CFDT	MERCHAOUI Liza** CRAJEP	
PORTET-LASSERRE Alix** U2P	PRIVAT-HOCHET Séverine CGT-FO	NICOLAS Monique** Planning Familial	
REBIÈRE Laurent Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire	REUZÉ Monique CFDT	PEDRON Elie* URIOPSS	
	SAINTIER Joël SUD-Solidaires	ROUGER Jany Mouvement Associatif de Nouvelle-Aquitaine	
	VALENTIN-GARRIGUE Michel, CGT	SAID Philippe Comité Régional Olympique et Sportif	
Associé : EWALD Jean-Marc ADIE		SILVA-VARISCO Rita Ligue de l'Enseignement	
		Associé : DECHE Bernard INAE	

Chargé de mission : **Jean-Claude GUICHENEY** Assistante : **Khadija BADDI** Stagiaire : **Tiaré DOS SANTOS**

* Conseiller·ère·s ayant rejoint la Commission en cours ** Conseiller·ère·s ayant quitté la commission en cours

Réunions de la commission

DATES	OBJET
20 décembre 2018	Réunion préliminaire de la Commission avec l'INSEE Nouvelle-Aquitaine – Audition de Mme Élodie BAUDET (INSEE Nouvelle-Aquitaine)
11 avril 2019	Réunion du groupe de travail exploratoire de la commission
19 décembre 2019	Réunion de la commission
7 janvier 2020	Réunion du groupe de travail exploratoire de la commission
5 mars 2020	Réunion préparatoire de la commission sur les contributions au projet de cahier des charges
25 février 2021	Réunion de la commission (préparation du cahier des charges)
11 mars 2021	Réunion de la commission : poursuite du travail d'élaboration du cahier des charges (méthodologie, orientations, objectifs, identification d'intervenants extérieurs)
1 ^{er} avril 2021	Réunion de la commission : finalisation du projet de cahier des charges
8 avril 2021	Réunion du groupe de travail interne sur la consultation des membres de la commission concernant le projet de cahier des charges (intitulé du travail et approche du sujet) et sur la méthodologie de recueil de la parole de personnes en situation de pauvreté
15 avril 2021	Réunion de la commission : finalisation du projet de cahier des charges
29 avril 2021	Réunion de la commission : validation du projet de cahier des charges pour soumission au Bureau du CESER du 4 mai 2021
18 mai 2021	Réunion de la commission : audition de M. Frédéric VIGUIER, sociologue, Université de New York et préparation des prochaines auditions
3 juin 2021	Réunion de la commission : audition de M. Nicolas DUVOUX, sociologue, Président du comité scientifique du Conseil National des politiques de prévention et de Lutte contre les Exclusions (CNLE), en présence de M. Jean-Pierre BULTEZ (CESER Hauts-de-France)
1 ^{er} juillet 2021	Réunion de la commission : validation d'un projet de note sur la gestion des squats par l'État et audition de M. Robert LAFORE, spécialiste des politiques sociales et du droit social (Sciences Po Bordeaux et laboratoire COMTRASEC de l'Université de Bordeaux)
1 ^{er} septembre 2021	Réunion de la commission : audition de M. Pierre CONCIALDI (IRES) et de Mme Claire AUZURET, sociologue (Centre Nantais de Sociologie)
16 septembre 2021	Réunion de la commission : audition de M. Benjamin VIAL (PACTE/ODENORE, Université de Grenoble-Alpes), préparation de la suite des travaux et de l'organisation de groupes de discussion avec des personnes en situation de pauvreté
21 octobre 2021	Réunion de la commission : audition de M. Olivier BOUBA OLGA (Président du comité scientifique d'évaluation de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ») et de M. Jacques LE PRIOL (Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine)
4 novembre 2021	Réunion de la commission : finalisation de la méthode de recueil de témoignages collectifs de personnes en situation de pauvreté et préparation du point d'étape du travail devant l'assemblée plénière du CESER
24 novembre 2021	Réunion de la commission : finalisation et validation du point d'étape en vue de la séance plénière du CESER du 6 décembre 2021
16 décembre 2021	Réunion de la commission : audition de Mme Isabelle GRIMAULT, commissaire en charge auprès de la Préfecture de région de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, de Mmes Marie-Béatrice DEBLACHE, Nicole PEUCH et de M. Patrick CANIN (ATD Quart Monde)
7 avril 2022	Réunion de la commission : table-ronde avec des associations de solidarité et d'aide aux personnes démunies, en présence de Mmes Caroline ACKERET (Restos du Cœur Nouvelle-Aquitaine), Anne BATSALÉ et Isabelle SARLABOUS (SOS Familles Emmaüs Bayonne), M. Thierry BEAUCHAMP et Mme Diane ROUSSILLON (société Saint-Vincent-de-Paul Bordeaux), Mme Marie-Béatrice DEBLACHE (ATD Quart Monde) et M. Gérard HAYS (Croix Rouge Charente-Maritime)
21 avril 2022	Réunion de la commission : table-ronde avec des associations d'aide aux personnes privées d'emploi et syndicats de salariés, en présence de Mme Elisabeth BERGERON DE PLINVAL (SNC La Rochelle), MM Gérard BRASQUET (SNC Bordeaux), Yves DELMAS (SNC Pau), Mme Angélique LARCHER (Sud-Solidaire), MM. François QUINTREAU (SNC Niort) et David VALLAPERTE (CFDT)

5 mai 2022	Réunion de la commission : table-ronde sur l'accès au logement et à la santé, en présence de Mmes Sophie BARATIN (Médecins du Monde), Mokhtaria BENKADDAR (CNL Charente-Maritime), MM. Bruno MARTIN (Habitat et Humanisme Gironde), Fidèle N'KOUMBOU (CNL Charente-Maritime), Mmes Rosa OULD AMEZIANE (CNL Gironde, AREVE), Muriel TURBET-DELOF (Habitat et Humanisme Charentes-Deux-Sèvres) et Jean-Michel VERMANDE (Médecins du Monde)
19 mai 2022	Réunion de la commission : table-ronde sur le surendettement et l'accès au crédit, en présence de Mme Madeleine HITON (CRESUS Gironde) et de M. Jean-Marc EWALD (ADIE)
2 juin 2022	Réunion de la commission : table-ronde sur l'action territoriale en matière sociale et sur la précarité dans le milieu artistique, en présence de Mmes Anne-Marie BODIN (CSF Deux-Sèvres), Karine GROLEAU (CCAS de Bergerac), Katerine LOUINEAU (FRAAP), MM. Marc MELOTTI (UDCCAS de Dordogne) et Jean-Luc RAULET (CIAS Sarlat-Périgord Noir)
23 juin 2022	Réunion de la commission : table-ronde sur l'insertion par l'activité économique, en présence de MM. Nicolas POCHELU (GEIQ Nouvelle-Aquitaine) et Jérôme TROQUEREAU (INAE)
30 juin 2022	Réunion de la commission : discussion sur la structure du projet de rapport
5 juillet 2022	Groupe de discussion à Artigues-près-Bordeaux, en collaboration avec le Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées de Nouvelle-Aquitaine
11 juillet 2022	Groupe de discussion à Villeneuve-sur-Lot, en collaboration avec l'équipe d'animation régionale d'ATD Quart Monde
26 juillet 2022	Groupe de discussion à Limoges, en collaboration avec le CCAS de la Ville de Limoges
31 août 2022	Réunion de la commission : première synthèse des groupes de discussion avec des personnes en situation de pauvreté
29 septembre 2022	Réunion de la commission : audition de Mme Lise KAISER (SOLINUM Nouvelle-Aquitaine)
20 octobre 2022	Groupe de discussion à La Rochelle, en collaboration avec Habitat et Humanisme de Charente-Maritime
27 octobre 2022	Réunion de la commission : audition de représentants d'associations familiales, en présence de Mme Anne-Marie GUILLEMBET (Maison des Familles Bordeaux), MM. Jean-Louis HAURIE (URAF Nouvelle-Aquitaine, UDAF Gironde), baptiste LOT (URAF Nouvelle-Aquitaine), Mmes Aline SAPINA (UDAF Gironde), Karine SCHOU MAKER (Maison des Familles Bordeaux), M. Gilbert SEVEZ (CDAFAL Gironde) et Mme Fabienne VASSEL (CDAFAL Gironde)
10 novembre 2022	Réunion de la commission : préparation des rencontres et auditions avec des représentants de Conseils départementaux
15 novembre 2022	Réunion de la commission à Limoges : auditions des représentantes du Conseil départemental de la Haute-Vienne, en présence de Mmes Monique PLAZZI, Sylvie TUYERAS et Gulsen YILDIRIM, Vice-présidentes du Conseil départemental
24 novembre 2022	Réunion de la commission : audition de Mme Anne-Marie DE MARCO, directrice générale-adjointe en charge de la solidarité et de la prévention au Conseil départemental de la Dordogne
15 décembre 2022	Réunion de la commission : audition de M. Alain COUDERT (CAF Gironde) et de M. Yvon SERIEYX (UNAF)
22 décembre 2022	Réunion de la commission : audition de MM. Hervé BAROT et Olivier POIRAUD, respectivement Directeur de l'insertion et de l'habitat et Vice-Président en charge de l'insertion au Conseil départemental des Deux-Sèvres suivie d'un échange sur la structuration du projet de rapport
5 janvier 2023	Réunion de la commission : discussion sur le plan et examen de la première partie du rapport
19 janvier 2023	Réunion de la commission : poursuite du travail sur le projet de rapport
27 janvier 2023	Réunion de la commission : poursuite du travail sur le projet de rapport
2 février 2023	Réunion de la commission : poursuite du travail sur le projet de rapport
9 février 2023	Réunion de la commission : poursuite du travail sur le projet de rapport
15 février 2023	Réunion de la commission : poursuite du travail sur le projet de rapport
23 février 2023	Réunion de la commission : finalisation du projet de rapport
1 ^{er} mars 2023	Réunion de la commission : finalisation et validation du projet de rapport avant transmission aux membres de l'assemblée pour la séance plénière du 22 mars 2023

ANNEXE 2

ENRAYER LA FABRIQUE DE LA PAUVRETÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté
et de leur expertise

MARS 2023

Cartes, graphiques, références médiagraphiques

Sommaire

Annexe 2

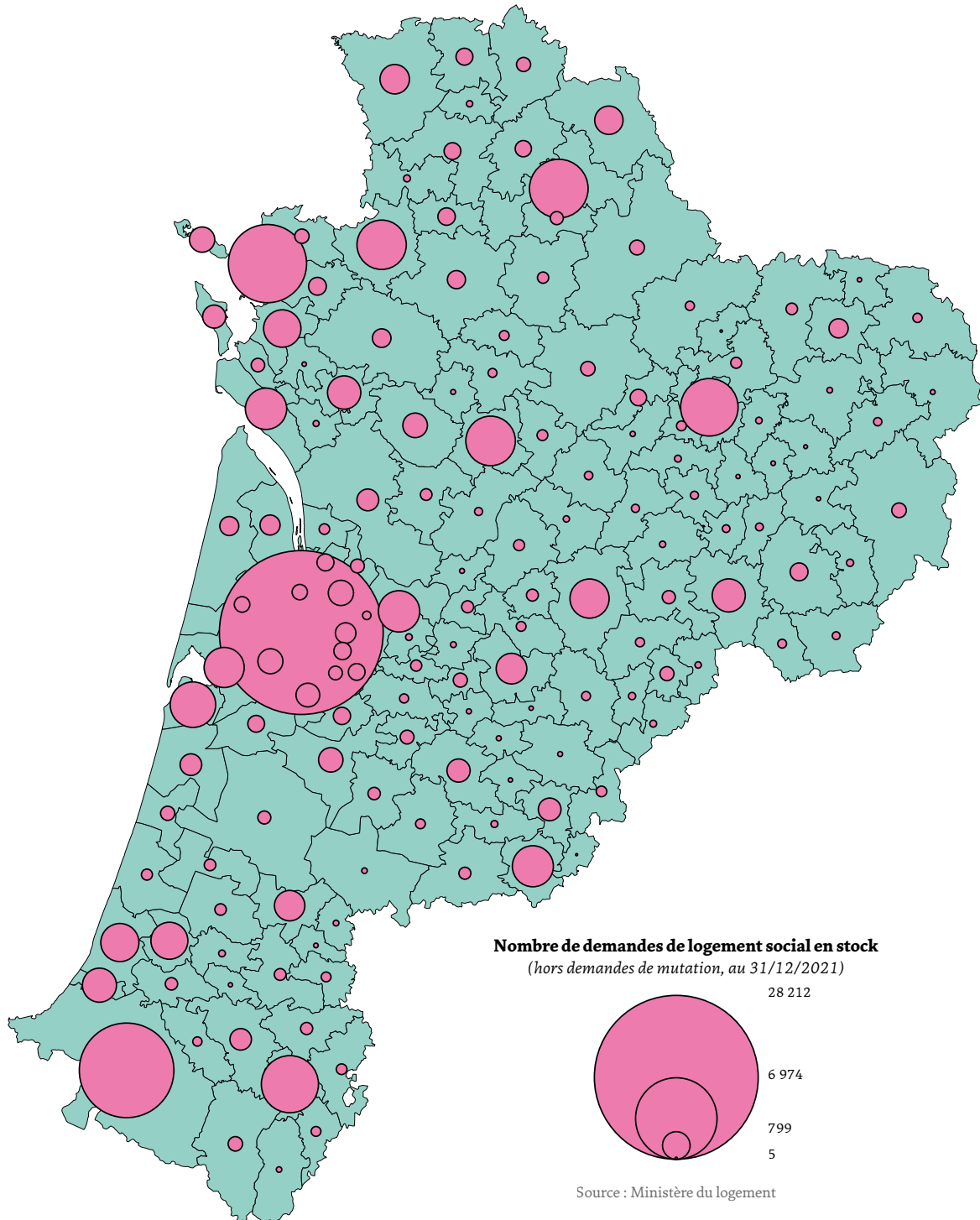
Annexes au rapport

1. Se loger	p. 127
2. Travailler	p. 131
3. Se déplacer	p. 140
4. Recourir à ses droits	p. 141
5. Se soigner	p. 142
6. Focus « Jeunesse »	p. 143
7. Focus : « Travail social »	p.151
8. Focus : « revenu décent »	p. 152
9. Conclusion	p. 158
Références médiagraphiques	p. 165

1. Se loger

DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL EN STOCK (2021)

105 000 demandes en attente
en Nouvelle-Aquitaine
(soit le tiers du parc existant)



BIDONVILLES, SQUATS... CONCENTRÉS SUR L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE

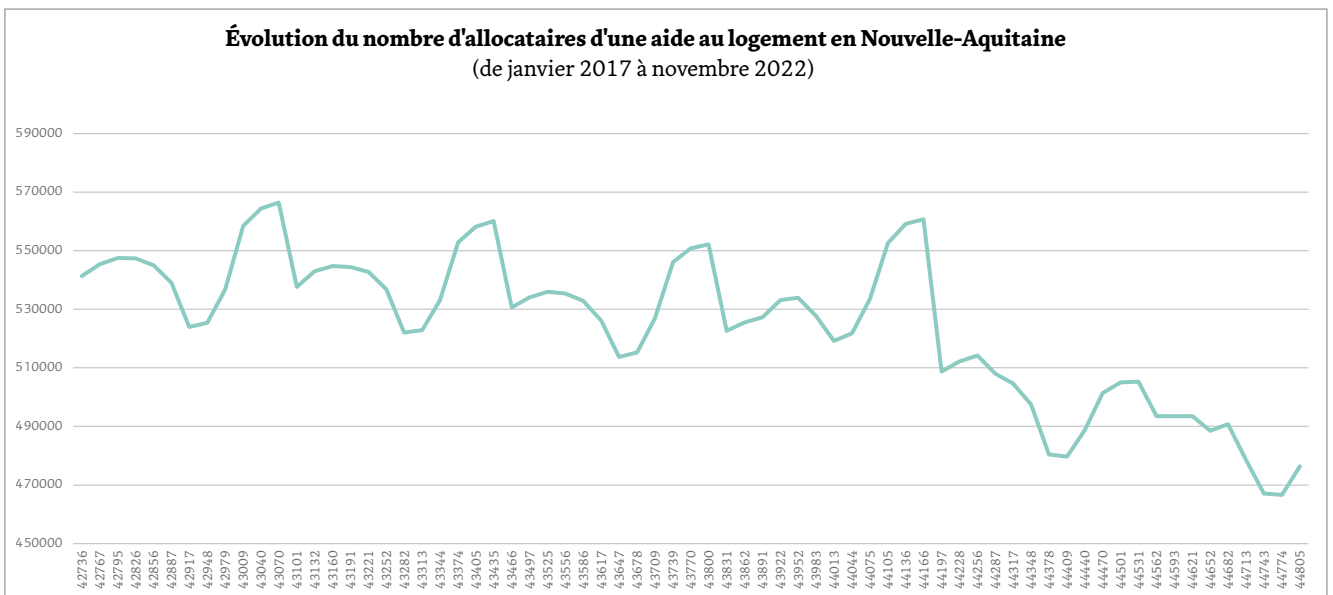
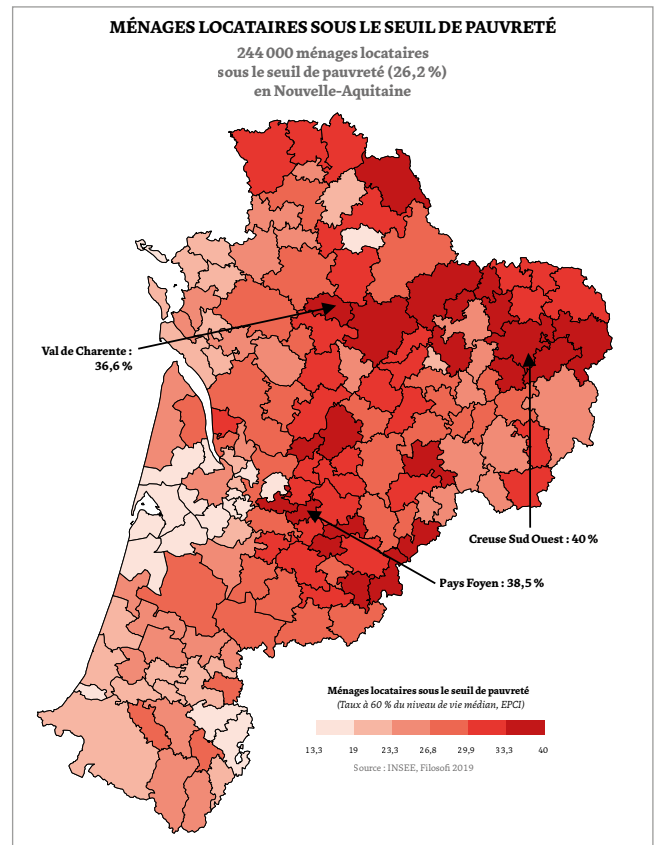
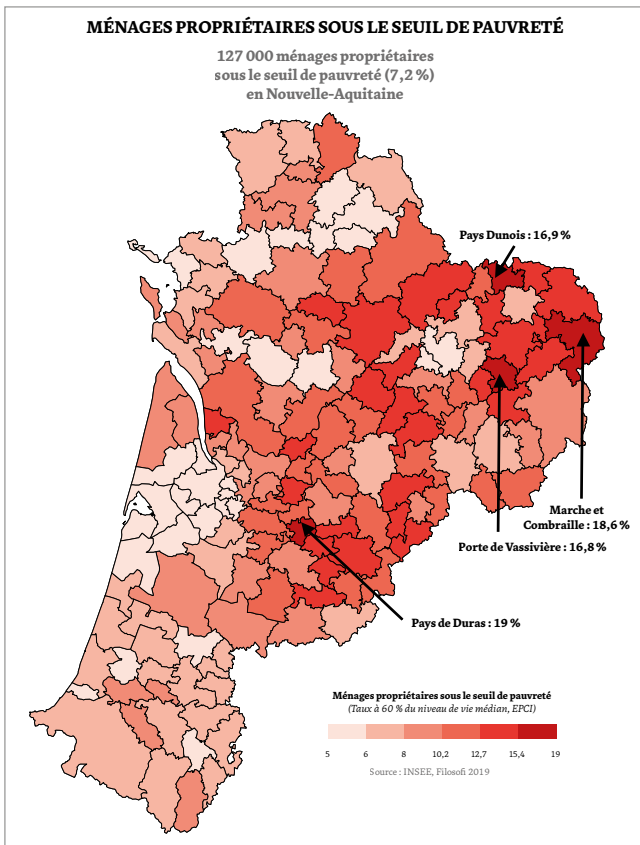


Source : DIHAL, plateforme "Résorption bidonvilles"

CAPACITÉS D'HÉBERGEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE (AU 31/12/2020)

DEP	CHRS	Centres d'accueil non conventionnels	Places d'urgence	Places de stabilisation	Places d'insertion	CADA	Centres Provisoires d'Hébergement	Maisons relais Pensions de famille	Autres Résidences sociales	FJT
16	265	59	81	30	213	280	45	85	76	195
17	396	86	154	38	290	528	50	166	0	334
19	94	76	85	5	80	182	45	39	0	334
23	31	47	45	2	31	50	40	28	0	272
24	193	95	100	21	167	306	50	208	0	250
33	582	681	797	132	333	1058	120	247	665	1271
40	98	80	100	8	70	267	45	123	0	300
47	181	25	30	29	147	251	50	242	0	294
64	345	218	227	0	336	516	110	229	0	622
79	164	38	76	32	94	240	50	63	8	398
86	345	121	180	26	250	268	50	186	79	469
87	183	155	175	8	155	274	50	90	128	139

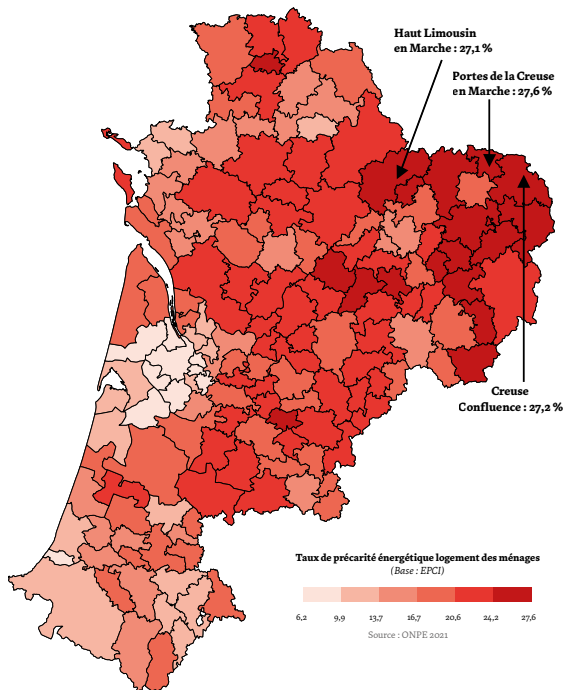
Source : DREETS Nouvelle-Aquitaine



Fin novembre 2022, 476 000 allocataires en Nouvelle-Aquitaine dont plus de la moitié (54 %) à bas revenus

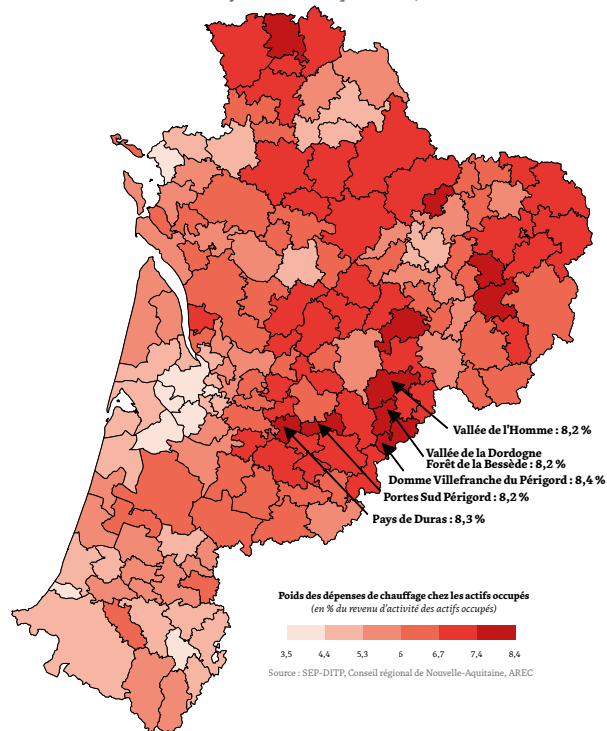
MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT

Taux moyen Nouvelle-Aquitaine : 15,6 %



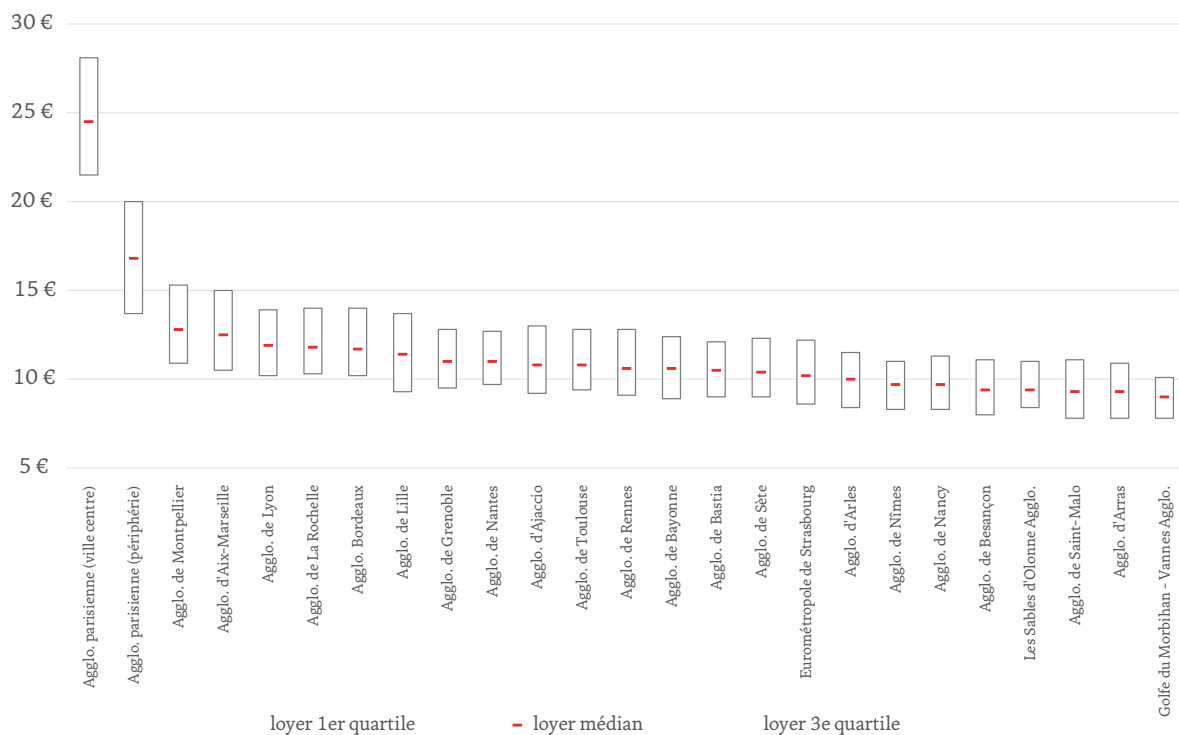
POIDS DES DÉPENSES DE CHAUFFAGE POUR LES ACTIFS OCCUPÉS

Taux moyen Nouvelle-Aquitaine : 5,3 %



LES LOYERS DANS LES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES

Dispersion des loyers dans les agglomérations françaises



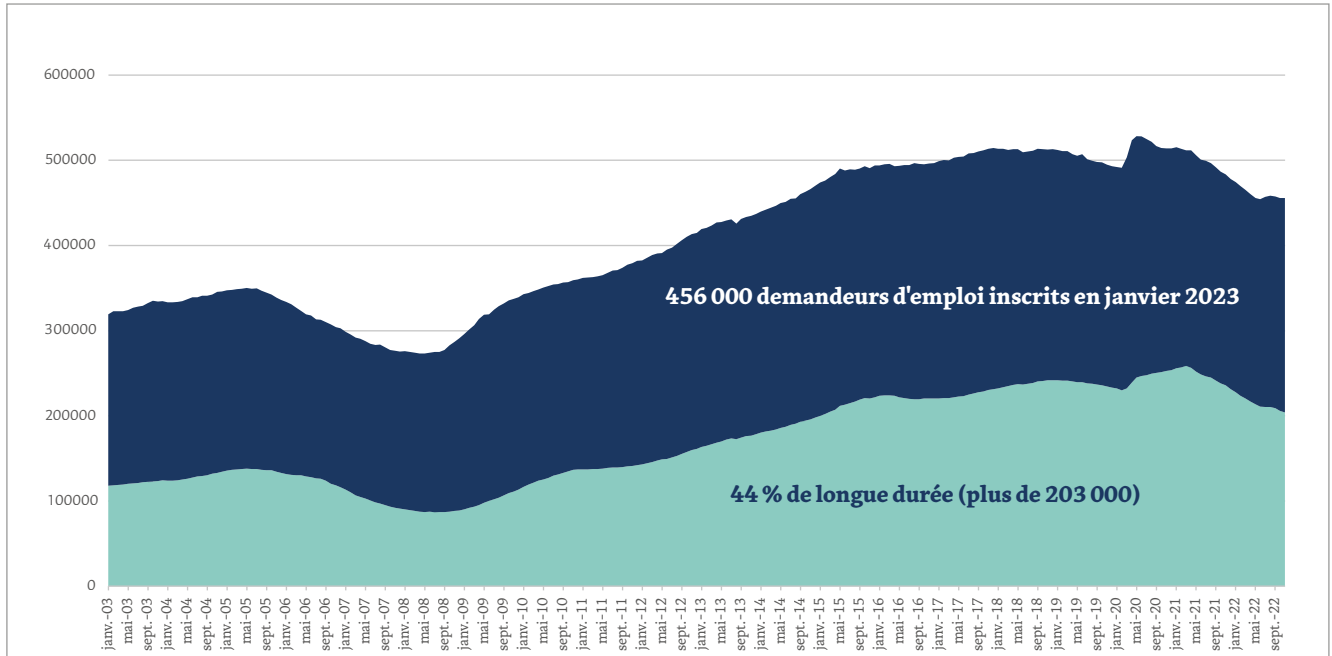
Source : A'URBA, Observatoire des loyers, « Les loyers de l'agglomération bordelaise en 2021 »

En 2021, le niveau des loyers dans les agglomérations de La Rochelle et de Bordeaux sont parmi les plus élevés en France (hors agglomération parisienne)

2. Travailler

ÉVOLUTION SUR VINGT ANS DE LA POPULATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en Nouvelle-Aquitaine (Cat. A, B, C)

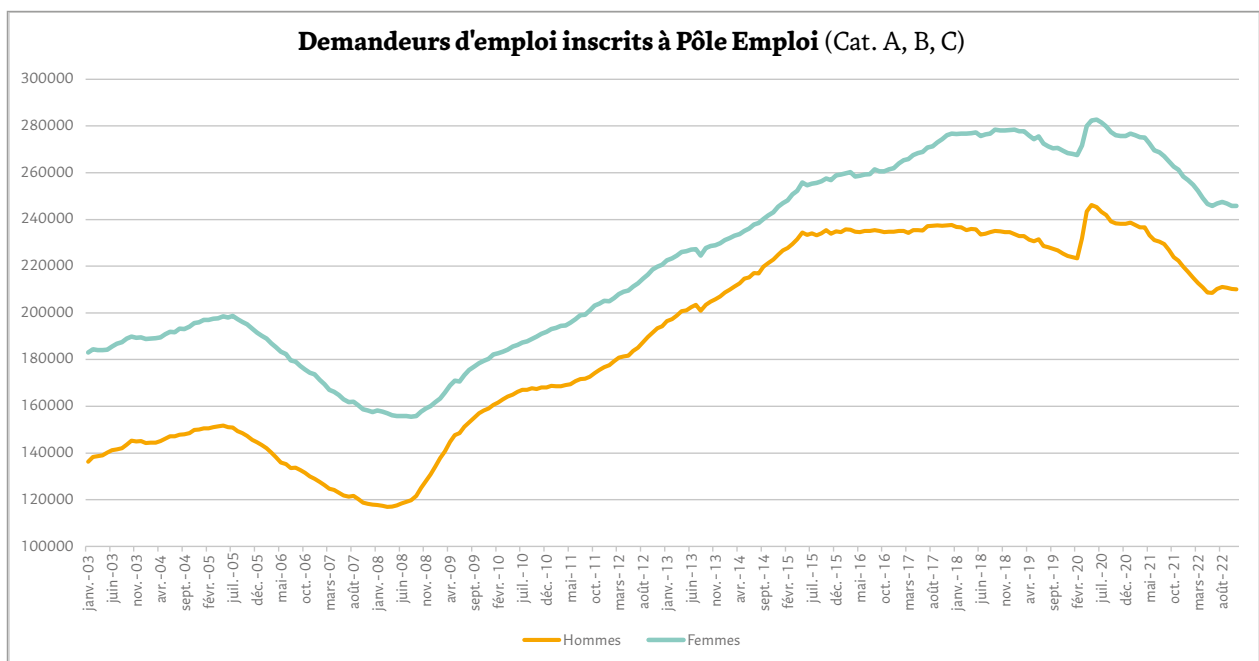


54 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont indemnisés

Source : DARES, février 2023

54 % des ménages dont les revenus dépendent essentiellement des indemnités de chômage sont sous le seuil de pauvreté

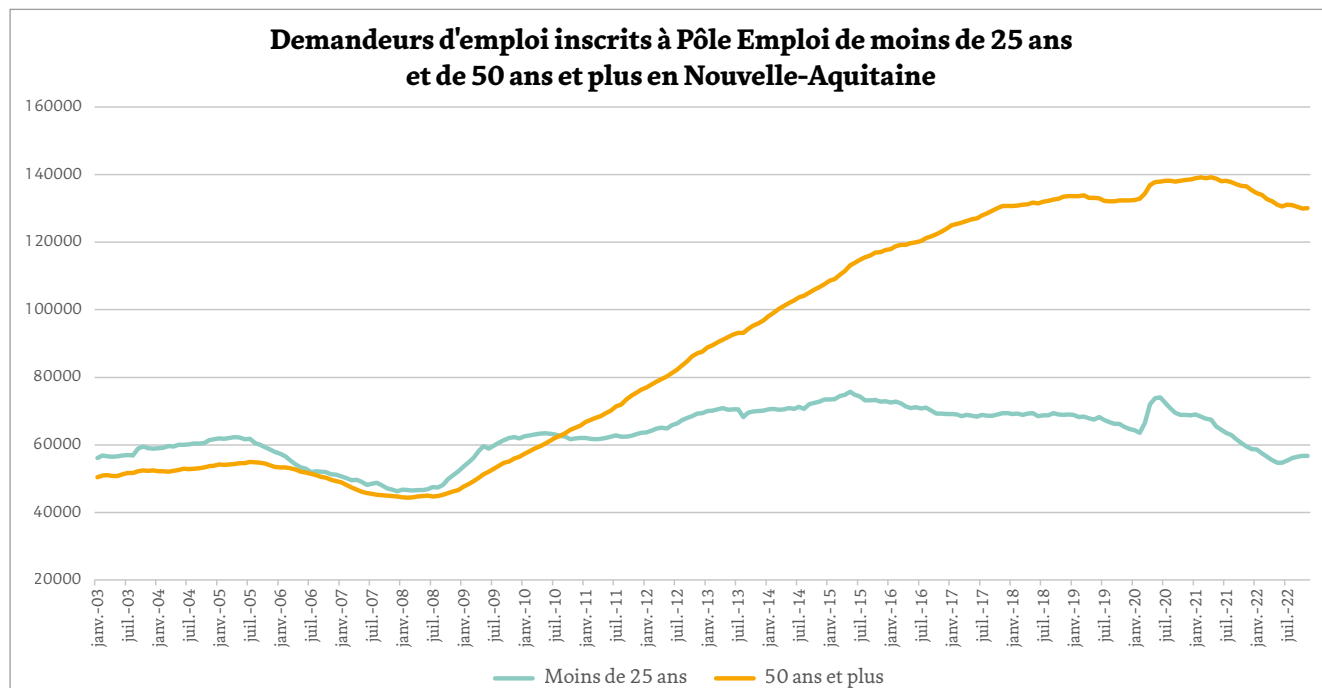
ÉVOLUTION SUR VINGT ANS DE LA POPULATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI SELON LE GENRE EN NOUVELLE-AQUITAINE



En janvier 2023, plus de la moitié des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont des femmes (54 %)

Source : DARES, février 2023

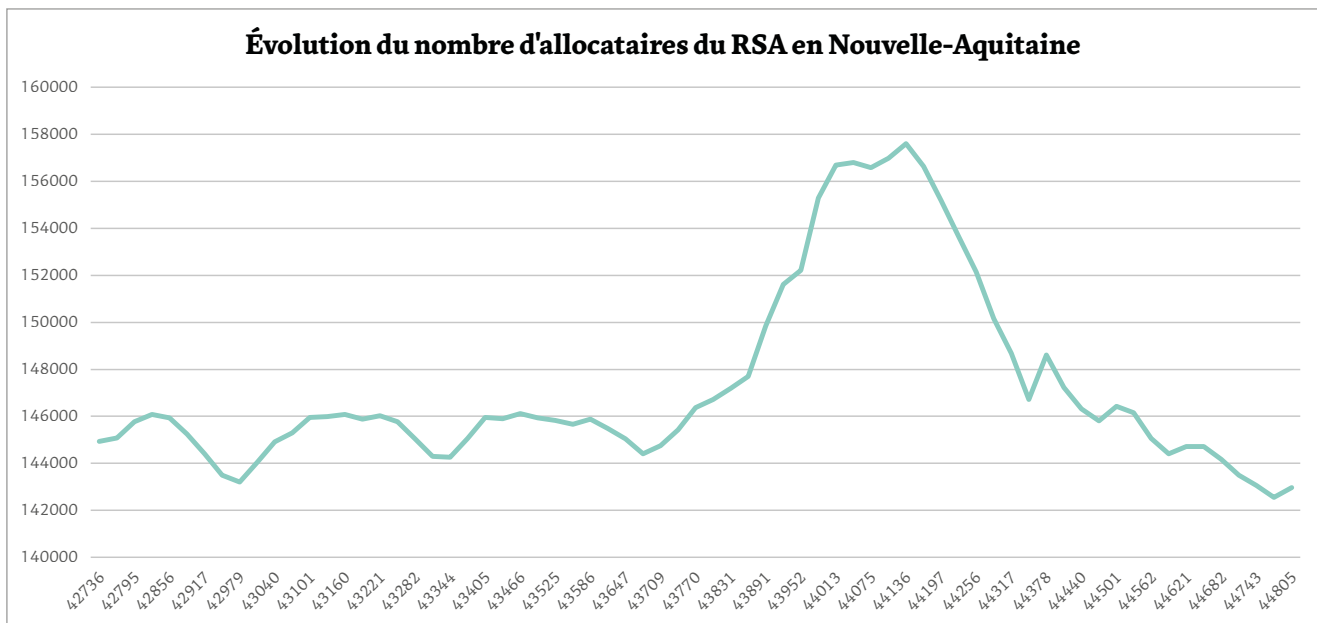
ÉVOLUTION SUR VINGT ANS DE LA POPULATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS ET DE 50 ANS OU PLUS EN NOUVELLE-AQUITAINE



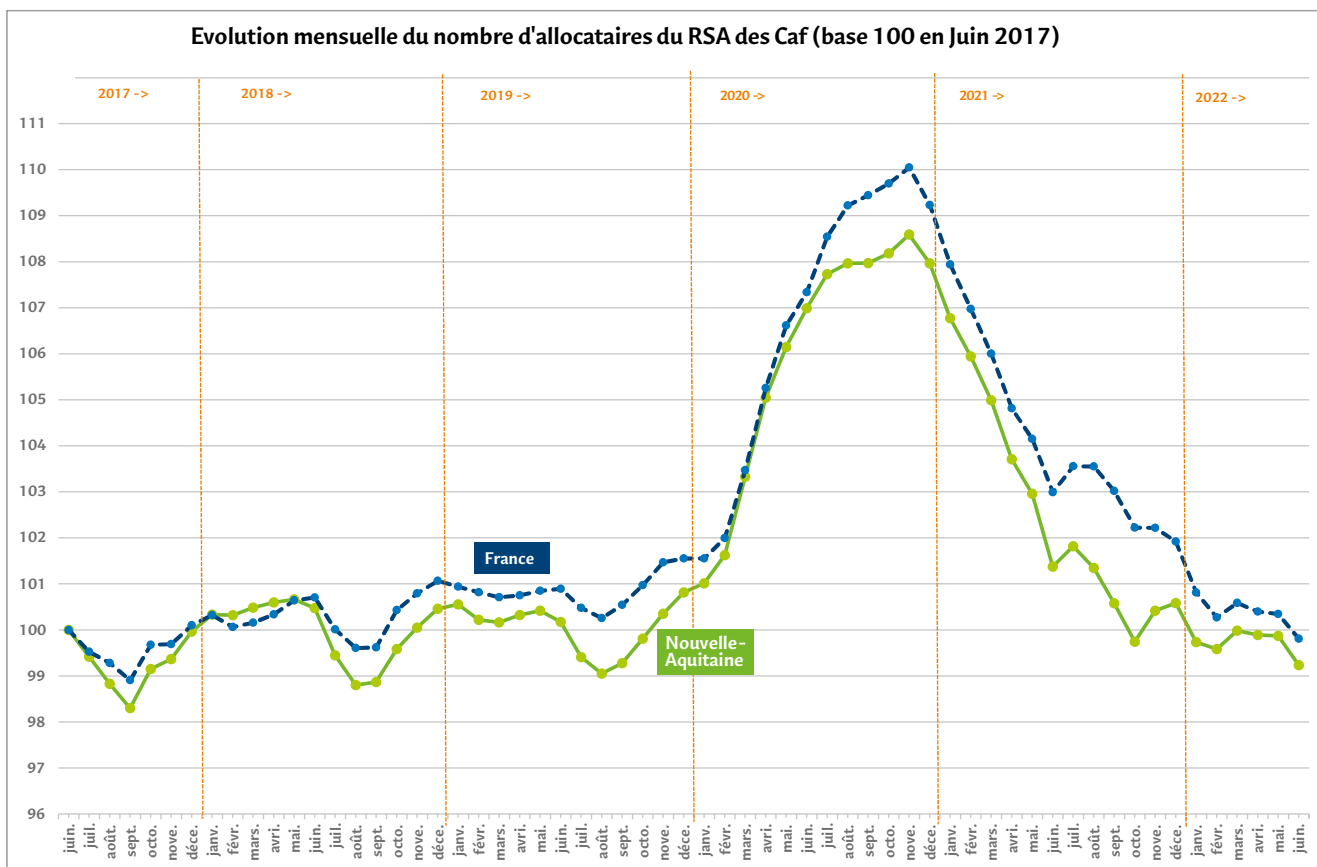
Source : DARES, février 2023

En janvier 2023, les demandeurs d'emploi « seniors » (50 ans et plus) représentent plus du quart (28,5 %) de l'ensemble des demandeurs d'emploi (en catégories A,B,C)
Les jeunes de moins de 25 ans représentent 12,4 % du total.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA EN NOUVELLE-AQUITAINE



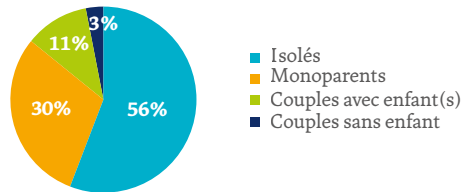
Source : DREES, janvier 2023



Source : CAF Nouvelle-Aquitaine, décembre 2022

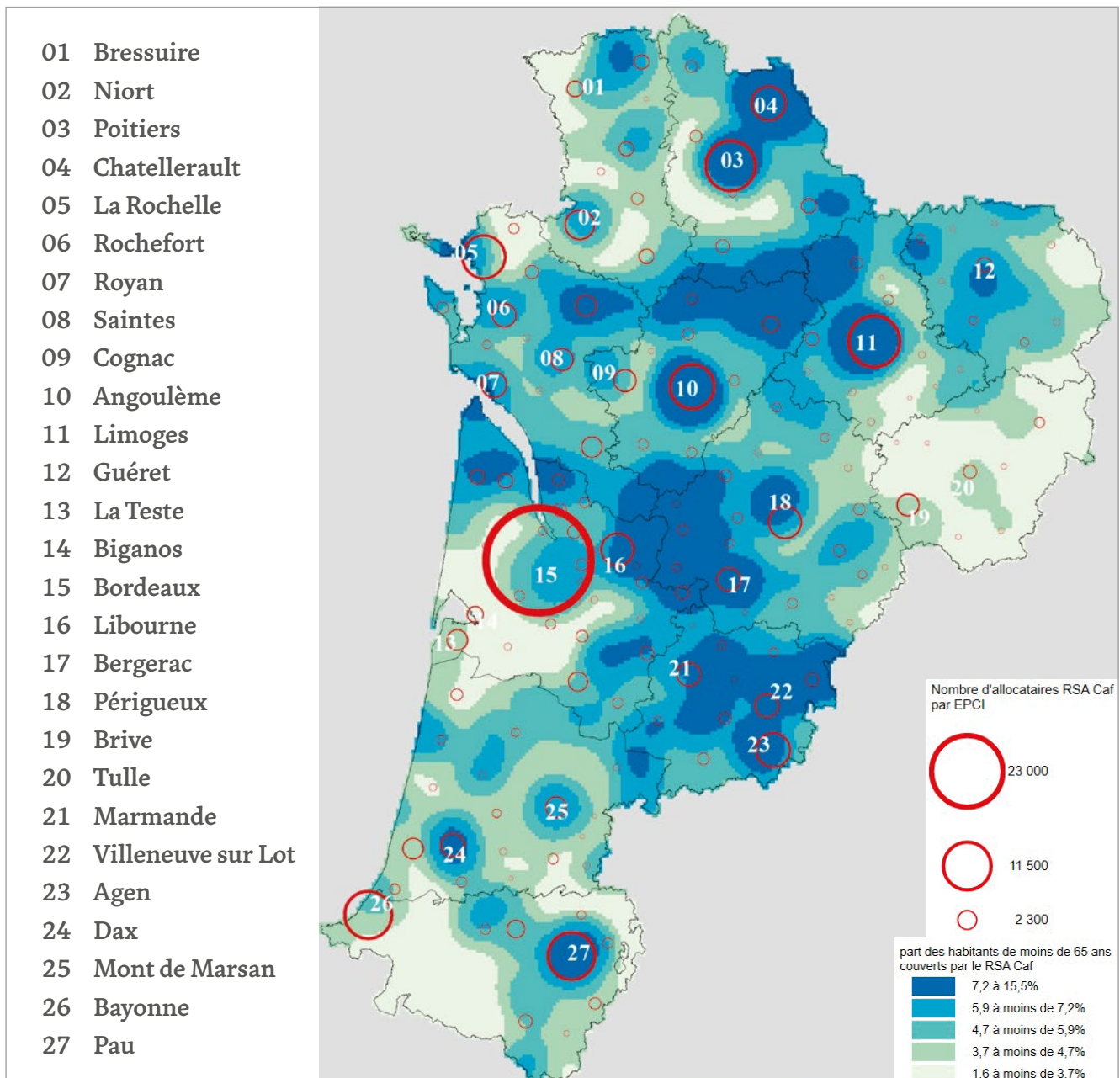
STRUCTURE DE LA POPULATION DES ALLOCATAIRES DU RSA EN NOUVELLE-AQUITAINE

Répartition des allocataires du RSA
CAF Nouvelle-Aquitaine,
par situation familiale au 30/06/2022



Source : CAF Nouvelle-Aquitaine, décembre 2022

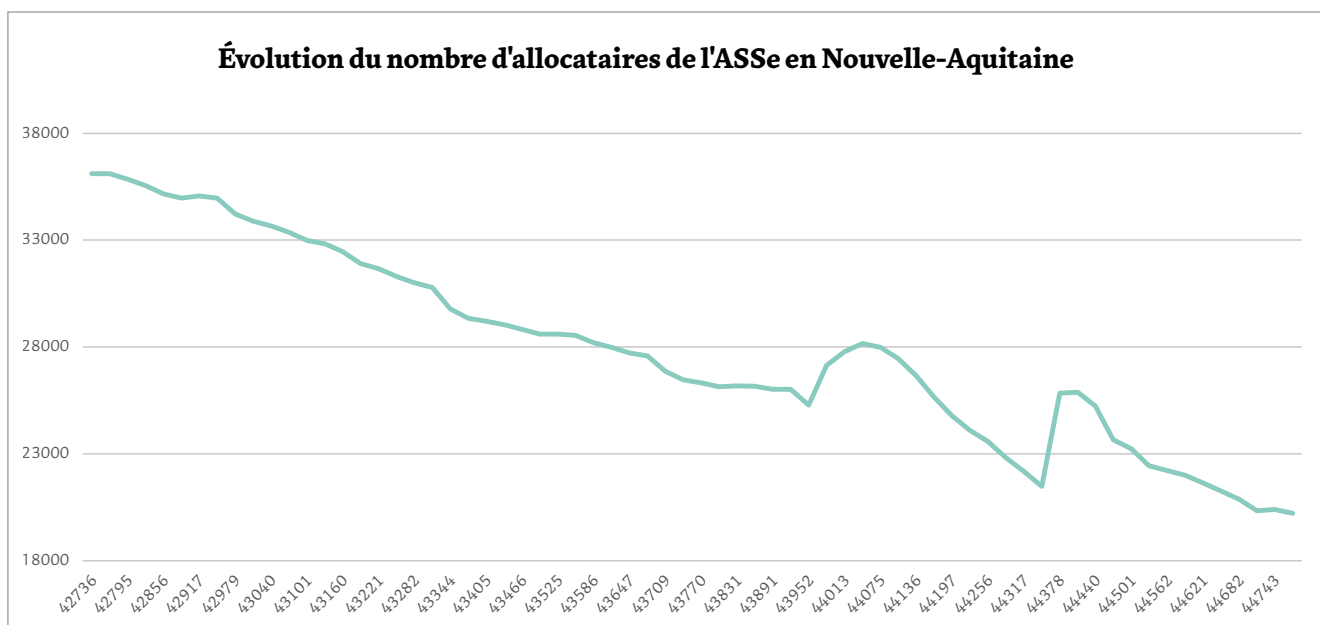
RÉPARTITION DE LA POPULATION DES ALLOCATAIRES DU RSA EN NOUVELLE-AQUITAINE



Taux : carte communale lissée - Effectif : carte EPCI

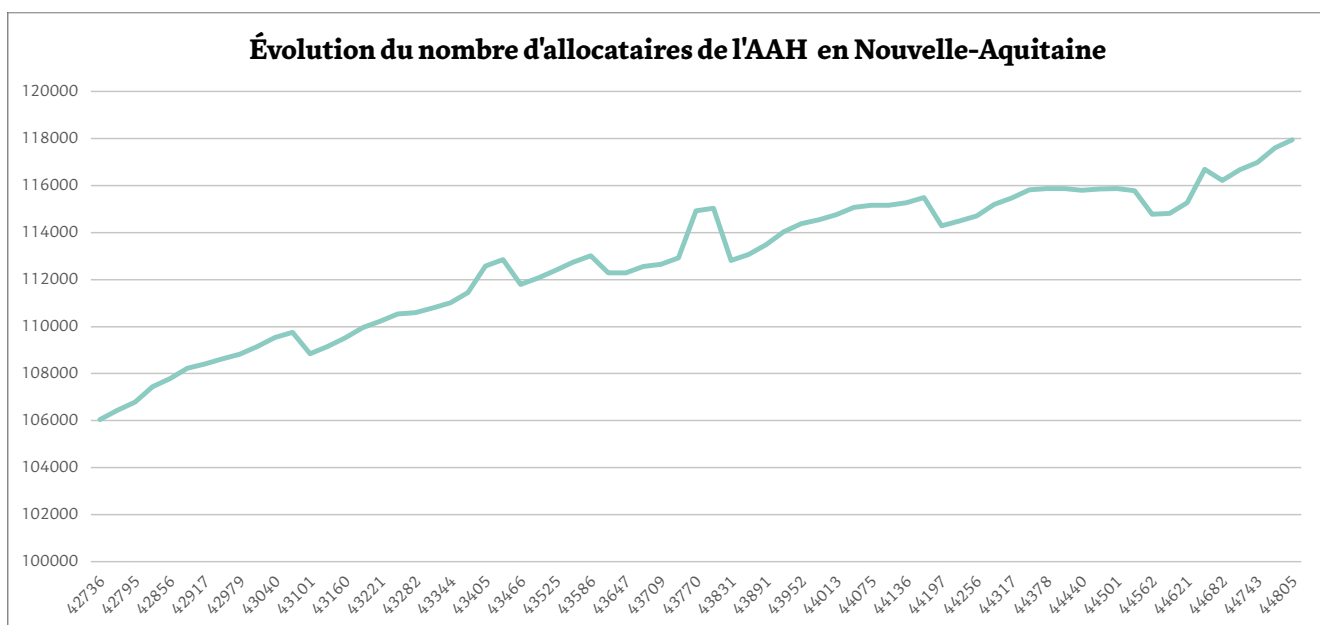
Source : CAF 30/06/2022 ; Insee RP 01/01/2019

ÉVOLUTION DES ALLOCATAIRES DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SPÉCIFIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Source : DREES, janvier 2023

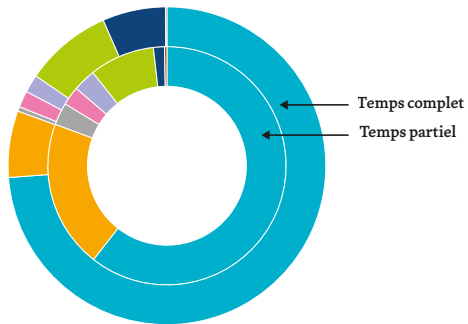
ÉVOLUTION DES ALLOCATAIRES DE L'ALLOCATION ADULTES HANDICAPÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE



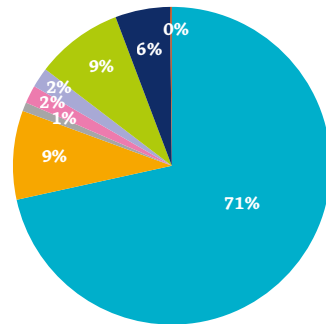
Source : DREES, janvier 2023

RÉPARTITION DES ACTIFS EN EMPLOI SELON LA NATURE ET LA DURÉE DES CONTRATS EN NOUVELLE-AQUITAINE

83 % des actifs à temps complet
71,6 % en CDI

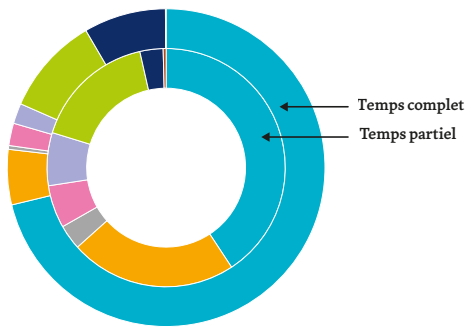


- CDI (dont fonction publique)
- Emplois aidés (CUI, insertion...)
- Apprentissage
- Travailleurs non salariés employeurs
- CDD et autres contrats courts
- Intérim
- Travailleurs non salariés indépendants
- Aides familiaux



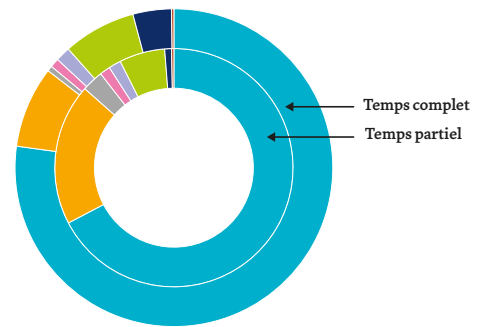
- CDI (dont fonction publique)
- Emplois aidés (CUI, insertion...)
- Apprentissage
- Travailleurs non salariés employeurs
- CDD et autres contrats courts
- Intérim
- Travailleurs non salariés indépendants
- Aides familiaux

91,5 % des hommes à temps complet
68,6 % en CDI



- CDI (dont fonction publique)
- Emplois aidés (CUI, insertion...)
- Apprentissage
- Travailleurs non salariés employeurs
- CDD et autres contrats courts
- Intérim
- Travailleurs non salariés indépendants
- Aides familiaux

74 % des femmes à temps complet
74,6 % en CDI

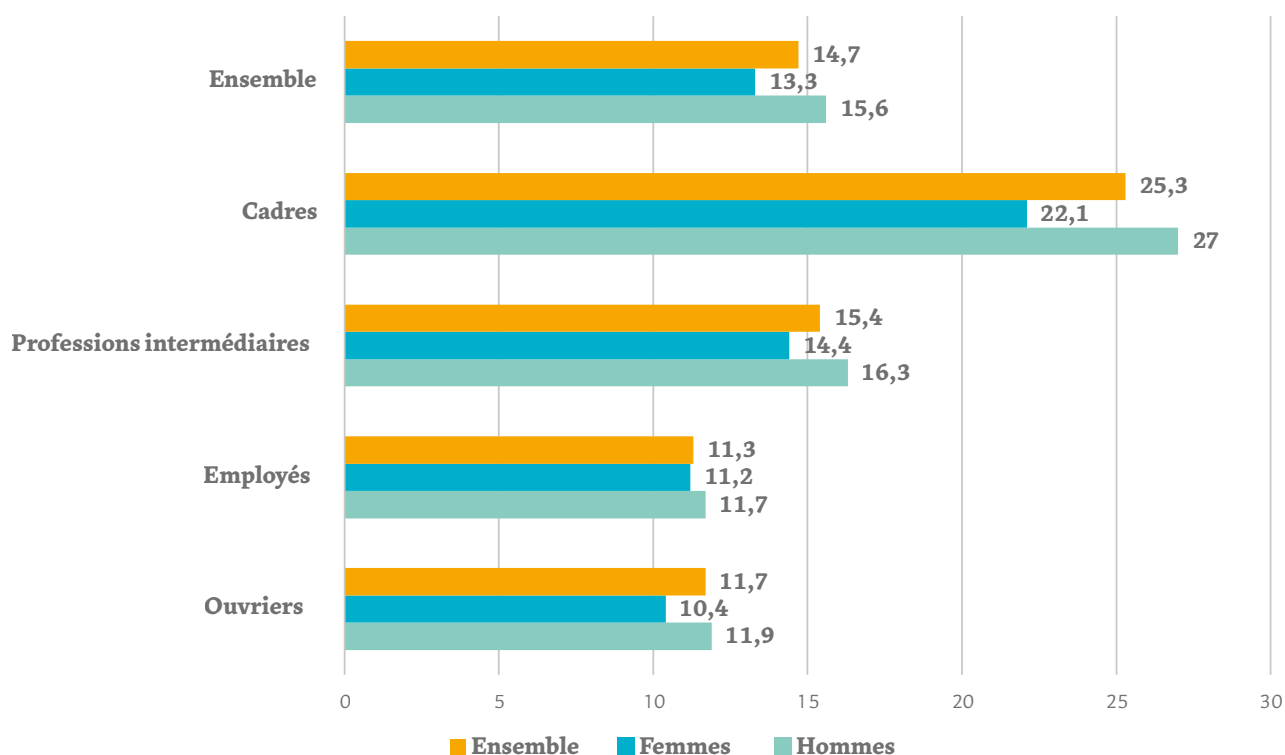


- CDI (dont fonction publique)
- Emplois aidés (CUI, insertion...)
- Apprentissage
- Travailleurs non salariés employeurs
- CDD et autres contrats courts
- Intérim
- Travailleurs non salariés indépendants
- Aides familiaux

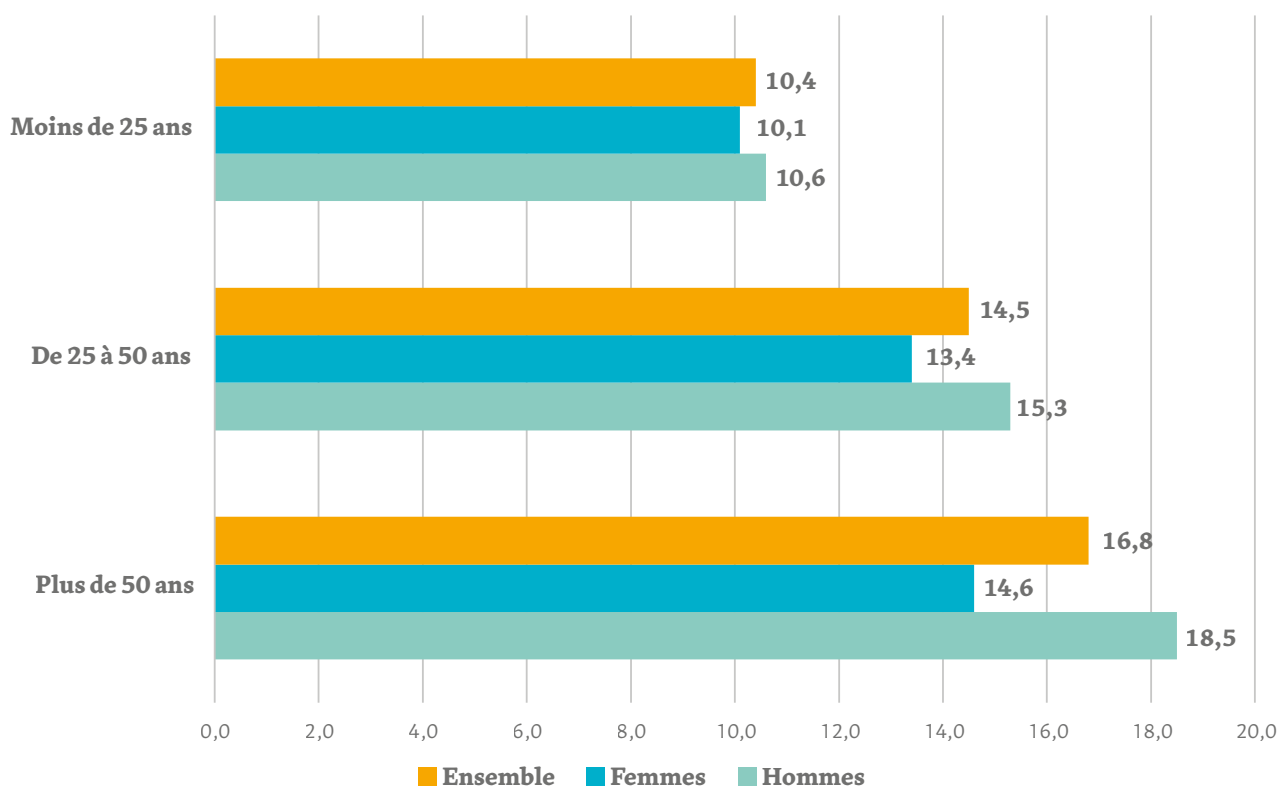
Sources : INSEE

NIVEAUX DE SALAIRE NET HORAIRE MOYEN EN NOUVELLE-AQUITAINE

Niveau de salaire net horaire moyen par CSP et selon le genre



Niveau de salaire net horaire moyen par CSP et selon le genre



Sources : INSEE

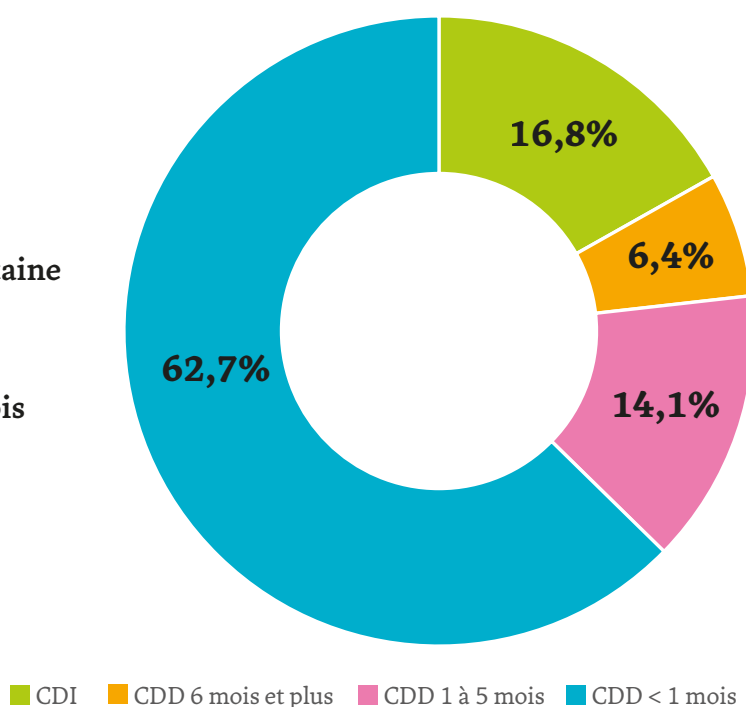
TYPLOGIE DES RECRUTEMENTS RÉALISÉS EN 2022

Typologie des recrutements réalisés en 2022 à Pôle Emploi

2,45 millions de recrutements réalisés entre janvier 2022 et janvier 2023 en Nouvelle-Aquitaine

23 % en emploi durable (CDI, CDD d'au moins 6 mois)
62,7 % en CDD de moins d'1 mois

(hors intérim)



Source : Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine, 2023

2,43 millions de recrutements réalisés entre janvier 2022 et janvier 2023

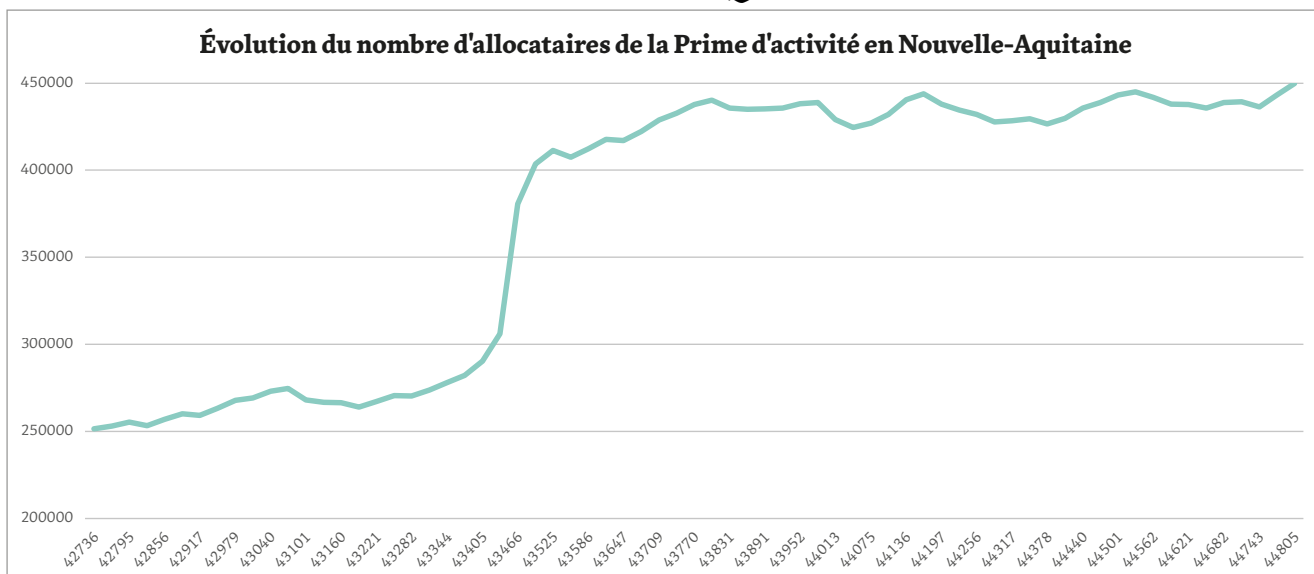
23 % en emploi durable (CDI et CDD d'au moins 6 mois)

62,7 % en CDD de moins d'1 mois

(hors agriculture, administrations publiques, emploi des ménages, éducation et santé non marchandes)

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

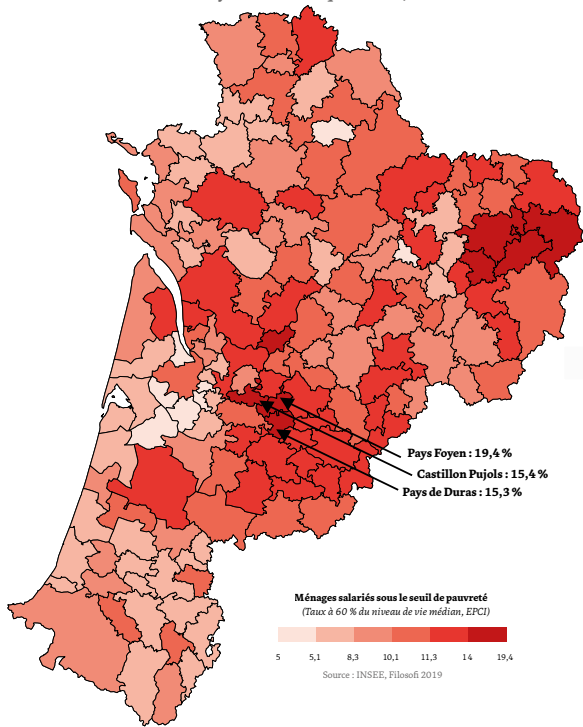
Évolution du nombre d'allocataires de la Prime d'activité en Nouvelle-Aquitaine



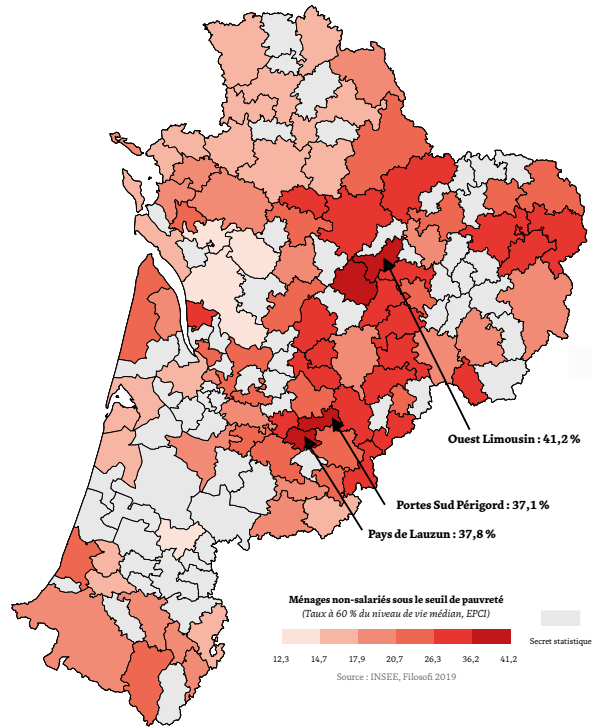
Près de 450 000 bénéficiaires en septembre 2022

Sources : DREES

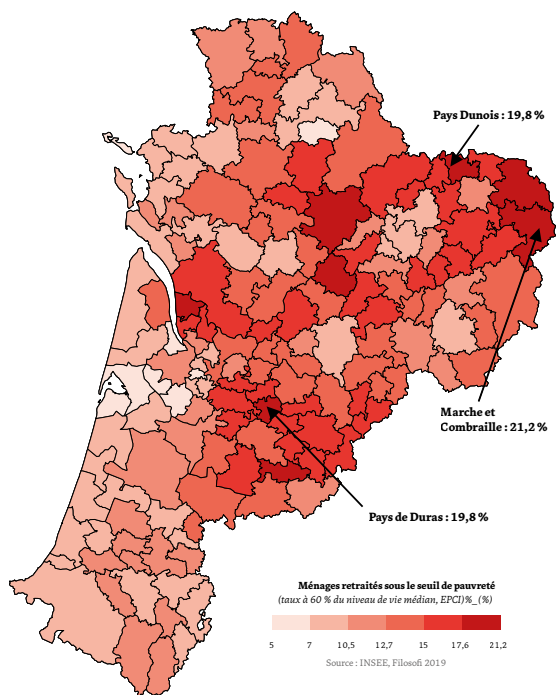
MÉNAGES SALARIÉS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ
Taux moyen Nouvelle-Aquitaine : 9,6 %



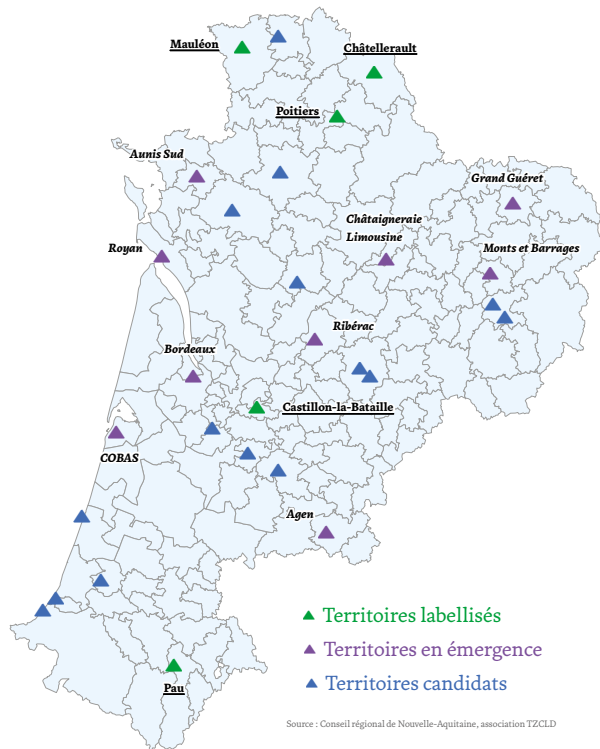
MÉNAGES NON-SALARIÉS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ
Taux moyen Nouvelle-Aquitaine : 19,8 %



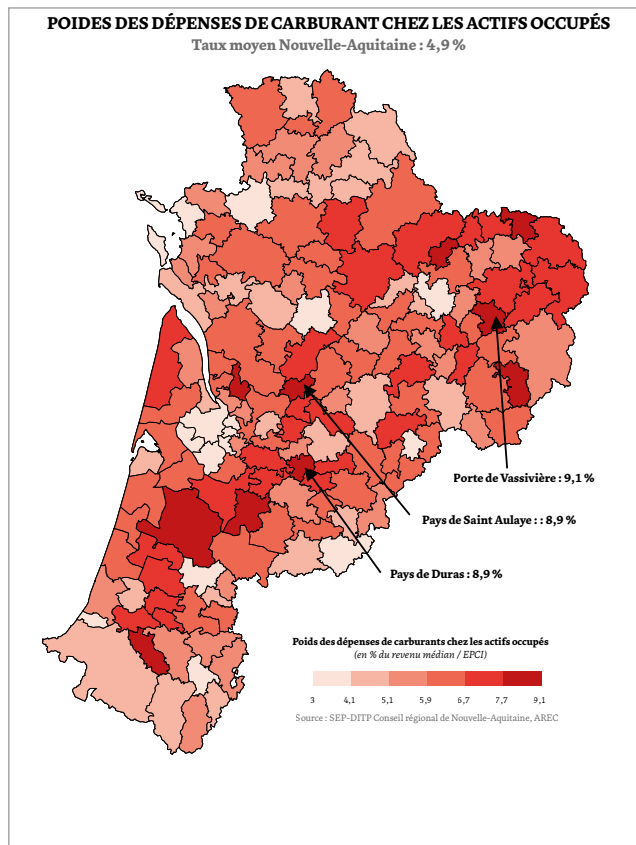
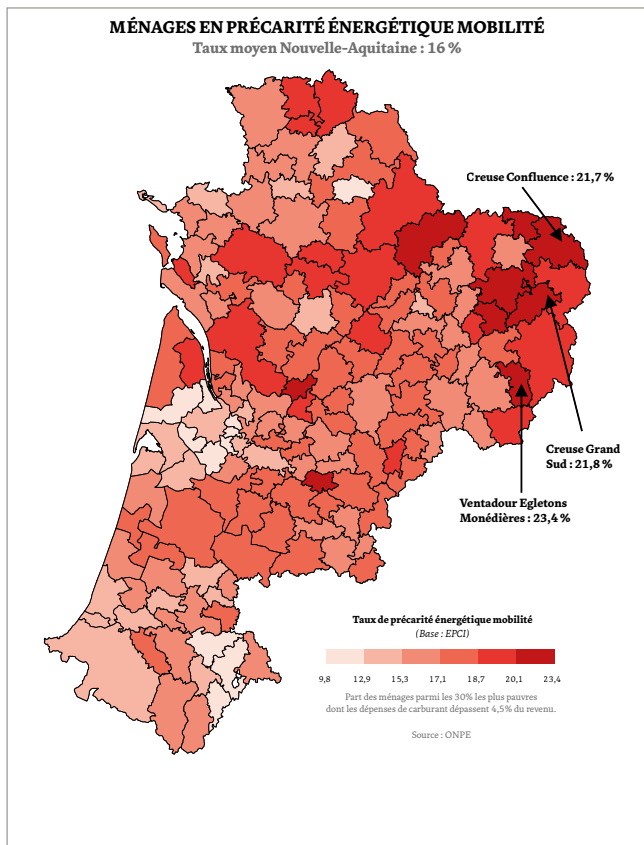
MÉNAGES RETRAITÉS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ
Taux moyen Nouvelle-Aquitaine : 11,5 %



EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE



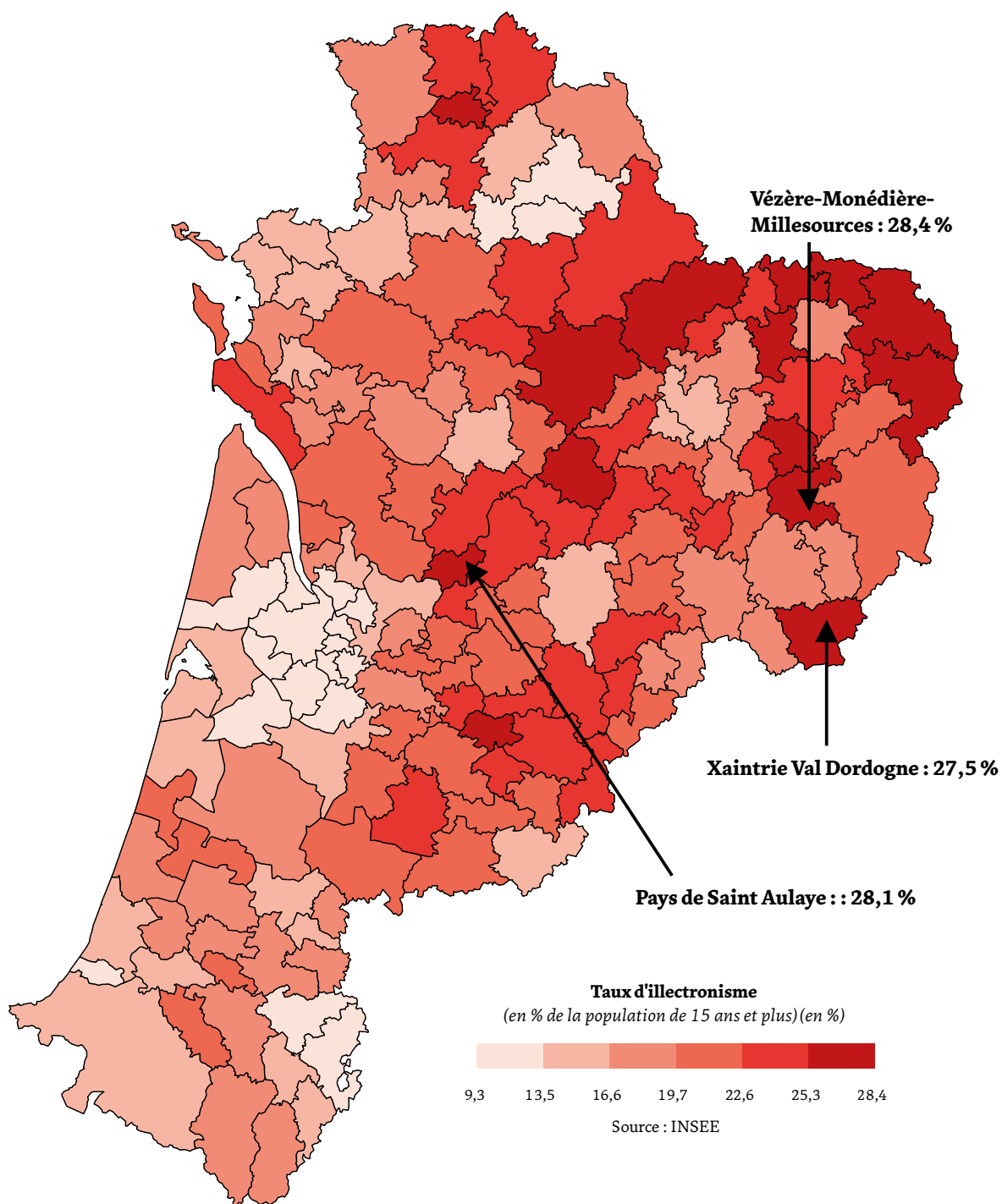
3. Se déplacer



4. Recourir à ses droits

ILLECTRONISME EN NOUVELLE-AQUITAINE

Taux moyen Nouvelle-Aquitaine : 17 %
(soit 850 000 personnes)

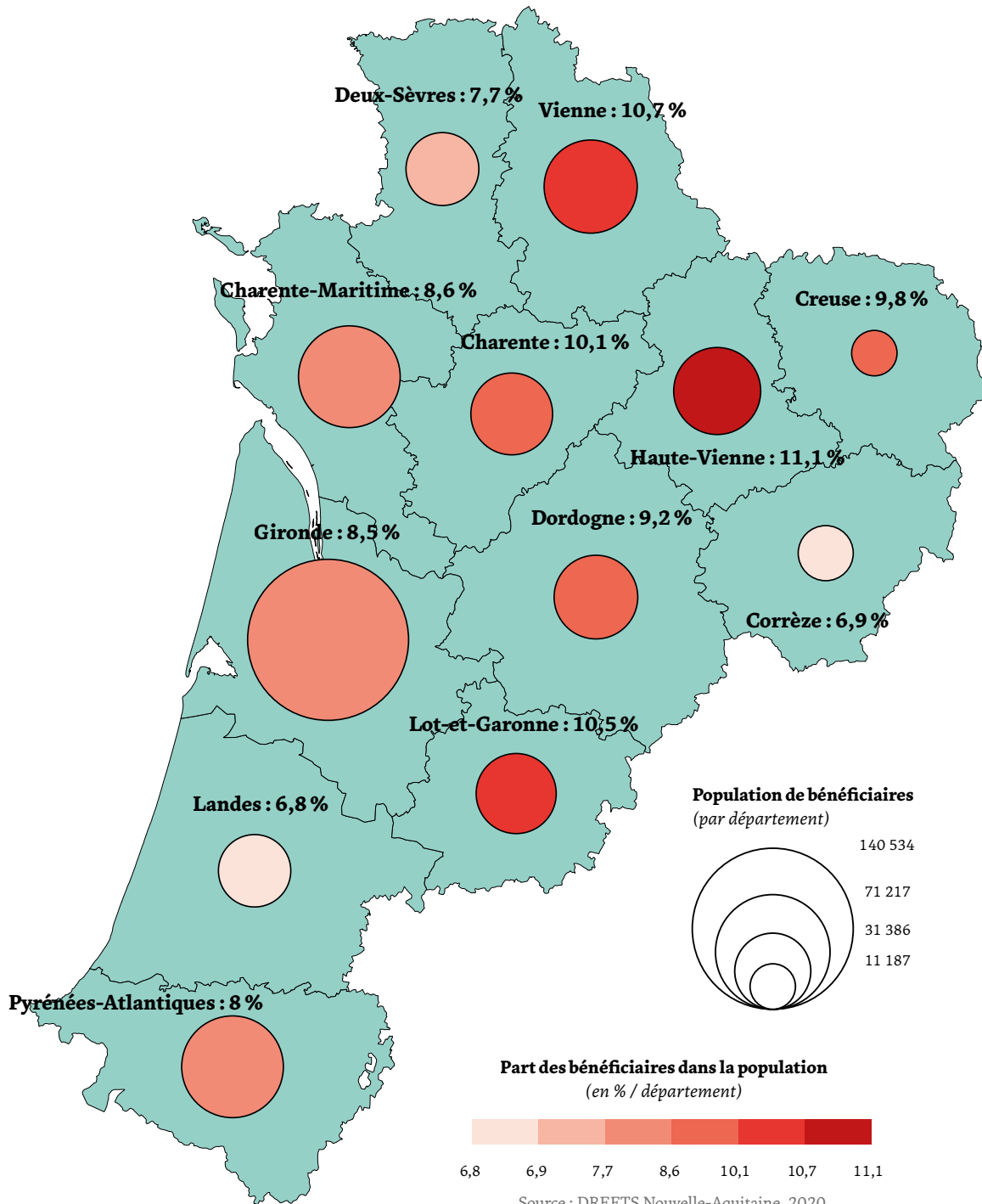


Source : « Un Néo-Aquitain sur six n'utilise pas les outils numériques » INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine

5. Se soigner

BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Près de 533 000 bénéficiaires en Nouvelle-Aquitaine
(8,8 % de la population)

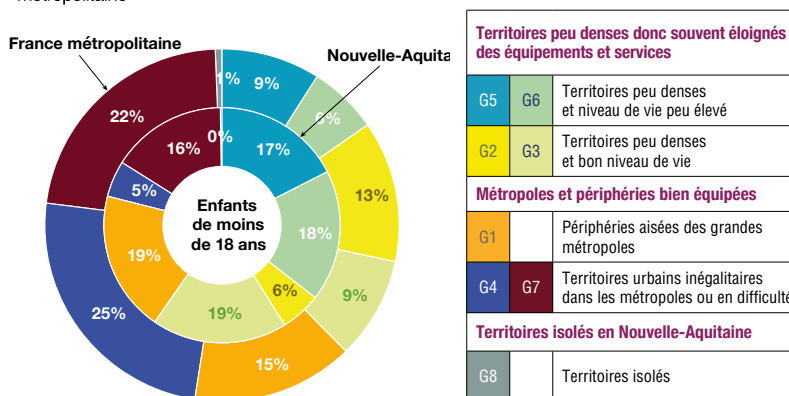


6. Focus "jeunesse"

QUALITÉ DE VIE DES ENFANTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

(Source : INSEE Analyses n°94, INSEE Nouvelle-Aquitaine, novembre 2020)

Répartition des moins de 18 ans entre les groupes de territoires en Nouvelle-Aquitaine et en France métropolitaine



Territoires peu denses donc souvent éloignés des équipements et services	
G5	G6
Territoires peu denses et niveau de vie peu élevé	
G2	G3
Territoires peu denses et bon niveau de vie	
Métropoles et périphéries bien équipées	
G1	
Périphéries aisées des grandes métropoles	
G4	G7
Territoires urbains inégaux dans les métropoles ou en difficulté	
Territoires isolés en Nouvelle-Aquitaine	
G8	
Territoires isolés	

Lecture : les huit groupes de territoires de la typologie de la Drees (G1 à G8), identifiés en France métropolitaine, sont présents dans la région dans des proportions différentes. Les groupes plus éloignés des équipements et services sont surreprésentés dans la région (respectivement 19 %, 17 % et 18 % en Nouvelle-Aquitaine contre 9 %, 9 % et 6 % en France métropolitaine). A contrario, les autres groupes, aux conditions de vie favorables et plutôt éloignés, en grande difficulté ou très inégaux en termes de niveaux de vie sont sous-représentés dans la région (respectivement 6 % 5 % et 16 % contre 13 %, 25 % et 22 %).

Source : Insee, Recensement de la population 2016, exploitation principale

Caractéristiques des Néo-aquitains de moins de 18 ans par groupes de territoires

Regroupements de territoires pour l'étude en Nouvelle-Aquitaine		Territoires peu denses et niveau de vie peu élevé (418 000 enfants)		Territoires peu denses et bon niveau de vie (283 000 enfants)		Périphéries aisées des grandes métropoles (227 000 enfants)	Territoires urbains, inégaux dans les métropoles ou à faible niveau de vie (244 000 enfants)		Territoires isolés (2 600 enfants)
		G5	G6	G2	G3	G1	G4	G7	G8
Conditions économiques	Niveau de vie médian (en€)	●	●	●	●	●	●	●	●
	Part d'enfants en ménage pauvre (en %)	●	●	●	●	●	●	●	●
	Disparités des niveaux de vie (Q75/Q25)	●	●	●	●	●	●	●	●
Accessibilité	Temps moyen d'accès au panier «vie courante»	●	●	●	●	●	●	●	●
	■ espace dense ■ espace moyennement dense ■ espace peu dense ■ espace très peu dense	●	●	●	●	●	●	●	●

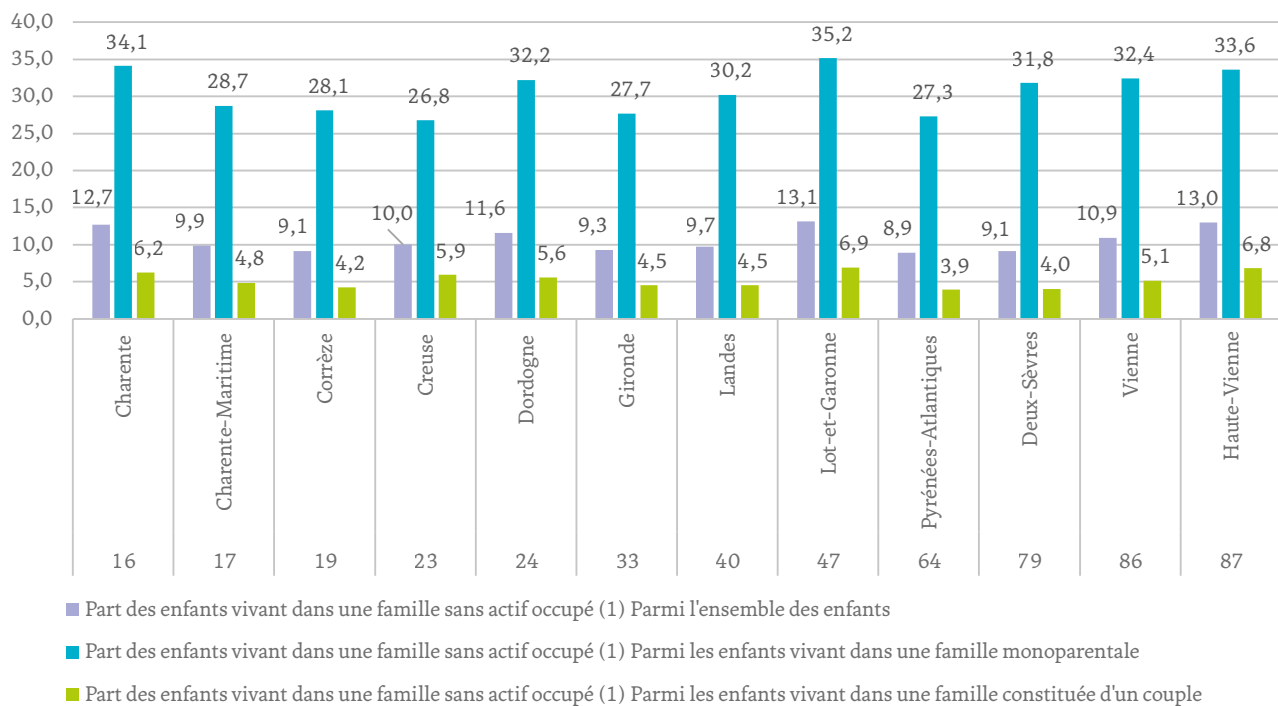
● Favorable ● Plutôt favorable ● Plutôt défavorable ● Défavorable

■ 418 000 enfants néo-aquitains vivent dans des familles aux niveaux de vie peu élevés et davantage exposées à la pauvreté (1^{ère} et 2^e lignes du tableau : pastilles rouges traduisant des valeurs défavorables pour ces indicateurs). Résidant majoritairement dans des espaces peu denses (camemberts), ils sont plus éloignés des équipements et services de la vie quotidienne (temps d'accès plus longs, pastille rouge en 4^e ligne du tableau).

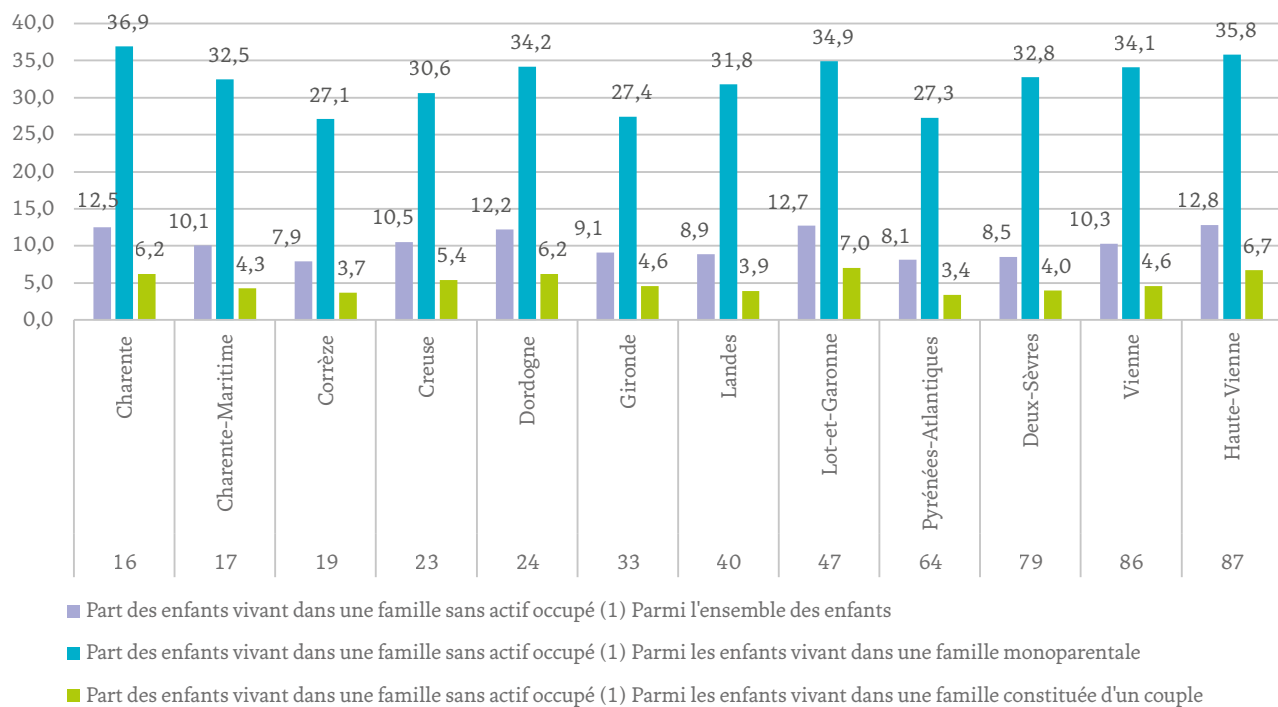
Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal 2017, Recensements de la population, Base permanente des équipements 2016

Sources : INSEE

Enfants dont les parents sont sans emploi (2019)

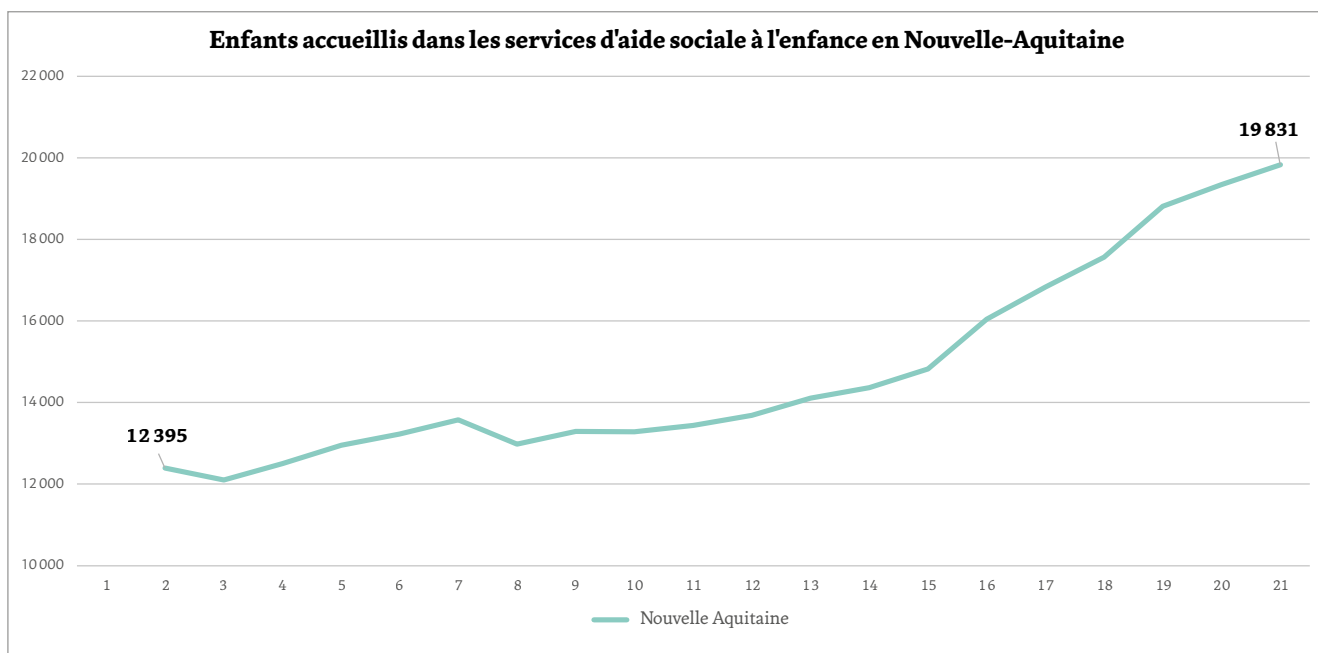
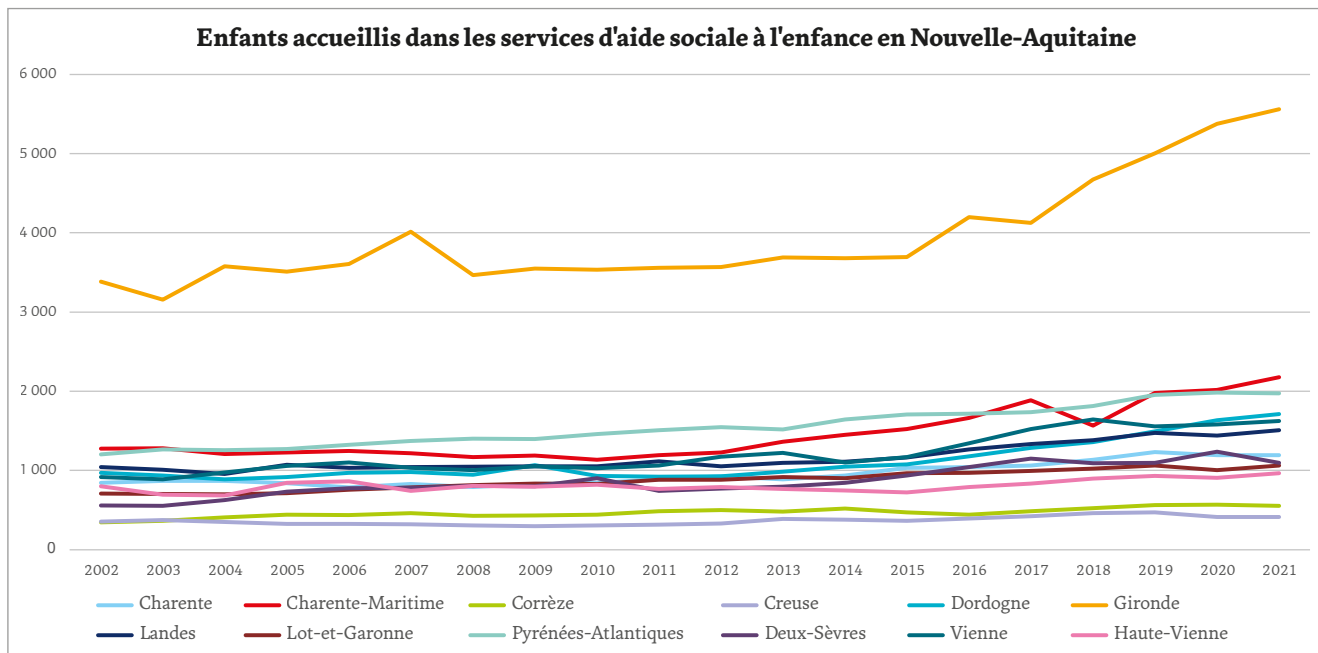


Enfants dont les parents sont sans emploi (2013)



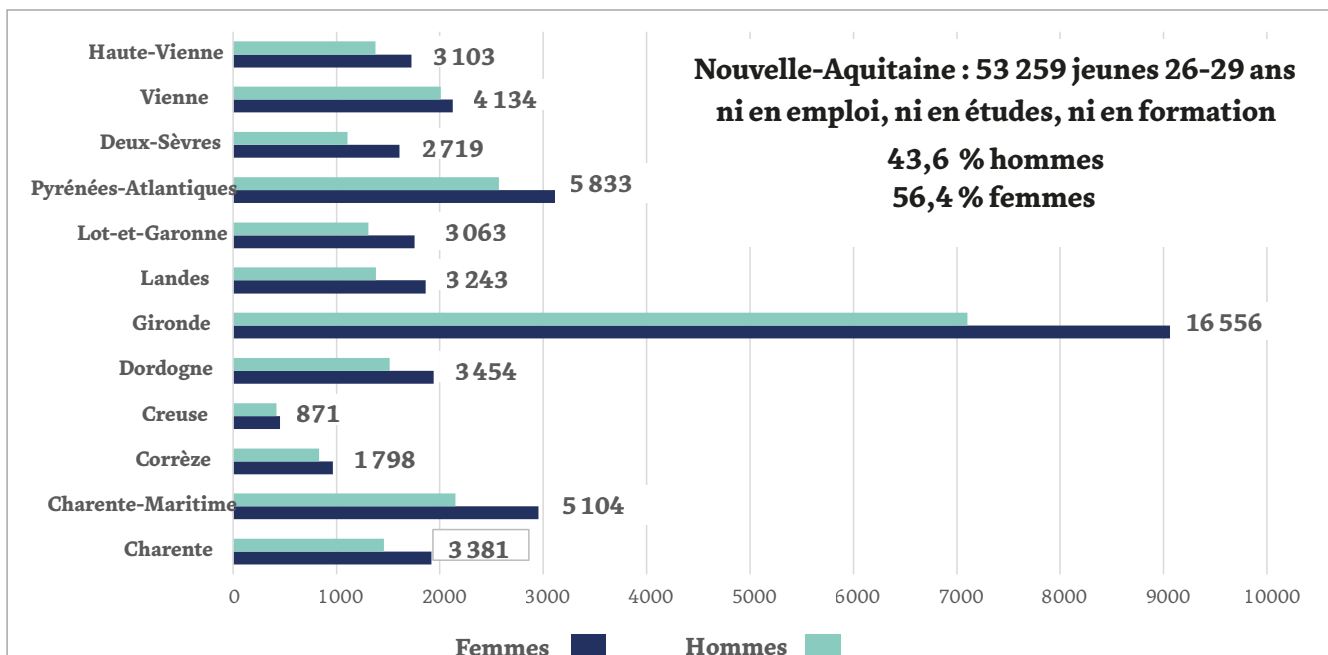
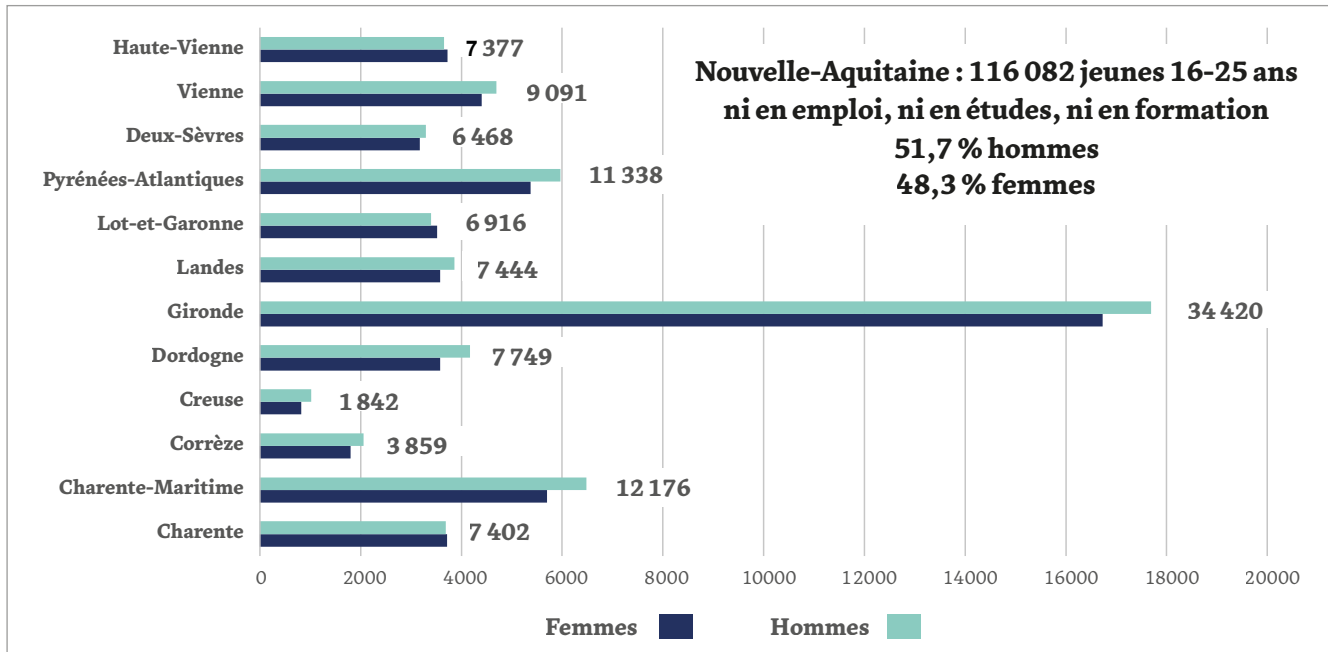
Sources : INSEE

ENFANTS PLACÉS À L'ASE EN NOUVELLE-AQUITAINE

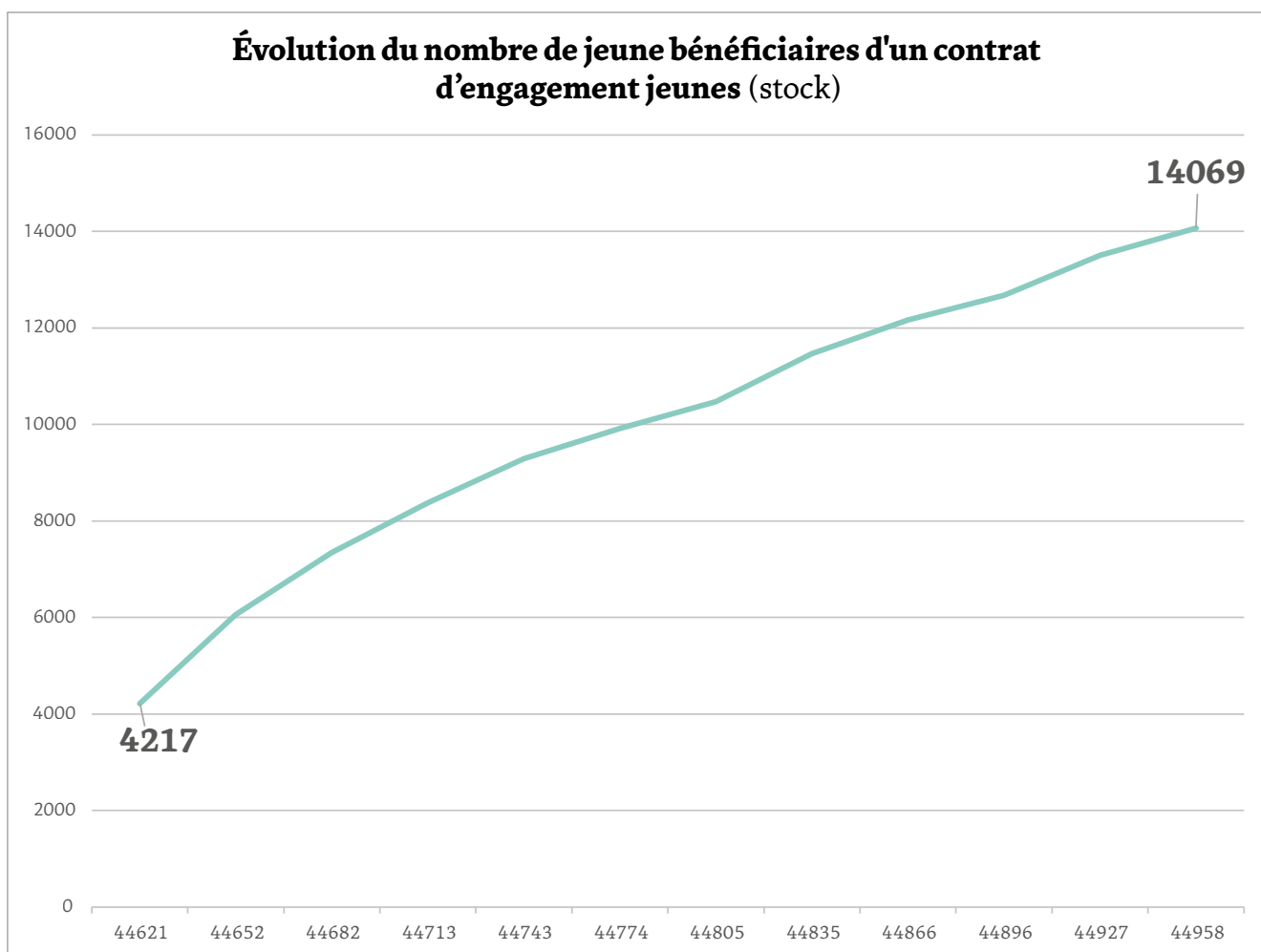
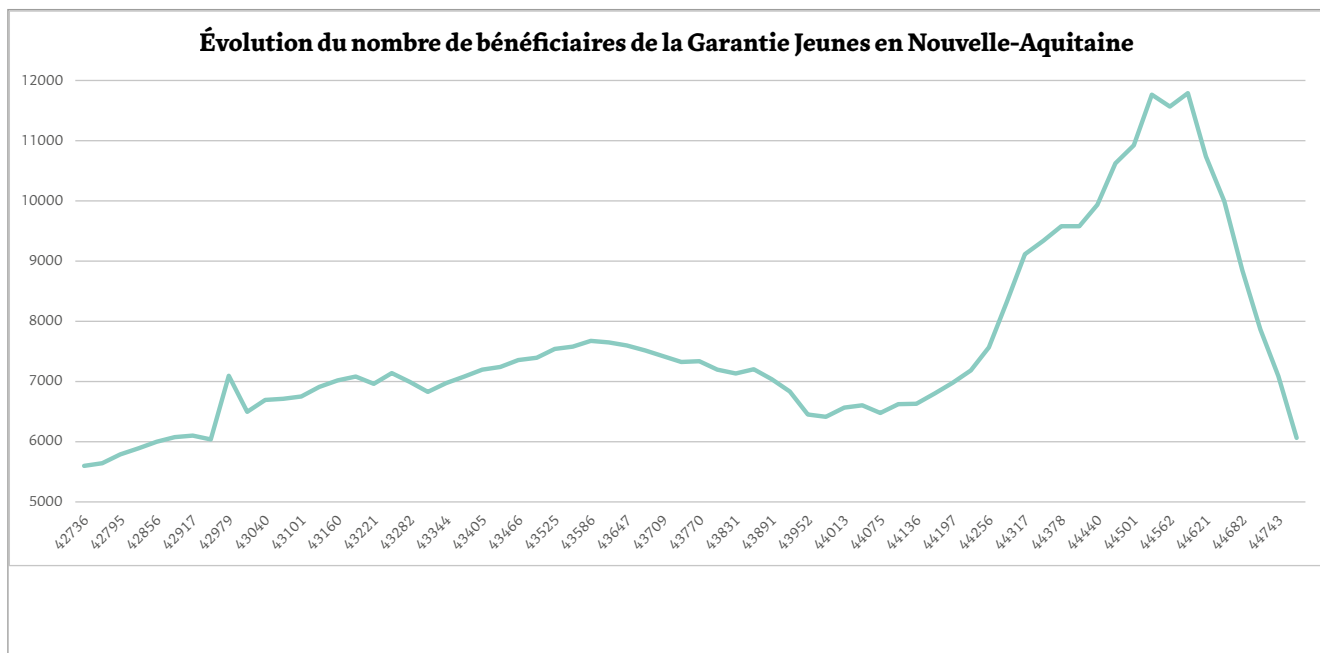


Sources : DREES

JEUNES NI EN EMPLOI, NI EN ÉTUDES, NI EN FORMATION (NEET) EN NOUVELLE-AQUITAINE

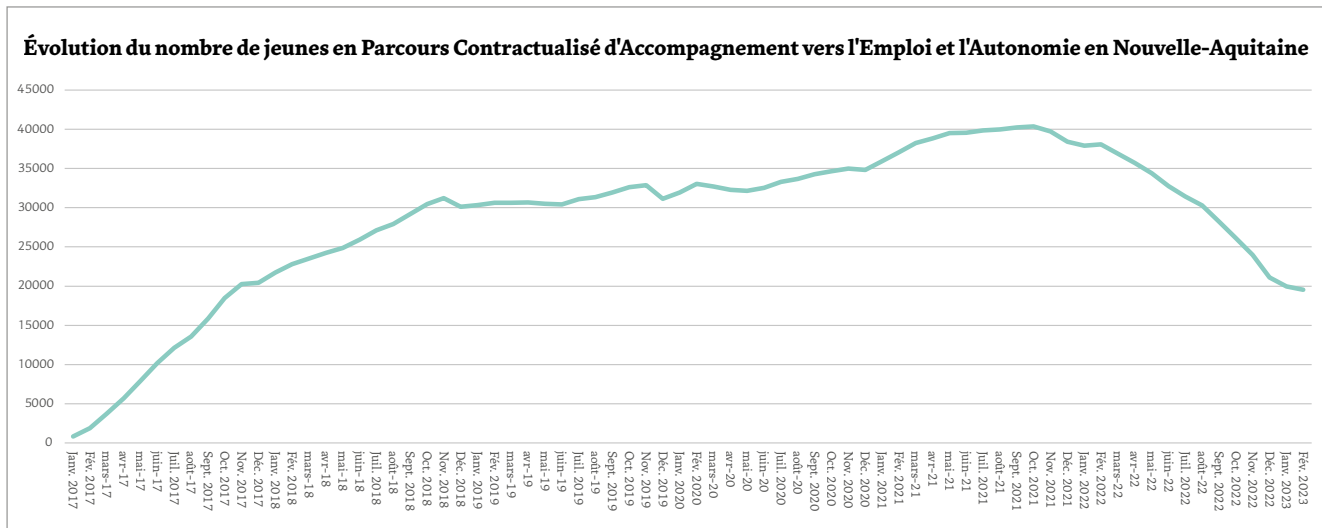


JEUNES BÉNÉFICIAIRES DE LA GARANTIE JEUNES PUIS CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES EN NOUVELLE-AQUITAINE



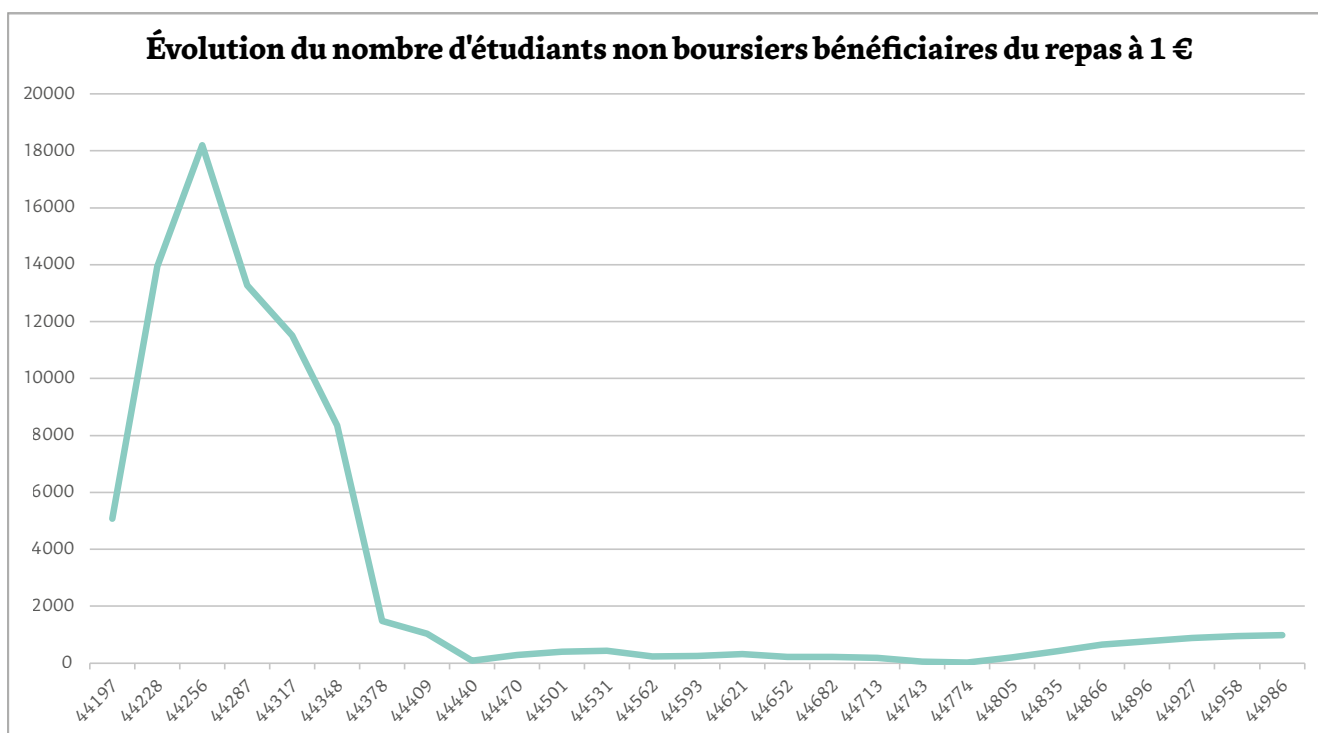
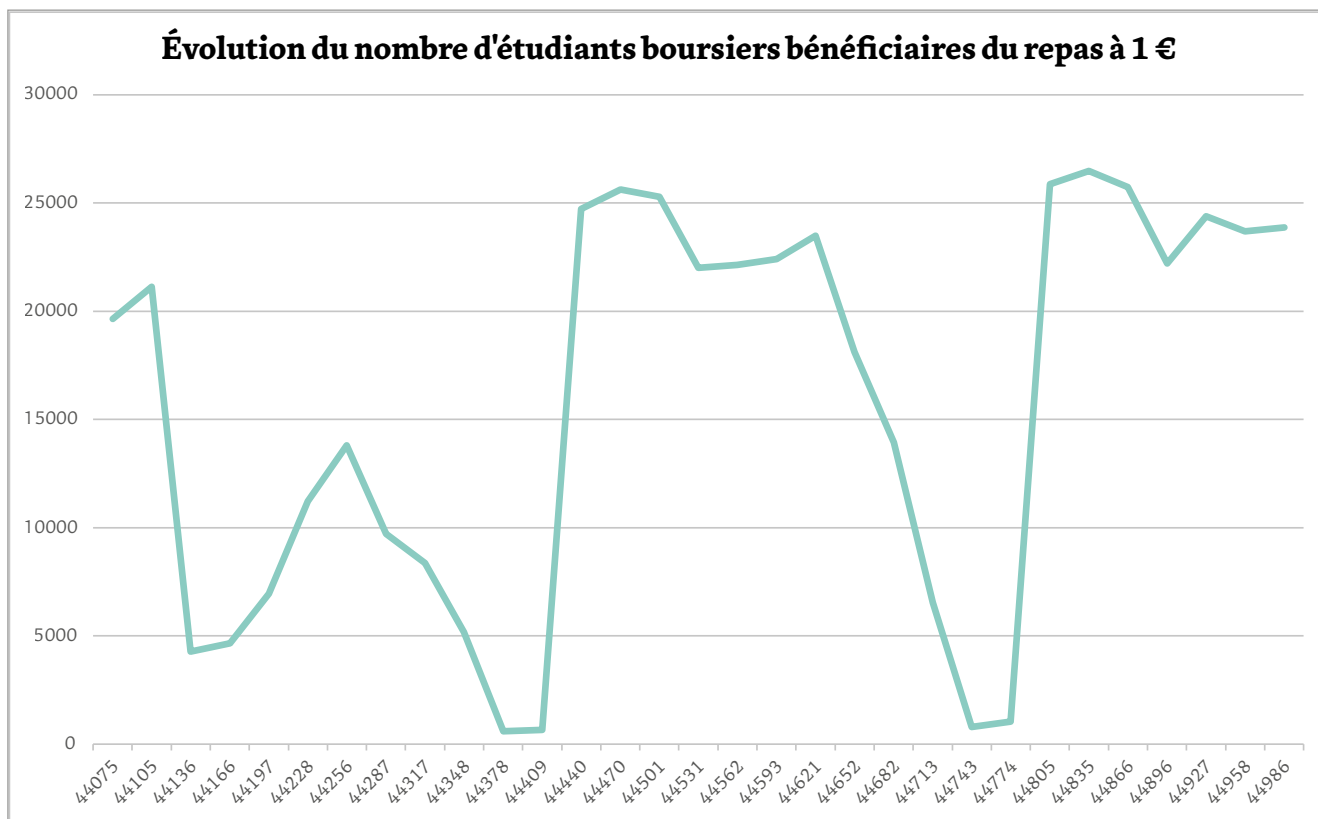
Sources : DREES 2023

JEUNES EN PARCOURS CONTRACTUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Sources : DARES 2023

JEUNES BÉNÉFICIAIRES DE LA GARANTIE JEUNES PUIS CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNES EN NOUVELLE-AQUITAINE

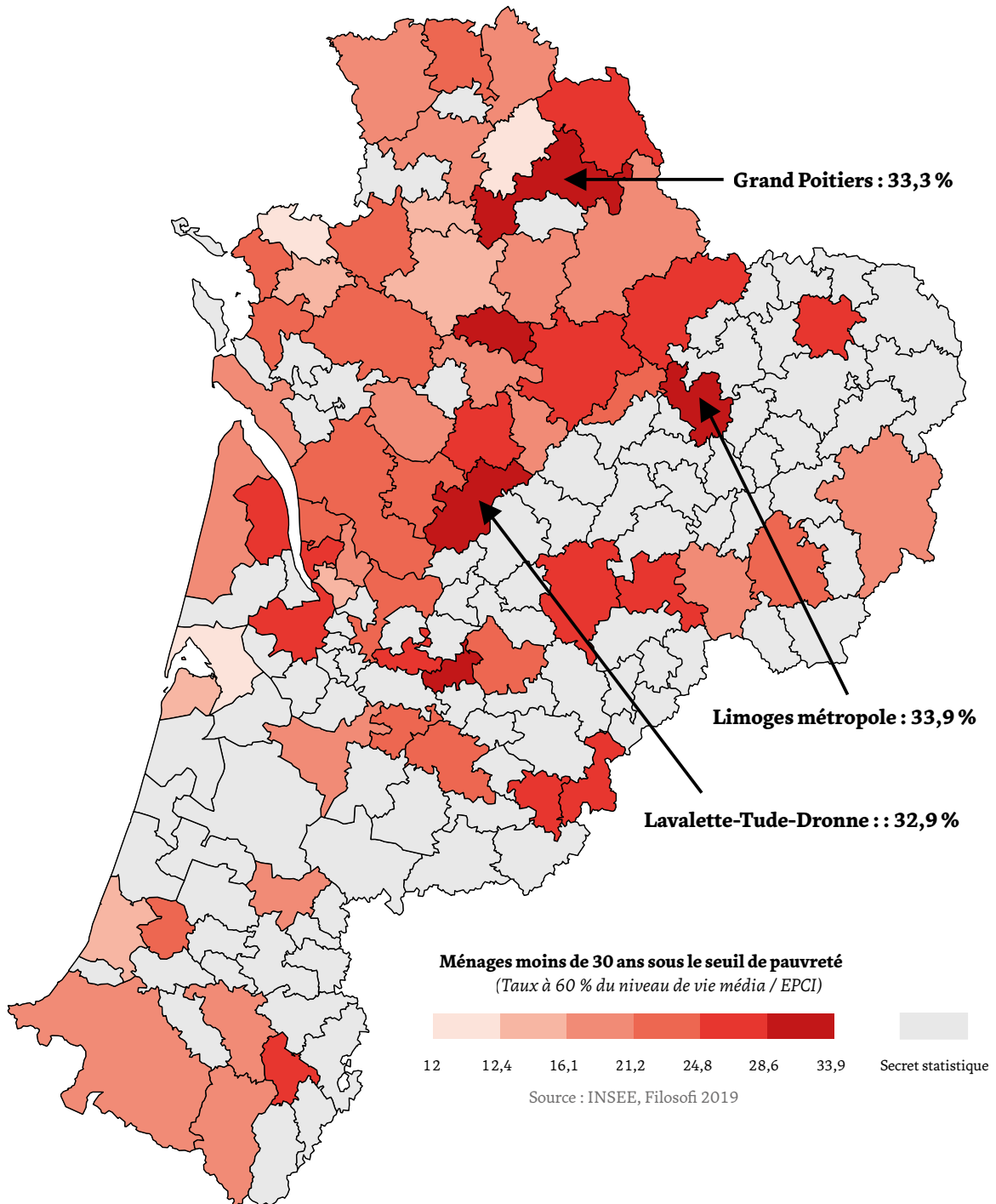


Sources : DREES 2023

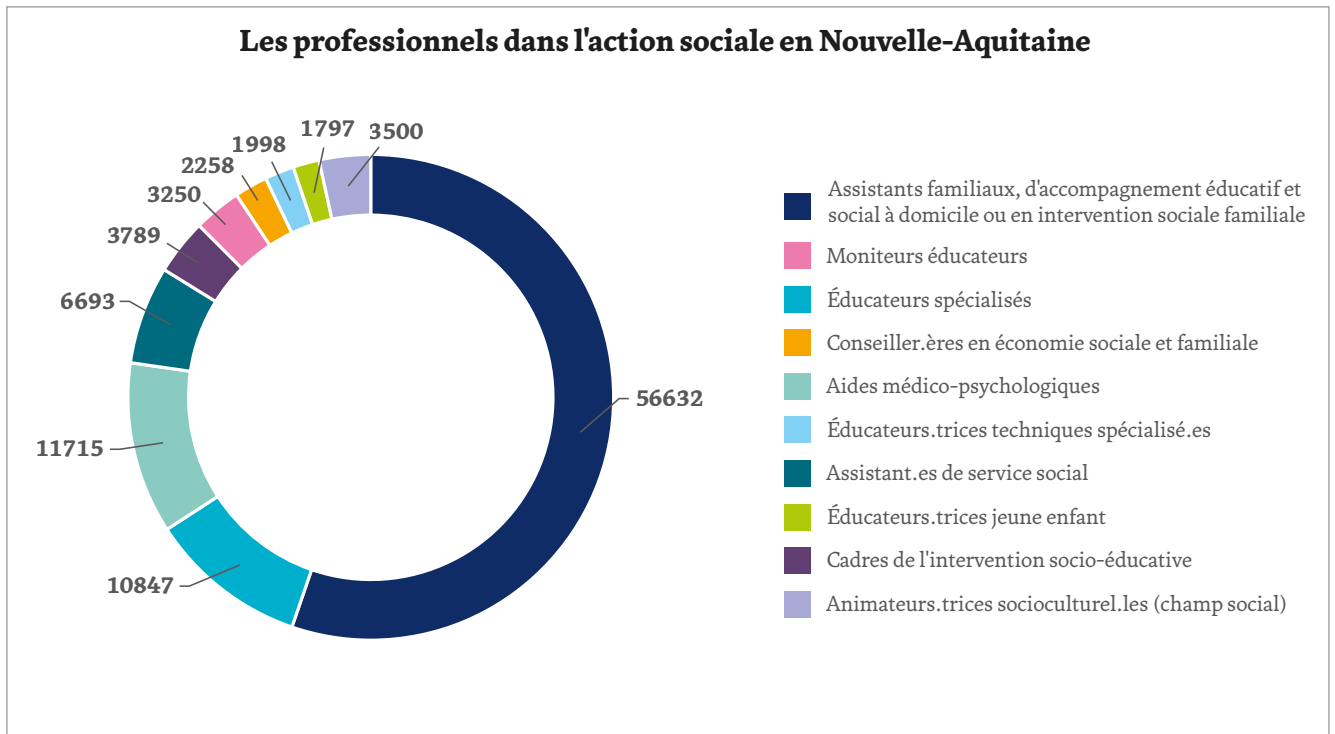
PAUVRETÉ DES JEUNES MÉNAGES (MOINS DE 30 ANS) EN NOUVELLE-AQUITAINE

MÉNAGES DE MOINS DE 30 ANS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Taux moyen Nouvelle-Aquitaine : 23,2 %



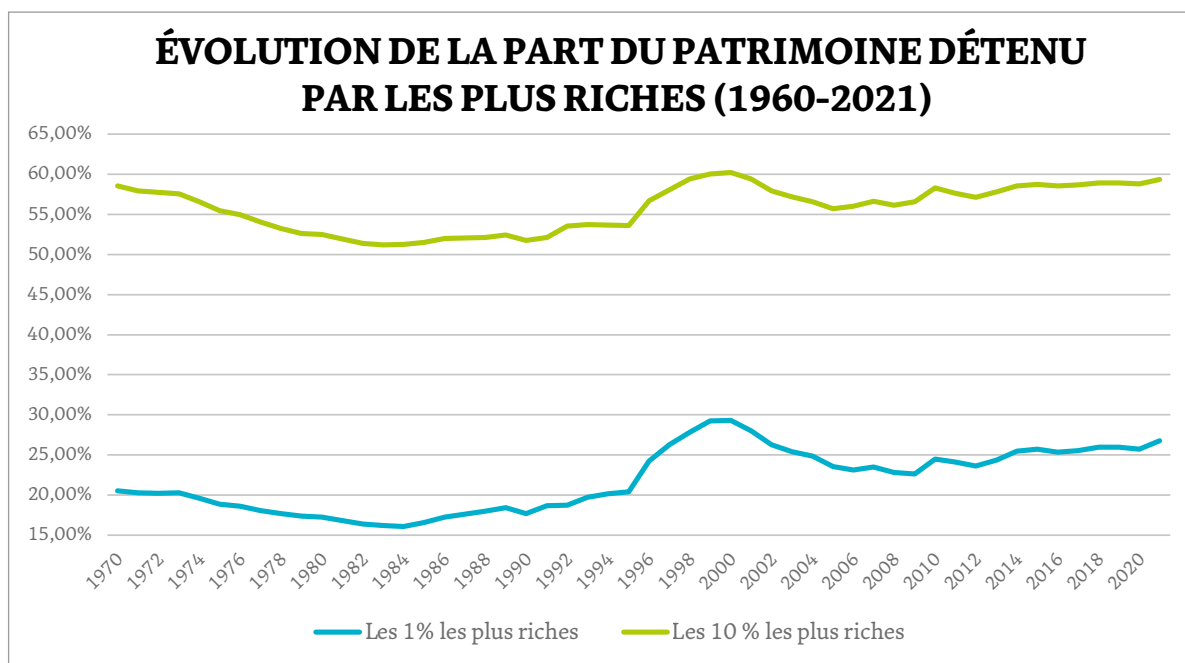
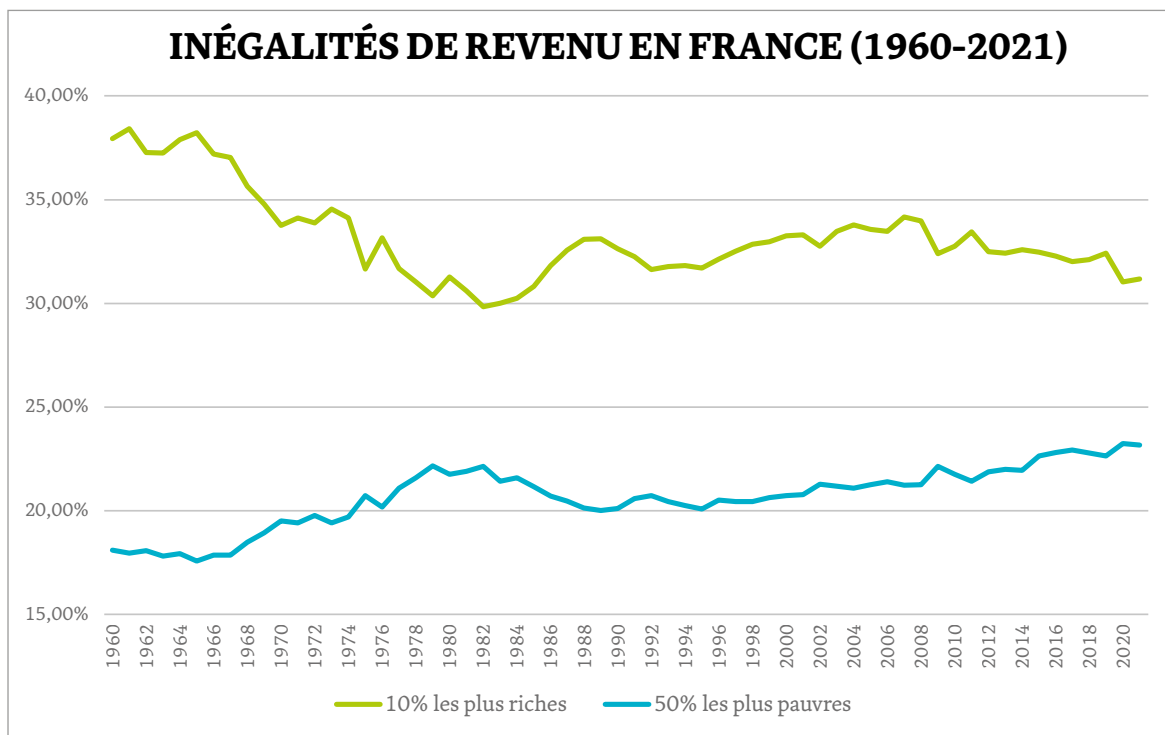
7. Focus "Travail social"



Source : Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

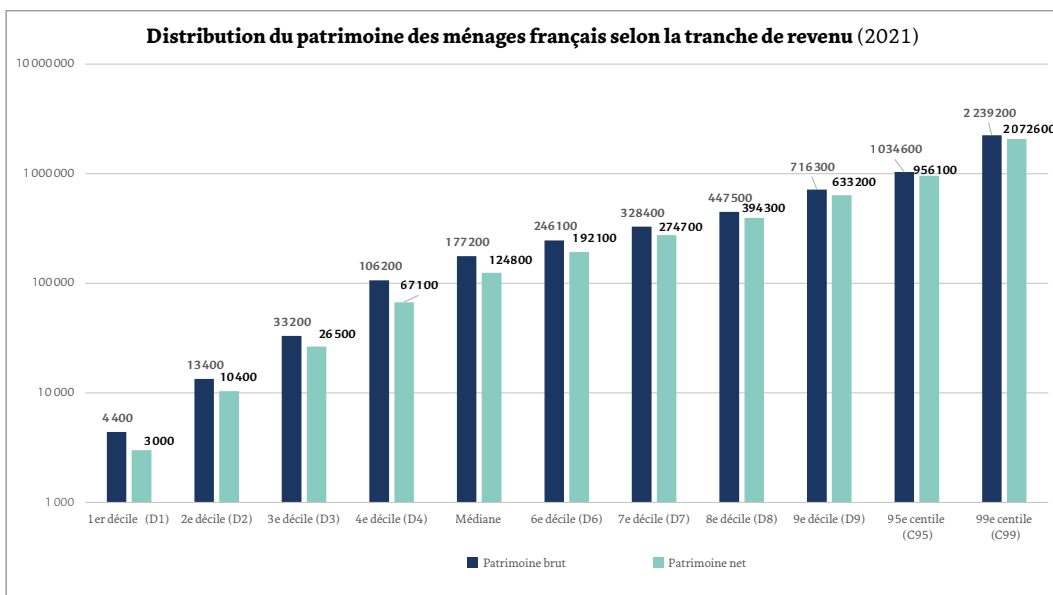
8. Focus "Revenu décent"

LES INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE EN FRANCE

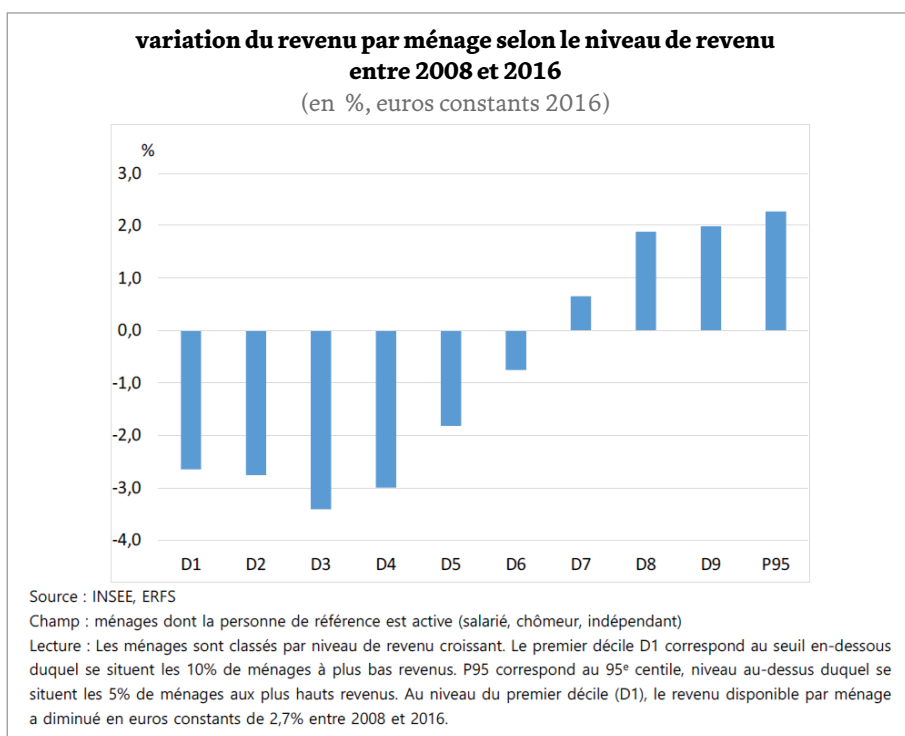


Sources : World Inequality Database, 2023

LES INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE EN FRANCE



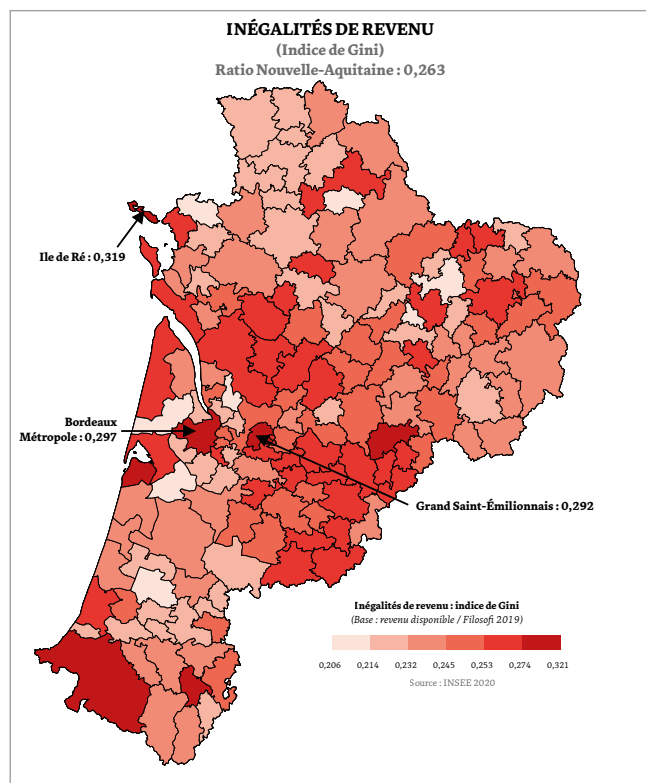
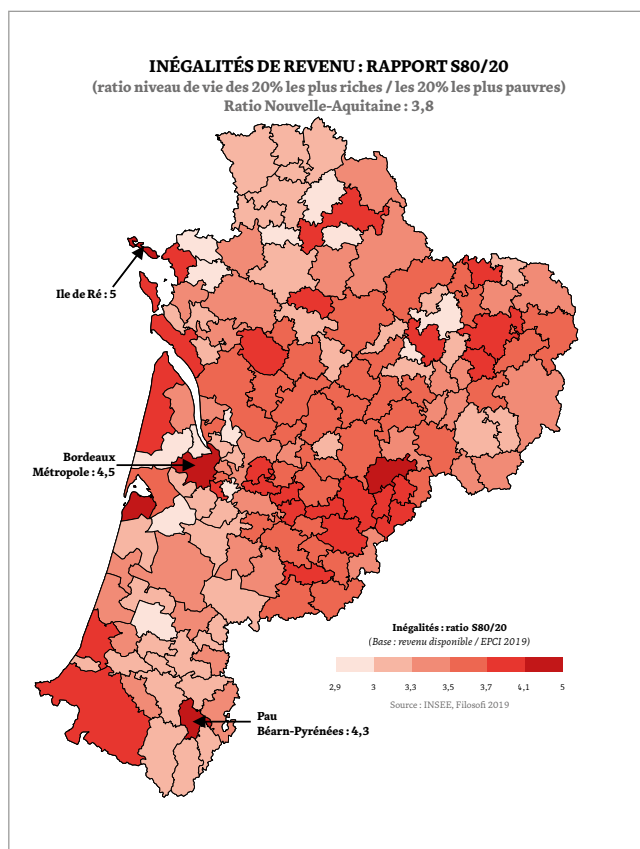
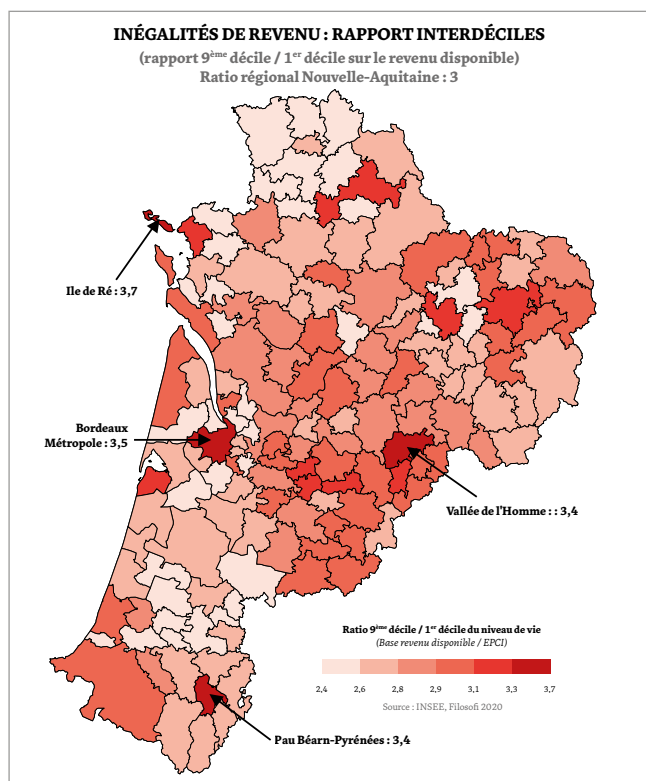
Source : INSEE



Sources : revue Éclairages n°14, IRES, avril 2019

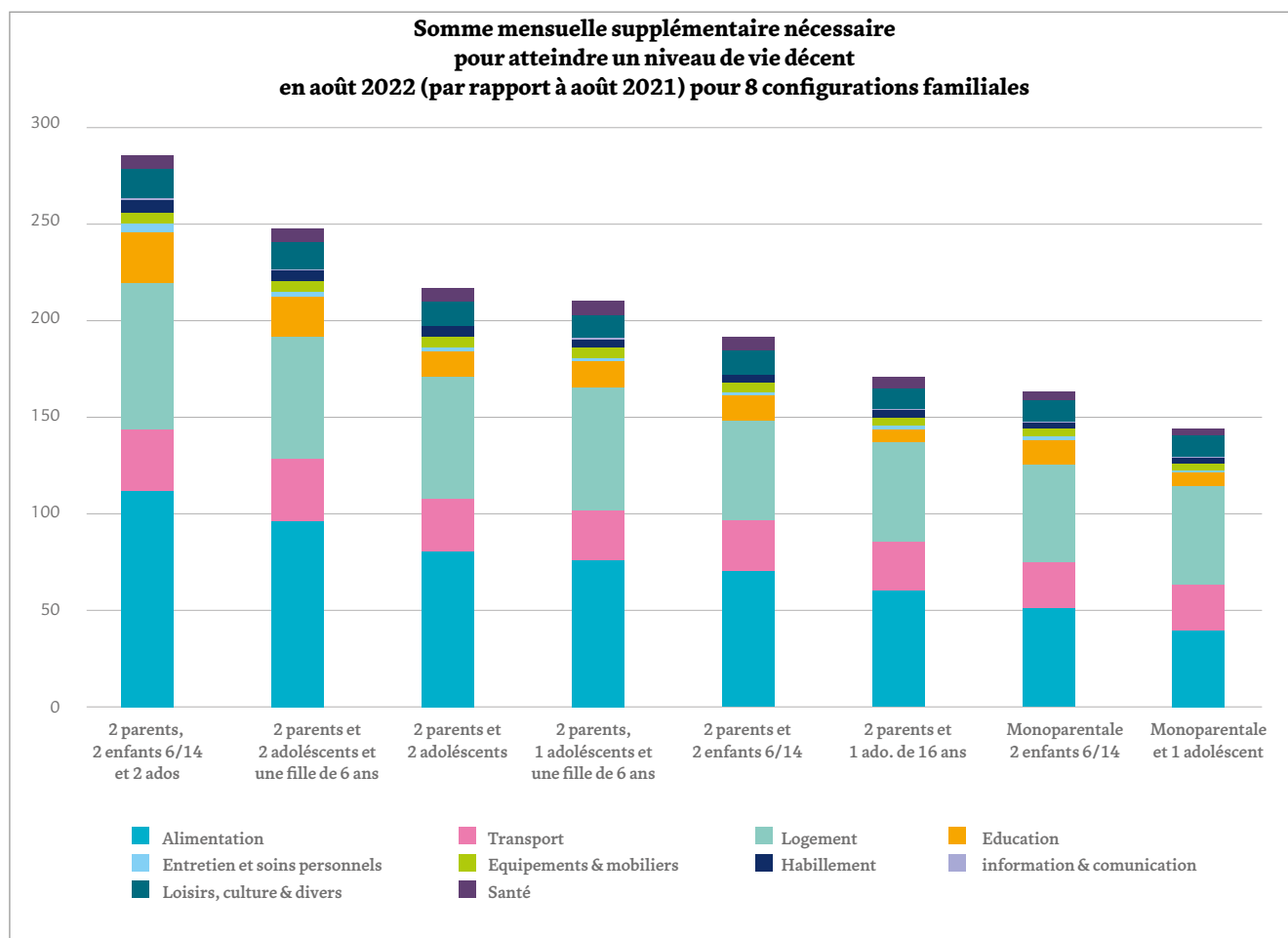
LES INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE

NOUVELLE-AQUITAINE



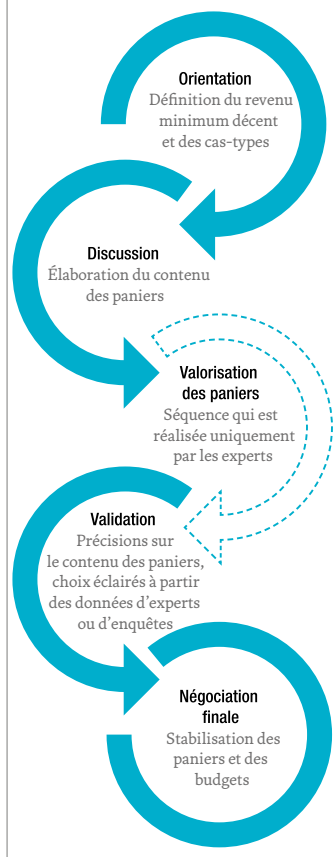
Les inégalités de niveau de vie sont particulièrement marquées dans certains territoires (Ile de Ré, Bordeaux Métropole, Saint-Émilionnais, Bassin d'Arcachon Sud, agglomération de Pau)

BUDGETS-TYPES ET INFLATION (UNAF)



BUDGETS DE RÉFÉRENCE

Le processus de construction des budgets de référence



Indicateur d'insuffisance budgétaire : part des individus vivant dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur au budget de référence

En %

	En accession	Propriétaires	Locataires du parc social	Locataires du parc privé	Ensemble
Zone rurale					
Hommes actifs vivant seuls	47	23	ns	32	32
Femmes actives vivant seules	48	27	ns	36	36
Hommes retraités vivant seuls	ns	33	ns	52	39
Femmes retraitées vivant seules	ns	43	ns	62	48
Couples d'actifs sans enfant	25	11	12	15	16
Couples de retraités sans enfant	48	25	ns	31	27
Parents isolés actifs avec un enfant	84	63	76	83	79
Parents isolés actifs avec deux enfants	86	57	85	82	79
Couples d'actifs avec un enfant	42	21	20	36	35
Couples d'actifs avec deux enfants	52	34	44	47	47
Ensemble	48	28	38	42	38
Ville moyenne					
Hommes actifs vivant seuls	57	21	46	55	49
Femmes actives vivant seules	ns	20	47	49	44
Hommes retraités vivant seuls	ns	34	52	50	43
Femmes retraitées vivant seules	61	40	ns	72	49
Couples d'actifs sans enfant	14	8	16	21	15
Couples de retraités sans enfant	50	16	30	46	21
Parents isolés actifs avec un enfant	80	ns	73	88	78
Parents isolés actifs avec deux enfants	64	ns	83	76	76
Couples d'actifs avec un enfant	32	15	33	33	29
Couples d'actifs avec deux enfants	37	13	35	48	35
Ensemble	41	22	48	47	37
Métropole du Grand Paris					
Hommes actifs vivant seuls	ns	31	45	61	52
Femmes actives vivant seules	ns	ns	47	60	52
Hommes retraités vivant seuls	ns	30	ns	ns	43
Femmes retraitées vivant seules	68	31	56	63	45
Couples d'actifs sans enfant	20	10	32	21	20
Couples de retraités sans enfant	44	25	ns	ns	28
Parents isolés actifs avec un enfant	54	ns	66	81	69
Parents isolés actifs avec deux enfants	56	ns	71	80	68
Couples d'actifs avec un enfant	21	10	20	16	17
Couples d'actifs avec deux enfants	27	17	23	41	27
Ensemble	32	23	41	45	35

ns : non significatif.

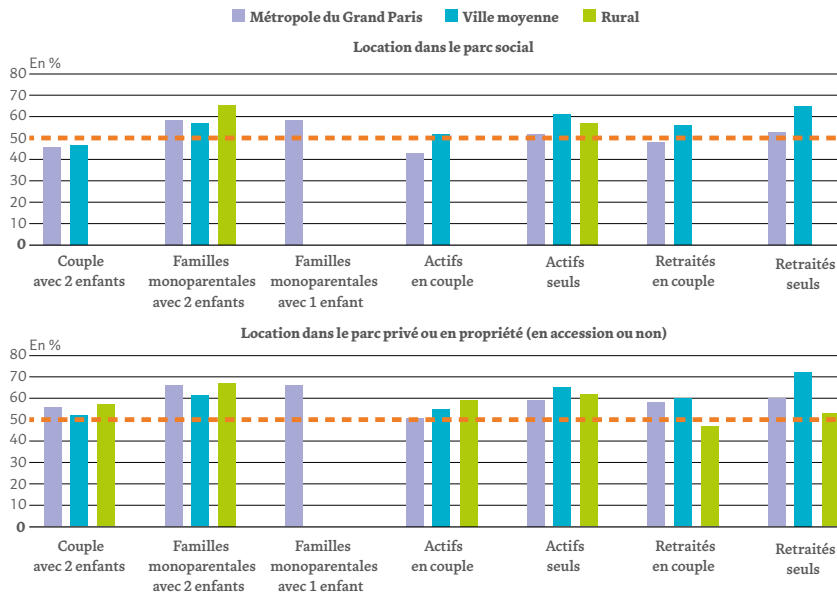
Champ > France métropolitaine, individus vivant dans des ménages « standards » en zone rurale, en ville moyenne ou en Métropole du Grand Paris ayant au plus deux enfants dont au moins un mineur.

Sources > Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016. Budgets de référence CNLE en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris, groupes de consensus, revalorisation 2016.

Sources : CNLE, « Budgets de référence : nouvelles pistes pour l'inclusion sociale », rapport 2022

BUDGETS DE RÉFÉRENCE

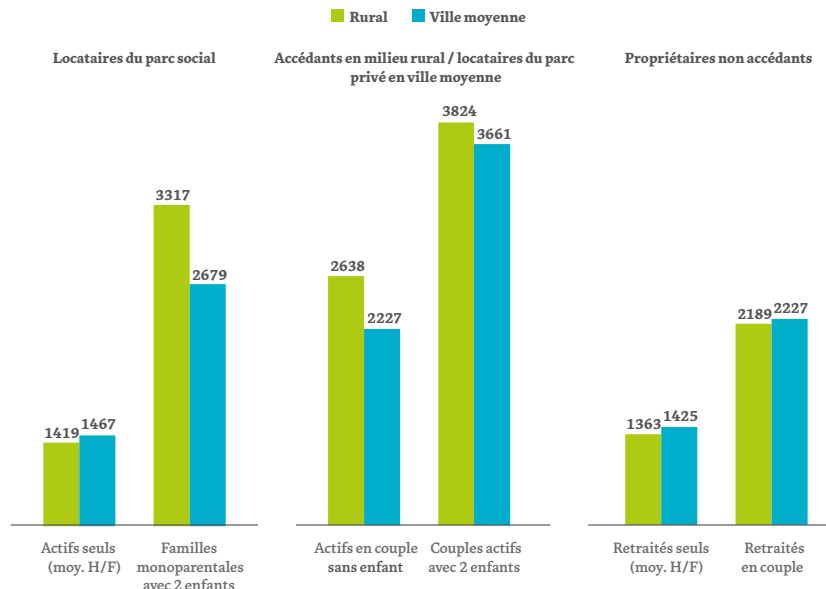
Part des dépenses contraintes (CNLE) dans les budgets de référence selon le territoire, la configuration familiale et le parc logement



Note > Les résultats sont difficilement comparables entre les territoires ruraux et urbains en raison de choix retenus par les groupes de consensus en matière de statut d'occupation du logement différents d'un territoire à l'autre (Voir chapitres 3 à 5). Les comparaisons portent sur la situation des locataires en ville et pour les isolés avec ou sans enfant en milieu rural (location dans le parc social). En territoire rural, les actifs sont accédants et les retraités propriétaires de leur logement. La famille monoparentale comporte deux enfants âgés de 0-2 ans (garçon) et 3-10 ans (fille) ; le couple d'actifs avec deux enfants comprend un enfant de 11-14 ans (garçon) et un enfant de 15-17 ans (fille).

Source > Calculs réalisés par Antoine Math (Ires) à partir des budgets de référence CNLE en milieu rural, valorisation Crédoc 2018, budgets de référence CNLE en ville moyenne revalorisation Crédoc 2018, budgets de référence CNLE en Métropole du Grand Paris, valorisation Crédoc 2018.

Budgets de référence mensuels en milieu rural et en ville moyenne selon le statut d'occupation du logement* (en euros)



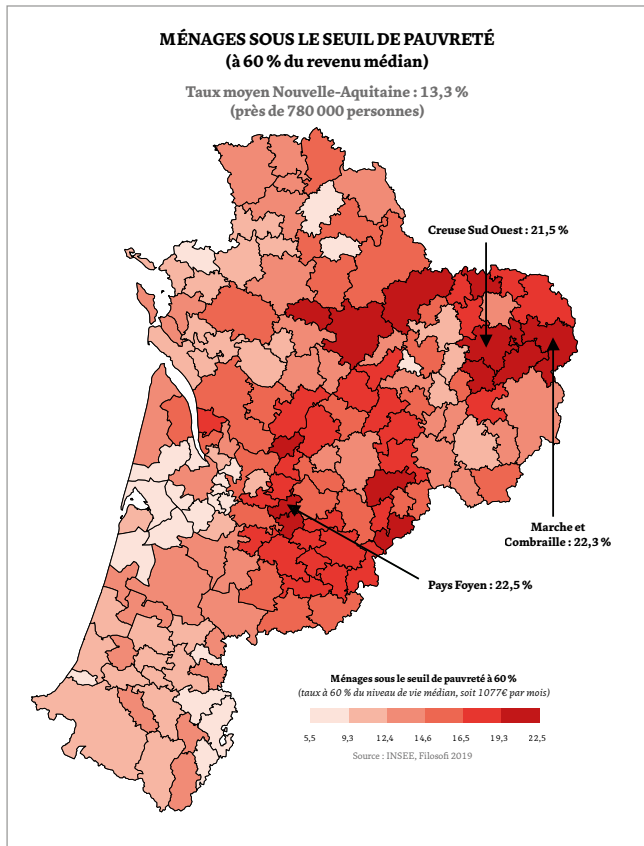
(*) Pour rappel, les deux configurations familiales - couples d'actifs sans enfant et couples d'actifs avec deux enfants - ne sont pas comparées à statut d'occupation du logement égal entre les deux territoires. L'accession à la propriété n'étant pas envisagée en ville moyenne pour ces deux types de ménages, les budgets de référence des accédants en rural sont comparés aux locataires du secteur privé des villes moyennes.

Note > Rappelons que les budgets établis en ville moyenne en 2013 ont été revalorisés, selon un coefficient multiplicateur obtenu à partir de l'indice Insee, afin de prendre en compte l'évolution des prix constatée entre 2013 et 2018. La famille monoparentale comporte deux enfants âgés de 0-2 ans (garçon) et 3-10 ans (fille) ; le couple d'actifs avec deux enfants comprend un enfant de 11-14 ans (garçon) et un enfant de 15-17 ans (fille).

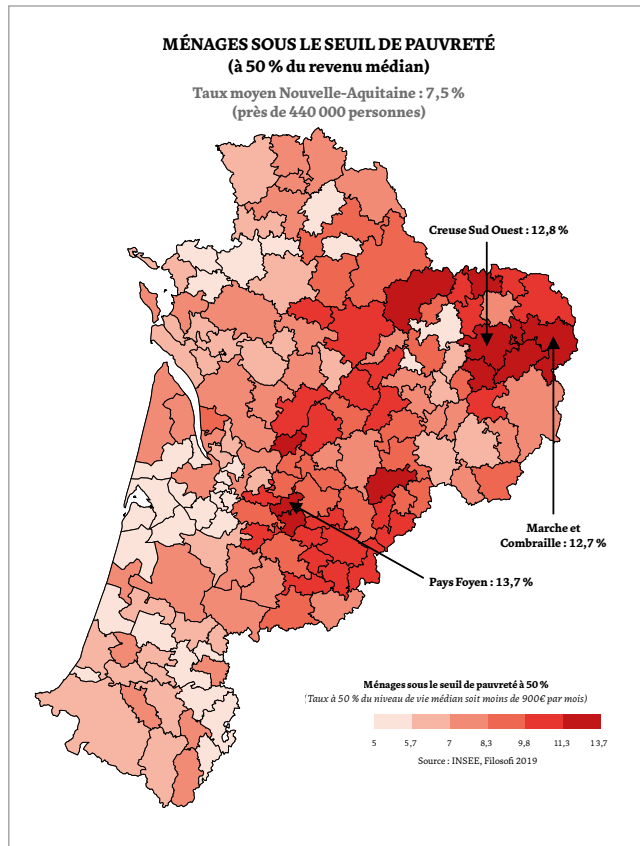
Sources > Budgets de référence CNLE en milieu rural, groupes de consensus, revalorisation Crédoc 2018 et en ville moyenne, revalorisation 2018.

9. Conclusion

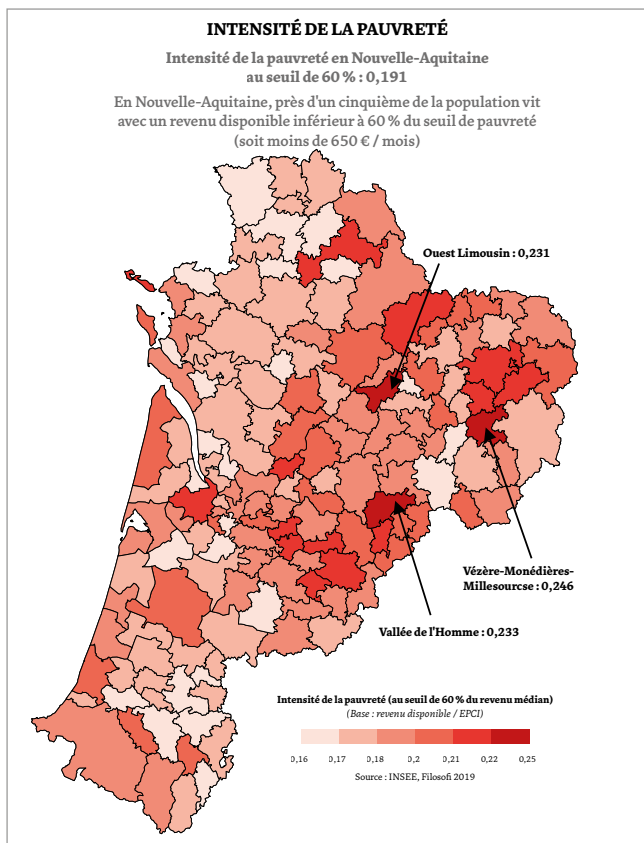
PAUVRETÉ MONÉTAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE



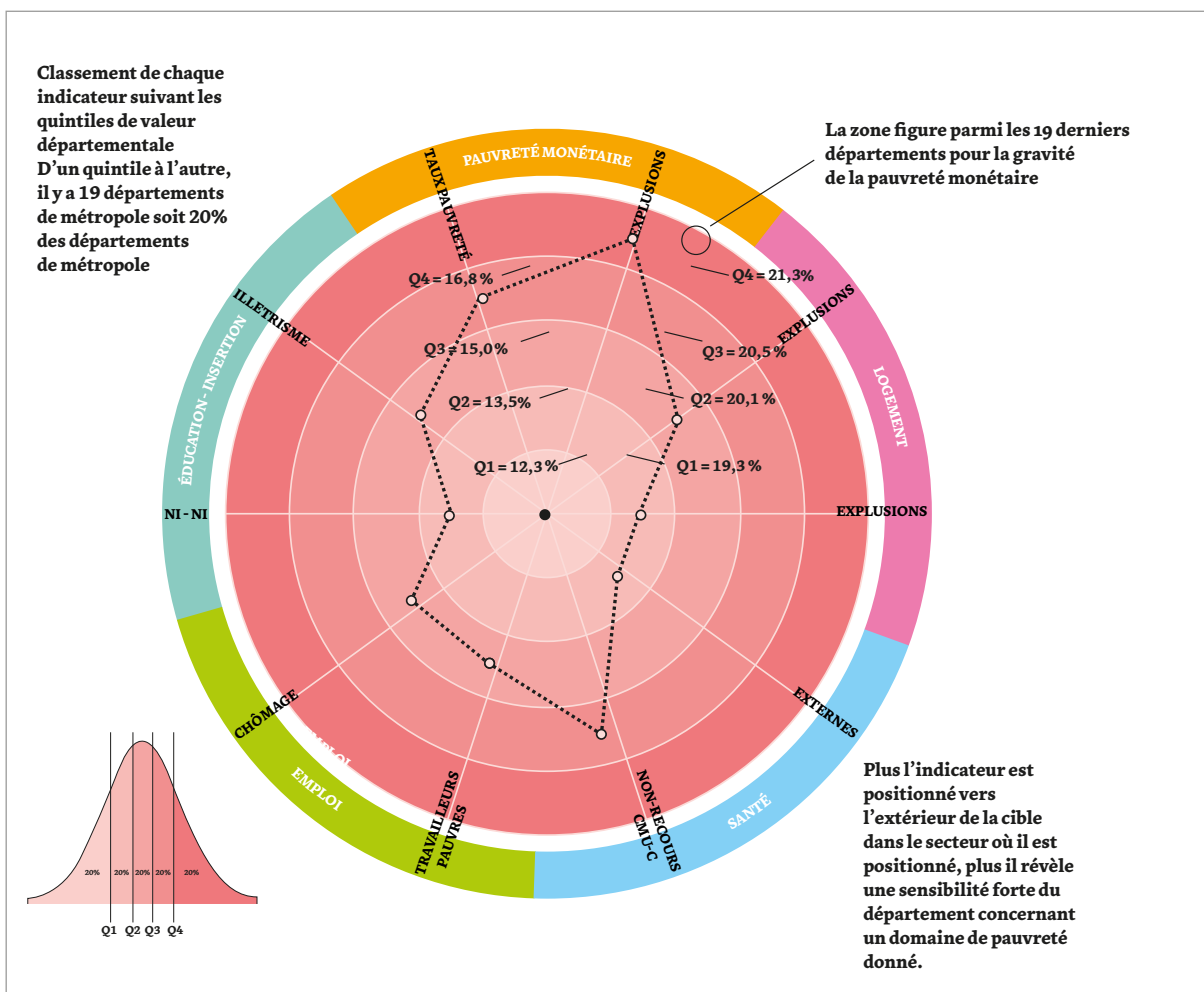
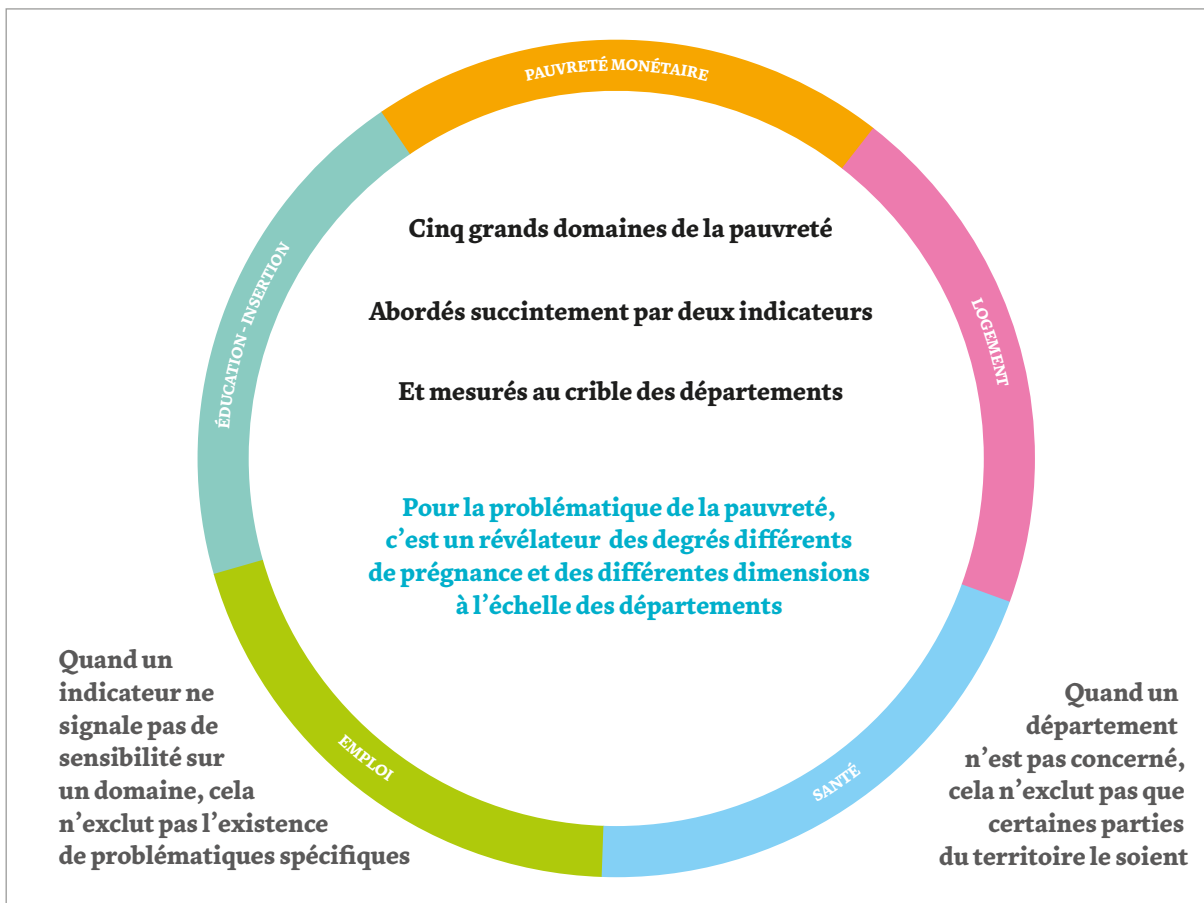
En Nouvelle-Aquitaine, près de 780 000 personnes vivent avec un revenu disponible mensuel inférieur à 1 077 €



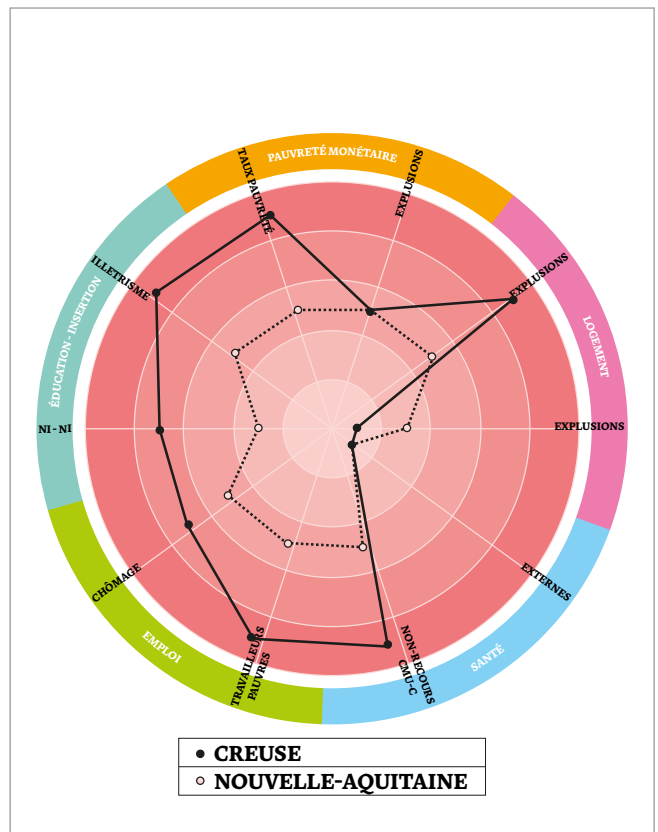
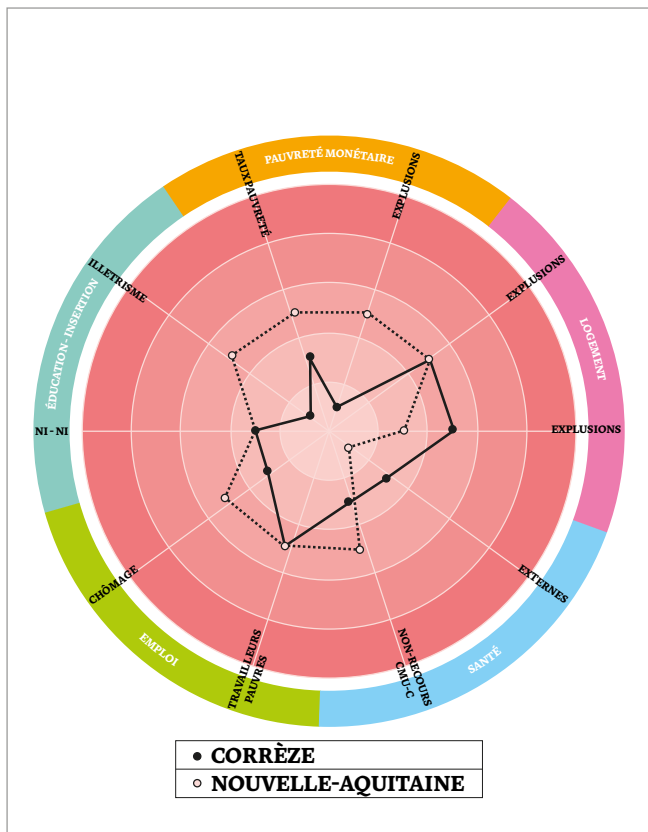
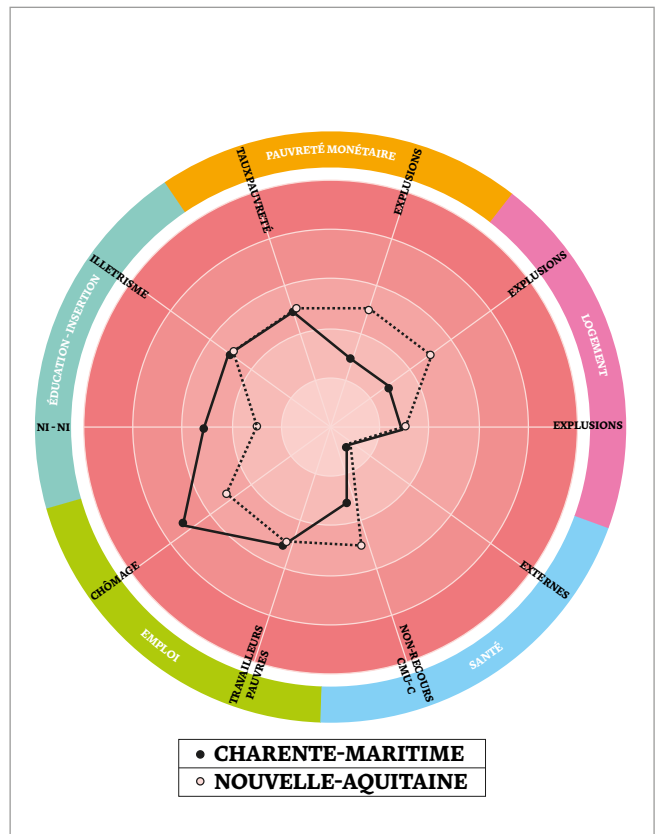
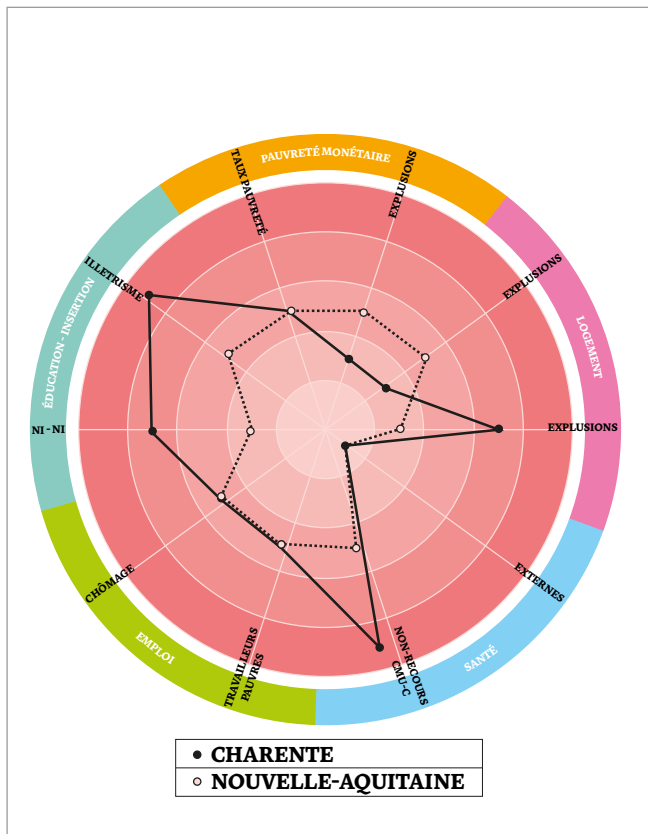
En Nouvelle-Aquitaine, près de 440 000 personnes vivent avec un revenu disponible mensuel inférieur à 900 €



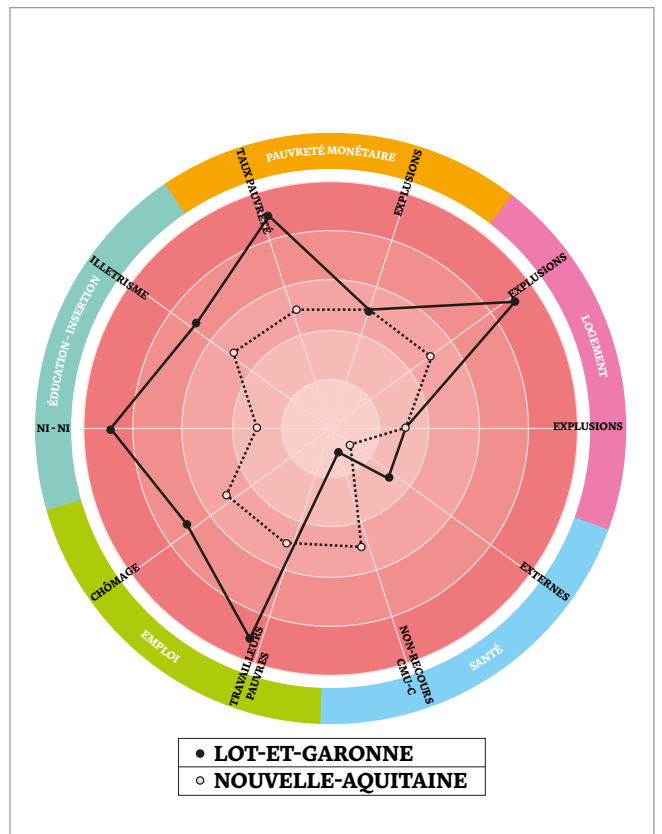
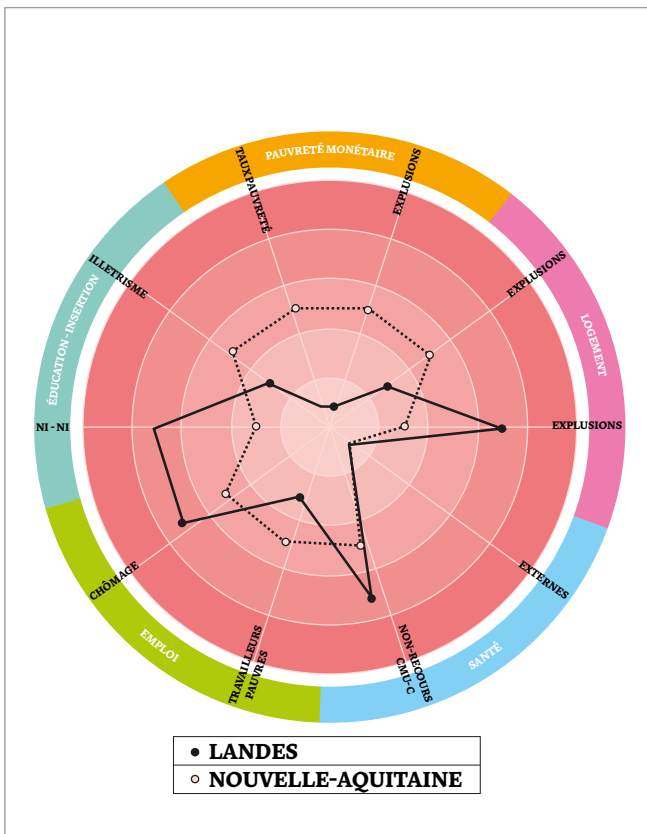
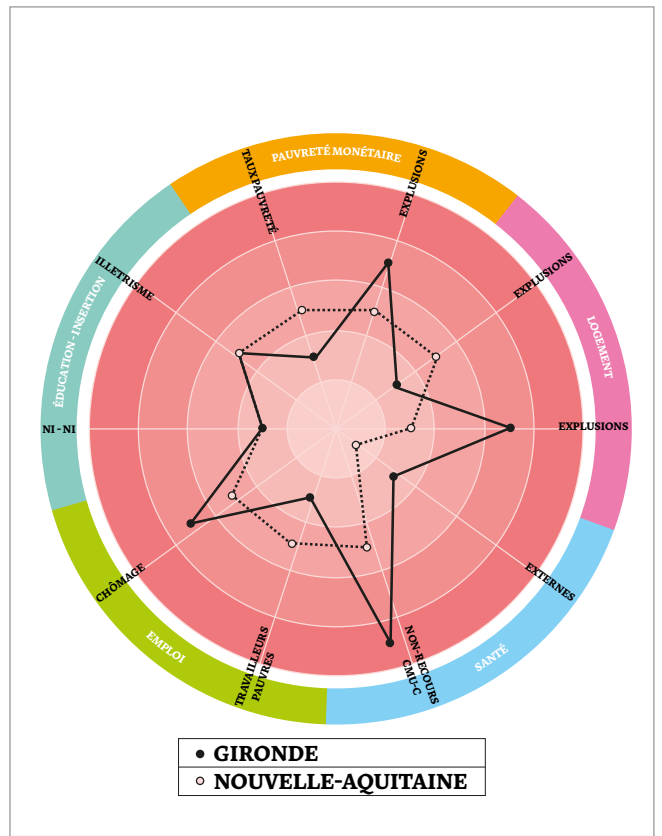
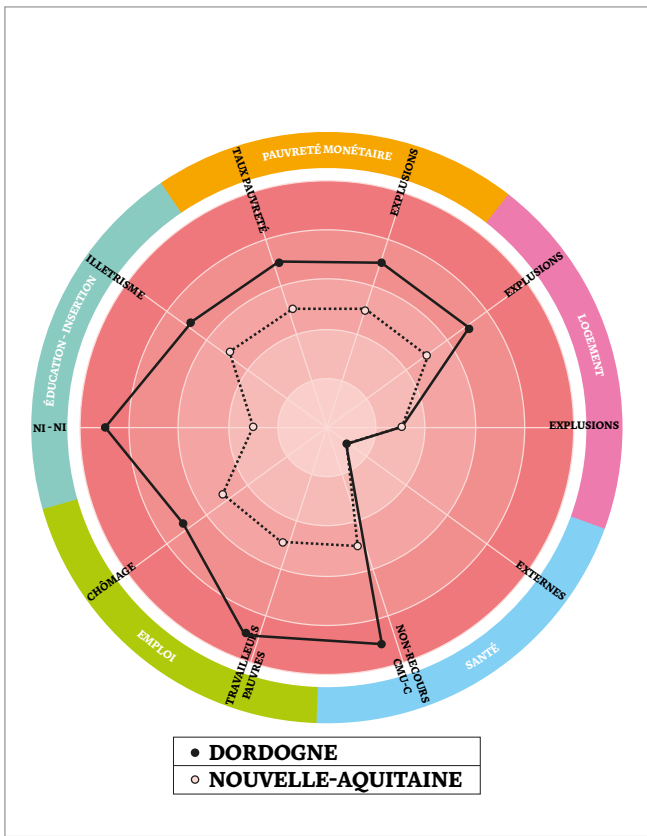
En Nouvelle-Aquitaine, près d'un cinquième de la population avec un revenu disponible mensuel inférieur à 60 % du seuil de pauvreté (soit moins de 650 € par mois de revenu disponible)
 Une grande pauvreté monétaire encore plus présente dans certains territoires



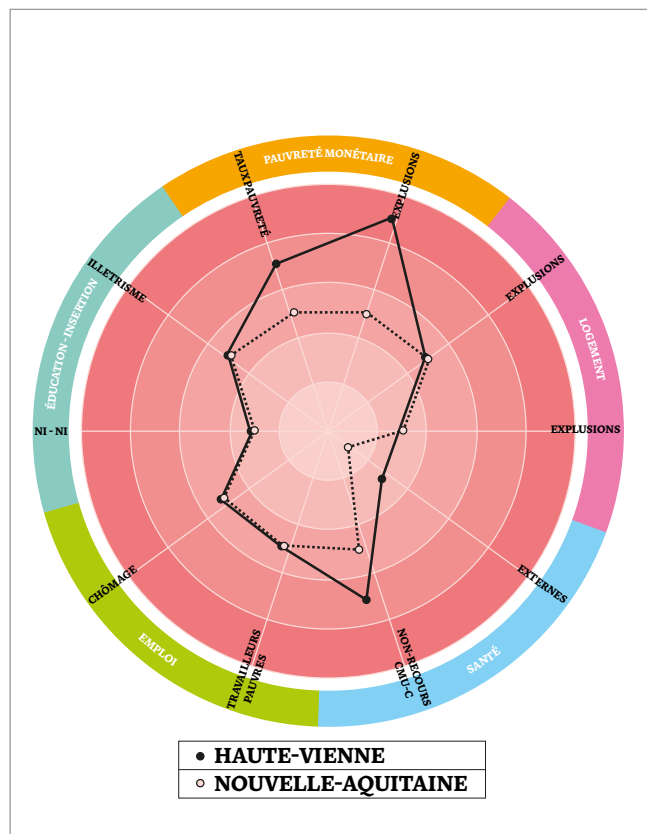
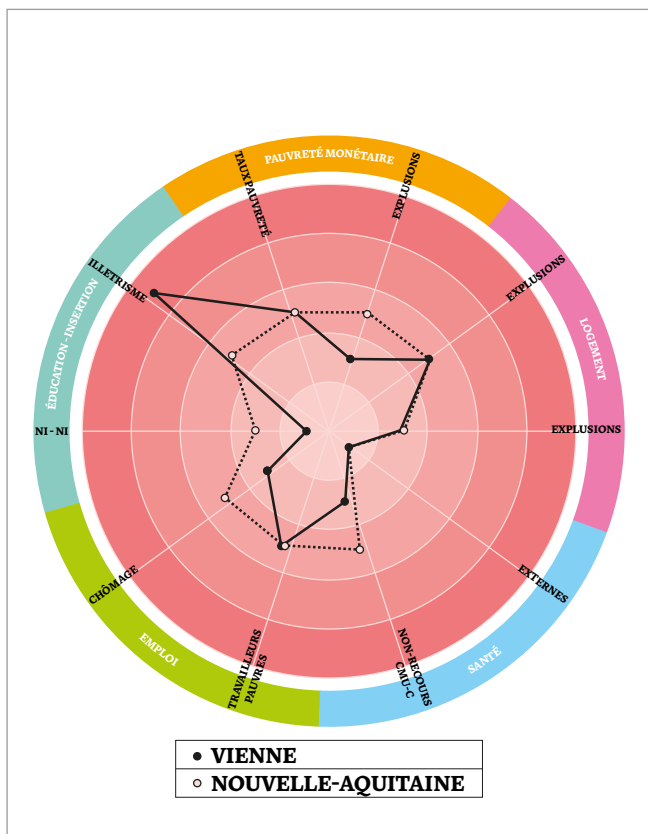
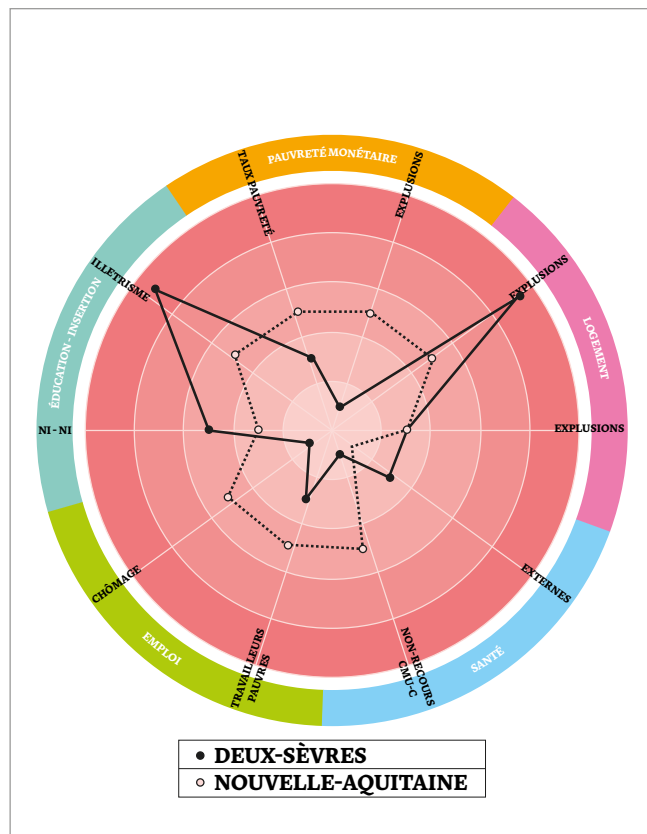
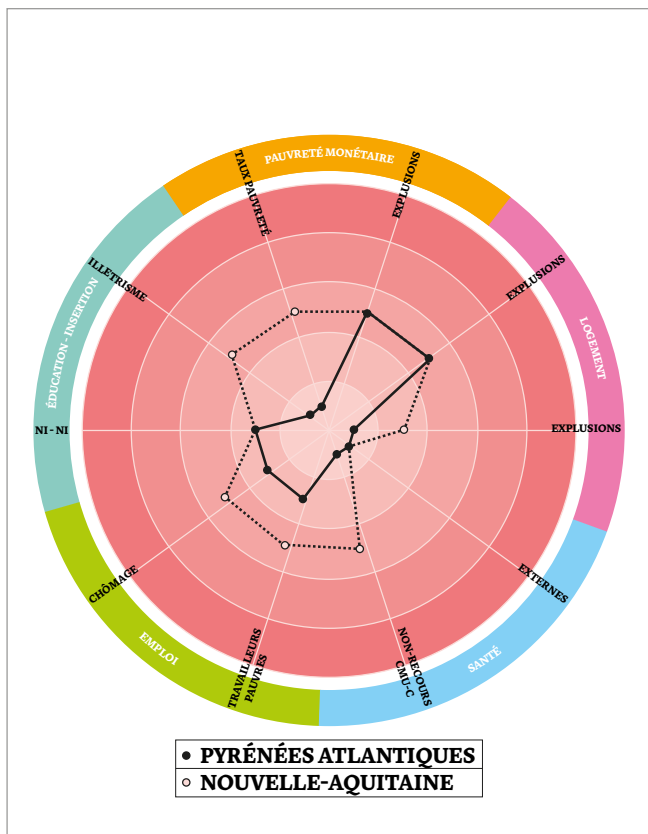
Sources : INSEE Nouvelle-Aquitaine, 2019



Sources : INSEE Nouvelle-Aquitaine, 2019



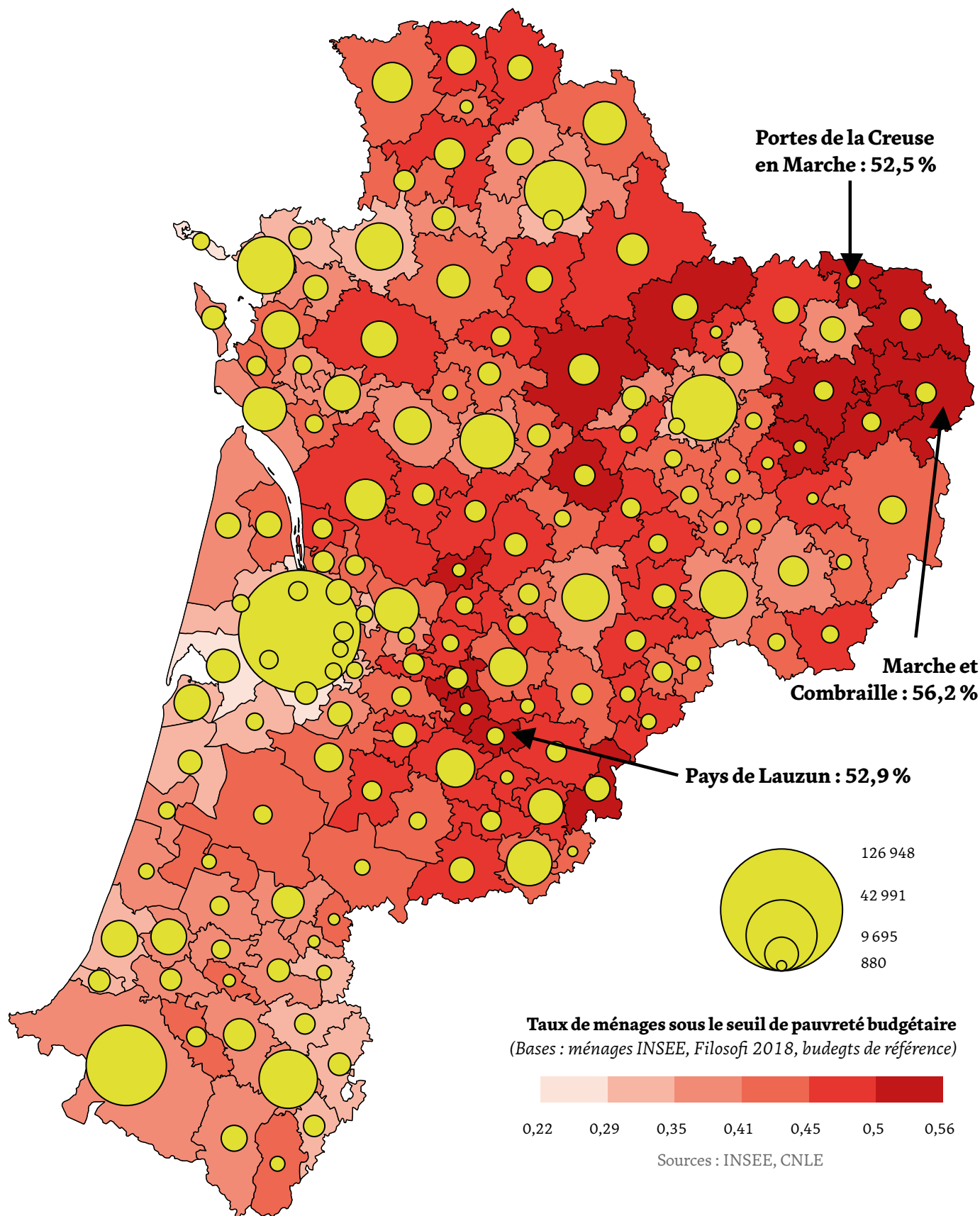
Sources : INSEE Nouvelle-Aquitaine, 2019



Sources : INSEE Nouvelle-Aquitaine, 2019

PAUVRETÉ BUDGÉTAIRE ET "REVENU DÉCENT"

En Nouvelle-Aquitaine : 39,7 % des ménages sous le seuil du "revenu décent" (pauvreté budgétaire) Soit 2,2 à 2,3 millions de personnes



Références médiagraphiques

Ouvrages généraux sur la pauvreté

Guillaume LE BLANC, « *La solidarité des éprouvés* », Ed. Payot, 2022

Frédéric VIGUIER, « *La cause des pauvres* », Ed. SciencesPo Les Presses, 2020

Frédéric VIGUIER, « *La pauvreté n'est que la pointe extrême des autres inégalités* » Article Médiapart par Mathilde GOANEC, 14 juillet 2020

Axelle BRODIEZ-DOLINO, « *Combattre la pauvreté* », CNRS Editions, 2013

Observatoire des Inégalités, « *Rapport sur la pauvreté en France* », 3e édition 2022-2023

Observatoire des Inégalités, « *Rapport sur la pauvreté en France* », 2e édition 2021-2022

Observatoire des inégalités, « *Rapport sur les inégalités* », édition 2021.

Nicolas DUVOUX, « *Les inégalités sociales* », Que Sais-Je? n° 2154, 2021

Nicolas DUVOUX, Adrien PAPUCHON, « *Qui se sent pauvre en France? Pauvreté subjective et insécurité sociale* », Sciences Po Les Presses, 2018

Nicolas DUVOUX, Jacques RODRIGUEZ, « *La pauvreté insaisissable* », Persée / Communications, 2016

CNLE, « *La pauvreté démultipliée : dimensions, processus et réponses* », 2021

[« La pauvreté démultipliée - Dimensions, processus et réponses \(printemps 2020 | printemps 2021\) » - Le site du CNLE](#)

François DUBET (collectif), « *Inégalités et justice sociale* », La Découverte – Recherches, 2014

Esther DUFLO, Abhijit BANERJEE, « *Repenser la pauvreté* », Le Seuil / Les Livres du Nouveau Monde, 2012

Raphaëlle BISIAUX, « *Comment définir la pauvreté : Ravallion, Sen ou Rawls?* », Économie Politique 2011/1 n° 49

Esther DUFLO, « *Le développement humain. Lutter contre la pauvreté* », Vol. I, Le Seuil / La République des Idées, 2010

Esther DUFLO, « *La politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté* », Vol. II, Le Seuil / La République des Idées, 2010

INSEE, « *France, portrait social* », édition 2020

DREES, « *Minimas sociaux et prestations sociales : ménages aux revenus modestes et redistribution* », Panoramas de la DREES, 2022

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-reference-communique-de-presse/panoramas-de-la-drees/minima-sociaux-et>

Délégation Interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, « *Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous* », Ministère des solidarités et de la santé, 2018

https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2022-12/strategie_pauvrete_vfhd.pdf

Introduction

de SCHUTTER, Olivier, rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits humains, octobre 2022. L'approche fondée sur les droits humains et la rédaction des inégalités multi-dimensionnelles. Une combinaison indissociable à la réalisation de l'Agenda 2030, p.58

<https://econpapers.repec.org/paper/avgwpaper/fr14499.htm>

Observatoire des vulnérabilités – 3^{ème} édition – Colloque du 16 décembre 2022 – Institut Vulnérabilités Résiliences - CREDOC
[Observatoire des vulnérabilités - 3ème édition - Colloque 16 décembre 2022 \(credoc.fr\)](https://www.credoc.fr/observatoire-des-vulnerabilites-3eme-edition-colloque-16-decembre-2022)

Graphiques extraits du rapport sur le développement des Nations Unies pour le Développement (PNUD), intitulé « *Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI^{ème} siècle* »
[hdr2019frpdf_1.pdf \(undp.org\)](https://hdr2019frpdf_1.pdf)

DREES, juin 2022 « *L'opinion des Français sur les inégalités reflète-t-elle leur position sur l'échelle des revenus ?* »
[https://dress.solidarités-santé.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/er1234.pdf](https://dress.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-06/er1234.pdf)

Sopra/Steria/Ipsos pour Le Monde, le CEVIPOF et la Fondation Jean Jaurès « *Les fractures françaises* », enquête 2022
[Les fractures françaises | Sciences Po CEVIPOF](https://www.ceviopf.fr/les-fractures-francaises)

ELABE/UNEDIC, décembre 2022, Le baromètre de la perception du chômage et de l'emploi
[Baromètre de la perception du chômage et de l'emploi – 4^{ème} volet \(elabe.fr\)](https://www.elabe.fr/barometre-de-la-perception-du-chomage-et-de-l-emploi-4eme-volet)

CESER Nouvelle-Aquitaine, décembre 2020 « *COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain* »
[Rapport Covid19_webbq.pdf \(ceser-nouvelle-aquitaine.fr\)](https://www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr/rapport-covid19)

Contribution du CESER Nouvelle-Aquitaine – Juin 2022 « *Néo Societas : combler les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon – Projeter la Nouvelle-Aquitaine dans une nouvelle ambition de transformation sociale* » -
[20220617_NeoSocietas_VF.pdf \(ceser-nouvelle-aquitaine.fr\)](https://www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr/20220617_NeoSocietas_VF.pdf)

Reconnaître la parole des personnes en situations de pauvreté et leur ouvrir des espaces d'expression collective

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 et art. 115-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

[Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - Le site du CNLE](https://www.cnle.fr/loi-2014-366-du-24-mars-2014-pour-l-acces-au-logement-et-un-urbanisme-renové)

Décret n° 2016-1440 du 26 octobre 2016 et art. D215-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, créant le Conseil national et les Conseils régionaux des personnes accueillies et accompagnées.

[Décret n° 2016-1440 du 26 octobre 2016 relatif aux instances de concertation permettant d'assurer la participation des personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/decree/2016/1440)

Se loger, une priorité

INSEE Analyses n° 79, janvier 2023 :

En 15 ans, les disparités entre quartiers, mesurées selon le revenu, se sont accentuées dans la plupart des grandes villes - Insee Analyses - 79

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant un droit au logement opposable (art L.300-1, L.441-2-3 et L.441-2-3-1 du Code de la construction et de l'habitation)

Fédération Nationale des SAMU Sociaux, Fédération des Acteurs de la Solidarité, « *Étude nationale maraudes et SAMU sociaux sur le sans-abrisme* », janvier 2022

https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2022/12/fas_samusociaux_2022_bat-1.pdf

Enquête logement étudiants 2021/2022 « *Quelle est la situation des étudiants face au logement ?* », Convention de coordination territoriale des Universités de Nouvelle-Aquitaine

[Enquête Logement Étudiant 2021/2022 : Quelle est la situation des étudiants face au logement ? | Académie de Bordeaux \(ac-bordeaux.fr\)](https://www.ac-bordeaux.fr/enquetes-logement-etudiants-2021-2022)

IRES, revue Éclairages n° 21, mai 2021

[Éclairages # 21 - Coûts et profits du logement cher - IRES](#)

Banque de France, 2022 « *Le surendettement des ménages, enquête typologique 2021* »,

[Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2022 | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)

Livre blanc : relancer le logement social en Nouvelle-Aquitaine, URHLM, décembre 2021

[Manifeste URHlm/BdT \(union-habitat.org\)](#)

INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 78, septembre 2019 « *23 000 nouveaux ménages à loger chaque année d'ici à 2030* », [23 000 nouveaux ménages à loger chaque année d'ici 2030 - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine - 78](#)

Décret n° 2019-635 du 24 juin 2019 relatif à la réquisition avec attributaire

[Décret n° 2019-635 du 24 juin 2019 relatif à la réquisition avec attributaire - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Étude régionale sur l'intermédiation locative en Nouvelle-Aquitaine, CEREMA-Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, 2020

[cahier_regional_vfinale.pdf \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Travailler : condition d'un égal accès aux droits sociaux et à une vie décente?

DARES, octobre 2022, Document d'étude n° 263 « *Quantifier le non-recours à l'assurance chômage* »,

[Quantifier le non-recours à l'assurance chômage | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

DREES, « Les dépenses d'aide sociale départementales, séries longues 1999-2021 »

https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/api/datasets/1.0/376_les-depenses-d-aide-sociale-departementale/attachments/les_depenses_d_aide_sociale_departementale_series_longues_1999_2021_xlsx/

Cyrine HANNAFI, Rémi LE GALL, Laure OMALEK et Céline MARC, DREES, Dossiers de la DREES n° 92, DREES, février 2022 « *Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la Prime d'activité : méthode et résultats* »

[Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

AGEFIPH, Soit 1809 droits en cours fin juin 2022 – « *Emploi et chômage des personnes handicapées* », 1^{er} semestre 2022

[Emploi et chômage des personnes handicapées - Tableau de bord national 2022 \(agefiph.fr\)](#)

Observatoire des inégalités, édition 2021

[Observatoire des inégalités \(inegalites.fr\)](#)

DREETS Nouvelle-Aquitaine

[Hébergement indigne de travailleurs - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

DREETS Nouvelle-Aquitaine cas en Corrèze d'une entreprise portugaise contrôlée en 2021

[Le contrôle des conditions du détachement des travailleurs en Nouvelle-Aquitaine - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)

INSEE Première n° 1884, janvier 2022

[Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté - Insee Première - 1884](#)

« *Fractures françaises – Vague 10* » - IPSOS/SOPRA STERIA pour Le Monde ; la Fondation Jean Jaurès et le CEVIPOF, 2022
[Ipsos - Fractures Françaises - septembre_2022.pdf](#)

Solidarités Nouvelles face au Chômage, « *Livre blanc : paroles de chômeurs* », Collectif pour la parole de chômeurs, janvier 2022.
<https://snc.asso.fr/espace-medias/communiques-presse/3924-publication-paroles-chomeurs>

Farida BELKHIR et Christine BRANCHU, IGAS, décembre 2022 « *L'insertion par l'activité économique, état des lieux et perspectives* »

[L'insertion par l'activité économique : état des lieux et perspectives - IGAS - Inspection générale des affaires sociales](#)

Loi n° 2016-231 du 19 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée

[LOI n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « *territoire zéro chômeur de longue durée* »

[LOI n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » - Dossiers législatifs - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Florence ALLOT, Geneviève LALLEMAND-KIRCHE, Anne PERROT, « *L'évaluation économique de l'expérimentation visant à résorber le chômage de longue durée* », DARES/IGAS/IGF, octobre 2019.

<https://www.vie-publique.fr/rapport/272011-rapport-sur-experimentation-pour-resorber-chomage-de-longue-duree-etcd>

DARES, « *Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, rapport final du comité scientifique* » présidé par Olivier BOUBA-OLGA, DARES, avril 2021

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/experimentation-territoires-zero-chomeur-de-longue-duree-rapport-du-comite-scientifique>

Elezia Conseils pour Régions de France, janvier 2023 « *Vers un service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle?* »

[\[Étude du cabinet Elezia Conseil\] Vers un service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle? - Régions de France \(regions-france.org\)](#)

Loi organique n° 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution

[LOI organique n° 2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution - Dossiers législatifs - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Camille SALESSE, Mathilde VIENNOT, Julien FOSSE, Note d'analyse n° 112, France Stratégie, 2022 « *Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles?* »

[Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles? | France Stratégie \(strategie.gouv.fr\)](#)

France Stratégie et DARES, 2022 « *Métiers 2030* »

[Métiers 2030 | La région Nouvelle-Aquitaine | France Stratégie \(strategie.gouv.fr\)](#)

Recourir à ses droits : un chemin semé d'embûches

ONU, Conseil des droits de l'homme, « *Le non-recours aux droits dans le cadre de la protection sociale* », rapport du rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier DE SCHUTTER, assemblée générale, avril 2022.

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G22/322/18/PDF/G2232218.pdf?OpenElement>

DREES, mai 2022, « *Le non-recours aux prestations sociales ; Mise en perspective et données disponibles* », Les Dossiers de la DREES n° 97

[Le non-recours aux prestations sociales - Mise en perspective et données disponibles | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), mars 2022 « *Avis sur l'accès aux droits et les non-recours* », [Avis sur l'accès aux droits et les non-recours \(A - 2022 - 4\) | CNCDH](#)

Défenseur des Droits, 2022 - Rapport « *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?* »

[Rapport - Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ? | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#)

INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 129, janvier 2023 « *Un Néo-aquitain sur six n'utilise pas les outils numériques* »,

[Un Néo-Aquitain sur six n'utilise pas les outils numériques - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine - 129](#)

Se soigner : le virus des inégalités

CESER Nouvelle-Aquitaine, décembre 2020, expression du CESER Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Ségur de la santé, juin 2020 « *COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain* »,

DREES n° 62, juillet 2020 « *Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 : état des lieux et perspectives* »

[Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 - État des lieux et perspectives | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

DREES, Études et Résultats n° 1243, « *Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie* », octobre 2022.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/ER1243.pdf>

Observatoire accès territorial aux soins, Mutualité Française, Focus Nouvelle-Aquitaine, octobre 2020

[Nouvelle-Aquitaine : un accès aux soins très contrasté \(mutualite.fr\)](#)

DREES, Études et Résultats n° 1200, juillet 2021 « *Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres* »

[ER1200.pdf \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

UFC Que Choisir, novembre 2022 « *Fracture sanitaire : des constats dramatiques imposant des réformes d'ampleur* »,

[L'UFC-Que Choisir dévoile la carte de l'intolérable fracture sanitaire - Les pouvoirs publics vont-ils enfin agir pour la résorber ? - Action UFC-Que Choisir - UFC-Que Choisir](#)

Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine, Zoom Santé 2021 « *État de santé ressenti des habitants de Nouvelle-Aquitaine ; Résultats de l'enquête menée auprès d'adultes, évolution depuis 2018* », avril 2022

[Etat de santé ressenti des habitants de Nouvelle-Aquitaine. Enquête Zoom Santé 2021. Résultats de l'enquête menée auprès d'adultes. Evolution depuis 2018 - ORS Nouvelle Aquitaine \(ors-na.org\)](#)

Julien FOSSE, Camille SALESSE, Mathilde VIENNOT, France Stratégie, septembre 2022, Note d'analyse n° 112 de France Stratégie : « *Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ?* »

[Note d'analyse n° 110 - 21,06 \(strategie.gouv.fr\)](#)

Étude récente du CNLE sur la CSS « *Bilan 2018-2022 : principales réalisations* »

[Publication de l'avis 2022 du CNLE sur la complémentaire santé solidaire - Le site du CNLE](#)

Loi n° 4533 pour la fin de la liberté d'installation des médecins et un accès de proximité au système de santé.

[Proposition de loi n° 4533 pour la fin de la liberté d'installation des médecins et un accès de proximité au système de santé \(assemblee-nationale.fr\)](#)

Damien BRICARD, Paul DOURGNON, Jonas POUICINEAU, « Effets attendus sur la pauvreté de huit politiques de santé introduites dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans le Ségur de la santé », IRDES, DT n° 86, février 2022

<https://www.irdes.fr/recherche/2022/documents-de-travail.html>

La pauvreté, reflet des inégalités de genre et des discriminations

Avis du Défenseur des droits n° 16-14 du 30 mai 2016

[doc_num.php \(defenseurdesdroits.fr\)](#)

Défenseur des droits, 2020, Discriminations et origines : l'urgence d'agir.

<https://www.atd-quartmonde.org/discrimination-cause-de-precarite-enfin-reconnue-loi/>

Frotiée, Brigitte La réforme française de la Couverture maladie universelle, entre risques sociaux et assurance maladie, Lien social et politique-RIAC, 2006, p. 33-44

CNCDH, 2021, Avis sur la situation de personnes exilées à Calais en Sainte-Synthe.

[Avis sur la situation des personnes exilées à Calais et Grande-Synthe \(A-2021-3\) | CNCDH](#)

CNCDH, 2022, Avis n° A-2022-4 sur l'accès aux droits et le non-recours.

[Avis sur l'accès aux droits et les non-recours \(A - 2022 - 4\) | CNCDH](#)

INSEE., Deville, Clara, 2019, Fracture numérique : l'illectronisme touche 17 % de la population

Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base - Insee Première - 1780

« Les chemins du droit. Dématérialisation du RSA et distance à l'Etat des classes populaires rurales », thèse défendue à l'Université de Picardie récompensée par le prix du Défenseur des Droits et le prix de recherche de CARITAS.

[Prix de thèse 2020 : une thèse sur l'accès des plus précaires au RSA récompensée | Défenseur des Droits \(defenseurdesdroits.fr\)](#)

Collombat, Benoît., 9 décembre 2022, Quand des algorithmes notent les allocataires de la Caf, in Quand des algorithmes notent les allocataires de la Caf (radiofrance.fr)

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/quand-des-algorithmes-notent-les-allocataires-de-la-caf-2569619>

Alternatives économiques, 03 février 2021.

<https://www.alternatives-economiques.fr/paradoxalement-lutte-contre-non-recours-complique-lacces-rsa/00095422>

(consulté en février 2023).

Cour des comptes, 2022, « le revenu de solidarité active », Rapport public thématique. Evaluation de politique publique, janvier. Rapport thématique Le revenu de solidarité active (RSA)

[Le revenu de solidarité active \(RSA\) | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](#)

Cour des comptes et chambres régionales des comptes., 2021, évaluation du revenu de solidarité active (RSA) (consulté en février 2023).

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2022-01/20220113-RSA-CT-Gironde-annexes.pdf>

Défenseur des droits, 2016, « L'emploi des femmes en situation de handicap, Analyse exploratoire sur les discriminations multiples ».

<https://www.lagazettedescommunes.com/548560/les-jeunes-issus-de-limmigration-et-des-quartiers-prioritaires-sont-fortement-discrimines/>

HCE, 2017, « *La santé et l'accès aux soins : Une urgence pour les femmes en situation de précarité* ».

https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_la_sante_et_l_acces_aux_soins_une_urgence_pour_les_femmes_en_situation_de_prekarite_2017_05_29_vf-2.pdf

Fondation Abbé-Pierre., 2023, l'état du mal-logement en France. Le genre du mal-logement. 150 KREATUR, Arte, 2023, Être une femme dans la rue : entre invisibilité et vulnérabilité.

Ires, « *L'accès à la cantine scolaire pour les enfants des familles défavorisées. Un état de lieu des enjeux et des obstacles* », Janvier 2019.
<http://ires.fr/index.php/actualites/item/5853-document-de-travail-l-acces-a-la-cantine-scolaire-pour-les-enfants-de-familles-defavorisees>

Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT° 2020-2030
[Lancement du Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 | Égalité-femmes-hommes \(egalite-femmes-hommes.gouv.fr\)](https://egalite-femmes-hommes.gouv.fr)

Alternatives Économiques, 2022, Homophobie dans le monde du travail : zéro progrès
<https://www.alternatives-economiques.fr/homophobie-monde-travail-zero-progres/00103739>

Parlement européen, 2022,
https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2022-0194_FR.pdf (A9-0194/2022).

OXFAM, 2017, « *Travailler et être pauvre : les femmes en première ligne* ».
https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_OXFAM_Pauvrete_au_travail_femmes_en_pre-miere_ligne-3.pdf

CORIF, 2017, DIRECCTE, Les coûts des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes en relation avec leurs diplômes. Un enjeu à 300 milliards d'euros par an ?
https://www.corif.fr/wp-content/uploads/2018/02/le_cout_des_inegalites_version_internet-2.pdf consulté en février 2023

INSEE, 2021, Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681#titre-bloc-18> consulté en février 2023.

HCE, 2022, Rapport annuel sur l'état du sexisme en France, Rapport n° 2022-03-07 -STER-53, publié le 07 mars

Une jeunesse en souffrance

INSEE Analyses n° 94, INSEE Nouvelle-Aquitaine, novembre 2020 « *Qualité de vie des enfants en Nouvelle-Aquitaine, reflet des inégalités territoriales* »

[Qualité de vie des enfants en Nouvelle-Aquitaine, reflet des inégalités territoriales - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine - 94](https://www.insee.fr/fr/statistiques/1211111)

Administration Économique et Sociale « *Les boursiers sur critères sociaux en 2021-2022* », Note flash du SIES n° 23, septembre 2022
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/nf-sies-2022-23-24367.pdf>

Observatoire National de la Vie Étudiante, 2020 « *Conditions de vie des étudiants 2020 : activité rémunérée* ».
<https://www.ove-national.education.fr/publication/reperes-conditions-de-vie-2020/>

Article de Sud-Ouest Gironde daté du 9 février 2023 « *Distribution alimentaire aux étudiants : je ne vois pas comment je ferai sans* ».
INSEE Première n° 1923, septembre 2022 ; « *Un bas salaire se situe aux deux tiers du salaire médian soit 1 310 € par mois* ».
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6529028>

Association Régionale des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine, 2022, « *Les Missions locales en Nouvelle-Aquitaine – Chiffres clés 2021* »
https://arml-na.fr/wp-content/uploads/2022/03/22_CC2021-web.pdf

DARES Analyses n° 50, septembre 2021 « *Comment la situation des jeunes sur le marché du travail a-t-elle évolué en 2020 ?* »
https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/1d83ac4409fd787f77ea02d3bf3c45f6/Dares%20Analyses_%20jeunes_%20emploi_2020%20.pdf

INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 121, juillet 2022 « *Une insertion professionnelle plus fragile qu'ailleurs pour les jeunes* ».
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6471681>

Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000045134332/2022-02-09/>

CREAI, novembre 2022 « Les dispositifs de prévention des sorties sèches de l'ASE en Nouvelle-Aquitaine »

<https://ancreai.org/wp-content/uploads/2023/02/Rapport-Etude-sorties-seches-ASE-en-Nouvelle-Aquitaine.pdf>

IFOP de décembre 2021 « Baromètre Jeunesse 2022 : regard sur la génération 18-30 ans Vague 1 »

<https://www.ifop.com/publication/barometre-jeunesse-2022-regard-sur-la-generation-des-18-30-ans-vague-1/>

DREES, Etudes et Résultats n° 1195, « Un sentiment de pauvreté en hausse chez les jeunes adultes fin 2020 », juillet 2021.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/fin-2020-un-sentiment-de-pauvrete-en-hausse-chez-les-jeunes-adultes>

Le travail social dans l'état des injonctions paradoxales

Revue Esprit n° 490, octobre 2022 « Il était une fois le travail social ».

<https://www.cairn.info/revue-esprit-2022-10-page-33.htm>

CREDOC, avril 2022 « Les travailleurs sociaux, urgentistes de terrain », Consommation et Modes de Vie n° 322,

[Les travailleurs sociaux, urgentistes de terrain \(credoc.fr\)](https://www.credoc.fr/les-travailleurs-sociaux-urgentistes-de-terrain)

INSEE Première n° 1923, septembre 2022 « Percevoir un bas salaire dans le secteur privé : seule une petite majorité s'en est sortie quatre ans plus tard »

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6529028>

Rapport de l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations sous la coordination du Collectif des Associations Citoyennes, 2023 « Marchandisation et financiarisation des associations : décryptage d'un processus »

<https://observatoire.associations-citoyennes.net/?PagePrincipale>

Guillaume LE BLANC et Fabienne BRUGERE dans « Il était une fois le travail social », Revue Esprit, n° 490, octobre 2022.

Vianney SCHLEGEL, « Héberger ou accompagner les personnes sans domicile ? Une prise en charge segmentée et une professionnalisation en trompe-l'œil », CNAM/CEETS, Connaissance de l'emploi n° 179, février 2022.

<https://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/heberger-ou-accompagner-les-personnes-sans-domicile-une-prise-en-charge-segmentee-et-une-professionnalisation-en-trompe-l-oeil--1315395.kjsp>

Quel « revenu décent » ?

INSEE Résultats enquête SRCV « Privations matérielles et sociales depuis 2013 »

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6465446>

INSEE Analyses n° 78, décembre 2022, « Entre janvier 2021 et juin 2022, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une perte de pouvoir d'achat, malgré la mise en œuvre de mesures exceptionnelles ».

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6655850>

Boris LE HIR, Pierre-Henri BONO, Note d'Analyse n° 117, France Stratégie, février 2023 « Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? ».

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na117-logement-transport-fevrier_0.pdf

Pierre-Yves CUSSET, Ana Gabriella PARDA-ARANGUREN, Alain TRANNOY, Note d'Analyse n° 102, France Stratégie, août 2021 « Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017 ».

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-na_102-depenses_pre-engagees_0.pdf

Pierre-Yves CUSSET, Ana Gabriella PARDA-ARANGUREN, Alain TRANNOY, Note d'Analyse n° 118, France Stratégie, février 2023 «*Reste à dépenses et territoires*»,

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2023-na_118-reste_a_depenser-fevrier_0.pdf

INSEE Première n° 1926, octobre 2022 «*En 2020, les revenus d'activité des non-salariés chutent*».

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6543978>

Données régionales et départementales, Banque de France «*Le surendettement des ménages – Enquête typologique 2022*».

<https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2022>

Fédération bancaire française, janvier 2023 35^{ème} rapport annuel de l'Observatoire des crédits aux ménages.

https://www.fbf.fr/fr/communiqu%C3%A9_de_presse/35eme-edition-de-lobservatoire-des-credits-aux-menages-ocm-un-impact-clair-de-la-situation-economique-sur-la-detention-de-credits-et-la-perception-des-menages/

Rapport annuel 2021 de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire.

<https://publications.banque-france.fr/rapport-de-lobservatoire-de-linclusion-bancaire-2021>

CNLE, sous la direction de Michèle LELIEVRE et audition de M. Pierre CONCIALDI (IRES) du 1^{er} septembre 2021 «*Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en métropole du Grand Paris : nouvelles pistes pour l'inclusion sociale*», rapport 2022,

<https://www.cnle.gouv.fr/budgets-de-reference-budgets.html>

ONPES, «*Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*», rapport 2014-2015.

https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_de_synthese-Rapport_ONPES.pdf

Sophie PITON et Antoine VATAN, dans «*L'économie mondiale 2019*», CEPII, Éditions La Découverte, collection Repères «*Le partage de la valeur ajoutée : un problème capital*».

<http://www.cepii.fr/CEPII/fr/publications/em/abstract.asp?NoDoc=11574>

Thomas PIKETTY, «*Après le déni climatique, le déni inégalitaire*», chronique Le Monde, 11 janvier 2020.

OXFAM, rapport mondial sur les inégalités «*La loi du plus riche : comment et pourquoi taxer les plus riches pour lutter contre les inégalités*», janvier 2023

https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2023/01/Davos_2023_french_full_report.pdf

Clément DHERBÉCOURT, «*La mobilité sociale en France : que sait-on vraiment ?*», France Stratégie, Point de vue, septembre 2020.

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-billet-mobilite-sociale-01-septembre.pdf>

Flore CORNUET, Michael SICSIC, «*Effets d'une variation des transferts socio-fiscaux sur le niveau de vie et les inégalités*», INSEE Analyses n° 50, janvier 2020.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4293656>

Secours Catholique Caritas France, rapport d'activité 2021

<https://www.secours-catholique.org/m-informer/publications/rapport-dactivite-2021>

Secours Populaire, bilan d'activité 2021

<https://www.secourspopulaire.fr/bilan-activite>

Conclusion pour une ouverture : modifier notre perception et notre regard sur la pauvreté et sur les personnes pauvres

ATD Quart Monde, University of Oxford, « *Les dimensions cachées de la pauvreté – Recherche participative internationale* », 2019
https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2019/05/DimensionsCacheesDeLaPauvrete_fr.pdf

Nicolas DUVOUX, Adrien PAPUCHON, « *Les dynamiques contemporaines de la pauvreté : de l'exclusion à l'insécurité sociale* », Métro Politiques.EU, dossier « *Changer de regard sur la pauvreté* », mars 2019
<https://metropolitiques.eu/Les-dynamiques-contemporaines-de-la-pauvrete-de-l-exclusion-a-l-insecurite.html>

Nicolas DUVOUX, Jacques RODRIGUEZ, « *La pauvreté insaisissable* », Persée, communication, février 2020
https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2016_num_98_1_2787

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, « *Observation des 81 quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine* », septembre 2022

Solan BERHUET, Patricia CROUTTE et Radmilla DATSENKO, CREDOC Pôle Évaluation et Société « *Améliorer la connaissance et le suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale* », rapport pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, novembre 2021
<https://www.credoc.fr/publications/ameliorer-la-connaissance-et-le-suivi-de-la-pauvrete-et-de-l'exclusion-sociale>

Institut des vulnérabilités/CREDOC : Observatoire des inégalités, 3^{ème} édition de l'Observatoire, colloque du 16 décembre 2022.
<https://www.fabriquer-territoires-sante.org/observatoire-des-vulnerabilites-3eme-edition-credoc/>

INSEE Résultats, mai 2021 : « *La part de personnes pauvres en conditions de vie est stable* ».
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5365277?sommaire=5232141>

Nicolas DUVOUX, Michèle LELIEVRE, DREES-CNLE, octobre 2021 « *Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale* » ; Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE / DREES.
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/rapports/trajectoires-et-parcours-des-personnes-en-situation-de-pauvrete-et-d'exclusion>

Céline BRACONNIER, Antoine JARDIN, Léa MORABITO, Manon REGUER-PETIT, Réseau Canopé « *Les « inaudibles » : comportements et attitudes politiques des précaires* », « Idées économiques et sociales », Cairn Info, 2015/4 n° 182 pp. 51 à 61

Enquête Sopra-Steria/IPSOS/Sciences Po CEVIPOF/Fondation Jean Jaurès/Le Monde « *Fractures françaises 2022* », 10^{ème} édition.
<https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/Ipsos%20-%20Fractures%20Franc%cc%a7aises%20-%20septembre%202022%20.pdf>

ENEF 2022 : « *Enquête électorale française* », Vague 12 (juin 2022), IPSOS/CEVIPOF/Fondation Jean Jaurès/ Le Monde
<https://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/content/enquete-electorale-francase-2022-enef-2022.html>

CESER de Nouvelle-Aquitaine, mars 2020 « *Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique et ambition démocratique en Nouvelle-Aquitaine* ».
<https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/droits-culturels-et-pratiques-en-amateur>

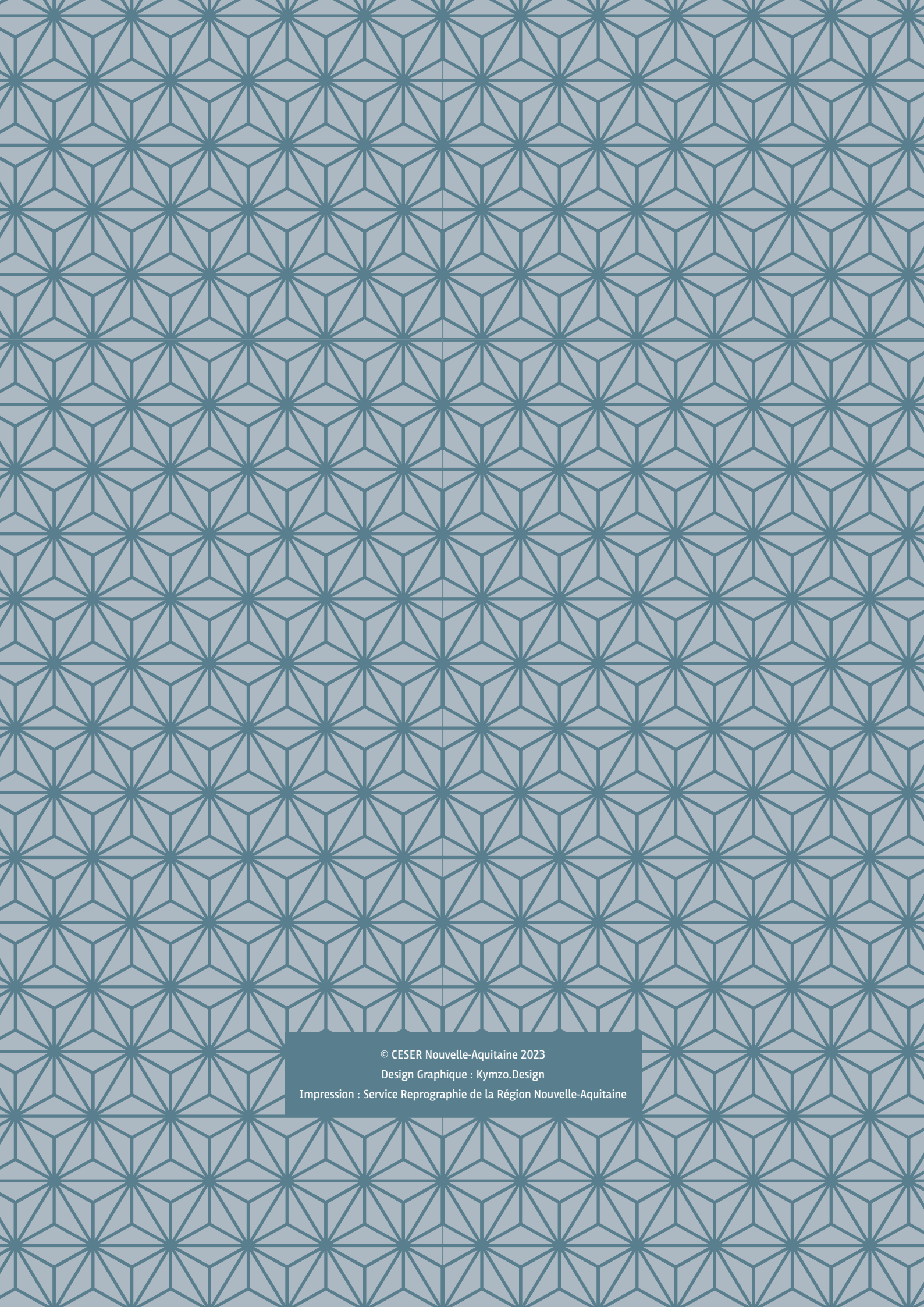
Nicolas DUVOUX, « *Repenser la culture de la pauvreté* », La Vie des Idées, octobre 2010
<https://laviedesidees.fr/Repenser-la-culture-de-la-pauvrete.html>



ISBN (version papier) : 978-2-11-172252-1

ISBN (version numérique) : 978-2-11-172253-8

Dépôt légal : juin 2023



© CESER Nouvelle-Aquitaine 2023
Design Graphique : Kymzo.Design
Impression : Service Reprographie de la Région Nouvelle-Aquitaine



Ceser Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

Site de Limoges

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

Site de Poitiers

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77